

9  
8<sup>1</sup>/<sub>m</sub>  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1  
0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
8<sup>1</sup>/<sub>m</sub>  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1  
0  
1  
2  
3  
4

SOUVENIRS  
DU  
BARON HÛE

OFFICIER DE LA CHAMBRE DU ROI LOUIS XVI  
ET DU ROI LOUIS XVIII

- 1787-1815 -

PUBLIÉS PAR

LE BARON DE MARICOURT

SON ARRIÈRE-PÉTIT-FILS



PARIS  
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS  
3, RUE AUBER, 3

T5/1  
1584

SOUVENIRS  
DU BARON HÜE

(1787-1815)

小樽商科大学附属図書館

0031003273

S. 623  
ans 290

100327

---

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays,  
y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

---

---

1067-03. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-03.



1835

*Quincy, France*

FRANCOIS, BARON HUE

1757 - 1819

*Imp. Co. America*

SOUVENIRS  
DU  
BARON HÜE

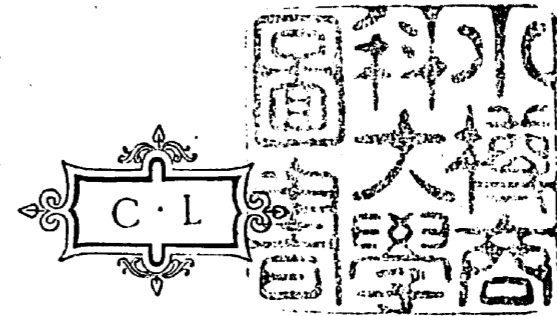
OFFICIER DE LA CHAMBRE DU ROI LOUIS XVI  
ET DU ROI LOUIS XVIII

(1787-1815)

PUBLIÉS PAR

LE BARON DE MARICOURT

SON ARRIÈRE-PETIT-FILS



*Exemplaire offert.*

PARIS  
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS  
3, RUE AUBER, 3

A MON ONCLE

LE BARON HÜE

*Hommage d'affectueux respect.*

## INTRODUCTION

Le 20 novembre 1757, c'était grande fête à Fontainebleau, en l'ancien hôtel de Beauvilliers-Saint-Aignan, occupé par M. Jules-Nicolas Hûe, greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts et de la capitainerie royale de Brie.

Madame Jules-Nicolas Hûe venait de mettre au monde<sup>1</sup> un fils du nom de François, qui recevait en ce jour le saint baptême sur les fonts de l'église paroissiale de Saint-Louis.

Personne, assurément, ne pressentait dans les entours de M. Hûe l'orage révolutionnaire qui devait s'abattre plus tard sur la France et réunir dans la même infortune les destinées du nouveau-né à celles du roi Louis XVI. Ses amis et ses voisins le félicitaient grandement sur la naissance de cet héritier du nom destiné, suivant eux, à conserver la survivance de la place de son père et à poursuivre paisiblement ses jours dans la cité tranquille de Fontainebleau.

1. Le 18 novembre.

La situation de premier greffier des chasses était, en effet, héréditaire dans la famille de M. Hûe, fixée depuis deux siècles à Fontainebleau et primitivement originaire de Nemours.

On nous pardonnera d'entrer dans quelques détails à cet égard. Quoique les documents généalogiques ne soient pas sans aridité pour ceux qui ne s'en montrent point amateurs, ils sont comme les prodromes nécessaires à la biographie d'un homme. Si l'on attache, en effet, quelque importance à l'influence de l'hérédité et de l'ambiance sur la formation du cœur et de l'esprit, on comprendra mieux, après avoir connu ses ancêtres, quel devait être, par la suite, le caractère de François Hûe. C'est ici l'histoire toujours curieuse de l'influence du passé sur l'avenir :

Or donc, en l'an 1550, florissait en la petite ville de Nemours, sous le gouvernement de la bonne duchesse Renée de France, honorable homme maître Étienne Hûe, riche bourgeois et notable de sa paroisse.

Son fils fut avocat au bailliage de Nemours et « marguillier de l'église « Monsieur Saint-Jean-Baptiste ». Il laissa lui-même, en 1666, un héritier, du nom de Jean Hûe, qui monta à son tour un degré de l'échelle sociale en se faisant recevoir avocat au Parlement de Paris et prévôt de la châtellenie de Larchant.

Le petit-fils de ce dernier, qui tenait par mariage aux maisons de Sayve et de Birague, s'établissait en 1670 à Fontainebleau, pour y exercer, le premier de sa race, la charge notable de greffier en chef de la

maîtrise des eaux et forêts et de la capitainerie des chasses.

Tous ses descendants la devaient occuper jusqu'à François Hûe. Ils y acquirent leurs titres de noblesse<sup>1</sup>.

Et cette brève histoire est celle de toutes les familles de robe. Alors même qu'il est question des plus grandes familles du Parlement de Paris, on retrouve, en étudiant leurs origines, cette marche, lente et sûre, de bourgeois, intelligents et laborieux, qui s'élèvent doucement par le trafic, le bailliage, puis le parlement, jusqu'aux rangs de la noblesse. C'est le barème social sur lequel se peut dresser, à de rares exceptions près, toute généalogie de magistrats.

Cependant, dès le xviii<sup>e</sup> siècle, les Hûe, établis à Fontainebleau, entrent, par mariages, dans une classe très curieuse de familles attachées au château par le fait de charges dont le nom même est bien oublié à l'heure actuelle. On les nommait les *Officiers chez le Roi* : c'étaient les gouverneurs de l'Orangerie, les chefs de panneterie et les serdeaux chez le Roi ou les capitaines des oiseaux de pêche de Sa Majesté, petit monde à part, naissant, vivant et mourant sous les ombrages du parc royal, petit monde de nécropole auquel rien ne répond plus aujourd'hui et sur le souvenir duquel a glissé l'indifférence des âges...

On concevra donc aisément que François Hûe,

1. Les Hûe sont enregistrés dans l'Armorial général de d'Hozier avec les armes suivantes : d'or au hibou de gueules. Leurs armoiries actuelles sont d'azur à trois hures de sanglier d'or.



tenant par les liens du sang et de l'éducation à ces fidèles satellites de la Royauté, attachés, pendant des siècles entiers, à la dynastie des Valois et des Bourbons, ait puisé, dès l'aube de la vie, cet amour des Princes auxquels il devait plus tard consacrer sa vie tout entière.

Jules-Nicolas Hûe, qui avait eu le tort de se marier sur le déclin de la jeunesse, vint à décéder six ans après son mariage, en 1763, laissant avec une modeste fortune de cent mille livres, une veuve éplorée et quatre enfants en bas âge <sup>1</sup>.

Madeleine Jauvin <sup>2</sup> était alors une personne agréablement douée au physique comme au moral. Un pastel, que nous avons sous les yeux, nous la présente sous l'aspect d'une aimable jeune femme au teint de rose, au menton à fossettes, au sourire mutin, à l'œil espiègle et caressant : une jolie Lisette, à la manière des pastorales et bergeries de l'époque. Le caractère était, par ailleurs, aussi séduisant que le physique. C'était une femme du plus haut mérite et de la plus grande piété, qui sut vaincre les difficultés de sa situation et inculquer à ses enfants, par cette éducation forte et persévérante dont les mères

1. J.-B. Hûe, dont il sera question par la suite, secrétaire général de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs, puis chapelain du roi Louis XVIII au château de Fontainebleau, madame Thibaud et madame Thomé de Montigny.

2. Madeleine Jauvin, issue d'une ancienne famille de Paris, était fille de J.-B. Jauvin, officier préposé à l'approvisionnement de Paris. Son frère, M. Jauvin de Léogane, était commissaire ordonnateur à Saint-Domingue. Sa sœur fut madame Pinondel de Champarnois.

trouvent le secret dans leur cœur, les principes d'invariable loyauté dont François Hûe sut profiter.

Aussitôt que Nicolas Hûe fut décédé, sa veuve s'empressa de faire obtenir à François la charge de greffier de la maîtrise des eaux et forêts. Comme il n'était alors âgé que de cinq ans, ses fonctions furent données à ferme, suivant un usage admis à cette époque, au sieur Pierre-Rosalie Rondeau, employé de son père, qui les exerça jusqu'à la majorité de Hûe.

La jeunesse de celui-ci s'écoula donc, paisible et rêveuse, sous l'œil vigilant d'une mère, dans l'ombre pleine de mystère et de souvenirs de l'hôtel historique de Beauvilliers. Il y demeura jusqu'à l'heure de son mariage, qui fut contracté lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt-trois ans. Il choisit alors pour femme mademoiselle Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, fille de Nicolas Hutin, maire de Saint-Dizier et conseiller au Châtelet de Paris, où il résidait à l'accoutumée en la rue des Mauvaises-Paroles.

Henriette Hutin, qui avait su captiver le cœur sensible de M. Hûe, avait connu les avantages d'une éducation soignée. Elle vivait dans un milieu intellectuel. Son père, homme de savoir et de grand sens, répondait au type accompli du magistrat de l'ancienne roche, et madame Hutin, sa mère, se plaisait à cultiver les sciences. Esprit délicat et fin, d'une instruction supérieure à celle de la majorité des femmes de son temps, elle se livrait assidument aux attraits de l'histoire naturelle et de la botanique. Et cependant,

M. J.-B. Brion, son frère, greffier en chef du Parlement, qui éleva en partie sa nièce Henriette, vivait dans l'habituelle culture de la généalogie et de l'héraldique.

L'esprit de mademoiselle Hutin s'était avantageusement senti de l'éducation qu'elle avait reçue. Aux attraits du physique, elle unissait les aimables qualités d'une femme éminemment artiste et mondaine, possédant, au demeurant, l'esprit sérieux, net et précis qui lui fut nécessaire pour se montrer à hauteur des épreuves dont sa vie devait être incessamment traversée.

François lui-même, encore que la chose soit chez un homme de secondaire importance, n'était point fait pour lui déplaire : OEil en amande, lèvres fines et spirituelles, nez « de grande-maison » comme aurait dit Balzac, et visage agréable, tous ces avantages physiques célaient des qualités morales dont nous serions suspect de faire un trop grand éloge. Qu'on nous permette seulement de dire que son « loyalisme » et son dévouement à ses maîtres lui firent généralement décerner sous la Restauration, où l'on ne ménageait point, il est vrai, les épithètes, le qualificatif de « vertueux M. Hüe ». Dans toute l'acception des termes, il fut chrétien, il fut généreux, il fut désintéressé. Son dévouement sans borne à ses maîtres mérite bien d'être loué. Soit qu'il demeure maintenant assoupi, soit qu'il ne trouve plus l'occasion de s'exercer, le dévouement absolu est une tradition qui, de nos jours, semble disparaître en matière

politique. C'est une manière d'être dont on a perdu la clef et, dans notre siècle d'« égotisme », le loyalisme de Hüe apparaît aussi fossile que respectable. Mais, nous le répétons, nous n'avons point mission de faire ici son éloge, et son caractère apparaîtra mieux au lecteur par le récit de ses actions que par le moyen d'inutiles commentaires.

Le mariage de François Hüe le décida à se rapprocher de Paris. Le 21 janvier 1787<sup>1</sup> il obtint du duc de Duras, premier gentilhomme du Roi, la charge d'huissier de la chambre du roi Louis XVI. Il n'abandonna point sans quelque regret la capitainerie des chasses dans laquelle avait évolué sa famille tout entière. Il lui fallut pourtant se démettre de ses fonctions de greffier pour remplir ses attributions nouvelles. C'est dans le serment qu'il prêta pour entrer en charge qu'il faut voir le secret de sa conduite politique et privée. C'est alors que se forma le lien indissoluble qui l'attacha à Louis XVI et à sa famille, car il ne voulut jamais faillir à sa parole.

Peu de temps après, il fut nommé, pendant une absence et sans avoir sollicité cet honneur, au poste de confiance de premier valet de chambre du Dauphin<sup>2</sup>. Dès lors, il ne quitta plus la famille royale.

1. C'est le 21 janvier que se forma le lien indissoluble qui attacha François Hüe à la famille royale. C'est le 21 janvier que mourut Louis XVI. C'est le 21 janvier que fut inhumé François Hüe.

2. On sait que ces fonctions n'étaient nullement entachées de servilité. Un arrêt de 1594, confirmé en 1611, assurait la noblesse personnelle, le titre d'écuyer et les prérogatives

Il est auprès d'elle quand arrivent les événements de 1789, qui l'emplissent d'une anxiété toujours croissante. Son royalisme sans alliage s'épouvante chaque jour davantage de la marche croissante des événements. Il est à tout, il est partout. Dans les lieux publics, dans les clubs et les assemblées, on le voit aux aguets, saisissant les paroles hostiles à la Royauté, cherchant dans la mesure de ses moyens à se rendre utile à ses maîtres. Pressentant qu'il est à l'aube d'une grande et terrible époque de l'histoire, il se documente fiévreusement, prend des notes sur les événements journaliers et se montre, tour à tour, spectateur et victime dans le grand drame de la Révolution française.

Plus tard, il rédigea ses souvenirs et les publiera partiellement à Londres, en 1806, sous le titre de *Dernières années du Règne et de la Vie de Louis XVI*, ouvrage maintenant épuisé et qui s'est endormi dans l'ombre tranquille de l'oubli.

Pendant la captivité de la famille royale, captivité qu'il tint à partager comme on le verra plus loin, il ne cesse d'entourer de soins ses augustes maîtres. Il en est récompensé par une phrase de l'immortel testament du roi Louis XVI qui le recommande à son infortuné fils.

Après le 21 janvier, c'est lui qui porte à la reine des nouvelles de ses enfants, c'est lui qui cherche d'officier de la chambre aux premiers valets de chambre du Roi. Le Conseil d'État décréta en 1778 que la noblesse héréditaire serait accordée à ceux de ces officiers qui seraient demeurés vingt ans en charge.

vainement à rentrer au Temple pour adoucir, par sa présence, la captivité de Louis XVII dont le caractère charmeur et profond avait conquis son cœur. Plus tard, il accompagne Marie-Thérèse à Vienne et devient l'agent des princes en exil. A Mitau, Louis XVIII lui donne les fonctions délicates de commissaire général de sa maison et fait de lui son confident et son intime. Si l'on en excepte la périlleuse mission d'aller gérer les intérêts du Prince à Hambourg, en 1805, il ne quitte pas la famille royale pendant toute la période de l'émigration et demeure à Hartwel jusqu'à la première Restauration. De toute cette période de son existence, nous n'avons rien à dire. Il se chargera lui-même de nous en entretenir dans ses souvenirs. Nous le suivrons pendant ces longues et douloureuses étapes de l'exil, où sa santé s'épuise, où son inlassable dévouement ne vient jamais à défaillir.

Mais, sauf en ce qui concerne la période des Cent-Jours, il est muet sur les années qui s'écoulèrent entre son retour en France et les derniers instants de sa vie. La tradition nous en a laissé quelques souvenirs.

On conçoit mal, à l'heure présente, où la difficulté des communications n'est plus qu'une tradition qui s'en va, quel pouvait être, en 1814, l'état d'esprit d'un émigré revenant en France après vingt ans d'absence. Trouver son foyer détruit, sa famille décimée, ses amis disparus pour la plupart, grâce au diligent office de la guillotine ou des guerres de l'Empire, et les survivants des heureux jours, méconnaissables et vieilliss, c'est là une situation dont l'équi-

valent semble à jamais disparu. Tel fut en 1814 le cas de M. Hûe. Quelles émotions complexes durent l'assaillir, quand il fit le bilan de ce qui lui demeurait de parents ou d'amis en son beau pays de France! Aussi bien s'empressa-t-il de recevoir ces vestiges vivants de l'Ancien régime, et de fréquenter assidument chez eux.

Sa famille n'avait point été épargnée par le temps. Sa mère, qu'il aimait tendrement, n'était plus de ce monde. Madame Hutin, sa belle-mère, qu'il recueillit chez lui, n'avait pas su conserver ses brillantes qualités d'antan. Son esprit caduc s'en était allé vers les choses de l'enfance.

Et partout la mort avait fauché...

Hûe retrouva cependant son frère, l'abbé Jean-Baptiste, qui, après avoir longtemps souffert dans les prisons, avait obtenu, au rétablissement du culte, l'administration des hospices de Fontainebleau; son oncle, M. Brion, qui devait atteindre sa centième année; ses sœurs, mesdames Thibaud et Thomé de Montigny et leurs nombreuses familles<sup>1</sup>.

Madame Hûe, qui reçut alors le brevet de lectrice de la Dauphine, dont elle jouit jusqu'en 1830, s'empressa de réunir, dans son salon des Champs-Élysées, les vestiges de ses relations des heureux jours. On y vit fréquemment les Damas, les Martignac, les Villedavray, les Henry, les Bapst, les Péan de Saint-

1. Coïncidence curieuse. Une des filles de madame Thomé, nièce par conséquent du royaliste François Hûe, avait épousé, sous l'Empire, M. de La Grye, proche parent des Bonaparte, par les Bleschamps.

Gilles, les Tiolier, les Quatremère de Quincy, les des Michels, les Montarand, les Claparède, les d'Egilly, les Jurien de La Gravière et les Blanchard de Farges, tout un fragment de cette vieille société royaliste amoureuse du passé, tremblante de l'avenir qui, fidèlement, venait recueillir sur les lèvres du « serviteur dévoué » le récit des choses tristes de l'Émigration....

C'est dans ce milieu sympathique que François donna une nouvelle édition des *Dernières Années de Louis XVI* qui suscita l'enthousiasme général et sut plaire aux cœurs sensibles. Il y retraçait en termes corrects et émus l'histoire de la Révolution française.

Ses travaux ne l'empêchèrent pas de continuer auprès de Louis XVIII ses fonctions de premier valet de chambre qu'il avait reçues à Hartwel et son nouvel office de trésorier de la maison du Roi. Dès lors, il fut le dispensateur des aumônes du souverain. Elles étaient nombreuses; aussi bien la tâche était-elle souvent malaisée et le labeur incessant.

Un titre de baron fut, en 1816, la récompense de ses nombreux services. Ce fut la dernière faveur que lui accordèrent les Princes. Il devait bientôt quitter à jamais la Cour. L'automne de l'année 1818 acheva de miner sa santé délabrée par les émotions et les misères de la captivité et de l'exil. Chaque jour, il s'affaiblit davantage, attendant avec confiance, dernière illusion de malade, la guérison prochaine et les joies du printemps. Un coup terrible devait bientôt le frapper. On lui dissimulait, à l'accoutumée, les feuilles publiques qui donnaient de ses nouvelles,

quand une fâcheuse imprudence lui fit tomber entre les mains un journal qui parlait de son état désespéré, ajoutant que ses charges étaient promises à d'autres qu'à son fils. Dès lors il déclina lentement. Ce fut sur cette désillusion suprême que, le 18 janvier 1819, François Hûe reçut l'extrême onction des mains de l'abbé Legris-Duval, le même qui s'était offert pour assister Louis XVI au jour de sa mort. Et, le lendemain, il s'éteignit doucement et pieusement entre les bras de sa femme et de son fils, après avoir prononcé ces paroles :

« Mes derniers vœux sont accomplis : j'ai revu la terre de France et mon Roi rétabli sur le trône de ses pères. »

Coincidence touchante, ses funérailles eurent lieu le 21 janvier 1819, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, quelques instants après la célébration du service anniversaire de Louis XVI.

... Maintenant que nous avons rapidement esquissé la biographie de l'homme, nous permettra-t-on de dire quelques mots de son œuvre ?

Nous avons rapporté que François Hûe était l'auteur des *Dernières Années de Louis XVI*. Il a utilisé dans cet ouvrage plusieurs parties des souvenirs que nous livrons aujourd'hui à la publicité. Mais un grand nombre de faits concernant Louis XVI et sa famille ne se rencontrent pas dans les *Dernières Années* du Roi martyr. Par contre, cet ouvrage renferme des réflexions politiques qui seraient, à l'heure actuelle, fastidieuses et démodées, et que nous avons cru devoir supprimer des *Souvenirs*.

La première partie des *Souvenirs* a été rédigée avec soin dans la Prison de la Force. La seconde partie, qui concerne l'Émigration, n'est qu'une suite de notes reliant entre elles des pièces dont Hûe connaissait l'importance et dont il tenait à expliquer l'origine. Ces derniers chapitres, sans doute, n'étaient pas destinés à la publicité ; ils présentent une intensité de vie moins grande, un caractère plus documentaire que les premiers. Ils contiennent des incidents curieux mais on regrette, à leur lecture, que l'auteur ne se soit pas plu à nous y présenter la silhouette du roi Louis XVIII, dont il fut l'intime, comme il l'avait fait pour le roi Louis XVI.

Sans nous essayer à remplir cette lacune, on nous pardonnera donc de rapporter ici quelques souvenirs concernant les rapports de Louis XVIII et de François Hûe, souvenirs qui dépeignent à merveille le monarque énigmatique et la cour de la Restauration. Ils seront un très imparfait complément des anecdotes que Hûe nous a contées sur ses Princes, une compensation légère au mutisme qu'il garde sur les premières années de la Restauration.

François Hûe laissa un fils, héritier de son attachement à la maison royale de Bourbon : André baron Hûe, lieutenant à quinze ans au régiment de Dillon, puis, à la Restauration, capitaine aux mousquetaires, chef de bataillon d'état-major et premier valet de chambre du Roi à la mort de son père. Fidèle aux traditions de sa famille, André Hûe brisa son épée en 1830 et abandonna toutes ses charges. Depuis

lors, il vécut dans la retraite, au château de Saint-Sauveur, dans la Brie Champenoise, douloureusement replié sur ses souvenirs. Parfois, dans ses vieux jours, il se plaisait, au cours des soirées d'hiver, à deviser pendant de longues heures, devant le foyer familial, évoquant devant ses amis et ses enfants les images de jadis. Mais, à l'heure présente, la mort a pris ses parents et ses amis; ses enfants, trop jeunes alors pour comprendre ce qu'avait de précieux la conversation de leur père, ont oublié.... Et seule, sa veuve, la baronne Hûe, née Louise de Mazonod, qui lui survécut de longues années, a pu rapporter jusqu'à nous les souvenirs de François et d'André Hûe sur Louis XVIII et Charles X.

Nous eûmes l'heur de connaître la baronne Hûe au cours de notre jeunesse, et nous aimions en elle ses rides et ses cheveux blancs, comme on aime les pastels vieillots, les miniatures effacées et tout ce qui fleure le parfum d'antan; nous aimions plus encore en elle l'image d'une vieille qui avait beaucoup vu, beaucoup observé et beaucoup médité. En elle nous aimions enfin cet âge où les passions sont mortes, où l'on est indulgent, où l'on aime à conter...

Il existe un lien si mystérieux et si exquis entre l'enfance et la vieillesse. Il semble que ce soit, au seuil de la porte de la vie, la touchante rencontre de deux êtres, et celui qui s'en va — souriant tristement aux illusions de la jeunesse — voudrait laisser à celui qui vient quelque trésor de patience et de tendresse pour alléger le poids du fardeau qui l'attend. C'est la

vieille expérience qui sourit tendrement aux jeunes illusions, heureuses aux approches de la mort, de voir fleurir l'enfance, triste pourtant de remonter le cours du passé et d'y lire, pour ceux qui restent, le douloureux présage de l'avenir...

Aussi bien ne pouvons-nous évoquer sans émotion les heures déjà lointaines qui nous amenaient au château de Saint-Sauveur, pour séjourner quelque temps auprès de la veuve d'André Hûe.

Sur le perron du château, sous le voile des vieux peupliers tremblotants sous la brise, elle nous attendait, appuyant sa haute taille voûtée sur une haute canne, baissant à demi son visage si noble, son nez aquilin, ses yeux malicieux et doux, son front ridé sous les cheveux blancs et le bonnet immaculé.

Et dès lors, adolescence et vieillesse, nous cheminions à petits pas, unis par le plaisir réciproque de parler et d'entendre, unis par une affection, protectrice chez l'une, respectueuse chez l'autre, tendre chez tous deux.

Nous nous plongeons alors dans le passé, et de chaque anecdote contée par elle, la baronne Hûe, apôtre aimée dont j'étais l'infidèle disciple, tirait quelque morale religieuse ou philosophique qui n'excluait point la gaieté de ses récits, le ton badin de sa conversation.

Elle était le lien entre le présent et le passé, le chaînon vivant qui nous unissait au souvenir de François et d'André Hûe, le noble vestige d'un temps

où l'on vivait encore, disait-elle, pour « son Dieu et pour son Roi ».

Ces entretiens, nous les conserverions précieusement dans l'intimité familiale s'ils ne contenaient quelques menues bribes de notre histoire de France que chacun a le droit et le devoir de connaître.

Luttant donc contre la marée montante de l'oubli, nous voudrions transcrire ici ces anecdotes qui demeurent, en notre mémoire, intactes et fidèles et deviennent friandes à connaître à mesure que les temps nous en éloignent.

Mariée en 1828, madame Hûe n'avait pu connaître le roi Louis XVIII, que son beau-père et son mari avaient si fidèlement servi; mais, maintes fois en ses entours on lui avait fait le récit des choses qui suivent. C'est donc à elle que nous laisserons ici la parole :

« Quand après mon mariage, j'arrivai à Saint-Cloud, je fus frappée de ce que le roi Louis XVIII n'y eût pas légué d'aussi sympathiques souvenirs que ceux auxquels il avait droit. Mon mari lui-même, qui, élevé avec Louis XVII, n'avait guère quitté « Nos Princes » depuis son enfance, ne cessait d'exalter les qualités de la plupart d'entre eux, et leur avait voué le plus profond attachement; mais quand je l'interrogeais sur la valeur morale du défunt roi, un léger nuage obscurcissait son front. »

Et parfois, quelque allusion lui échappait sur ce je ne sais quoi d'inquiétant, de mystérieux et de « fermé » qui caractérisait la personnalité royale.

« Il était malaisé de pénétrer les secrets du roi

Louis XVIII. Jamais prince ne posséda mieux la maîtrise de soi, l'art de dissimuler ses pensées et de céler ses émotions au public. »

Cependant le roi Louis possédait, quand il voulait plaire, les dons les plus séduisants du monde. Au contact de la cour de Louis XV, il avait puisé les trésors de la vieille courtoisie française, auxquels s'ajoutaient chez lui les dons d'un esprit naturellement poli. Sa Majesté possédait l'heureux secret de formuler d'heureuses phrases, et de mettre en valeur les grâces qu'il accordait.

Certain jour de l'an, comme François Hûe faisait auprès de lui son service et lui présentait ses vœux, le Roi lui répondit en riant :

— Tout le monde m'apporte des souhaits aujourd'hui, mais personne ne m'apporte d'étrennes. Aussi bien, ai-je voulu m'en offrir moi-même! Je m'accorde, ce matin, un bon trésorier de ma cassette... Et, bien entendu, c'est sur vous, mon ami, que mon choix s'est arrêté!

N'était-ce point là quelque chose de spirituel et d'affable? La baronne Hûe nous rapportait aussi le trait suivant qui, s'il n'est point amplifié par la tradition, se passe de tout commentaire.

Malgré les rigueurs de l'exil, Hûe y aurait amassé au Roi quelque économie dont il lui ménageait la surprise lors de son retour de France. L'épargne aurait été considérable. On parlait de six millions.

En lui annonçant cette nouvelle, Hûe causa à Louis XVIII la satisfaction la plus grande.

— Comment! se serait écrié le roi, je suis si riche! Vous m'étonnez, monsieur Hûe. Eh bien, remettez donc cette somme à M. de\*\*\*. Il en a plus grand besoin que moi!

Il s'agissait d'un grand seigneur, fort attaché à la famille royale et complètement ruiné par la Révolution.

On rapporte, dans la famille Hûe, une autre anecdote du même genre, dans le récit de laquelle il convient de voir, chez le roi Louis XVIII, un cas d'amnésie vraiment regrettable.

A la fin d'une année, Hûe lui remettait une avance d'une centaine de mille francs. Toujours généreux, le Roi, touché de l'ordre que Hûe apportait au souci de ses affaires, le pria de garder cette somme pour lui-même.

Mais, sur ces entrefaites, il se mettait à une table de jeu, genre de distraction qu'il chérissait beaucoup.

La chance ne lui était pas favorable, et, quand vint le soir, la perte de Sa Majesté était fort grosse.

— Hûe, s'écria-t-il alors, veuillez donc momentanément m'avancer la somme que je vous ai octroyée. Je vous la restituerai plus tard...

Or, le « plus tard », dit-on, n'arriva point.

L'apparente froideur du Roi, dont nous entretenait la baronne Hûe, cachait un caractère bouillant et vif, auquel le souverain donnait de larges échappées quand, ayant dépouillé la grandeur royale, il rentrait dans l'intimité du chez soi. « Mon mari, nous disait-elle, qui l'accompagnait dans ses appartements

privés, avait souvent l'occasion de constater ces éclats. » Au reste, Louis XVIII, dont l'esprit caustique s'attaquait souvent à lui-même, tournait volontiers en ridicule la voix tonnante qu'il avait accoutumé d'employer en ses moments d'humeur : « J'ai pris ma *voix de cloche*, s'écriait-il une fois sa colère tombée, j'ai pris ma *voix de cloche*! »

Et, quand il prenait sa voix de cloche, le meilleur moyen pour apaiser son courroux était de ne point se laisser intimider. Les anecdotes suivantes, — que nous contait toujours la baronne Hûe, — en sont les meilleures preuves.

Cacochyme et podagre, accablé par la goutte, les jambes habillées de velours rouge, le vieux Roi, dans les dernières années de sa vie, dinait, à l'ordinaire, avec sa famille, puis se faisait transporter en un fauteuil roulant jusqu'à son cabinet de travail. Incapable de se soutenir, il disait plaisamment, quand on le traînait ainsi, que c'était sa manière de marcher.

André Hûe se chargeait parfois de ce service.

Or, un soir, le Roi, de fort méchante humeur, au lieu de donner l'ordre habituel de rouler son fauteuil, s'écrie de sa voix rude : « Je veux marcher! »

Le baron demeure impassible, comme s'il n'avait pas entendu les impérieuses paroles.

— Je veux marcher! Je veux marcher! répète plus violemment le souverain.

— Eh bien, que Sa Majesté marche seule, répond le premier valet de chambre d'un ton bref et sourd.

Les princes, qui voyaient croître la colère de Louis



devant cette résistance, et qui tous aimaient André Hüe, l'engageaient à céder, et à pousser le fauteuil. Mais ce dernier refuse en termes énergiques et respectueux, jusqu'à ce que Louis XVIII, comprenant sa juste fierté et comprenant qu'on ne parlait point sur ce ton à un ancien officier aux mousquetaires, lui dise d'une voix sensiblement radoucie :

— Veuillez, monsieur Hüe, me conduire à mes appartements, je vous en rendrai grâce.

Une autre fois, André Hüe rendait au Roi les comptes de quelque négociation dont il avait été chargé. Tous deux n'étaient pas d'accord sur le chiffre de la dépense. Louis prenait peu à peu sa *grosse cloche* et se montrait fort irrité. Impatienté, le premier valet de chambre, qui ne s'inquiétait pas autrement de la dignité royale, lui remet le registre en s'écriant :

— Que le Roi compte ou je ne m'en mêle plus!

Louis XVIII calcule, suppute, additionne, et, dans un franc éclat de rire :

— André, s'écrie-t-il, vous avez raison, et c'est moi qui suis la bête!

En homme d'esprit, fatigué d'une adulation perpétuelle, le monarque appréciait infiniment l'indépendance de caractère.

Hüe était à la cour le jour où l'on y connut la mort de Napoléon et fut présent à la scène suivante :

Dans la salle où l'on attendait le Roi, qui n'avait pas encore paru, les visages étaient contraints. Plusieurs dignitaires qui avaient évolué avec aisance du service

de l'Empire à celui de la Royauté, manquaient grandement d'assurance. Seul, Rapp, sans souci des convenances, pleurait franchement dans une embrasure de fenêtre.

Louis XVIII entre, masquant, sous son habituelle impassibilité, les sentiments qui l'animent, marche droit vers lui et lui serre la main avec effusion.

Cette indépendance de caractère, aimée du roi, André Hüe devait en donner la preuve éclatante à son maître.

On sait que Louis n'avait aucune affection pour le duc d'Orléans qui devait s'en venger un jour sur Charles X en occupant son trône. Or donc, au cours d'une promenade à laquelle se livrait le Roi et sa suite dans le parc de Saint-Cloud, un terrible orage vint subitement à éclater. Louis et son entourage se retirent diligemment dans un pavillon désert. Seul, le duc d'Orléans, surpris par l'averse, alors qu'il suivait le Roi... de loin, demeure, humide et transi, sous un arbre, n'osant point affronter la pluie pour rejoindre le groupe royal. Louis le regardait d'un œil malicieux, sans mot dire, et *personne* n'osait porter secours au prince. Bravement, Hüe se détache de ses compagnons et porte son manteau au duc qui, — habitué sans doute au manque d'égards, — ne sut en quels termes le remercier.

Cette fermeté de caractère n'était point faite pour déplaire à Louis XVIII, qui affectionnait André Hüe et le comblait de menus présents.

Au jour de sa nomination de premier valet de

chambre en survivance de son père, André Hüe trouva dans sa chambre des Tuileries une immense armoire d'*acajou mâle* à ciselures d'or :

— C'est pour serrer votre uniforme, lui dit Louis XVIII dans un sourire, quand il le rencontra.

Au reste, le Roi était généreux dans toutes les menues choses et pratiquait largement le grand art des petits cadeaux. Il aimait à combler de légers présents les officiers de sa maison pour lesquels il avait une affection particulière. Napoléon, paraît-il, empruntait à ses sénateurs leurs tabatières, qu'il oubliait de leur rendre, si bien qu'à la fin de son règne on ne venait plus au Sénat qu'avec des queues de rats. Les mœurs changèrent avec le frère de Louis XVI et vinrent à l'opposé.

Quand Louis XVIII était de joyeuse humeur, il distribuait les siennes à ses officiers. Innombrables sont les tabatières et bonbonnières dont furent comblés François<sup>1</sup> et André Hüe. La plupart sont

1. La plus précieuse de ces tabatières est une boîte en or ciselé, ornée de gouaches peintes par Van Blarenberghe, représentant les épisodes d'une chasse à courre dans la forêt de Compiègne et dont se servait habituellement le roi Louis XVI. Louis XVIII et madame la Dauphine donnèrent également à MM. Hüe plusieurs objets précieux : diverses miniatures de la famille royale, celles de Louis XV, de ses filles et de Madame la Dauphine, une canne dont les contours représentent tous les profils des membres de la famille de Bourbon, les Heures de madame Élisabeth, un gilet brodé au Temple par Marie-Antoinette pour le Dauphin, etc. Ce fut André Hüe qui annonça, le premier, au roi Louis XVIII la naissance du duc de Bordeaux. Le Roi lui donna une médaille en or, commémorative

d'or ciselé, ornées de miniatures de la famille royale et ont servi à l'usage du Roi lui-même.

C'est surtout dans le choix des légers présents qu'excellait Louis XVIII. On ne saurait affirmer qu'en matière plus sérieuse il pratiqua toujours la même générosité à l'égard de ses fidèles. François Hüe, à la suite de ses longues années de service, aurait mérité, peut-être, quelque récompense de nature plus élevée; mais quand nous risquions cette réflexion devant madame Hüe :

« Nécessités de la politique, nous disait-elle, nécessités de la politique! Louis XVIII avait beaucoup à donner aux ralliés du régime monarchique. C'était notre gloire à nous, royalistes, de savoir que Sa Majesté pouvait compter sur nous, sans qu'il fût nécessaire de nous attacher par l'espoir de quelque récompense. »

Si Louis XVIII pouvait compter sur le dévouement d'André Hüe, celui-ci n'en était pas moins clairvoyant sur les faiblesses de son Prince. Madame Hüe, fréquemment, nous contait l'historiette suivante qui se rattache à la nature mystérieuse des relations de Louis XVIII et de la fameuse comtesse du Cayla :

Souvent, le Roi, quand il avait quelque loisir, disait à haute et intelligible voix aux personnes de sa suite : « Je m'en vais faire ma partie avec madame du Cayla. »

L'usage était, alors, de préparer les cartes à jouer dans un petit salon. Hüe était chargé de veiller à ces

de cet événement. Il lui fit également présent d'un grand nombre de volumes artistement reliés.

préparatifs, mais, très intéressé par les intentions du Roi, il avait soin de disposer sur la table les cartes de telle sorte qu'il pouvait, à première vue, reconnaître par la suite si on les avait maniées.

Louis XVIII et madame du Cayla allaient donc à leur partie. Longtemps, fort longtemps, ils demeurèrent seuls. Enfin, la porte s'ouvrait. Hûe venait à nouveau querir les cartes... On n'y avait point touché!

Il paraît que Louis, malgré son amour du jeu, s'abstenait de manier les cartes avec son bon frère d'Artois qui, fort vif, aurait pu lui répondre, en cas de perte, quelque parole peu convenable à la dignité royale. Est-ce le même motif qui le guidait avec madame du Cayla, qu'il invitait tout exprès au jeu? Il est permis de ne le point croire <sup>1</sup>...

Et c'est ainsi que madame André Hûe égrenait, comme les *ave maria* d'un chapelet, mille récits curieux ou plaisants sur les choses de l'ancienne cour. Quand elle nous avait conté ces anecdotes, qui ne nous paraissent point déplacées ici puisqu'elles se rattachent à la mémoire de François Hûe, elle nous faisait également connaître les impressions personnelles qu'elle avait éprouvées lorsque, subitement enlevée, à l'âge de vingt ans, aux campagnes de la

1. Les derniers rapports qui unirent André Hûe à son maître furent au moment du décès de Louis XVIII. Il assista à ses derniers moments; puis, comme à la suite de la terrible gangrène dont le Roi était mort, personne n'osait procéder à l'ensevelissement, Hûe voulut bien s'en charger et vaincre sa répugnance, pour le service du défunt.

Brie, elle s'était vue transportée au milieu de la Cour de France :

« Ma première présentation, nous disait-elle, fut pour madame la duchesse d'Angoulême. L'aspect austère et la parole rude de Madame la Dauphine me glacèrent immédiatement d'effroi. Par ces simples mots, sèchement prononcés, elle m'accueillit froidement :

» — Je vous salue, madame. J'ai pour votre belle-mère infiniment d'amitié. Vous, je ne vous connais pas encore, mais je vous prie de la rendre heureuse, sans quoi, je vous en voudrai!

» Après les services qu'elle avait reçus de mon beau-père, je m'attendais à quelque mot plus affable, et je me retirai sans gaieté dans le cœur. Cependant, par la suite, les bontés de Madame la Dauphine me rapprochèrent d'elle et je connus enfin qu'elle c'était, sous de mâles apparences, les attraits d'un cœur dévoué.

» Tout autre fut ma première entrevue avec madame la duchesse de Berri. Alors que les douairières des Tuileries blâmaient ses allures franches et libres, elle était adulée de toute la jeunesse du château. Je brûlais de la connaître, quand l'occasion me vint bientôt servir à souhait. Je rendais, un jour, visite à sa première femme de chambre, madame de Vathaire <sup>1</sup>. Cette dame, d'un grand mérite, ne cessait de m'exalter les qualités de la Duchesse.

1. Joséphine Gauné de Cazau, femme de Paul de Vathaire du Fort, première femme de chambre et favorite de la duchesse de Berri.

» — Elle possède cependant un léger défaut, ajoutait-elle... oh! bien léger.... Elle est curieuse et, si vous la voulez voir, c'est là chose fort aisée. Il me suffira de hausser un peu la voix, et, comme Madame est dans l'appartement voisin, elle s'empressera, en m'entendant, de venir voir qui me visite.

» Et ces deux dames, incontinent, d'élever sans difficulté leur diapason.

» Bientôt un pas léger se fait entendre derrière la cloison, puis, doucement, une porte vient à s'ouvrir.

» — Madame de Vathaire, madame de Vathaire, je suis bien infortunée!... J'ai perdu mes ciseaux... Ne pourriez-vous pas m'en prêter quelque paire?

» ... Telle est l'ingénieuse entrée de Marie-Caroline. En la voyant, je fus, ajoutait madame Hûe, grandement frappée de l'imperfection de ses traits. Il semblait que les yeux de Son Altesse eussent à tâche de ne pas regarder dans la même direction. Ses sourcils trop épais cherchaient activement à rejoindre ses cheveux trop ardents. Son nez dédaignait les charmes de la régularité. Enfin, je n'étais pas assez accoutumée, peut-être, aux teints basanés du pays de Naples, pour apprécier son visage. Mais, à peine Madame eut-elle prononcé quelques mots que cette fâcheuse impression s'effaça pour ne laisser place qu'à la sympathie la plus vive. Offrant un parfait contraste avec la dignité sévère et la majesté froide de Madame la Dauphine, elle était si « femme » avant d'être princesse qu'il me sembla rencontrer en elle une égale et une amie.

» ... C'était aussi le roi Charles X dont la baronne Hûe venait parfois à nous entretenir. Encore qu'il ne fût plus jeune quand il connut madame Hûe, il avait conservé intacts ses vieilles traditions de galanterie française, et quand, se promenant en son parc de Saint-Cloud, il rencontrait la jeune baronne, ce n'était pas sans lui adresser quelque joli madrigal. « Il n'avait, s'écriait-elle, rien conservé des attraits de son jeune temps, et marchait pesamment, en dodelinant de la tête, tandis que, sous son chapeau, se hérissaient ses gros cheveux gris. Alors que par une fraîche matinée d'automne je le voyais revenant de la chasse et tenant à la main un faisan superbe, il s'approcha de moi, et me voulut bien dire en un sourire gracieux : « C'est pour vous que je l'ai tué, madame la baronne, c'est pour vous que je l'ai tué! »... Et comme, après une profonde révérence, je le suivais du regard tandis qu'il s'éloignait dans la brume, je vis bientôt mon Roi, qui venant à rencontrer l'une de mes compagnes, lui présenta sa chasse en s'écriant de sa voix haute : « C'est pour vous que je l'ai tué, madame la comtesse, c'est pour vous que je l'ai tué.... »

Et c'est ainsi qu'en de longues heures de causerie, la belle-fille de François Hûe, quoiqu'elle prétendit que « le cadran de ses quatre-vingts ans fût parfois un guide infidèle » évoquait devant nous, en un panorama charmeur, les souvenirs de la Restauration. En son langage délicat et vieillot elle charriait jusqu'à nous les anecdotes jolies du bon vieux temps. Elle était le livre de la Vieillesse et du Souvenir,

livre du Passé, tendrement aimé, qui, parfois, s'ouvrait aux mêmes pages, mais que nous regrettons de n'avoir point assez consulté, maintenant qu'il est fermé pour toujours !...

Baron DE MARICOURT,  
ancien élève de l'École des Chartes.

Villemétrie, 1<sup>er</sup> août 1903.

1. Nous avons placé à l'appendice de ce volume quelques fragments des œuvres inédites de la baronne A. Hüe, contenant de curieux souvenirs sur la Cour.

## SOUVENIRS DU BARON HÜE

---

### CHAPITRE PREMIER

(1787-20 juin 1792).

François Hüe au service du Dauphin. — Ses rapports journaliers avec le jeune prince. — L'abbé Davaux et madame de Tourzel. — Charité de la reine Marie-Antoinette. — Fidélité de la ville de Fontainebleau au Roi. — Les Journées d'octobre 1789. — Hüe assiste à la première communion de Marie-Thérèse de France. — Le retour de Varennes. — Journée du 20 juin 1792. — La Reine confie le Dauphin à Hüe. — Le garde national Drouet.

Attaché depuis l'année 1787 à la famille de l'infortuné roi Louis XVI, je ne saurais assez reconnaître les marques de bonté dont j'en fus toujours honoré. J'acquitterai donc une dette et je soulagerai mon cœur en révélant ici les scènes déchirantes dont souvent je fus témoin au cours de la Révolution et dans les années qui la suivirent. Je me dois de retracer les sentiments dont mon auguste maître me rendit souvent le dépositaire,

mon but étant, dans ces lignes, de mettre ses vertus en opposition avec les crimes de ses ennemis.

Louis XVI, ce prince vertueux qui tenait d'une longue suite d'ancêtres le droit de régner sur la France, passa rapidement du trône à l'échafaud. La Reine, madame Elisabeth, expirèrent sous le couteau fatal. Louis XVII mourut dans les fers. Madame, sœur de l'enfant Roi, échappa seule à la rage des factieux ! De tous ces événements et de ceux qui suivirent, je fus le modeste témoin. Je me bornerai donc à la narration des faits qui se sont passés sous mes yeux. Quelques détails me seront personnels ; leur liaison avec les faits dont je dois parler exigeait qu'en traçant le tableau des malheurs de la famille royale, j'indiquasse les persécutions auxquelles le dévouement pour la personne du Roi et des siens exposa ses serviteurs. En un mot, mes souvenirs seront le récit fidèle de faits, la plupart si diversement racontés, qu'ils ont dû laisser au public de grandes incertitudes sur leur cause et leur nature.

Ce fut à la personne du Dauphin que, sur la recommandation de M. le duc de Duras, je fus tout d'abord attaché et je voudrais, en commençant, rappeler quelques faits qui prouveront com-

bien le royal enfant était digne de monter sur le trône de ses pères.

Louis XVII avait reçu en partage une figure céleste, un esprit précoce, un cœur sensible et le germe des plus grandes qualités. Dans un âge encore tendre, ce prince faisait admirer la grâce et la finesse de ses réparties. Occupé journellement de sa personne, combien d'exemples n'en pourrais-je pas citer !

Un jour, entre autres, il s'était mis à siffler, alors qu'il étudiait sa leçon. On l'en réprimandait. La Reine survint et lui fit quelques reproches : « Maman, dit-il, je répétais ma leçon si mal que je me sifflais moi-même ! »

Une autre fois, le Prince était au Bois de Boulogne, dans les jardins de Bagatelle, l'hôte de son oncle d'Artois. Emporté par son habituelle vivacité, il court se jeter dans un bosquet de rosiers, et comme, vivement ému, je lui faisais observer qu'une seule de ces épines pouvait lui déchirer le visage :

— Qu'importe, me répondit-il d'un air décidé, les chemins épineux mènent à la gloire.

Louis XVII se plaisait particulièrement à ménager à M. l'abbé Davaux<sup>1</sup>, son précepteur,

1. On sait que Marie-Antoinette ne partageait pas les senti-

les surprises de son esprit éveillé. Une fois, le Dauphin, se rappelant une de ses leçons d'histoire, alluma furtivement une lanterne et feignit de chercher quelque chose qu'il avait perdu. Tout à coup, il se retourna vers l'abbé Davaux, et dit en lui prenant la main :

— Je suis plus heureux que Diogène; j'ai trouvé un homme.

L'abbé Davaux, lors du départ du Roi pour Varennes, avait été quelque temps sans pouvoir donner de leçons à M. le Dauphin. Comme il les reprenait un jour, en présence de la Reine, le jeune Prince désira commencer par la grammaire.

— Volontiers, lui dit son instituteur. Votre dernière leçon avait eu pour objet, s'il m'en souvient, les trois degrés de comparaison : le positif, le comparatif et le superlatif... Mais vous aurez tout oublié!

— Vous vous trompez, répondit le Dauphin; pour preuve, écoutez-moi. Le positif, c'est quand je dis : Mon abbé est un bon abbé, le compa-

ments que l'abbé Davaux inspirait au Dauphin. « L'abbé d'Avaux, écrit-elle le 24 juillet 1789, peut être fort bon pour apprendre les lettres à mon fils, mais il n'a ni le ton, ni même ce qu'il faudrait pour être auprès de mes enfants... » (*Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt. Paris, 1860, 2<sup>e</sup> éd.).

ratif, quand je dis : Mon abbé est meilleur qu'un autre abbé; le superlatif, continua-t-il en fixant la Reine, c'est quand je dis : Maman est la plus tendre et la plus aimable de toutes les mamans!

La Reine prit le Dauphin dans ses bras, le pressa contre son cœur et ne put retenir ses larmes.

Le Prince avait un jardin qui faisait partie de l'enceinte des Tuileries. Un jour qu'il se disposait à partir pour s'y promener et qu'il s'exerçait au maniement d'un fusil, l'officier de la garde nationale de service lui dit :

— Monseigneur, puisque vous allez sortir, rendez-moi mon fusil.

Le jeune prince le refusa brusquement. Madame de Tourzel l'ayant repris de sa vivacité :

— Si monsieur m'eût dit de lui donner, fort bien! s'écria le Dauphin; mais lui *rendre!*

Au reste, le Prince avait sous les yeux les exemples de la Reine qui contribuaient à fortifier ses nobles qualités. Une des principales vertus de l'infortunée princesse était la charité. On me permettra d'en citer le trait suivant :

En 1789, je me permis de lui demander si elle daignerait accorder quelques secours à la ville de Fontainebleau, dont plusieurs habitants étaient

alors réduits à la plus grande indigence. La Reine me remit 8 000 livres, et, en m'annonçant ce bienfait : « Le Roi et moi, me dit-elle, nous avons *boursillé* pour faire cette aumône. Puisse cette ville ne pas réaliser d'ingratitude avec quelques autres! »

Fontainebleau demeura fidèle à la cause royale. Le Roi ayant envoyé dans cette résidence des chiens de meute pour les entretenir dans l'habitude de la chasse et ayant, peu de temps après, réformé sa vénerie, les habitants se disputèrent le plaisir de prendre ces chiens, de les nourrir et de les garder pour les rendre au Roi à une époque plus heureuse. Des indigents même en demandèrent. Ce trait fut connu du Roi. « Cela fait du bien », me dit-il en apprenant cet incident.

La même année, un officier de la chambre du Roi, M. de Chaumont et sa femme étant morts à peu de jours d'intervalle en laissant trois orphelins sans fortune, je fis connaître leur sort à la Reine.

— Je les adopte, s'écria Sa Majesté.

Et de suite, elle plaça les deux aînées au couvent et fit élever la dernière sous ses yeux.

Et c'est au moment où Leurs Majestés donnaient à leur peuple tant de témoignages de bonté que

se tramait dans l'ombre le plus noir des complots : je veux parler des événements d'octobre 1789, dont je fus le malheureux témoin, et dont je dois rapporter ici quelques particularités.

On sait que, le 5 octobre, le bruit s'était répandu dans Paris que la milice arrivait avec un appareil formidable, que la famille royale était menacée et les têtes mises à prix.

Maillard, l'organe de la populace, était venu à la barre de l'Assemblée, conduisant une troupe de furieux qui réclamaient du pain. La séance avait été suspendue.

Le Roi était alors à la chasse dans une maison de plaisance.

Avant son départ pour Meudon, il n'avait reçu aucun avis de l'événement qui se préparait; le comte de Saint-Priest<sup>1</sup> lui dépêcha un courrier, que, pour plus de sûreté, le marquis de Cubières, écuyer cavalcadour, s'offrit de remplacer. La lettre du ministre instruisait Sa Majesté de l'avertissement que M. de la Devèze venait de donner des mouvements séditieux de la capitale, de la marche des colonnes parisiennes sur Versailles, de l'arrivée des femmes et des brigands armés,

1. Ministre de la maison du Roi.



enfin de l'agitation qui régnait dans l'Assemblée. Après avoir lu la lettre de M. de Saint-Priest, le Roi dit à M. de Cubières<sup>1</sup> et aux personnes qui étaient présentes : « J'apprends qu'il y a du tumulte à Paris, et que des troupes de femmes viennent me demander du pain. Peuvent-elles croire que, si j'en avais à ma disposition, j'attendisse leur demande? » Aussitôt Sa Majesté reprit le chemin de Versailles.

A peu de distance de la ville, on l'avertit que l'armée parisienne approchait. Le Roi, étant arrivé au château, fit appeler ses ministres, et conféra avec eux. Des courriers furent dépêchés vers Paris; ils trouvèrent les passages interceptés. On les arrêta, on les fouilla, on saisit sur eux les lettres du Roi et de ses ministres; elles furent lues publiquement à l'Hôtel de Ville.

Entre cinq et six heures, à travers un brouillard épais, on entrevit, dans l'avenue de Paris, une multitude de femmes; elles se dirigeaient vers le château. Sur la nouvelle de l'approche des troupes parisiennes, on battit la générale, on ferma les grilles des cours. Les gardes du corps

1. François, marquis de Cubières, premier écuyer du Roi, frère du fameux démagogue Dorat-Cubières, dont il ne partageait aucune des convictions et qu'il traitait de frère « éloigné ».

reçurent l'ordre d'en défendre l'entrée. Le régiment de Flandre, celui des chasseurs des Trois-Évêchés, les hussards de Berchiny et la garde nationale furent rangés en bataille sur la place du château. Une députation de femmes se présenta à la grille de la cour royale. Le président de l'Assemblée s'y trouva avec elles : la grille leur fut ouverte.

Arrivée dans la pièce appelée l'Œil-de-Bœuf, la députation voulut parler au Roi : il était alors enfermé avec ses ministres. La députation se fit annoncer : le Roi permit que l'une de ces femmes fût introduite. Celle qui fut admise n'annonçait, par la figure et l'habillement, ni la misère, ni une condition abjecte. Elle fit une courte harangue et termina en disant que le peuple de Paris les avait députées au Roi pour lui demander du pain. Le Roi promit de faire donner aux directeurs des greniers de Corbeil et d'Étampes l'ordre de délivrer les grains et farines dont il serait possible de disposer. Cette femme sortit, et communiqua aux autres la réponse. Celles-ci refusèrent d'y croire, et demandèrent une réponse écrite de la main du Roi. Sa Majesté la donna.

A peine ces femmes, heureuses, disaient-elles, d'emporter l'ordre que leur bon Roi venait d'écrire,

furent-elles hors du château, qu'un nouveau groupe de femmes força l'entrée des cours. Elles entraînent un brigadier des gardes du corps, et malgré toutes les résistances, pénétrèrent dans le cabinet du conseil; le Roi n'y était plus. Elles s'exhalèrent en mauvais propos et s'obstinèrent à vouloir parler à Sa Majesté. On leur dit que la députation, qu'elles avaient dû rencontrer, avait un ordre écrit de la main du Roi pour l'approvisionnement de Paris : elles persistèrent. On ne parvint à s'en défaire qu'après de longs pourparlers. L'une d'elles en se retirant, commençait à crier : « Vive le Roi ! » Une de ses compagnes lui ferma brusquement la bouche : « Tais-toi, lui dit-elle; ce n'est pas là ce qu'il nous faut ! » La demande de pain n'était, en effet, qu'un prétexte. A chaque instant, arrivaient au palais de nouveaux rapports. D'après l'un, c'étaient des hommes ou des femmes de la cour à qui, dans leur route, les colonnes parisiennes avaient annoncé le projet de venir enlever le Roi et sa famille. Suivant un autre, c'étaient des députés du côté droit, évêques, curés, gentilshommes et membres du tiers-état, que les brigands, armés de piques, avaient insultés dans l'avenue. D'une autre part, c'était un garde du corps, qui, revenant à cheval, avait été apos-

trophé de ces mots par un groupe de femmes : « Va dire au château que bientôt nous y serons, pour couper la tête de la Reine. »

Le bruit du tambour battant la générale, le son lugubre du tocsin, les hurlements féroces des brigands et de ces mégères que les halles de Paris avaient vomies, les ténèbres de la nuit que la pluie et le brouillard rendaient encore plus épaisses, l'incertitude et l'irrésolution répandues dans le château, tout effrayait l'imagination et la remplissait des plus sinistres présages. Les gardes du corps étaient montés à cheval dès trois heures de l'après-midi.

Rangés sur la place d'armes, ils faisaient face à l'avenue de Paris et masquaient la grille. A droite, la garde nationale de Versailles occupait les anciennes casernes des gardes françaises; à gauche, et au débouché de l'avenue, étaient le régiment de Flandre, les chasseurs des Trois-Évêchés et les hussards de Berchiny. Entre quatre et cinq heures, un coup de fusil tiré du milieu d'un peloton de séditieux cassa le bras d'un lieutenant des gardes du corps, M. le marquis de Savonnières. Le premier mouvement de la troupe fut de charger les rebelles; mais quelques mots prononcés par l'un des officiers supérieurs, sur la position critique

du Roi et sur le danger de le compromettre, arrê-  
tèrent ce mouvement. Sur ces entrefaites, un  
capitaine de la garde nationale, M. Marrier, com-  
missaire général de la maison de M. le Dauphin,  
s'étant détaché de sa troupe, aborda un officier  
des gardes du corps (M. le comte d'Albignac) :  
« Monsieur, lui dit-il, si un seul coup de pistolet  
part de vos rangs, il y sera répondu par une  
décharge générale. Les dispositions de la garde  
nationale sont atroces : dans ma compagnie, je  
compte à peine trois ou quatre honnêtes gens qui  
se feront tuer avec moi pour votre défense. Mon  
fusil est à deux coups, chacun tuera son homme ;  
mourir ensuite avec vous, c'est tout ce que je  
puis. »

Vers sept heures, après l'audience donnée par le  
Roi à la députation de l'Assemblée, et à celle  
des femmes de Paris, qui étaient descendues en  
s'écriant : « Vive le Roi ! nous aurons du pain ! »  
les gardes du corps se disposèrent à rentrer dans  
leurs quartiers. Le commandant en second de la  
garde nationale de Versailles, le marquis de  
Gouvernet, fils du marquis de la Tour-du-Pin,  
ministre de la guerre, vint lui-même les inviter  
à la retraite. « Messieurs les gardes du corps, leur  
dit-il, pourquoi ne pas vous retirer ? La garde

nationale ne reste sous les armes qu'à cause de  
vous. — Nous attendons, répondirent les chefs,  
le retour de M. le duc de Guiche<sup>1</sup> qui est chez  
le Roi. — Mais pourquoi vos sabres nus ? cette  
attitude menaçante entretient la méfiance et l'in-  
quiétude. » Aussitôt l'ordre fut donné de remettre  
les sabres dans le fourreau. Cependant le duc de  
Guiche arriva. Il mit la troupe en marche : elle  
défila devant la garde nationale. Lorsque les pre-  
mières compagnies furent passées, quelques sol-  
dats de la garde nationale firent feu sur la  
dernière, tuèrent deux chevaux et blessèrent un  
garde du corps. La troupe rentra dans les cours  
du quartier, elle s'y rangea en bataille. Un par-  
ticulier accourut : « Sortez vite de l'hôtel,  
s'écria-t-il ; il n'y a pas un moment à perdre ;  
j'ai vu les canonnières s'atteler aux canons et se  
diriger de ce côté. »

Sur cet avis, et par l'ordre du duc de Guiche,  
les gardes du corps revinrent au château ; mais,  
pour éviter une nouvelle provocation de la garde  
nationale, et le choc qui l'aurait infailliblement  
suivi, les escadrons sortirent par la porte de la  
rue de l'Orangerie, et allèrent se ranger en bataille

1. Plus tard duc de Gramont, capitaine des gardes de  
Louis XVIII qu'il suivit pendant toute l'émigration.

dans la cour royale. Le duc de Guiche monta de nouveau chez le Roi, et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Sa Majesté apprit avec satisfaction le retour de ses gardes du corps au château.

L'attitude de ces braves escadrons en imposa aux phalanges de brigands et aux groupes de femmes, parmi lesquelles la procédure faite par le Châtelet prouve qu'il s'était mêlé des hommes travestis et même des députés. Dans la rage qui les animait ils lancèrent, à travers les grilles, des pierres aux gardes du corps, et les accablèrent d'invectives. L'ordre était donné, de la part du Roi, à tous les chefs, d'user de la plus grande modération et surtout d'empêcher qu'on ne tirât.

Pour mieux assurer l'exécution de cet ordre, chaque garde n'avait d'autres cartouches que celles dont son mousqueton et ses pistolets étaient chargés.

Le régiment de Flandre ne soutint pas dans cette journée la bonne conduite qu'il avait eue jusqu'alors. A son entrée à Versailles, invité par des officiers de la garde nationale à substituer la cocarde tricolore à la cocarde blanche : « Vive le Roi! s'était-il écrié; point d'autre couleur que celle de France. » Sa fidélité avait triomphé de toutes les attaques : mais, le 5 octobre, elle se

démentit. Des prostituées arrivant de Paris s'étaient mêlées dans les rangs, distribuaient de l'argent aux soldats, et ne négligeaient aucun moyen de séduction. Des députés, armés de sabres et dispersés sur la place d'armes, haranguaient les soldats, provoquaient la révolte et le carnage : « Vive la liberté! criaient-ils : vive le duc d'Orléans! Que le duc d'Orléans soit régent du royaume. Nous sommes ici pour vous défendre : vos officiers et les gardes du corps veulent vous assassiner. » A ces provocations, le comte de Montmorin<sup>1</sup>, colonel en second du régiment, opposa tout ce que lui suggéra son zèle. En vain, à plusieurs reprises, il rendit compte au château de ce qui se passait; en vain il exposa que le régiment n'avait pas un coup à tirer, et sollicita un prompt envoi de cartouches : pour réponse, il reçut l'ordre de faire rentrer le régiment. Sur la place d'armes était aussi rangée, comme on l'a dit, la garde nationale de Versailles. Le comte d'Estaing, nommé son commandant, plusieurs fois demandé par sa troupe, et impatientement attendu, ne parut pas. Mécontente de la conduite de son chef, cette

1. Fils du marquis de Montmorin-Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau, et ami personnel de Hûe, massacré en septembre 1792.

milice, en grande partie mal disposée, quitta ses postes et se retira. Le comte d'Estaing perdit dans cette soirée la réputation de bravoure que, du moins jusqu'alors, il avait conservée intacte.

Ambitieux, mais faible, le comte d'Estaing passa tour à tour d'un parti à l'autre, selon que l'intérêt ou la crainte l'y déterminait. Peut-être crut-il au triomphe de la faction d'Orléans : du moins ne fit-il rien pour servir la cause royale. Tour à tour il fléchit le genou devant les différents partis constitutionnels, jusqu'à ce qu'enfin, victime lui-même de son irrésolution, il porta sa tête sur l'échafaud.

Tout contribuait à livrer, sans défenses, aux malintentionnés le Roi et sa famille. Le départ de Leurs Majestés fut proposé par les comtes de Saint-Priest et de la Luzerne; ils en prouvèrent l'urgente nécessité : M. Necker combattit leur opinion. Toujours entraîné par la considération du bien, et surtout par le désir d'empêcher l'effusion du sang, le Roi, adoptant l'avis du principal ministre, déclara que, dans un moment où sa présence paraissait nécessaire, il ne voulait point s'éloigner. Cependant il s'était fait quelques apprêts de départ. Déjà les voitures avaient été attelées et conduites aux portes de l'Orangerie

pour, de là, monter au château. Presque aussitôt, d'après un ordre du Roi, elles retournèrent aux écuries.

On proposa (et plût à Dieu que ce conseil eût été suivi) que du moins la Reine et ses enfants partissent pour Rambouillet. Déjà même sur la route, étaient disposés des piquets de gardes du corps et de troupe à cheval pour assurer la marche : mais la Reine rejeta ce conseil. « La personne du Roi, répondit-elle, est en danger. Jamais, non jamais je ne l'abandonnerai : je partagerai son sort, quel qu'il soit. Veulent-ils ma mort? je saurai l'affronter. » Sur la demande de l'Assemblée nationale, et sur les instances de M. Mounier, qui conseilla de céder à l'orage, le Roi accorda son acceptation pure et simple aux articles de la constitution.

« J'accepte purement et simplement, écrivit-il de sa main, les articles de la constitution, et la déclaration des droits de l'homme, que l'Assemblée nationale m'a présentés. » Cette acceptation, lue à l'Assemblée, fut couverte d'applaudissements.

Quelques émissaires, chargés d'aller reconnaître les forces qui se dirigeaient sur Versailles, n'apportèrent aucun renseignement positif. Vers

sept heures du soir, le duc de Fronsac arriva à pied, et confirma que Paris était dans la plus violente agitation et que les barrières en étaient fermées. « Je n'ai pu sortir, ajouta-t-il, qu'à l'aide d'un travestissement et avec de grandes difficultés. Une fois sorti, j'ai cherché, en suivant des chemins de traverse, à côtoyer l'armée parisienne et à juger de sa force : je la crois d'environ dix mille hommes, la plupart régulièrement armés; elle a des canons et marche en assez bon ordre. » Peu d'heures après, la tête des colonnes déboucha dans l'avenue du château. En cet endroit, M. de la Fayette fit faire halte à sa troupe, la rangea en bataille, lui fit réitérer le serment de fidélité à la nation et au Roi : il entra ensuite dans la salle de l'Assemblée. Les brigands armés de piques, des femmes venues de Paris, y faisaient des pétitions horribles; les députés factieux y répondaient par des motions analogues.

A l'arrivée des colonnes parisiennes, le président proposa à l'Assemblée de se transporter auprès du Roi. Le côté gauche s'y refusa; cette démarche lui parut contraire à sa dignité. « Malgré les événements dont le château est menacé, dit le comte de Mirabeau, le vaisseau de l'État ne voguera pas moins vers le port. » Le

président, quelques secrétaires et des députés du côté droit, se rendirent chez le Roi, déterminés à lui faire un rempart de leurs corps. Ce président était M. Mounier : il aimait le Roi et le prouva dans cette circonstance. S'il conspira contre la constitution de son pays, il faut en accuser son esprit plutôt que son cœur. Loin de prendre aux crimes et aux horreurs de la Révolution aucune part active, M. Mounier a constamment paru les détester.

Entre dix et onze heures du soir, M. de la Fayette poussa son avant-garde jusqu'aux grilles du château : il y monta, accompagné d'officiers de son état-major et de quelques membres de la municipalité de Paris. L'antichambre du Roi était remplie de ses plus fidèles serviteurs, accourus pour le défendre. Introduit dans le cabinet du conseil, le commandant trouva le Roi environné de ses ministres, lui parla d'un ton respectueux, l'assura de la pureté de ses intentions et de celles de la garde nationale parisienne, demanda que les postes occupés par des troupes de ligne depuis la défection des gardes-françaises lui fussent confiés, et promit, à ce prix, de maintenir le bon ordre. Sa Majesté crut à ces assurances; Elle consentit à la demande qui lui était faite. Après

quelques minutes, M. de la Fayette sortit de l'appartement avec un air satisfait; en passant, il serra la main à quelques gardes du corps. « Messieurs, leur dit-il, tout est arrangé : les anciens gardes-françaises vont reprendre leurs postes au château. Le Roi veut que demain vous arboriez la cocarde nationale. » Descendu de l'appartement, le général fit la distribution des postes que les circonstances avaient forcé le Roi de lui remettre. De là, retournant à l'Assemblée, il alla se concerter de nouveau avec ses partisans.

Le soir de cette sinistre journée, dès que le Roi fut seul, il me fit appeler. « Allez chez la Reine, dites-lui de ma part d'être tranquille sur la situation du moment et de se coucher. Je vais en faire autant. »

Vers deux heures après minuit, M. de la Fayette, revenant au château, apprit que le Roi était couché. Il assura que la tranquillité régnait dans la ville. Je veillai ainsi que plusieurs officiers à la porte de Sa Majesté.

Le lendemain ne fut qu'une série d'horreurs. Des hurlements épouvantables emplirent le palais de nos rois; — des bandits criaient pour avoir la tête de la Reine, — des gardes furent massacrés.

Les assassins vomirent par tout le palais les imprécations les plus horribles.

Ces scènes de carnage, dont on ne saurait parler sans effroi, furent suivies d'une longue suite d'événements chaque jour plus douloureux pour la famille royale.

Des scènes touchantes et intimes offraient à l'intérieur du palais un contraste frappant avec la furie de ces scélérats, et le Roi, malgré ses préoccupations politiques, ne cessa pendant tout le cours des mois suivants de s'occuper de ses enfants.

Quelle consolation et quel courage je puisais dans le spectacle de ses vertus journalières! C'est ainsi qu'en l'année 1790 j'eus le bonheur d'assister, alors que la France se couvrait d'imprécations contre son Dieu et contre son roi, à une cérémonie à jamais inoubliable : la première communion de Madame Royale. J'étais présent quand, le matin de cette cérémonie solennelle, la Reine l'ayant conduite dans la chambre du Roi, lui dit de se prosterner aux pieds de son père pour lui demander sa bénédiction. Louis XVI la bénit et la releva en prononçant ces paroles que je ne saurais oublier :

« C'est du fond du cœur, ma fille, que je vous

bénis en demandant au Ciel qu'il vous fasse la grâce de bien apprécier la grande action que vous allez faire. Votre cœur est innocent et pur aux yeux de Dieu, vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-les-lui pour votre mère et moi. Demandez-lui qu'il vous donne les grâces nécessaires pour faire le bonheur de ceux sur lesquels il m'a donné l'empire et que je dois considérer comme mes enfants. Demandez-lui qu'il daigne conserver dans ce royaume la pureté de sa religion, et souvenez-vous bien, ma fille, que cette religion est la source de la vie. Ne croyez pas que vous soyez à l'abri des malheurs. Vous êtes bien jeune, mais vous avez déjà vu votre père affligé plus d'une fois. Vous ne savez pas à quoi, ma fille, vous destine la Providence, si vous resterez dans ce royaume ou si vous irez en habiter un autre. Dans quelque lieu que la main de Dieu vous pose, souvenez-vous que vous devez édifier par vos exemples, faire le bien toutes les fois que vous en trouverez l'occasion. Mais surtout, mon enfant, soulagez les malheureux de tout votre pouvoir. Dieu ne nous a fait naître dans le rang où nous sommes que pour travailler à leur bonheur et les consoler dans leurs peines. Allez aux autels où vous êtes attendue et conjurez

le Dieu de miséricorde de ne jamais vous laisser oublier les avis d'un père tendre. »

Quelque temps plus tard, j'étais auprès du Roi, en un jour mémorable, au retour de Varennes. Malgré la consigne qui interdisait à qui que ce soit d'entrer dans le jardin des Tuileries, j'étais parvenu à m'y introduire. Il avait été réglé que la famille royale serait reçue par la garde nationale, les armes renversées, et par le peuple, chapeau sur la tête. L'ordre fut exécuté; seuls M. de Guilhermy, député de Castelnaudary et aussi, m'assura-t-on, MM. Bertrand de Montfort et Ménager, députés du Dauphiné et de Seine-et-Marne, eurent le courage d'avoir, au milieu de la foule, la tête découverte.

Une multitude immense mais silencieuse remplissait tous les lieux que traversa le cortège. Dans la voiture du Roi étaient la famille royale, la marquise de Tourzel et Barnave; les deux autres commissaires, La Tour-Maubourg et Pétion, suivaient dans une voiture séparée. On a dit que le courage et le calme de la famille royale avaient fait sur Barnave une telle impression que, dès lors, il était revenu à de meilleurs sentiments : au moins, est-il certain que, pendant la route, ayant habituellement tenu M. le Dauphin sur ses



genoux, il lui avait prodigué des soins empressés et respectueux.

Les voitures étant arrivées par le jardin devant la terrasse du château, trois gardes du corps, MM. de Moutiers, de Maledent et de Valon, vêtus en courriers, descendirent d'abord du siège de la première voiture : ils n'étaient point garrottés, comme le bruit s'en est répandu. Quelques forcenés, s'étant ouvert le passage à travers la foule qui remplissait le jardin, voulurent se porter contre eux à des actes de violence, la garde nationale contint leur fureur. Pour moi, traversant la foule, je parvins à temps auprès de la voiture et tendis les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge, M. le Dauphin m'aperçut à peine que ses yeux se remplirent de larmes. Malgré mes efforts pour me saisir de ce jeune prince, un officier de la garde nationale s'en empara, l'emporta dans le château et le déposa sur la table du cabinet du conseil. J'arrivai dans l'appartement aussitôt que cet officier.

Quelques minutes après, entrèrent le Roi, la Reine et les princesses. Le Roi, voyant un groupe de députés, s'approcha et leur dit :

— Lorsque j'ai cru devoir m'éloigner de Paris,

mon intention n'a jamais été de quitter la France, j'ai voulu m'établir sur l'une de ses frontières et me rendre le médiateur des différends qui, chaque jour, se multiplient dans l'Assemblée. J'ai voulu, surtout, travailler avec toute liberté et sans aucune distraction au bonheur de mon peuple, objet continuel de mes soins. »

Accablé de fatigue, le Roi se retira ensuite dans l'intérieur de ses appartements avec la famille royale.

Dans ce moment un officier de la garde nationale allait s'emparer de M. le Dauphin pour le conduire à ses appartements. Louis XVI s'y opposa et me fit signe de l'emmener. En présence des officiers, le prince était à peine couché, qu'il m'appela pour me conter son voyage.

— Comprenez-vous, me dit-il, qu'à peine arrivés à Varennes on nous a renvoyés ! Je ne sais vraiment pas pourquoi. Et vous, le savez-vous ?

Je représentai alors au prince la nécessité de ne parler de ce voyage à personne. Depuis, il ne s'est plus permis d'en rien dire, au moins devant ceux qu'il pouvait soupçonner.

Mais, le lendemain, à son lever, il me dit, en présence des gardes que M. de la Fayette avait placés auprès de lui, qu'il avait fait un rêve affreux,

qu'il s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer....

Chacun se regarda sans oser proférer une parole, les mêmes gardes le traitèrent cependant avec égard pendant tout le temps qu'ils demeurèrent auprès de ce personnage.

Madame de Tourzel, qui se trouvait présente, sans se dissimuler le danger qu'elle avait à remplir ses fonctions, mais qui, par son zèle, méritait les paroles dont l'avait honorée la Reine en lui remettant ses enfants après la retraite de la duchesse de Polignac : « Je donne en dépôt à la vertu ce que j'avais confié à l'amitié », nous pria, sur ces entrefaites, de vouloir bien aller demander à Madame Élisabeth un livre que la Princesse lui avait promis. Je fus très frappé en regardant le titre de cet ouvrage. C'étaient des *Pensées sur la Mort*. Madame de Tourzel, prévoyant en effet qu'elle serait arrêtée, voulait se préparer à tout événement<sup>1</sup>.

« Tant que dura cette captivité qui suivit le

1. Ces détails sont reproduits, d'après Hûe, dans *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort* (t. I, pp. 136 et suiv.), par M. de Beauchesne, qui a beaucoup emprunté aux *Dernières années de Louis XVI*. Nous devons aussi à M. le duc des Cars de précieux renseignements concernant les rapports de madame de Tourzel et de Hûe.

retour de Varennes, j'admirais avec quelle résignation la famille royale supportait son nouveau malheur. La vie de Charles I<sup>er</sup> était l'objet des lectures du Roi. La Reine consacrait une partie de sa journée à l'éducation de M. le Dauphin, de Madame Royale et d'une jeune orpheline, Ernestine Lambriquet, fille d'une femme de service de Marie-Thérèse, élevée auprès de la jeune princesse. Cette tendre mère se livrait aux détails de l'instruction et se donnait elle-même pour exemple de l'instabilité de la fortune et des grandeurs humaines.

Après quelques semaines d'une captivité tyrannique, il fut enfin permis à la Reine de se promener avec M. le Dauphin au jardin des Tuileries. Un jour qu'elle était moins surveillée, elle me fit l'honneur de me dire : « Le Roi et moi venons de refuser un secours de soixante mille hommes que l'Empereur mon frère nous proposait d'envoyer en France. Patienter encore, retarder, autant que possible, l'emploi de pareils moyens, nous paraît préférable. L'irruption subite de troupes étrangères causerait d'inévitables désordres. Les sujets du Roi, bons et mauvais, en souffriraient infailliblement. L'assistance des étrangers, quelque amis qu'ils paraissent, est

une de ces mesures qu'un roi sage ne doit employer qu'à la dernière extrémité.

Jusqu'à la journée du 20 juin, rien de saillant n'apparut sous mes yeux; mais en cette journée néfaste je fus mêlé de près à ces événements sanglants qui portèrent un coup dont elles ne se relevèrent pas, à la royauté et à la famille royale.

Tandis que la foule des séditieux s'était précipitée dans les grands escaliers du château et demeurait en présence du Roi et de Madame Élisabeth, j'étais enfermé avec la Reine, le Dauphin et quelques fidèles du trône, dans la chambre de la Reine. Tout à coup l'infortunée souveraine entend le tumulte qui redouble dans la pièce des Nobles, investie par la populace. Elle s'élance vers la porte en me criant : « Sauvez mon fils! »

Je portai le jeune prince dans la chambre de Madame Royale. Mais bientôt j'apprends par madame de Tarente, dame du palais, que la reine s'est retirée dans l'appartement de son fils. J'y conduis aussitôt M. le Dauphin. A peine l'ai-je remis dans les bras de la reine que des coups redoublés se font entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce bruit, je me précipitai vers un passage qui, de la pièce où la Reine se trouvait, communiquait avec la chambre où cou-

chait le Roi. Je l'ouvris, la Reine et sa suite s'y réfugièrent. Coupée artistement dans la boiserie, cette pièce n'avait rien qui la décélât. Les hordes séditieuses pénétrèrent jusqu'à cet endroit. En un moment, tomba sous la hache le lambris contigu à cette porte, mais, quoique le mur restât à nu, la porte ne fut pas découverte. Sans cette méprise, le dernier asile de la Reine était violé.

Toute correspondance entre le Roi et la Reine étant interceptée, ils furent quelque temps sans pouvoir rien apprendre de leur situation respective. En butte aux insultes de la populace, le Roi s'était vu réduit à la dure nécessité de laisser mettre sur sa tête l'infâme bonnet de laine rouge, coiffure et signal de ralliement des Jacobins.

Enfin l'ordre fut rétabli dans le château par la garde nationale, et Santerre, qui se trouvait présent, s'écria de dépit : « Le coup est manqué! » Puis, étant monté à l'appartement : « Princesse, dit-il à la Reine, en frappant avec violence sur la table qui le séparait de Sa Majesté, Princesse, on vous trompe. Le peuple ne veut pas attenter à vos jours, je vous le dis en son nom.

— Ce n'est pas d'après vous que je veux juger le peuple français, c'est d'après les braves gens que voilà, répliqua la Reine, montrant de la

main les grenadiers de la garde nationale, rangés auprès de la table et qui, presque tous, faisaient partie d'un bataillon du quartier des Filles-Saint-Thomas demeuré fidèle à la Royauté.

Ce témoignage de confiance les toucha vivement, plusieurs s'approchèrent avec respect et obtinrent de la Reine la permission de lui baiser la main.

Pour mettre le comble aux outrages, les séditieux jetèrent sur la table un bonnet rouge. Ils exigèrent qu'il fût placé sur la tête de la Reine. M. de Witinghoff<sup>1</sup>, maréchal de camp au service de France, le prit d'une main tremblante et le posa un moment sur la tête de cette Princesse. Pour satisfaire à la multitude, il fallut encore que cette dégoûtante coiffure souillât la tête de M. le Dauphin. La Reine me fit signe de céder à la volonté de la multitude : j'obéis. Mais M. de Montjourdain<sup>2</sup> et plusieurs officiers et gardes nationaux ayant observé que l'excessive chaleur ne permettait pas de laisser plus longtemps un pareil poids sur la tête du jeune Prince, je lui ôtai le bonnet rouge.

1. Officier général d'origine autrichienne.

2. Un des quarante-huit commandants de bataillons de la garde parisienne qui mourut révolutionnairement en 1794 et composa une romance avant de monter à l'échafaud.

Cependant le peuple continuait de défilier devant la Reine avec assez de tranquillité. Diverses bandes se distinguaient par de petites bannières chargées d'emblèmes ou d'inscriptions. Sur l'une, on lisait : « Tremble, tyran, ton heure est venue » ; sur l'autre : « Rappel des ministres patriotes » ; une troisième portait une guillotine au bas de laquelle était écrite : « Justice nationale pour les tyrans. A bas Veto et sa femme!... » De distance en distance, on pouvait remarquer les guides de ces hordes séditieuses ; c'étaient des hommes couverts de haillons, mais portant de beau linge : de gros numéros écrits en craie blanche sur le derrière de leurs chapeaux les faisaient reconnaître.

Par un contraste si commun dans les temps de révolution, tandis que parmi les séditieux, les uns ne semblaient respirer que le carnage, d'autres s'attendrissaient à la vue de la Reine et laissaient échapper des larmes. Quelques-uns osaient adresser à cette auguste mère et à ses enfants des hommages mêlés de bénédictions. Tout le temps que dura cette pénible scène, la Reine resta debout derrière la table du conseil et traita le peuple avec affabilité. Enfin accourut Madame Élisabeth : « Tout va bien, dit-elle à la Reine ; tout va bien : le Roi est en sûreté ; la

garde nationale l'entoure, et répond de sa personne. »

Le soir de cette terrible journée, un garde national entra dans l'appartement du Dauphin. C'était un de ceux qui avaient montré le plus de zèle à garantir les jours du Roi. En le voyant, ce fut à qui lui adresserait la parole. M. le Dauphin s'en aperçut :

— Comment se nomme, me dit-il, ce garde qui a si bien défendu mon père? C'est un nom que je veux savoir, pour ne plus l'oublier.

— Monseigneur, lui répondis-je, je ne le sais pas; il serait flatté si vous lui demandiez vous-même.

Aussitôt, M. le Dauphin me quittant, courut faire sa question au garde national. Celui-ci refusa de le satisfaire. Le Prince insista mais ne put rien obtenir. Alors, abordant ce particulier, je lui demandai son nom :

— Je dois le taire, me répondit-il, les larmes aux yeux; il est, malheureusement pour moi, le même que celui d'un homme exécration.

Ce généreux Français s'appelait Drouet<sup>1</sup>.

Je rappellerai aussi la question ingénue que

1. On sait que c'est là le nom du trop fameux maître de postes de Varennes.

M. le Dauphin fit à la Reine le 21 juin. De nouveaux attroupements s'étaient formés dans les cours des Tuileries : « Maman, lui dit-il, est-ce encore hier?... »

Peu de temps après cette journée, la Reine me fit venir. Instruite qu'on informerait sur les faits du 20 juin, elle avait prévu que je serais appelé en témoignage.

— Mettez dans votre déposition, me dit Sa Majesté, toute la réserve que permet la vérité. Oubliez, je vous le recommande de la part du Roi et de la mienne, que nous étions les objets de ce mouvement populaire. Il faut écarter tout soupçon que le Roi, ni moi, gardions le moindre ressentiment de ce qui s'est passé : ce n'est pas le peuple qui est coupable, et quand il le serait, il trouverait toujours, auprès de nous, le pardon et l'oubli de ses erreurs.

Après la fatale journée du 20 juin je quittai de moins en moins la famille royale. L'été de l'année 1792 s'écoula dans de cruelles angoisses. Nos craintes n'étaient pas vaines, et nos tristes prévisions devaient se réaliser pendant la nuit du 10 août.

## CHAPITRE II

(11 août 1792.)

La nuit du 10 août. — Sécurité de la Reine. — Son entretien avec le marquis de Clermont-Gallerande. — Louis XVI apprend la mort de Mandat. — Jugement porté par Hûe sur cet officier. — Le commandement du palais donné au maréchal de Mailly. — Réflexions du Dauphin. — Le Roi dans la cour des Tuileries. — On pointe les canons sur le château. — Adieux du Roi à son entourage. — Entretien de Hûe et de Rœderer. — Départ de la famille royale. — Massacre des Suisses. — Hûe est sauvé par un batelier.

Je passai aux Tuileries toute la nuit de la fatale journée du 10 août et j'assistai à la plupart des douloureuses scènes qui s'y déroulèrent. M. de Clermont<sup>1</sup> voulut bien me renseigner sur celles dont il avait été témoin.

La Reine, Madame Élisabeth et madame la princesse de Lamballe tenaient compagnie à Sa

1. Charles-Georges, chevalier, puis marquis de Clermont-Gallerande, officier général, auteur de Mémoires qui s'arrêtent au 10 août 1792.

Majesté dans le cabinet du Roi ainsi que les ministres au pouvoir ; Messieurs du Bouchage, Joly d'Abancourt, Bigot de Sainte-Croix, Champion et le Roulx de la Ville, et M. de Clermont-Gallerande.

De quart d'heure en quart d'heure, il arrivait des nouvelles du faubourg Saint-Antoine et des autres quartiers de Paris. Elles se contredisaient toutes. Les unes annonçaient la tranquillité, les autres, des commencements de rassemblements, mais faibles et aisés à dissiper.

Un officier municipal fut introduit dans le cabinet du Roi et, après avoir rempli sa mission, frappé de la sécurité apparente qu'il avait trouvée dans les appartements du château, il dit à M. de Clermont qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour prendre des mesures de défense, car il était sûr que les sections allaient s'armer et marcher sur le château, décidées à l'attaquer, M. de Clermont le dit aussitôt à la Reine qui s'écria :

— Est-ce que vous pouvez croire, monsieur de Clermont, qu'ils osent venir attaquer le château? Quelle folie! cela est impossible.

— Tout me porte à le croire et à le craindre, lui répondit M. de Clermont.

— Ils n'oseront pas; répliqua la Reine, d'un ton ferme et fier, qui imposa silence à son interlocuteur.

Les nouvelles, cependant, devenaient de moment en moment plus alarmantes. On commença donc à prendre de l'inquiétude. Trois ou quatre fois, dans le courant de la nuit, la Reine, doutant toujours de l'audace du peuple, questionna M. de Clermont pour connaître son opinion personnelle à cet égard. Pressé de questions, M. de Clermont lui avoua qu'il craignait les événements et ne doutait pas que le peuple ne se portât aux plus grands excès. Elle eut l'air de n'y pas croire et de trouver ses craintes puérides et ridicules, mais Madame Élisabeth parut plus persuadée.

Vers minuit, on entendit battre le rappel dans toutes les sections, et enfin le tocsin sonna aux Cordeliers. C'était l'annonce officielle de l'insurrection, puisqu'il avait été déclaré, la veille, que si la déchéance du Roi n'était pas prononcée à minuit à l'Assemblée nationale, on réunirait le peuple au son du tocsin dans les quarante-huit sections, pour marcher vers l'Assemblée et le château. Répété par tous les clochers de Paris, le son lugubre et sinistre, mêlé au

bruit sourd et confus de la populace qui s'agitait dans tous les quartiers, imprimaient l'effroi dans les âmes.

Dès lors, tout changea dans l'intérieur du château. Le calme apparent qui y régnait dégénéra en agitation. La Reine, elle-même, commença à craindre que les inquiétudes qu'on lui avait confiées pendant la première partie de la nuit ne fussent vraiment fondées.

On allait, on venait et l'on pensait enfin à prendre quelques mesures de défense. Le Roi, il est vrai, avait consenti, quelques heures plus tôt, à faire occuper les Tuileries et le Pont-Tournant par seize détachements de la garde nationale et à faire retrancher dans le palais le régiment des gardes suisses, tandis que les abords en étaient gardés par la gendarmerie.

Ce fut dans ce moment que la Reine, sortant de la chambre du Roi, où tous deux s'étaient enfermés quelques instants, fit appeler le baron de Viomesnil<sup>1</sup> et M. de Clermont et, les faisant asseoir à ses côtés dans l'angle du cabinet du conseil, leur dit ces mots :

— Écoutez... Vous êtes deux honnêtes gens

1. Maréchal de camp, par décret du 3 janvier 1770.

auxquels je puis me fier! Donnez-moi votre parole d'honneur d'exécuter ce que je vais vous demander.

— Vous obéir est notre devoir, lui répondit M. de Clermont, Votre Majesté peut compter sur nous.

— Eh bien, jurez-moi tous les deux, ajouta-t-elle, de me clouer plutôt à cette place que de souffrir que j'en sorte!

Le Roi entra alors dans le cabinet du conseil après avoir appris la mort de M. Mandat<sup>1</sup>, qui périt percé de mille coups à l'Abbaye Saint-Germain.

Officier au régiment des gardes-françaises, M. Mandat avait joui dans ce corps de la réputation d'un homme d'honneur et de probité. Les avantages qu'il crut trouver dans la nouvelle

1. Mandat, commandant de la garde nationale, venait d'être massacré à l'abbaye. C'est lui qui avait préféré, lors de la défense du château dont il avait été chargé, attendre l'attaque des insurgés et ne pas prendre l'initiative des hostilités. C'était un homme d'honneur et de probité parfaite, écrit M. Hûe. On trouve, dans les papiers dudit M. Hûe, cette note autographe du roi Louis XVIII sur Mandat : « M. Mandat était un homme peu entreprenant, mais fidèle. » A.-J. Galyot de Mandat, ancien capitaine aux gardes, était l'oncle de madame Thomassin de Bienville qui périt révolutionnairement en 1794. Fouquier-Tinville reconnut alors qu'il n'y avait aucune charge contre elle, « mais, ajouta-t-il, elle se nomme Mandat. Je conclus à la mort ».

constitution l'en avaient rendu partisan, mais toujours attaché à la personne du Roi il fut constamment prêt à se dévouer pour elle.

Peut-être avec plus d'énergie dans le caractère, se fût-il soustrait à la mort, et aurait-il changé le sort de cette journée désastreuse. Aussitôt après la mort de cet officier, Santerre fut nommé par la Commune commandant général de la milice parisienne.

Sur le bruit de ce décès, Sa Majesté se décida à donner ordre de défendre le château et à organiser le commandement de la garde nationale. On sait sur qui tomba son choix. Ce furent le maréchal de Mailly, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui devait périr révolutionnairement en 1794, le comte de Puysegur, ancien lieutenant général et ministre de la guerre, qui avait démissionné en 1789, le comte d'Hervilly, commandant de la garde constitutionnelle, qui avait déjà défendu le château le 20 juin, le baron de Viomesnil, le baron de Pont-l'Abbé, aussi commandant de la garde constitutionnelle.

Le commandement du palais fut donné à M. le maréchal de Mailly et à M. le comte de Puysegur. Le baron de Viomesnil et M. d'Hervilly furent chargés de former en escouades, de trente à qua-



rante hommes chacune, les nombreux gentils-hommes qui s'étaient réunis dans la galerie de Diane.

Ces gentilshommes, entassés dans cette pièce, quoiqu'elle fût vaste, avec les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, n'étaient armés que de leurs épées. Aussi, quoiqu'ils fussent bien décidés à défendre le Roi et à se faire tuer pour lui, on ne pouvait en attendre aucun secours décisif.

Entre quatre et cinq heures du matin, la Reine et Madame Élisabeth étaient dans le cabinet du Conseil. L'un des chefs de légion, M. de la Chenaye, qui périt aux massacres de septembre, entra :

— Voilà, dit-il aux deux princesses, voilà votre dernier jour; le peuple est le plus fort : quel carnage il y aura!

— Monsieur, répondit la Reine, sauvez le Roi, sauvez mes enfants!

En même temps, cette mère éplorée courut à la chambre de M. le Dauphin. Je la suivis. Le jeune prince s'éveilla, ses regards et ses caresses mêlèrent quelque douceur aux sentiments douloureux de l'amour maternel :

— Maman, dit M. le Dauphin en baisant les

mains de la Reine, pourquoi feraient-ils du mal à papa? Il est si bon!....

A six heures, le Roi parut sur le balcon de l'une des premières salles, et jeta un regard sur les cours. Une acclamation universelle l'invita à descendre dans le jardin. Il s'y dirigea accompagné d'une escorte fidèle. C'étaient MM. de Saint-Priest<sup>1</sup>, de Viomesnil, de Briges<sup>2</sup>, de Bachmann<sup>3</sup>, de Boissieu<sup>4</sup>. Aussitôt que Sa Majesté parut, on battit aux champs. Les cris de *Vive le Roi!* s'élevèrent et se prolongèrent sous les voûtes du palais, dans les corridors, dans les cours et dans les jardins; mais lorsque, ayant traversé une partie de la cour principale, le Roi se trouva vis-à-vis de la grande porte du Carroussel, des forcenés l'aperçurent, ils crièrent, avec l'accent de la fureur: *Vive Pétion! A bas le Roi! Vive la Nation!* Le Roi passa dans le jardin. Là se firent entendre de semblables cris et de pareilles menaces. Frappé de ces derniers mots : « Vive la Nation! » le Roi répondit avec dignité : « Et moi aussi je dis : *Vive la Nation!* Son bonheur a toujours été le premier de mes vœux. »

1. Officier général.

2. Écuyer du Roi, mort pendant la guerre de Vendée.

3. Maréchal de camp, major des gardes suisses.

4. Garde du corps du Roi.

Les troupes destinées à défendre le château étaient sous les armes. Le Roi les passa en revue, il entra dans les rangs : son maintien décelait le chagrin qui l'oppressait ; mais l'air de bonté dont son visage portait habituellement l'empreinte n'en était point altéré...

— Eh bien, disait-il, on assure qu'ils viennent... Que veulent-ils ? Je ne me séparerai pas des bons citoyens : ma cause est la leur.

De toutes parts, sur le Carrousel, à la place Louis XV, sur le quai des Tuileries, les cris menaçants redoublaient, et le tumulte augmentait. Les assaillants débouchèrent en plusieurs colonnes traînant avec eux des canons et des munitions de guerre<sup>1</sup>. La place du Carrousel se remplit de peuple. Le cri général était : « *Déchéance! déchéance!* » Les canons furent

1. Pendant une partie de la nuit le tumulte se borna hors des Tuileries, où il arrivait successivement de nouveaux renforts de garde nationale; mais malheureusement il en vint beaucoup trop, car la plupart était déjà séduite et dans de perfides dispositions. A neuf heures du matin, on suggéra à mon père de faire le tour de tous les postes pour encourager les troupes à le défendre, mais on n'entendit dans les cours du château que très peu de cris de « Vive le Roi! » Et ce qui fut pis encore, c'est lorsqu'il voulut entrer dans le jardin, les canonniers, les plus pervers de tous, osèrent tourner leurs canons contre le Roi, chose incroyable, si je ne pouvais attester l'avoir vu de mes propres yeux (Extrait des *Mémoires de madame la duchesse d'Angoulême* donnés par elle à madame François Hûe).

pointés sur les portes extérieures du château. Il était dès lors facile de prévoir le résultat de cette journée. Si le Corps législatif ne trempait pas dans la conspiration, du moins ne voulait-il rien faire pour l'arrêter. Quelle que fût la faction victorieuse, celle des orléanistes ou des républicains, il savait que les dangers étaient à peu près égaux pour lui. D'un autre côté, il croyait voir dans le triomphe du Roi la constitution renversée, et tout le fruit de la révolution perdu sans retour.

Un député de l'Assemblée nationale, du nombre de ceux que l'on appelait constitutionnels, a dit en ma présence, en parlant de la conduite du Corps législatif dans la nuit du 9 au 10 août : « Si par notre secours, le Roi eût triomphé, il aurait aussitôt renversé le parti constitutionnel. »

A peine remonté dans ses appartements, le Roi se montra un instant aux grenadiers, rangés en haie dans la galerie intérieure, appelée galerie de Carrache. Ses regards attristés semblaient leur dire : « Recevez les adieux de votre Roi. » Les cœurs de ces braves gens furent émus, des larmes roulèrent dans leurs yeux. Par un mouvement spontané, plus éloquent que la parole, les grenadiers chargèrent leurs armes en présence de Sa Majesté; mais le Roi ne se dissimulait pas

que le sacrifice auquel ces dignes Français étaient résignés ne pouvait sauver ses jours....

Un peu plus tard, la Reine, qui s'était avancée jusqu'à la porte du Conseil, apercevant les grenadiers et les gentilshommes réunis, leur dit, avec autant de sensibilité que de noblesse :

— Messieurs, nous avons tous le même intérêt. De votre existence dépend aujourd'hui ce que vous avez de plus cher, la conservation de vos femmes, de vos enfants, de vos propriétés. Ces généreux serviteurs, ajouta-t-elle en montrant les gentilshommes aux grenadiers, partageront vos dangers et combattront avec vous et pour vous, jusqu'à la dernière extrémité...

Dès sept heures du matin, le peuple s'était attroupé sur la place Vendôme et dans la cour des Feuillants. Pour calmer son effervescence, un officier municipal harangua la multitude et l'engagea à se retirer. Cet acte de dévouement exposa l'officier municipal au plus grand danger. La multitude l'insulta et lui cria de descendre du tréteau sur lequel il était monté. Théroigne de Méricourt le remplaça. Cette fille, vêtue en amazone, portait l'uniforme national : un sabre pendait à sa ceinture. Ses yeux, ses gestes, sa parole, tout en elle exprimait la fureur.

Entre sept et huit heures un officier municipal entra dans le cabinet du conseil, où la famille royale était réunie. « Que veulent les séditieux? » lui dit avec vivacité l'un des ministres. — La déchéance, répondit le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, répliqua le ministre. — Mais, demanda la Reine, que deviendra le Roi? » L'officier municipal garda un morne silence et se retira. Alors, parut à la tête du directoire du département le procureur général Rœderer<sup>1</sup>, revêtu de son écharpe.

« Tout est perdu », me dit, les larmes aux yeux, un des membres de cette députation. Le Roi s'était retiré dans sa chambre à coucher : sa famille l'entourait. Rœderer ayant demandé à parler au Roi, je l'introduisis : « Le danger, dit-il à Sa Majesté, est au-dessus de toute expression, la défense est impossible. Dans la garde nationale, il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter; le reste, intimidé ou corrompu, se réunira, dès le premier choc, aux assaillants. Réfugiez-vous, Sire, réfugiez-vous promptement

1. Louis Rœderer, 1751-1835, ancien conseiller au Parlement de Metz, député du Tiers aux États Généraux, procureur à l'Assemblée nationale, rédacteur du *Journal de Paris*, où il défendit la cause de Louis XVI après le 10 août.

au sein du Corps législatif. Les jours de Votre Majesté, ceux de la famille royale, ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représentants du peuple. Sortez de ce palais, il n'y a pas un instant à perdre! »

Le Roi différait de prononcer, la Reine témoignait la plus grande répugnance à se rendre auprès de l'Assemblée nationale. Quelques instants auparavant Sa Majesté avait dit à deux gentilshommes qu'elle honorait de sa confiance, le marquis de Briges<sup>1</sup> et le vicomte de Saint-Priest :

— Oui, j'aimerais mieux me faire clouer aux murs du château que de nous réfugier à l'Assemblée!

— Quoi, monsieur, dit-elle à Rœderer, sommes-nous totalement abandonnés? Personne n'agit-il en notre faveur?

— Madame, je le répète, la résistance est impossible. Voulez-vous donc vous rendre responsable du massacre du Roi, de vos enfants, de vous-même, en un mot des fidèles serviteurs qui vous environnent?

— A Dieu ne plaise! répondit la Reine. Que ne puis-je, au contraire, être la seule victime!

1. Écuyer du Roi, mort pour la cause royale, sur l'échafaud.

Pressé par ces considérations, le Roi, surmontant son extrême répugnance, consentit à se réfugier à l'Assemblée. « Donnons, dit-il, cette dernière marque de notre amour pour le peuple. » A l'instant Sa Majesté ordonna que les portes du château fussent ouvertes, et qu'on s'abstint de toute hostilité.

Le Roi fut accompagné de ses ministres, au nombre de six, et de MM. le prince de Poix, le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville, de Viomesnil, d'Hervilly, de Pont-l'Abbé, le marquis de Briges, le chevalier de Fleurieu, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Nantouillet, MM. de Fresnes et de Salaignac, écuyers de main du Roi, et de Saint-Pardoux, écuyer de main de Madame Élisabeth. La marquise de Tourzel accompagnait M. le Dauphin.

Peu d'instants après le départ, M. de Clermont avait ouï dire que le Roi se rendait à l'Assemblée. Tout en se refusant à le croire, il courut cependant avec précipitation dans le cabinet, où il entra l'épée nue à la main, joignit la Reine et s'écria :

— Comment, Madame! après ce que Votre Majesté m'a dit il y a trois heures....

— Que voulez-vous, lui dit-elle, le Roi va à

l'Assemblée, il faut bien que je le suive... nous reviendrons.

« Je restai atterré et comme foudroyé à ces paroles, ajoutait plus tard M. de Clermont. Hélas! je n'ai jamais revu la Reine... »

Le Roi était également suivi, au moment de son départ, du bataillon de gardes nationales des Filles-Saint-Thomas, dont le dévouement fut remarquable, pendant cette nuit. Leur commandant en second, M. Boscary de Villeplaine, s'était présenté plusieurs fois à Sa Majesté dans la nuit et l'avait supplié de se décider à l'offensive, de même que M. de Boissieu, brave militaire, colonel du régiment d'Austrasie. Ce sont ces grenadiers qui avaient, dit-on, gardé de force le maire Pétion<sup>1</sup>

1. On a discuté la question de savoir si Pétion avait été retenu de force aux Tuileries par Louis XVI. Madame Royale, dans les Mémoires précités, dément ce bruit : « Pétion arriva chez mon père, dit-elle, vers les onze heures, se récriant beaucoup sur le nouveau tumulte. Mon père le traita comme il méritait de l'être et le renvoya. Néanmoins les méchants répandirent le bruit que Pétion était retenu aux Tuileries, sur quoi les esprits s'aigrirent et s'enflammèrent jusqu'à la fureur... ». D'après le récit de Hûe les grenadiers auraient, au contraire, retenu Pétion, mais il ne fait que rapporter ici une note anonyme dont nous avons rencontré l'original dans son dossier concernant le 10 août. François Hûe y avait joint cet extrait (inédit) d'une lettre à lui adressée le 26 novembre 1814, par M. Louis Gilbert Cahier (ancien membre du conseil général de la Commune en 1791 et 1792, président de la section du Mont-Blanc, accusateur public près le Tribunal de la

au château toute la nuit et qui ne l'avaient relâché que d'après les ordres réitérés du Roi. D'après l'ordre exprès de Sa Majesté, ils composèrent donc, avec plusieurs Suisses, l'escorte qui veilla à sa sûreté et à celle de sa famille lorsqu'il se rendit à l'Assemblée.

Cette escorte était commandée par M. Tassin de l'Étang, commandant en second, et par MM. les officiers suisses.

Les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas furent, ainsi que leurs chefs, dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, espérant encore trouver l'occasion de faire un dernier effort pour

Seine en l'an V, puis substitut de la Cour impériale, décoré par Louis XVIII en 1814) :

« J'étais présent au Conseil général lorsque Pétion revint du château dans la nuit du 10 août : après avoir rendu compte des dangers qu'il prétendait y avoir courus, il se retira et il alla se coucher dans son hôtel. Il pouvait être une heure ou deux du matin. Ce fut dans son hôtel qu'il fut consigné. Lorsque, entre cinq et six heures du matin, on vint nous notifier que le peuple souverain avait destitué le Conseil général et que nos remplaçants venaient se constituer en notre lieu et place je fus, ainsi que M. Royer-Collard (aujourd'hui directeur général de la Librairie et de l'Imprimerie) et M. Biderman, banquier, chargé d'aller informer de cet incident le maire, le directoire du département et l'Assemblée nationale. Nous nous rendîmes d'abord chez Pétion. Nous fûmes introduits dans sa chambre à coucher, M. le Maire dormait alors dans son lit d'un profond sommeil, et les colonnes armées débouchaient par tous les points et se portaient au château. »

Leurs Majestés. Enfin, ils ne sortirent de l'Assemblée que sur l'ordre que le Roi en donna à leurs commandants.

Sa Majesté avait daigné, oubliant ses propres malheurs, recommander leur sûreté à leurs chefs. Elle ne prévoyait que trop les proscriptions qui les attendaient pour prix de leur fidélité et de leur dévouement; ils furent dans cette fatale journée les derniers soutiens du trône. Après le 10 août, M. Tassin de l'Étang, commandant en premier, M. Bérard, capitaine, et dix-sept grenadiers en faction qu'on n'avait pu relever au moment de ce départ du Roi, coururent les plus grands dangers et l'un d'eux fut blessé mortellement en demeurant au château.

Le plus grand nombre de personnes attachées à la cour et au service était resté au château, après le départ de la famille royale.

La princesse de Tarente et la marquise de la Roche-Aymon, dames du palais de la Reine, et mademoiselle de Tourzel se réfugièrent dans la chambre à coucher du Roi. On y remarquait aussi les dames Thibaud<sup>1</sup>, Neuville<sup>2</sup>, Brunier<sup>3</sup>,

1. Première femme de chambre de la Reine.
2. Femme de chambre de Madame Royale.
3. Femme de chambre de la Reine.

Navarre<sup>1</sup>, Basire<sup>2</sup>, ainsi que plusieurs autres personnes dont nous n'avons pu conserver les noms. Toutes, en ce moment, faisaient preuve d'un courage proportionné à la grandeur du danger.

A neuf heures, un coup de mousquet tiré de la cour sur le château fit voler quelques éclats de pierre. Soit par une suite naturelle de la provocation du dehors, soit par le fait des gens que les factieux avaient apostés dans le palais même pour répondre à la première agression, on riposta de l'intérieur du château par plusieurs coups de fusil. Aussitôt partit, de la place du Carrousel, une décharge de canons; mais elle fut exécutée avec tant de maladresse ou de précipitation, que, malgré le peu de distance, les boulets ne frappèrent que l'extrémité des toits. Ainsi s'engagea ce combat dont les suites furent si funestes.

Au bruit de cette décharge, que le Roi pouvait croire être partie du château, l'indignation se peignit sur son visage. « J'ai défendu de tirer! » s'écria-t-il. Cette défense, écrite de la main du Roi, avait été remise à un officier suisse, le baron de Durler.

1. Première femme de chambre de Madame Elisabeth.
2. Femme de chambre de la Reine.

A l'instant, un second ordre fut expédié. Le Roi enjoignait aux Suisses d'évacuer le château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui.

Un courrier alla, en toute diligence, au devant d'une division de gardes suisses qui venait de Courbevoie, et lui porta l'ordre de rétrograder. En même temps, la Reine chargea un gentilhomme de rallier quelques gardes nationaux de bonne volonté, de courir avec eux au château, et de délivrer les dames et autres personnes qui y étaient enfermées. Aucun garde national ne voulut partager l'honneur de cette périlleuse commission.

Aux premiers coups tirés du château, les assaillants effrayés se dispersèrent; ils se précipitèrent, par la porte royale, vers la place du Carrousel; les canonniers abandonnèrent leurs pièces. En un moment les cours furent évacuées; le pavé fut couvert de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers, d'armes de toute espèce. Mais les fuyards, voyant que la force armée était peu nombreuse, qu'il y avait même de la division parmi la garde nationale, et qu'on ne les poursuivait pas, reprirent bientôt courage et revinrent à la charge.

Le canon tonna à coups redoublés, le feu éclata

dans les bâtiments qui fermaient et séparaient les cours du palais; de toutes parts retentissaient l'explosion de la mousqueterie et le choc des armes.

Enfin, la populace fondit, avec tout l'avantage de sa masse, sur les entrées du château : elle y pénétra, elle y porta le carnage. Les corridors, les appartements, les moindres réduits, furent arrosés de sang et encombrés de cadavres. La cruauté des assassins épuisa sur leurs victimes tous les genres de tortures.

La populace, toujours atroce quand elle triomphe, fit à peine grâce à quelques-uns des habitants ou employés du château. La mort frappait de toutes parts. Un grand nombre de soldats suisses, trainés à la place de grève, y furent massacrés : On égorgea, dans leurs logis, les Suisses des portes. La plume se refuse à décrire les outrages infâmes qu'exercèrent des hommes, et même des femmes, sur les cadavres des victimes. Ces barbaries ne suffirent pas à la rage du peuple : plusieurs logements dépendant du château furent pillés ou brûlés. La maison de M. de la Borde<sup>1</sup>, ancien

1. Benjamin de la Borde, premier valet de chambre favori de Louis XV, puis fermier général, qui cultiva les beaux-arts et les lettres et mourut sur l'échafaud en 1794, était un ami personnel de Hûe.

premier valet de chambre de Louis XV, fut réduite en cendres.

Cependant, les Suisses et les officiers du château obstruant le grand escalier du pavillon de Flore et dont la foule ne s'était pas encore emparé, étaient tirés à blanc par les gardes nationales placées à la grille du Pont-Royal et sur la terrasse du château. Au moment où les séditionnaires portaient la fureur et le carnage dans l'intérieur, plusieurs des portes s'étant trouvées fermées, le désordre était à son comble aux Tuileries. Chacun se poussait, courait et s'efforçait d'échapper à la mort. Ne sachant moi-même comment fuir, je me précipitai, ainsi que plusieurs personnes, par une des fenêtres du palais, donnant sur le jardin des Tuileries. Je le traversai sous un feu de mousqueterie qui renversait un grand nombre de Suisses. Poursuivi au delà de ce jardin, je n'eus d'autre ressource que de me jeter dans la Seine; les forces allaient m'abandonner quand heureusement j'atteignis un bateau. J'y entrai, et le batelier me sauva<sup>1</sup>.

1. Au dossier qu'il réunit sur la journée du 10 août, François Hûe joignit un curieux récit, quelque peu emphatique, d'Alexandre, comte de Tilly, ancien page de la reine Marie-Antoinette, qui devait, après une vie orageuse, se donner la mort en 1816. Nous en extrayons ces lignes :

• Le 10 d'août arriva; l'intérieur du palais, les cours, les

jardins me virent tour à tour donner toutes les preuves de dévouement, de zèle, d'activité, de courage, et braver tous les périls en remplissant tous mes devoirs. J'échappai par miracle et vis massacrer à trente pas de moi, dans le jardin, un homme de ma connaissance intime, à qui j'ai donné de sincères regrets, un loyal chevalier, le marquis de Clermont-d'Amboise. Je ne pus rentrer chez moi, parce que Condorcet, Brissot, Manuel, Santerre, Fabre d'Eglantine surtout, mon ennemi personnel, avaient fait cerner ma maison par des gens armés de piques qui me cherchaient pour leur porter ma tête. Je fus pillé, volé de tout ce que je possédais : chevaux, voitures, linge, bijoux, argent, etc. Muni de faux passeports, déguisé en cocher et menant la voiture d'un de mes amis, je sortis de Paris, pour aller me cacher dans un souterrain à Suresnes.



### CHAPITRE III

(11 août-14 août 1792.)

Hüe rejoint le roi aux Feuillants. — Paroles de Louis XVI. — Dénuement de la famille royale. — Hüe est chargé de dresser la liste des personnes que le Roi désire amener au Temple. — Il est lui-même désigné pour cet honneur. — Départ pour la prison. — Pénible traversée de Paris. — Arrivée au Temple. — Accueil de Santerre. — Description du Temple. — Règlement de vie du Roi. — Emploi des journées de la famille royale. — Le Conseil de la Commune exige le départ de Hüe. — Visite de Manuel. — Départ de Hüe pour l'Hôtel de Ville.

Échappé aux dangers qui, le 10 août, avaient menacé mes jours, je courus vers ma maison située place du Carrousel, je la trouvai livrée aux flammes. Toute la nuit j'errai à l'aventure. Enfin le lendemain, vers six heures, j'appris que la famille royale avait passé la nuit aux Feuillants.

Empressé d'y pénétrer, je traversai les cours et les jardins des Tuileries, en détournant les yeux des cadavres encore épars. Après avoir franchi

tous les obstacles, j'arrivai à la chambre du Roi. Il était encore dans son lit, ayant la tête couverte d'une toile grossière. Ses regards attendris se fixèrent sur moi, il me fit approcher et, me serrant la main, il me demanda, avec un vif intérêt, le détail de ce qui s'était passé au château depuis son départ. Oppressé par ma douleur et mes sanglots, je pouvais à peine m'exprimer<sup>1</sup>. J'appris au Roi la mort de plusieurs personnes qu'il affectionnait; entre autres celle du chevalier d'Allonville<sup>2</sup>, et celle de quelques-uns des officiers de la Chambre de Sa Majesté, entre autres MM. Le Tellier, Pallas et de Marchais<sup>3</sup>.

— J'ai du moins, me dit le Roi avec émotion, la consolation de vous voir sauvé de ce massacre.

Je trouvai auprès de Sa Majesté plusieurs gentilshommes et quelques personnes du service de la famille royale, le duc de Choiseul<sup>4</sup>, le prince de Poix<sup>5</sup>, le duc de Rohan-Chabot<sup>6</sup>, les mar-

1. Hüe ne rapporte pas ici un fait qui a été conté par plusieurs historiens et par son fils lui-même. C'est que le Roi avait dissimulé dans son lit des papiers compromettants pour sa sûreté, et que Hüe fut chargé de les brûler, presque sous les yeux des gardiens.

2. Sous-gouverneur du Dauphin.

3. Huissiers de la chambre et valets de garde-robe.

4. Chevalier d'honneur de la Reine.

5. Capitaine des gardes du corps.

6. Maréchal de camp.

quis de Tourzel<sup>1</sup>, de Briges<sup>2</sup>, de Nantouillet<sup>3</sup>, MM. d'Aubier et de Goguelat<sup>4</sup>, de Fresnes<sup>5</sup>, de Saint-Pardoux<sup>6</sup>, et Chanterène<sup>7</sup>.

Successivement, arrivèrent les dames Thi-  
baud<sup>8</sup>, Campan, Auguée, Navarre, de Mercy,  
Schlick, Basire et Saint-Brice<sup>9</sup>, MM. Thierry et  
Chamilly<sup>10</sup>, père et fils, Bligny, Gourdain, le Vas-  
seur<sup>11</sup> et plusieurs autres. Le Roi et sa famille  
occupèrent dans un corridor, autrefois le dortoir  
des religieux, le logement de l'architecte de la  
salle des séances : il consistait en quatre cellules,  
communiquant les unes avec les autres. La pre-  
mière formait une antichambre; le Roi couchait  
dans la seconde, la troisième était occupée par  
la Reine et par Madame Royale, la quatrième  
l'était par M. le Dauphin et par madame de  
Tourzel, enfin Madame Élisabeth et la princesse  
de Lamballe avaient dans le même corridor une

1. Capitaine-colonel des gardes de la prévôté.

2. Premier écuyer du Roi.

3. Écuyer du Roi.

4. Gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi.

5. Écuyer de main du Roi.

6. Écuyer de main de Madame Élisabeth.

7. Inspecteur du garde meuble.

8. Première femme de chambre de la Reine.

9. Femmes de chambre de la Reine et de Madame Éli-  
sabeth.

10. Premiers valets de chambre du Roi.

11. Valets de chambre barbiers ordinaires du Roi.

seule chambre, séparée de ces quatre pièces.

Une garde nombreuse veillait à toutes les issues  
du corridor; personne ne pouvait, même pour le  
service, le franchir sans être arrêté ou questionné.  
L'inspecteur de la salle des séances distribuait  
des cartes de *laissez passer*.

La première nuit que le Roi passa dans cette  
maison, le marquis de Tourzel et M. d'Aubier  
veillèrent au pied de son lit. Avant de s'endormir,  
il parla avec beaucoup de sang-froid de tout ce  
qui était arrivé.

— On regrette, dit le Roi, que je n'aie pas fait  
attaquer les rebelles avant qu'ils eussent forcé  
l'Arsenal; mais, outre qu'aux termes de la Consti-  
tution, les gardes nationales eussent refusé d'être  
les agresseurs, que fût-il résulté de cette attaque?  
Les mesures étaient trop bien prises pour que, ne  
quittant même pas le château des Tuileries, mon  
parti eût pu être victorieux.

Oublie-t-on qu'au moment où la commune fac-  
tieuse fit massacrer M. Mandat, elle rendit inu-  
tiles les dispositions de défense qu'elle avait faites?

En cet instant, des hommes placés sous les fenê-  
tres demandèrent à grands cris la tête de la Reine.

— Que leur a-t-elle fait? s'écria le Roi avec  
indignation.

Quelques heures après, désirant savoir si les bourgeois ne se ralliaient pas à leurs sections et à leurs bataillons, et s'il restait encore quelque espoir qu'il se fit un mouvement en sa faveur, Sa Majesté ordonna à M. d'Aubier de parcourir Paris.

Dès son retour, il dit au Roi que, dans les différentes sections, des gens armés de piques avaient chassé les bourgeois, les avaient, en partie, désarmés, et qu'ils rédigeaient un acte d'adhésion à la conduite que l'Assemblée nationale avait tenue.

Le château ayant été mis au pillage et les scellés apposés sur tout ce qui pouvait y rester, linge, vêtements, effets, tout manquait à la famille royale. Dans ce dénuement absolu un officier des cent suisses, M. Pascal, à peu près de la même taille que le Roi, envoya quelques objets pour le service de Sa Majesté. La Reine reçut, par la duchesse de Gramont<sup>1</sup>, du linge de corps et plusieurs vêtements. L'ambassadrice d'Angleterre en France, la comtesse de Sutherland<sup>2</sup>, ayant un fils du même âge que M. le Dauphin,

1. Philippine-Louise-Catherine de Noailles, duchesse de Gramont.

2. Elisabeth, baronne de Strathnaver, comtesse Gower, et duchesse de Sutherland, avait alors un fils, Georges-Camille (plus tard duc de Sutherland), né le 8 août 1786, c'est-à-dire de seize mois plus jeune que le Dauphin.

envoya pour l'usage du jeune prince des vêtements de première nécessité.

Dans les trois jours que le Roi occupa la maison des Feuillants, chaque matin, entre dix et onze heures, les factieux le ramenaient à la salle de l'Assemblée, avec la famille royale, et l'enfermaient dans la loge du Logographe, emplacement de dix pieds carrés, sur huit d'élévation, exposé à toute l'ardeur d'un soleil brûlant. Un grillage en fer qui séparait cette loge du reste de la salle avait été enlevé afin, disait-on, que le Roi, dans le cas d'une attaque de la part du peuple, pût se réfugier dans l'Assemblée même... Le soir, le Roi et la famille royale étaient reconduits à leur logement, sous l'escorte d'une garde nombreuse. Chaque fois, c'étaient de nouvelles insultes. Un soir que la Reine traversait le jardin du couvent, un jeune homme bien vêtu s'approcha d'elle et lui dit en lui montrant le poing :

— Infâme Antoinette, tu voulais faire baigner les Autrichiens dans notre sang, tu le payeras de ta tête !...

La Reine ne répondit à ce propos que par le silence du mépris...

Après le décret qui suspendit le Roi, l'Assemblée donna l'ordre de s'éloigner aux personnes de

la cour qui, le 10 août, s'étaient rendues aux Feuillants, auprès de Leurs Majestés. Le Roi, en apprenant cette nouvelle, dit avec douleur : « Charles I<sup>er</sup> ne fut pas aussi malheureux que nous ! »

Prenant ensuite à l'écart un de ses gentilshommes, M. d'Aubier :

— Faites en sorte, lui dit-il, d'informer vous-même le roi de Prusse et mes frères de ce qui s'est passé. Si vous allez les trouver, donnez-vous pour émigré volontaire, le moindre soupçon que vous y seriez venu de ma part hâterait notre perte.

Avant de prendre le dernier congé du Roi, le duc de Choiseul et d'autres gentilshommes offrirent au Roi et à la famille royale, sans argent, l'or et les assignats qu'ils avaient sur eux. La Reine, forcée la veille d'emprunter quelque argent pour faire une aumône, voulut bien accepter alors une légère somme.

Le prince de Poix avait proposé au Roi d'établir sa résidence à l'hôtel de Noailles; mais Sa Majesté n'était plus libre de la déterminer à son gré. Une commission avait été nommée pour préparer à cet égard la décision du Corps législatif.

Elle balançait entre le palais du Luxembourg et l'hôtel de la chancellerie, lorsque la nouvelle

commune de Paris, sous la responsabilité de laquelle devait être mise la famille royale, proposa le Temple. Sa proposition prévalut. Ce ne fut pas la seule occasion où, sous l'apparence d'un simple avis, cette municipalité dicta des lois à l'Assemblée nationale.

Instruit de cette décision, le Roi me fit écrire, sous sa dictée, la liste des personnes qu'il désirait conserver pour son service et celui de la famille royale. Rappeler ici ces personnes choisies par Sa Majesté, c'est honorer leurs noms.

L'état, tel que je le remis au maire de Paris, pour qu'il en conférât avec le conseil de la commune, portait :

Pour le service de la personne du Roi : M. de Fresnes, écuyer de main, M. de Lorimier de Chamilly<sup>1</sup>, premier valet de chambre. MM. Bligny,

1. Claude-Christophe de Lorimier, marquis de Chamilly, premier valet de chambre du Roi, intendant et contrôleur général de ses écuries et livrées, marié à Marie-Thérèse Marsollier, demeurant à Paris, aux grandes écuries du Roi, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, était depuis le 24 mars 1784, seigneur du comté d'Étoges près Épernay. Une légende dit que le roi Louis XVI, dans sa fuite sur Varennes, descendit au château d'Étoges pour déjeuner chez M. de Chamilly et s'y attarda, ce qui fut une des causes de son arrestation. M. de Chamilly possédait en son château d'Étoges une fort belle galerie de tableaux dont, par droit de succession, un certain nombre se trouve chez le colonel Gaston de Sancy de Parabère, au château de Boran (Oise), par suite de son mariage

valet de chambre, et Testard, garçon de la chambre.

Pour le service de la Reine et de Madame Royale : la dame Thibaud<sup>1</sup>, première femme de chambre, les dames Auguié<sup>2</sup> et Basire<sup>3</sup>, femmes de chambre ordinaires.

Pour le service de M. le Dauphin : la dame Saint-Brice et M. Hûe.

Pour le service de Madame Élisabeth : M. de

avec mademoiselle M.-E.-T. d'Offémont, arrière-petite-fille de Chamilly. Ce dernier, sorti du Temple, le 20 août 1792, fut incarcéré à la Force, puis au Luxembourg, et exécuté à la barrière renversée (du Trône), le 23 juin 1794. Son fils, également incarcéré pendant la Terreur, fut oublié jusqu'au 9 thermidor et reprit auprès de Louis XVIII, en même temps qu'André Hûe, le service de premier valet de chambre. Ses sœurs épousèrent, l'une le marquis de Soquence, l'autre le comte de Pernon. (Nous devons la communication de cette notice à l'obligeance du colonel G. de Sancy de Parabère.)

1. Madame Thibaud, née Noll, avait témoigné beaucoup d'attachement à la Reine pendant toute la période qui précéda le séjour au Temple.

2. Madame Adélaïde Aughié, née Genet, fille du premier commis des relations étrangères et femme d'un fermier général du duché de Lorraine, plus tard administrateur des postes, était très aimée de Marie-Antoinette qui l'appelait *Ma Lionne*. Au moment où la Reine quitta les Feuillants, elle lui remit douze cents francs en or. Arrêtée pendant la Terreur, toutes les émotions qu'elle avait eues lui firent perdre la tête, et elle se jeta par la fenêtre l'avant-veille du 9 thermidor, après avoir été libérée. Elle était sœur de madame Campan. Une de ses filles épousa le maréchal Ney.

3. Madame Basire était femme de l'écuyer porte-manteau du Roi. Toute sa famille remplissait des offices à la chambre. Sa fille suivit en qualité de femme de chambre Madame à Mittau.

Saint-Pardoux, écuyer de main et la dame Navarre, première femme de chambre.

A ces demandes, le Roi ajouta celle de la princesse de Lamballe, de la marquise de Tourzel et de sa fille.

Le 14 août, jour fixé pour la translation du Roi au Temple, il reçut, quelques heures avant son départ, le manifeste des princes ses frères et des lettres qu'ils lui adressaient. Après avoir eu ces pièces, il était urgent de les supprimer, mais de manière à en dérober la connaissance aux argus qui environnaient la famille royale. Le Roi me confia cette commission, je l'exécutai.

Dans l'après-midi, le maire, accompagné d'un officier municipal, Léonard Bourdon<sup>1</sup>, depuis député à la Convention nationale, entra chez le Roi. Il venait annoncer que le conseil de la Commune avait décidé qu'aucune des personnes proposées pour le service ne suivrait au Temple la famille royale. Le Roi obtint, à force de représentations, que les dames Thibaud, Basire, Saint-Brice et Navarre, M. de Chamilly et moi serions exceptés.

L'heure du départ arriva : la famille royale et

1. Léonard Bourdon de la Crosnière, un des séides de Robespierre, dont il devint l'ennemi, était avant la Révolution instituteur à Paris. Sa carrière politique fut obscure. Il mourut en 1813.

les personnes de sa suite se mirent en marche; elles eurent peine à traverser la foule dont le corridor intérieur et la cour des Feuillants étaient remplis; enfin elles parvinrent jusqu'aux voitures destinées à les transporter au Temple. C'étaient deux grands carrosses, attelés chacun de deux chevaux. Le Roi, la Reine, leurs enfants, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, la marquise de Tourzel et sa fille montèrent dans la première voiture. Le maire, le procureur de la Commune et un officier municipal y prirent place. On révoquera peut-être en doute que deux chevaux aient suffi à traîner une voiture qui portait onze personnes, mais je garantis l'authenticité du fait. Pendant tout le trajet, le maire, le procureur et le municipal affectèrent d'avoir la tête couverte. La seconde voiture portait la suite du Roi et deux officiers municipaux. Des gardes nationaux tenant leurs armes renversées escortaient les voitures. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés s'était jointe à cette troupe. On n'entendait que menaces et imprécations.

Au milieu de la place Vendôme, la voiture du Roi fut quelque temps arrêtée. On voulait qu'il contemplât à loisir la statue équestre de Louis le Grand, précipitée au pied de son piédestal, brisée

par la populace, et foulée aux pieds. « Ainsi sont traités les tyrans! » criait sans relâche cette populace effrénée...

Pendant cette lugubre marche, qui dura plus d'une heure, les municipaux chargés d'escorter la famille royale faisaient éclater une joie féroce, battaient des mains, criaient : « Vive la nation! » et provoquaient la multitude à répondre à leurs cris.

Ce cruel voyage enfin terminé, la famille royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où la famille royale descendit. Il fit aux municipaux un signe que je remarquai sans pouvoir l'interpréter sur le moment même. Plus tard, quand je connus exactement la distribution intérieure du Temple, je compris que Santerre avait pour but de faire conduire immédiatement le Roi dans la tour. Un mouvement de tête de la part des officiers municipaux annonça qu'il n'en était pas encore temps.

La famille royale fut introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure habituelle du comte d'Artois quand il venait à Paris. Les municipaux se tenaient auprès du Roi, le chapeau sur la tête, et ne lui donnaient d'autre titre

que celui de Monsieur. Un homme à longue barbe, que j'avais pris d'abord pour un juif et qui n'était autre que Truchon <sup>1</sup>, ancien détenu de la Bastille pour cause de bigamie, affecta de répéter à tout propos cette qualification. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette circonstance, se montrèrent si atroces, parurent depuis repentant de leur conduite, et sincèrement affligés de la captivité du Roi.

Le jour de l'emprisonnement de la famille royale semblait être un jour de fête pour le peuple de Paris. Il se portait en foule autour du Temple, criant avec fureur : « Vive la nation ! » Des lampions placés sur les murs extérieurs du Temple éclairaient leur joie.

Dans la persuasion où était le Roi que désormais le palais du Temple allait être sa demeure, il voulut en visiter les appartements. Tandis que les municipaux se faisaient un cruel plaisir de sa méprise, Sa Majesté se plaisait à faire d'avance la distribution des divers logements.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du Roi. Le souper fini, la famille royale rentra

1. Truchon était l'ancien président de la Commune du 10 août.

dans le salon. Dès cet instant, Louis XVI fut abandonné à la Commune qui l'investit de gardiens auxquels on donna le nom de commissaires.

En entrant au Temple, les municipaux avaient prévenu les personnes du service que la famille royale ne coucherait pas dans le palais, qu'elle l'habiterait, le jour seulement; ainsi, nous ne fûmes pas surpris d'entendre vers onze heures du soir un des commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'il avait été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal portant une lanterne me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la famille royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiments que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. La partie antérieure du toit qui me parut surmonté de flèches que je pris pour des clochers, était couronnée de créneaux, sur lesquels de distance en distance, brûlaient des lampions. Malgré la clarté qu'ils jetaient par intervalles, je ne compris pas quel pouvait être cet édifice, bâti

sur un plan extraordinaire ou du moins tout à fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux rompant le morne silence qu'il avait gardé jusqu'à présent :

— Ton maître, me dit-il, était accoutumé aux lambris dorés. Eh bien, il verra comme on loge les assassins du peuple; suis-moi.

Je montai plusieurs marches : une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de limaçon. Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit qui menait au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre sièges.

— C'est là que ton maître couchera, me dit le municipal.

Chamilly m'avait rejoint. Nous nous regardâmes sans dire mot : on nous jeta comme par grâce, une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques moments<sup>1</sup>.

1. On lit dans les *Mémoires de madame la duchesse de Tourzel*, publiés par M. le duc des Cars (Paris 1884, in-8), II, p. 215 : « Le jour de l'arrivée au Temple, MM. de Chamilly et Hûe redoublaient de soins et d'attentions pour le service de LL. MM. et de la famille royale. Ils ne se donnaient pas un moment de repos pendant tout le cours de la journée. »

Une alcôve sans tentures ni rideaux renfermait une couchette qu'une vieille claie d'osier annonçait être remplie d'insectes.

Nous travaillâmes à rendre le plus propre possible et la chambre et le lit. Le Roi entra. Il ne témoigna ni surprise ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes, tapissaient les murs de la chambre. Il les ôta lui-même.

— Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille.

Sa Majesté se coucha et dormit paisiblement.

Chamilly et moi nous restâmes assis toute la nuit auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce calme irréprochable de l'homme luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire, ne serait-il pas fait pour commander aux autres?

Cependant, le premier jour de son entrée au Temple, le Roi s'était fait un règlement de vie dont il ne s'écarta plus.

Lorsqu'il était habillé, il passait dans une tourelle, attenante à sa chambre. Il s'y renfermait, récitait ses prières et lisait jusqu'au moment du déjeuner. Alors, réuni avec sa famille, il ne la



quittait qu'après le souper. Remonté dans sa chambre, il rentrait dans sa petite tour et reprenait jusqu'à onze heures du soir, qu'il se couchait, ses occupations de la matinée.

Le cabinet de retraite de Sa Majesté n'avait d'autres meubles que quelques chaises et un guéridon sur lequel, entre autres livres, Elle trouvait *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'Elle lisait soir et matin. Ne pouvant, malgré ses demandes réitérées, obtenir la disposition d'une armoire qui se trouvait dans la chambre, je n'avais d'autres dépôts, pour les vêtements du Roi, qu'une table à jouer toute disloquée, et presque entièrement dé garnie de son tapis.

Vis-à-vis de la chambre du Roi, une pièce destinée à servir de cuisine, et qui en conservait les ustensiles, fut, durant plusieurs jours, le logement de Madame Élisabeth et de mademoiselle de Tourzel. On y avait dressé deux lits de sangle. Un très petit espace, qui n'avait de jour que par un châssis à vitrage adapté au toit, séparait cette cuisine de la chambre du Roi. C'était là que je couchais. Dès les premiers jours, le châssis fut entièrement couvert de maçonnerie sous prétexte que par cette ouverture je pouvais entretenir des intelligences avec la sentinelle placée sur la ter-

rasse en face... et je pouvais, auparavant même, à peine apercevoir ses jambes!...

Le premier étage du temple était la répétition du second. Dans une sorte d'antichambre, située au-dessous de la pièce que j'occupais, couchait madame la princesse de Lamballe. La Reine occupait, à gauche, avec Madame Royale, une chambre qui donnait sur le jardin. La famille royale passait la journée dans cette pièce. Le Dauphin, madame de Tourzel et la dame Saint-Brice étaient logés à droite dans une même chambre. La tour se terminait à droite par un palier attendant à l'escalier et sur lequel, à une certaine distance, s'ouvrait la porte d'entrée. Cette porte, jugée trop faible, fut bientôt garnie d'une énorme serrure, apportée des prisons du Châtelet. A la droite du palier était la loge de deux cerbères à face humaine, auxquels la municipalité avait confié la garde et le service de la porte. Ces deux hommes se nommaient l'un Rocher et l'autre Risbey. La figure horrible de Rocher, ancien sellier devenu officier dans l'armée révolutionnaire, annonçait une âme qui ne l'était pas moins. On lui a entendu dire, en parlant des captifs :

— Marie-Antoinette faisait la fière, mais je l'ai

forcée de s'humaniser. Sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence. Le guichet est si bas que, pour passer, il faut bien qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois, je flanque à cette Élisabeth une bouffée de fumée de ma pipe. Ne dit-elle pas, l'autre jour, à nos commissaires :

» — Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours?

» — Apparemment que cela lui plaît, répondirent-ils.

Risbey, sous des dehors moins repoussants, était aussi acharné à persécuter la famille royale.

Auprès du guichet, et à côté de la chambre des deux geôliers, était la salle à manger. Cette salle, où couchèrent pendant quelques jours les dames Thibaud et Basire, communiquait avec une tourelle garnie d'une bibliothèque.

La cuisine étant séparée et éloignée de la petite tour, la nécessité du service forçait souvent à traverser plusieurs portes de la garde. C'étaient, à chaque pas, obstacles sur obstacles, insultes sur insultes. Les municipaux qui m'accompagnaient applaudissaient à ces outrages et souvent les provoquaient par leurs exemples. Si quelquefois l'indignation soulevait mon âme, soudain ma pensée se portait sur mon maître et je me disais : « Le Roi souffre et se tait. »

Dans le Temple, les commissaires avaient une chambre d'assemblée qu'ils appelaient la salle du conseil : le linge et les autres effets qui entraient et sortaient pour l'usage de la famille royale y étaient d'abord reçus et rigoureusement visités. Pour les y déposer ou les y reprendre, un des commissaires me faisait appeler, me conduisait jusqu'à la chambre du conseil et me suivait de nouveau jusqu'à la porte de la tour. Tout ce qui était destiné au repas de la famille royale subissait l'examen des commissaires. Avant de laisser entrer ces objets dans la tour, d'autres municipaux les visitaient encore, coupaient en deux les pains et ceux des comestibles qui leur paraissaient suspects. En un mot, rien n'entrait dans la tour, rien n'en sortait sans être assujéti à la visite la plus sévère.

Le lendemain de l'arrivée du Roi au Temple, il parcourut tout l'intérieur de la grande et de la petite tour.

Le conseil de la Commune fortifia ces prisons de nouveaux ouvrages. Le maçon Palloy, démolisseur de la Bastille, en eut la direction. On ordonna d'isoler entièrement la grande tour et, à cet effet, d'abattre les édifices qui l'entouraient. D'abord, un large fossé fut creusé dans le pour-

tour. Bientôt après, je ne sais quelles considérations le firent combler. On éleva du double les murs de l'enceinte : On boucha presque entièrement plusieurs fenêtres de la tour, ouvrant sur la partie de l'enclos appelée la Rotonde et sur sa porte d'entrée.

La famille royale étant arrivée au Temple dans un dénuement absolu de toutes choses, puisque le Roi avait été réduit dans les premiers moments à se servir de mes ustensiles de toilette et de ceux de Chamilly, il fallait, tantôt pour un objet, tantôt pour un autre, avoir avec le dehors une correspondance soumise à mille entraves. Elle devint bientôt suspecte. Les personnes qui composaient au Temple l'entourage de la famille royale furent dénoncées à la Commune qui ordonna leur enlèvement de la tour.

Le jour même de cette dénonciation, deux officiers municipaux montèrent dans la chambre du Roi. C'était le moment du dîner du Roi, qui y prenait ses repas en attendant que la pièce qui devait servir de salle à manger fût débarrassée des archives de l'ordre de Malte.

Ils annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté de la Commune, toutes les personnes du service entrées dans la tour avec Sa Majesté, allaient sortir du Temple sous bonne et sûre garde.

— Messieurs, répondit le Roi, c'est en vertu d'un ordre du maire que ces personnes m'ont suivi.

— N'importe, répliqua-t-on, l'ordre de la Commune prévaudra. Elle choisira d'autres personnes pour vous servir.

L'intention était d'entourer la famille royale de femmes et de parents d'officiers municipaux.

— Si l'on persiste dans le dessein de nous enlever les seuls serviteurs qui nous restent ici, je déclare à nouveau, ajouta le Roi, que ma famille et moi nous nous servirons nous-mêmes. Qu'on ne nous présente donc personne.

Les municipaux se retirèrent, pour aller, dirent-ils, rendre compte de leur mission au conseil de la Commune. Cet ordre inattendu fut pour nous un coup de foudre, et la seule idée d'une séparation aussi cruelle nous plongea dans une profonde consternation.

Vers les cinq heures, Manuel vint au Temple. Sensible au chagrin que la Reine et Madame Élisabeth lui témoignèrent, il promit de faire suspendre l'exécution de l'arrêté qui venait d'être pris et sortit pour aller conférer à nouveau sur cet objet avec le conseil de la Commune. Le soir même, deux officiers municipaux se présentèrent

dans la tour. Sans s'expliquer sur le motif qui les amenait, ils prirent par écrit le nom de madame de Lamballe, de madame de Tourzel, de sa fille, et généralement de toutes les personnes affectées à la famille royale. L'ordre déjà donné par la Commune d'enlever ces personnes s'exécuta dans la nuit du 19 août.

Le Roi était couché. Chamilly et moi venions de nous jeter sur le matelas qui faisait notre lit commun. Vers minuit entrèrent deux commissaires de la municipalité.

— Êtes-vous les valets de chambre? demandèrent-ils.

Sur notre réponse affirmative ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de Chamilly et les miennes s'étant rencontrées, nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avait dit, le jour même, devant nous : « La guillotine est permanente et frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis. » Aussi croyions-nous toucher au dernier moment de notre existence.

Descendus dans l'antichambre de la Reine, pièce très étroite où couchait la princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette princesse et madame de Tourzel déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la Reine, de ses

enfants et de Madame Élisabeth; elles en recevaient de tendres et déchirants adieux.

Le même ordre de départ avait été donné aux autres personnes du service. Rassemblés tous dans le même lieu, nous attendions tous dans un morne silence notre sort ultérieur. La porte de la tour s'ouvrit. A la lueur de quelques flambeaux nous traversâmes le jardin et, gagnant la porte du palais du Temple, on nous fit monter dans des voitures de place. Des officiers municipaux y entrèrent avec nous, des gendarmes nous escortèrent. Livrés aux idées les plus sinistres, nous avançâmes sans savoir où l'on nous conduisait.

## CHAPITRE IV

(14 août-2 septembre 1792.)

Hüe comparait devant le Conseil de la Commune. — Il est interrogé par Billaud-Varennés et reconduit à la tour du Temple. — Manuel vient annoncer au Roi que mesdames de Lamballe et de Tourzel ne rentreront pas au Temple. — Service de Hüe. — Il raccommode les vêtements du Roi avec Madame Élisabeth. — Louis XVI lui donne une boucle de ses cheveux. — Propos inconvenants des municipaux. — Avance de six cents livres faite au Roi. — Entrée de Cléry au Temple. — Départ de Hüe.

Les voitures qui emmenaient les serviteurs du Roi s'arrêtèrent bientôt devant l'Hôtel de Ville. Jaloux de donner au peuple le plaisir de les voir passer, leurs conducteurs les firent traverser la salle des séances pour arriver à la chambre du secrétariat.

Dans cette pièce, rangés sur des bancs où des municipaux, assis à leurs côtés, nous séparaient les uns des autres et interdisaient toute conversation, nous attendîmes plus d'une heure.

Enfin, un interrogatoire commença. Chacun des

accusés fut introduit séparément dans le lieu où siégeait la Commune.

Appelé le dernier, j'espérais y retrouver mes compagnons d'infortune ou, du moins, apprendre d'eux ce qui s'était passé à leur égard; mais quelle fut ma surprise lorsque, entré dans la salle (il était six heures du matin), je n'aperçus aucune des personnes qui m'avaient précédé.

En attendant que le président, à côté duquel je fus placé, m'interrogeât, j'observais, de l'estrade où j'étais, les gens que renfermait cette enceinte. C'étaient les membres de la Commune, revêtus du ruban tricolore, des hommes du peuple, des femmes, et même des enfants. Une partie de cette assemblée bizarre était couchée sur les bancs et sommeillait.

Lorsque enfin l'on m'interrogea, je fus requis de déclarer mes nom et profession. Persuadé que c'était à celui qui m'interpellait que je devais répondre, je me tournai de son côté :

— Citoyen, me dit d'un ton sénatorial l'un des substituts du procureur de la Commune (Billaud de Varennés), réponds au *peuple souverain*. »

Je me retournai vers ce prétendu souverain, dont la majeure partie dormait, et ne donnait pas plus d'attention aux demandes qu'aux réponses.

Ceux qui ne dormaient pas se mirent à m'interroger tous à la fois. Je ne savais que répondre.

Pour première question, on me demanda ce qui s'était passé aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. Au seul énoncé de cette question, je m'aperçus facilement que les interrogateurs étaient, à cet égard, beaucoup plus instruits que moi. Dans cette nuit désastreuse, chefs ou agents de la sédition, que pouvaient-ils apprendre d'un homme qui n'avait été que spectateur ou victime?

Je répondis de manière à ne compromettre personne, je m'étendis sur la conduite des autorités constituées, dont plusieurs membres s'étaient alors réunis avec les ministres dans le cabinet du conseil du Roi. Je racontai la manière dont j'avais échappé à la mort.

La seconde question avait pour objet une fourniture de meubles que l'on disait avoir été faite, peu de jours avant le 10 août, pour la Reine et pour Madame Élisabeth. Ma réponse fut que je n'en avais aucune connaissance. Je l'ignore même aujourd'hui.

On m'interrogea ensuite sur le départ du Roi pour Montmédy.

— Je n'ai connu ce départ, répondis-je, que comme le public, quoique dans ma qualité d'offi-

cier de la chambre, j'eusse la veille fait le coucher du Roi.

(Faire le coucher, faire le lever du Roi, expression consacrée parmi les officiers de la chambre de Sa Majesté, signifiait remplir alors les fonctions de sa place. L'un des journaux patriotes, travestissant l'expression dont je m'étais servi, publia que j'avais feint le coucher du Roi; cette erreur pouvait m'être funeste; mais le moment de la rectifier n'était pas encore venu.)

Interrogé enfin si, le jour du départ du Roi, j'avais vu au château M. de la Fayette, je répondis : « Non ».

— Quelles étaient les personnes assistant au coucher du Roi?

— Celles de son service.

Mon interrogatoire fini, je me retirai dans la salle du secrétariat. Aussitôt, l'assemblée délibéra pour savoir si je serais reconduit ou non à la tour du Temple : l'affirmative prévalut. Le président me fit appeler. Il m'annonça ce résultat, et, signant en ma présence l'ordre de me réintégrer dans la tour, il le remit au municipal Michel qu'il chargea de son exécution. Dans le trajet, je le questionnai sur le sort des personnes amenées avec moi à l'Hôtel de Ville.

— Mes collègues, me dit-il, accablés de sommeil et de fatigue, ayant déjà passé plusieurs nuits sans dormir, ont été prendre du repos. Ce soir, l'assemblée sera complète, et statuera sur le sort de ces personnes. Leur interrogatoire est clos. Je présume qu'elles seront renvoyées à leur service.

Quel fut mon bonheur de rentrer dans le Temple! Je courus à la chambre du Roi. Déjà levé et habillé, le Prince faisait, dans la petite tour, ses lectures accoutumées. Dès qu'il me vit, l'empressement de connaître les événements le fit avancer vers moi; mais la présence des officiers municipaux de garde près de sa personne s'opposa à tout entretien. J'indiquai des yeux que, pour l'instant, la prudence me défendait de m'expliquer. Le Roi, qui sentit comme moi la nécessité du silence, reprit sa lecture et attendit un moment plus opportun. Quelques heures après, je l'instruisis à la hâte des questions qui m'avaient été faites et de mes réponses.

J'avais rapporté dans la tour du Temple l'espérance d'y voir revenir bientôt les autres personnes enlevées avec moi. Vain espoir! Dans l'après-midi, vers six heures, Manuel se présenta. Il annonça au Roi de la part de la Commune, que la princesse de Lamballe, madame et mademoiselle

de Tourzel, Chamilly et les autres personnes du service ne rentreraient pas au Temple.

— Que sont-ils devenus? demanda le Roi.

— Ils sont prisonniers à l'hôtel de la Force, répondit Manuel.

— Que fera-t-on, répondit le Roi en me fixant, du dernier serviteur qui me reste ici?

— La Commune vous le laisse, dit Manuel; mais comme il ne pourrait suffire à votre service, on enverra des gens pour l'aider.

— Je n'en veux pas, dit le Roi, ce qu'il ne pourra pas faire, nous y suppléerons. A Dieu ne plaise que nous voulions donner volontairement aux personnes qu'on nous enlève le chagrin de se voir remplacées par d'autres!

En présence de Manuel, la Reine et Madame Élisabeth, m'aidèrent à préparer pour ces nouveaux prisonniers de la Force les choses les plus nécessaires.

Ces prisonniers comparurent le 2 septembre, jour des massacres, devant le tribunal qui voua tant de victimes à la mort. Néanmoins tous, à l'exception de la princesse de Lamballe, furent acquittés. Chamilly honoré, par le testament de Louis XVI, de la même recommandation que moi, était de ce nombre. Depuis, il a péri sur l'écha-

faud. Croira-t-on qu'il fut accusé d'avoir composé le testament de Louis XVI? comme si quelque autre que ce religieux monarque avait pu en être l'auteur!

L'activité que les deux princesses mettaient à faire, avec moi, les paquets de linge et des autres effets, étonna Manuel; il vit que, comme le Roi l'avait annoncé, la famille royale pouvait se passer de tout service étranger. Depuis ce jour, jusqu'à celui où, de nouveau, je fus enlevé du Temple pour n'y plus reparaitre, je restai à peu près seul chargé de tout le service intérieur de la famille royale. Il n'y avait même plus auprès des princesses une femme pour les servir.

Que ne puis-je, afin de ménager la sensibilité de mes lecteurs, abréger le récit des barbaries auxquelles fut en butte la Majesté royale! Mais une simple esquisse de ce tableau ne pourrait en donner qu'une faible idée : il faut donc le présenter dans tous ses détails.

Le lendemain de ma réintégration dans la tour du Temple, Madame Élisabeth quitta son premier logement, pour s'établir dans celui de M. le Dauphin. Depuis ce jour, le jeune prince coucha dans la chambre de la Reine. Madame Royale, qui jusque-là avait couché auprès du lit

de Sa Majesté, passa les nuits dans la chambre de Madame Élisabeth.

Chargé du service de toute la famille royale, et désirant épargner aux princesses des soins auxquels leur rang les rendait si étrangères, je distribuais les heures de la journée de manière à remplir tout ce que la nécessité des circonstances exigeait.

À sept heures, le Roi se levait et se rendait dans la petite tour. C'était là qu'il se livrait, comme je l'ai déjà dit, à ses exercices ordinaires de prière et de lecture. Pendant ce temps, je disposais la chambre pour le retour du Roi.

À huit heures je descendais chez la Reine; je la trouvais levée ainsi que M. le Dauphin. Elle ne pouvait disposer avec liberté que des instants qui s'écoulaient depuis son lever jusqu'au moment où je me présentais : avec moi entraient, pour le reste du jour, les municipaux constitués de garde par la commune. Ils demeuraient tout le jour dans la chambre même de la Reine, et la nuit dans cette pièce qui séparait son logement de celui de Madame Élisabeth. L'occupation des princesses, quand la nécessité ne les forçait pas de réparer leurs vêtements, ceux du Roi et de M. le Dauphin, était un ouvrage de tapisserie.



Durant plusieurs jours, le Roi n'ayant eu qu'un seul vêtement, je fus plus d'une fois dans le cas de profiter du moment où Sa Majesté était couchée pour le porter chez Madame Élisabeth, qui passait une partie de la nuit à le racommoder.

Le Roi continuait lui-même l'éducation de son fils; sa méthode de lui enseigner la géographie, que Sa Majesté possédait parfaitement, était de marquer sur un papier vélin les points limitatifs des provinces, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières. A ce cadre ainsi préparé, M. le Dauphin adaptait les noms des provinces, des villes, etc.

De son côté, la Reine, livrée tout entière aux soins maternels que Madame Élisabeth partageait avec elle, instruisait Madame Royale dans les principes de la religion, et faisait succéder à ces graves exercices des leçons de musique et de dessin. A cette occasion il me souvient que, l'ordre m'ayant été donné de demander au maître de dessin<sup>1</sup> de la princesse des modèles de têtes qu'elle pût copier; il m'en fit remettre un certain nombre. Cet envoi excita contre la famille royale l'humeur d'un municipal, qui voulait absolument voir dans ces

1. Le peintre Van Blarenberghe, dont la fille était femme de la Reine.

têtes, copiées d'après l'antique, les portraits des principaux monarques coalisés contre la France. Peu s'en fallut qu'il ne les retint et ne me dénonçât.

Il n'était point de privations qu'on n'affectât de faire éprouver à la famille royale : vêtements, linge de corps, linge de lit et de table, couverts, assiettes, en un mot tous les objets du service le plus ordinaire étaient en si petite quantité, qu'ils ne pouvaient suffire au besoin journalier<sup>1</sup>. Pendant quelques nuits je fus réduit à garnir le lit de M. le Dauphin de draps troués en plusieurs endroits.

Le dîner fini, le roi passait ordinairement dans le cabinet des livres du garde des archives de l'ordre de Malte, qui, précédemment, occupait le logement de la tour. La bibliothèque était restée en place, et Sa Majesté venait y choisir des livres. Un jour que j'étais avec le Roi dans ce cabinet, il me montra du doigt les œuvres de Rousseau et de Voltaire : « Ces deux hommes, me dit-il à voix basse, ont perdu la France. » Dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue latine, et de

1. On sait cependant qu'au Temple la table royale était convenablement pourvue (cf. *Papiers du Temple*, par M. La Morinerie. *Nouvelle Revue*, avril 1884).

pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières leçons à M. le Dauphin, le Roi traduisait les œuvres d'Horace, et quelquefois Cicéron. Pour le distraire de ses études et de son travail, qu'il était toujours pressé de reprendre, la Reine et Madame Élisabeth faisaient avec lui, après le dîner, une partie, tantôt de piquet, tantôt de trictrac; et le soir l'une ou l'autre princesse lisait à haute voix une pièce de théâtre. A huit heures je dressais dans la chambre de Madame Élisabeth le souper de M. le Dauphin. La Reine venait y présider. Ensuite lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre, Sa Majesté faisait réciter à son fils la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous adore. Conservez les jours du Roi mon père et ceux de ma famille. Protégez-nous contre nos ennemis, donnez à madame de Tourzel les forces dont elle a besoin pour supporter les maux qu'elle endure à cause de nous! »

Après cette prière, je couchais M. le Dauphin. La Reine et Madame Élisabeth restaient alternativement auprès de lui. Le souper servi, je portais à manger à celles des deux princesses que ce soin retenait<sup>1</sup>.

1. Le municipal Daujon (peintre et sculpteur qui harangua

Le Roi, en sortant de table, allait aussitôt auprès de son fils. Après quelques moments, il prenait, à la dérobee, la main de la Reine et celle de Madame Élisabeth, recevait les caresses de Madame Royale et remontait dans sa chambre. Passant ensuite dans la petite tour, Sa Majesté n'en sortait plus qu'à onze heures pour venir se coucher.

la foule quand elle voulut entrer au Temple avec les restes de madame de Lamballe) nous a laissé quelques curieux détails sur le séjour de Hûe au Temple dans un récit sur le Temple reproduit par Lenôtre, dans *la Captivité de Marie-Antoinette* (Paris, 1902, p. 57): « Je ne sais, écrit-il, quel degré de confiance les détenus avaient en ce valet de chambre, mais j'étais singulièrement surpris des honnêtetés, des attentions, des petits soins même, que Marie-Antoinette avait pour lui. On n'aurait pas goûté d'un bon morceau qu'il n'y eût eu la part de M. Hûe. « Vous aimez ceci; je vous en ai gardé... » Absent, présent, toujours on était occupé de lui. Il se donne tant de peines! Il est si prévenant! Je crois qu'elle l'aurait servi si elle l'avait osé! »

Cléry nous dit aussi (*Journal de Cléry*, Limoges, 1841, in-12, p. 18) que Hûe était seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la famille royale. Il faut consulter avec réserve les *Mémoires* de Cléry (Londres, 1799) dans lesquelles l'auteur semble exhaler sa jalousie contre Hûe. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Enfin, M. de Beauchesne (*Louis XVII*, t. I, pp. 248 et suiv.) nous donne l'emploi du temps de Hûe au Temple en nous disant que le « matin, il disposait la chambre, préparait la table pour le déjeuner, puis descendait chez la Reine vers huit heures, empressé de multiplier les services que la nécessité des circonstances exigeait de son zèle. Le soir, il dressait la table du Dauphin, le couchait lui-même et portait à manger aux Princesses. Hûe ne considérait pas comme une humiliation pour lui de descendre à ces détails ménagers auxquels il n'était nullement habitué, mais en tirait honneur en raison des services qu'il rendait ainsi à ses Princes ».

C'est dans cet intervalle de temps que j'avais le plus à souffrir. Seul alors avec le municipal de garde, j'étais contraint d'entendre tout ce que cet homme se plaisait à proférer d'horreurs contre le Roi. L'imputation habituelle roulait sur ce que Sa Majesté haïssait le peuple et l'avait trahi : « Cela n'est-il pas vrai? me disait-on. A coup sûr tu penses comme nous. Si non, tu ne peux être que le complice de cet ennemi de la nation. » A ces propos j'opposais un air glacial et le plus morne silence. « Tu ne réponds rien, donc tu n'es pas patriote. » Je restais muet, étant résigné à tout événement.

Ce n'était qu'au moment où je levais et couchais le Roi qu'il hasardait de me dire quelques mots. Assis et couvert par ses rideaux, ce qu'il me disait n'était point entendu par le commissaire. Un jour que Sa Majesté avait eu les oreilles frappées des injures dont le municipal de garde m'avait accablé : « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui, me dit le Roi. Eh bien! pour l'amour de moi, continuez de supporter tout : ne répliquez rien. » J'exécutai facilement cet ordre. Plus le poids du malheur s'appesantissait sur mon maître, plus sa personne me devenait sacrée.

Une autre fois, comme j'attachais au chevet de son lit une épingle noire, dont j'avais fait une espèce de porte-montre, le Roi me glissa dans la main un papier roulé. « Voilà de mes cheveux, me dit-il, c'est le seul présent que je puisse vous faire dans ce moment. »

Ombre à jamais chérie! je le conserverai soigneusement, ce don précieux! Héritage de mon fils il passera à mes descendants, et tous verront dans ce témoignage particulier des bontés de Louis XVI qu'ils eurent un père qui, par sa fidélité, mérita l'affection de son Roi!

Le Roi, je n'en peux douter, prévoyait que bientôt on viendrait m'arracher de la tour : cette idée le tourmentait. Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchais, l'une donnait dans la chambre de Sa Majesté, l'autre sur l'escalier. Par cette dernière, souvent au milieu de la nuit, entraient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étais pas occupé à des correspondances secrètes. Une nuit, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, le Roi conçut pour moi des inquiétudes. Dès la pointe du jour, Sa Majesté, pieds nus et en chemise, entr'ouvrit doucement la porte qui faisait communiquer sa chambre avec la mienne.

Aussitôt je m'éveillai. La vue du Roi, l'état dans lequel il était me saisirent. « Sire, dis-je avec émotion, Votre Majesté veut-elle quelque chose? — Non; mais, cette nuit il s'est fait du mouvement dans votre chambre; j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. Je voulais voir si vous étiez encore près de moi. »

Combien mon cœur fut ému! Le Roi se recoucha et dormit paisiblement.

Cependant les relations que j'étais forcé d'avoir avec les commissaires de la Commune pour le service de la famille royale étaient de plus en plus épineuses. La demande des choses les plus indispensables m'obligeait à revenir plusieurs fois à la charge. Dans ces circonstances un particulier s'introduisit au Temple je ne sais à quel titre. Il y prenait un ton de maître, y commandait, se mêlait de tout, affectait l'air le plus important. Trompé par cette apparence de pouvoir, je me flattai d'obtenir, par la médiation de ce nouveau maître, ce que souvent la dureté des autres différait tant à m'accorder : je m'adressai à lui. Cette tentative produisit le plus mauvais effet. Jaloux de leur pouvoir, les municipaux m'interdirent toute communication avec cet *intrigant*; c'est le nom qu'ils lui donnèrent. Cet homme a joué

longtemps un rôle actif dans la révolution. Quelques mois plus tard, adjudant de Ronsin, quand ce féroce lieutenant de Robespierre commandait en chef l'armée révolutionnaire de Paris, il m'arrêta de sa propre autorité, et fut la cause de ma détention pendant onze mois.

La famille royale, durant les premiers jours de sa captivité au Temple, descendit quelquefois dans le jardin pour s'y promener. Alors elle marchait conduite par Santerre, et environnée de la bande municipale. Santerre absent, la promenade n'avait pas lieu. M. le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, si nécessaires à son âge, souffrait sensiblement de cette privation. Au reste, la famille royale ne descendait au jardin que pour s'y voir exposée chaque fois à de nouvelles insultes. Au moment de son passage, les gardes du service extérieur, placés au bas de la tour, affectaient de se couvrir et de s'asseoir : à peine la famille royale était-elle passée qu'ils se levaient aussitôt et se découvraient.

Pendant tout le temps que je restai au Temple, le Roi, malgré ses demandes réitérées, ne put obtenir la lecture d'aucuns journaux : il n'en connaissait d'autres que ceux qui étaient oubliés quelquefois ou laissés à dessein par un des muni-

cipaux sur la table de l'antichambre. Un jour, sur l'un de ces papiers, je lus, écrit au crayon : *Tremble, tyran! la guillotine est permanente.* Je déchirai et brûlai la feuille. Ces menaces couvraient habituellement les murs : des soldats factionnaires les crayonnaient jusque sur la porte de la chambre du Roi. Toute mon attention à faire disparaître ces placards n'empêchait pas que les yeux de Sa Majesté n'en fussent quelquefois frappés. Et quels hommes taxaient le Roi de tyrannie! des scélérats, les oppresseurs de la nation, des monstres souillés de meurtres et de rapines!

Pour donner au Roi une connaissance sommaire des journaux, que, tous les soirs, on venait crier sous les murs du Temple, je montais dans la petite tour à l'heure du passage des colporteurs. Là, me hissant à la hauteur d'une fenêtre, aux deux tiers bouchée, je m'y tenais jusqu'à ce que j'eusse pu saisir les annonces les plus intéressantes; alors je revenais dans la pièce qui précédait la chambre de la Reine. Madame Élisabeth passait au même instant dans sa chambre : je l'y suivais sous quelque prétexte, et lui rendais compte de ce que j'avais pu recueillir. Rentrée dans la chambre de la Reine, Madame

Élisabeth allait se placer au balcon de la seule fenêtre qui n'eût pas subi le sort de celles qu'on avait condamnées dans la majeure partie de leur ouverture. Le Roi, sans que les municipaux eussent lieu d'en prendre ombrage, venait à cette fenêtre comme pour respirer l'air; son auguste sœur lui répétait alors ce que j'avais pu lui rapporter. Ce fut par ce moyen que Sa Majesté fut instruite de l'entrée des troupes coalisées sur le territoire de France, de la reddition de Longwy et de Verdun; de la désertion de La Fayette avec son état-major; de la mort de M. de Laporte<sup>1</sup>, intendant de la liste civile; de celle de Durosoy<sup>2</sup>, enfin de la plupart des principaux événements.

Soit que l'attention journalière que je donnais aux crieurs publics eût été soupçonnée, soit que l'on prit à tâche de renouveler dans l'âme des augustes captifs l'anxiété et les alarmes, des colporteurs publiaient journellement de sinistres annonces, et, quelquefois aussi des faits controuvés. Un jour, l'un d'eux annonça qu'un décret ordonnait de séparer le Roi de sa famille. Dans

1. M. de Laporte fut guillotiné le 24 août 1792 sur la place du Carrousel.

2. Durosoy était rédacteur à la *Gazette de Paris*. Décapité le 25 août, il dit en montant à l'échafaud qu'il était beau pour un royaliste de mourir le jour de la Saint-Louis.

ce moment, la Reine, à portée d'entendre distinctement la voix du crieur, éprouva un saisissement dont elle eut peine à se remettre : il lui resta, depuis, une impression de terreur qui ne s'effaça plus.

Chaque jour mettait à de nouvelles épreuves la patience du roi. Un matin, au moment où Sa Majesté s'habillait, le municipal de service s'approcha, et prétendit la fouiller. Sans laisser voir la moindre impatience, le Roi tira de ses poches ce qu'elles contenaient, et le déposa sur la cheminée; le municipal examina chaque chose avec attention; puis me remettant le tout : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » Après cette scène, le Roi m'ordonna de ne lui présenter désormais ses habits que les poches retournées : en conséquence, tous les soirs, lorsque le Roi était couché, j'avais soin de vider les poches de ses vêtements. A quelques jours de là, ce municipal mourut d'une manière tragique.

Ce commissaire du Temple s'appelait Meunier. Il était marchand d'images. Emporté dans Paris par un cheval des écuries du Louvre, qu'il avait eu l'imprudence de monter, il passait près du Pont-au-Change. Plusieurs fois une sentinelle lui cria : « Qui vive? » Il fut impossible au municipal

de s'arrêter. La sentinelle, qui crut sa consigne violée, tira sur lui et le tua. La Commune du 10 août, dont il était membre, lui décerna sur les ruines de la Bastille, les honneurs d'un enterrement civique.

Dans le même temps, un autre municipal, maître de pension à Paris, alors commissaire de la Commune au Temple, me remit un mémoire par lequel il demandait à être nommé instituteur de M. le Dauphin : il avait, me dit-il, présenté le double de ce mémoire au comte Alexandre de Beauharnais à l'époque où ce député présidait l'Assemblée constituante. Thomas, c'était le nom de ce municipal, me pria de parler au Roi de sa supplique et d'y joindre mes sollicitations. « Il m'est presque impossible de vous servir, lui répondis-je; je ne parle au Roi qu'autant que Sa Majesté daigne m'adresser la parole. D'ailleurs, ajoutai-je, dans les circonstances présentes, votre demande ne pourrait être accueillie. » A cet instant, le Roi parut. Thomas protesta de sa fidélité, et manifesta son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais, dit le Roi, si je paraissais sensible à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse un jour les rênes du

gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » Le municipal choisit cette occasion pour produire sa demande. « Pour l'instant, reprit Sa Majesté, je suffis à l'éducation de mon fils. »

Avant la translation du Roi au Temple, la liste civile avait été supprimée. Un décret avait réglé que le Roi recevrait annuellement pour ses dépenses une somme de cinq cent mille livres. En vain j'écrivis plusieurs fois au maire, de la part de Sa Majesté, pour demander des paiements à compte sur cette somme; le maire ne répondit pas. Ce silence causait au Roi un chagrin sensible. Prévoyant le sort qui lui était réservé, il aurait voulu acquitter chaque mois les avances que lui faisaient les fournisseurs.

J'avais également demandé par écrit au maire qu'il fût permis aux médecins ordinaires de la famille royale de lui donner des soins, et que les médicaments à son usage fussent pris chez l'apothicaire de Sa Majesté. Ces demandes demeurèrent presque toujours sans réponse.

En venant au Temple, le Roi n'avait qu'une très légère somme en numéraire. Manuel, ayant fait diverses emplettes dont je lui avais donné la note, me les envoya avec le montant des frais, qui s'élevait à cinq cent vingt-six livres. A la vue de

ce mémoire, que Manuel avait signé : « Je suis hors d'état, me dit Sa Majesté, d'acquitter de ma bourse une pareille dette. » Une somme de six cents livres qui me restait épargna au Roi l'humiliation de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire. Sa Majesté voulut bien accéder à la demande que je lui fis de solder ce mémoire.

C'est à tort qu'il a été publié par certains journaux que, dans sa détresse, le Roi avait accepté un emprunt de Pétion. Ce maire, il est vrai, remit enfin une somme à Sa Majesté; mais c'était un acompte sur celle que lui attribuait le décret de l'Assemblée nationale. Le reçu donné par le Roi portait :

« Le Roi reconnaît avoir reçu de M. Pétion la somme de deux mille cinq cent vingt-six livres que MM. les commissaires de la Municipalité se sont chargés de remettre à M. Hûe, qui les avait avancées pour le service du Roi.

A Paris, le 3 septembre 1792.

» LOUIS ».

On eût dit qu'en entrant au Temple chaque municipal avait pour mission d'aggraver la captivité de la famille royale. « Quel quartier habitez-vous? » demandait un jour la Reine, à l'un de

ces hommes qui assistaient au dîner. — La Patrie, répondit-il avec arrogance. — La Patrie c'est la France », répliqua la Reine. J'en ai vu s'opiniâtrer à rester jusqu'à l'heure du coucher dans la chambre de la Reine, et n'en sortir qu'à force d'instances. Les mouvements, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence de Leurs Majestés, était interprété méchamment.

Le service de la tour roulant tout entier sur moi, le roi craignit que la continuité d'une semblable fatigue ne fût au-dessus de mes forces. Pour me soulager, Sa Majesté fit demander au conseil municipal d'envoyer dans la tour un homme propre aux ouvrages de peine. Le maire nomma pour ce service un ancien employé aux barrières de Paris, appelé Tison. Cet homme vint au Temple avec sa femme. Jusqu'au jour où je fus enlevé de la tour, je n'eus à me plaindre ni de l'un ni de l'autre. La femme était d'un caractère doux et compatissant; son mari, à l'exemple du plus grand nombre des gens de sa classe, était imbu de préventions contre le Roi. Les gager, et faire en sorte qu'ils allégeassent de tout leur pouvoir la captivité de la famille royale, fut l'objet de mes soins.

J'étais instruit que, dans Paris, il se faisait fré-

quement, la nuit, des visites domiciliaires, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de militaires, en un mot de personnes soupçonnées de ne pas aimer la révolution étaient emprisonnées : j'en informai la Reine. « Je n'ai pas à me reprocher, me dit-elle, d'avoir causé la détention de ceux qui nous servaient : longtemps avant la journée du 10 août, je ne me suis jamais couchée sans avoir brûlé tous les papiers capables de compromettre nos amis. »

Le 24 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du Roi. Éveillé par le bruit, je me levai à la hâte : je les vis s'approcher du lit de Sa Majesté. « En exécution d'un arrêt de la Commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre, et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. — Je n'en ai point, » répondit le Roi. Ils cherchèrent néanmoins, et n'ayant rien trouvé : « Cela ne suffit pas, reprirent-ils. En entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-la. » Contrainte à tout souffrir, Sa Majesté m'ordonna d'apporter son épée. L'idée de courir, quoique involontairement, à désarmer mon Roi, me révoltait. Je remis au Roi son épée. « Messieurs, leur dit-il, je la dépose entre



vos mains. Plus ce sacrifice me coûte, plus il vous garantit mon amour pour la tranquillité publique. »

Le lendemain, à son lever, le Roi me témoigna combien cette insulte lui était pénible. Aucune jusqu'alors ne m'avait paru l'avoir affecté aussi vivement. Sa Majesté m'ordonna d'écrire sur-le-champ au maire de Paris ce qui s'était passé la nuit précédente et de lui demander de sa part qu'il fût enfin statué sur le mode dont on devait lui annoncer les arrêtés de la Commune. Pétion ne fit point de réponse.

Ce désarmement du Roi augmenta mes inquiétudes pour ses jours. Le soir même, l'apparition d'un nouveau municipal (c'était un bonnetier) sembla justifier mes craintes. Cet homme, de haute taille, de complexion robuste, d'une figure basanée et sombre, tenant en main un bâton noueux, entra dans la chambre du Roi. Sa Majesté venait de se mettre au lit : « Je viens faire ici, dit-il en entrant, une perquisition exacte. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que Monsieur (il parlait du Roi) n'a aucun moyen de s'évader. »

Ce début était fait pour redoubler mes alarmes : cet homme, disais-je, a sans doute des intentions

coupables. Puis lui adressant la parole : « Vos collègues ont fait ici cette recherche la nuit précédente; le Roi a bien voulu la souffrir. — Il l'a bien fallu, répliqua le municipal; s'il avait résisté, qui eût été le plus fort? » A ces mots, je crus plus que jamais à la réalité de mes soupçons. Résolu à défendre jusqu'à mon dernier soupir la vie de mon maître : « Je ne me coucherai pas, dis-je à ce commissaire; je resterai près de vous. — Fatigué comme vous l'êtes, me dit le Roi, couchez-vous; je vous l'ordonne. » Sans répliquer à cet ordre, je me retirai; mais la disposition de la porte empêchant que, de son lit, le Roi pût apercevoir le mien, je m'y jetai tout habillé, les yeux fixés sur cet homme et prêt, au moindre mouvement suspect, à m'élancer au secours de mon maître. Ma frayeur n'était pas fondée; ce municipal, qui avait pris à tâche de paraître si redoutable, dormit jusqu'au matin d'un sommeil profond. Le lendemain de cette nouvelle scène, le Roi me dit à son lever : « Cet homme vous a causé une vive alarme, j'ai souffert de votre inquiétude, et moi-même je ne me suis pas cru sans danger, mais dans l'état où ils m'ont réduit je m'attends à tout. »

Le surlendemain, le maire écrivit au Roi que

M. Cléry<sup>1</sup> se proposait pour le service de monsieur le Dauphin. « Lisez cette lettre, me dit Sa Majesté, et répondez au maire que j'y consens, ajoutez-lui que je ne peux voir sans indignation que la municipalité affecte de ne pas répondre aux demandes que j'ai faites et surtout à celle de laisser entrer le médecin ordinaire de mes enfants. »

Le même jour un commissaire municipal introduisit M. Cléry dans la tour.

1. Jean-Baptiste Hanet Cléry est trop célèbre par son attachement sans bornes à la famille royale et son *Journal de ce qui s'est passé au Temple* pour qu'il soit nécessaire de retracer ici sa biographie. Sa famille est moins connue. Dès longtemps ses parents étaient attachés à la famille royale et il avait pu, à leur exemple, faire preuve de dévouement aux Princes qui s'affirma aussitôt qu'il les eut fréquentés de près au Temple.

Son bisaïeul Jean Hanet, surnommé Prévôt, pour avoir été maître d'armes, était attaché aux écuries du roi Louis XIV en qualité de fournisseur des chevaux et fourrages. Retiré en Normandie, sa patrie, il y acheta le petit domaine de Cléry qui lui donna son nom. Son fils, fermier du Pricuré des Jardies, près Vaucresson, puis fournisseur des écuries de Louis XV, laissa un fils, Benjamin Cléry, receveur des vingtièmes dans la banlieue de Paris et fermier de plusieurs terres de la Couronne, qui épousa Marguerite Laurens, du village de Vaucresson, retenue comme nourrice des enfants de madame la duchesse, puis nourrice de la princesse de Guéménée. De ce mariage naquirent six enfants dont deux furent employés « à la chambre » du Roi. L'un, le fameux Cléry, après avoir été valet de chambre de madame de Guéménée, fut donné par elle au Dauphin, et épousa une « ordinaire de la musique du Roi », fille de madame Beaumont, harpiste distinguée de la Reine; l'autre, Hanet, valet de chambre au service de Madame, épousa la fille d'un officier aux Menus.

Obsédées dans tous les instants par les geôliers municipaux, la Reine et Madame Élisabeth ne pouvaient qu'à la dérobée me donner leurs ordres et quelquefois me parler de leurs peines. Un jour que l'ordre de mon service m'avait fait entrer chez Madame Élisabeth, je trouvai cette princesse en prières; mon premier mouvement fut de me retirer. « Restez, me dit-elle, vaquez à vos occupations, je n'en serai point dérangée. » Voici quelle était la prière de Madame Élisabeth. Elle me permit de la copier :

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu! pour être tranquille. J'adore vos desseins éternels. Je m'y soumets de tout mon cœur; je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout; j'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon Sauveur, vous demandant par son cœur sacré et par ses mérites infinis la patience dans nos maux, et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voudrez et permettrez<sup>1</sup>. »

1. La prière connue sous le nom de Prière de Madame Élisabeth a-t-elle été composée par elle? Nous lisons en tête de cette oraison manuscrite insérée dans une Journée du Chré-

Sa prière étant achevée : « C'est moins pour le Roi malheureux, dit-elle, que pour son peuple égaré que j'adresse au Ciel des prières. Daigne le Seigneur se laisser fléchir et jeter sur la France un regard de miséricorde ! » Cet acte de générosité héroïque fit sur moi une impression que la princesse aperçut : « Du courage, reprit-elle, Dieu ne nous envoie jamais plus de peine que nous n'en pouvons supporter. »

L'état habituel de contrainte dans lequel les municipaux tenaient leurs prisonniers était tel que les princesses n'avaient plus dans la tour qu'un seul endroit où par un reste d'égard pour la décence, il leur fut permis d'être seules. Averti par un signe que me faisait la Reine, ou Madame Élisabeth, en passant dans l'antichambre, je les suivais, sous le prétexte de quelque objet de service. La chambre où couchait Madame Élisabeth précédait le lieu dont je parle ; de cette chambre, je pouvais, sans témoins, recevoir les ordres de l'une ou de l'autre de ces princesses. Dans ces

lien ayant appartenu à la baronne de la Rochefoucauld et donnée par son fils, le comte A. de la Rochefoucauld, en 1837 à M. Bonneau de Launoy, inspecteur général des prisons, la mention suivante : Prière composée par M. l'Évêque de Beauvais et que Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, répétait tous les jours.

circonstances, je fus honoré de plusieurs entretiens ; je dois en rapporter deux.

Les troupes combinées de l'Empereur et du roi de Prusse, commandées par le duc régnant de Brunswick, venaient d'entrer en France. Les factieux frappés de terreur étaient plus irrités que jamais contre la famille royale. La Reine, qui le savait, me dit à cette occasion : « Tout m'annonce que je dois être séparée du Roi. J'espère que vous resterez avec lui. Comme Français, comme l'un de ses fidèles serviteurs, pénétrez-vous bien des sentiments que vous devez toujours lui exprimer, et que je lui ai manifestés. Rappelez au Roi, quand vous pourrez lui parler seul, que jamais l'impatience de briser nos fers ne doit arracher de lui aucun sacrifice indigne de sa gloire. Surtout, point de démembrement de la France. Que sur ce point aucune considération ne l'égaré : qu'il ne s'effraye ni pour ma sœur ni pour moi. Représentez-lui que toutes deux nous préférons voir plutôt notre captivité indéfiniment prolongée, que d'en devoir la fin à l'abandon de la moindre place forte. Si la Divine Providence nous fait recouvrer notre liberté, le Roi a résolu d'aller établir momentanément sa résidence à Strasbourg. C'est également mon désir. Il se

pourrait que cette ville importante fût tentée de reprendre sa place dans les corps germaniques. Il faut l'en empêcher et la conserver à la France. — Je suis pénétré, répondis-je, de la marque de confiance dont la Reine daigne m'honorer : mais dois-je perdre de vue ma double qualité de sujet et de serviteur? Et puis-je, madame, me permettre?... — L'intérêt de la France avant tout, » reprit la Reine.

Le ton avec lequel Sa Majesté s'exprimait me fit sentir que, dans ces conjonctures, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph et de Léopold, la tante de François II, n'était plus que l'épouse du Roi de France et la mère de l'héritier du trône.

Deux jours après, j'eus encore dans le même lieu, un entretien avec la Reine : c'était au retour de la promenade dans le jardin; Santerre y avait accompagné la famille royale. « Cet homme, me dit la Reine, que vous voyez aujourd'hui notre geôlier, a plusieurs fois sollicité et obtenu du Roi des sommes considérables sur les fonds de la liste civile. Combien d'autres, dans la garde nationale, dans l'Assemblée même, ont, sous divers prétextes, obtenu du Roi des secours pécuniaires, et se montrent en ce moment nos plus mortels ennemis! Avant le 10 août, les égarements de

Dumouriez, la pusillanimité de M. de la Fayette et les erreurs du duc de Liancourt ayant trompé toutes nos espérances, de quoi nous ont servi les fortes sommes que nos amis ont distribuées à Pétion, à Lacroix et à d'autres conjurés? Ils ont reçu l'argent et nous ont trahis! »

Depuis que Tison et sa femme étaient dans le Temple et que Cléry y partageait mon service, les soins auxquels j'avais été seul assujéti quelque temps étaient diminués. Mais, si la peine du corps était moindre pour moi, il s'en préparait pour mon cœur une au-dessus de tout. Les marques de bienveillance signalée que me donnaient le Roi et la famille royale portaient ombrage à certains municipaux. Je m'en étais aperçu; j'avais même des raisons pour craindre de me voir, d'un moment à l'autre, enlevé de la tour. Cette appréhension n'était que trop fondée; cependant rien n'avait annoncé le coup qui était près de me frapper.

Le 2 septembre, j'avais rempli mes fonctions ordinaires; le Roi et la famille royale étaient descendus dans le jardin pour s'y promener; resté seul dans la chambre de la Reine, je m'étais mis à la fenêtre pour y respirer un moment. Vers les cinq heures, j'entendis tout à coup battre la générale. Un bruit confus me fit soupçonner quelque

mouvement extraordinaire dans Paris. Ce que, peu de jours avant, un municipal m'avait dit en confiance sur des visites domiciliaires, des enlèvements d'armes, et de nombreux emprisonnements, revint à ma pensée. Mille conjectures sinistres occupaient mon esprit, lorsque soudain je vis deux commissaires, sortant du palais du Temple, s'avancer à grands pas vers la famille royale et la faire remonter aussitôt. Le Roi, accompagné de sa famille, étant entré dans la chambre de la Reine, parurent alors deux municipaux. L'un d'eux, nommé Mathieu, était un ex-capucin : de ma vie je n'oublierai le discours atroce qu'osa tenir à Sa Majesté le moine apostat.

« Monsieur, dit-il au Roi, vous ignorez ce qui se passe dans Paris. On bat la générale dans tous les quartiers, on a tiré le canon d'alarme, le peuple est en fureur et veut se venger. Ce n'était pas assez d'avoir fait assassiner nos frères le 10 août, d'avoir employé contre eux des balles mâchées dont on a ramassé des milliers dans les Tuileries; c'est vous qui faites encore marcher contre nous un ennemi féroce qui menace de nous massacrer, d'égorger nos femmes et nos enfants. Notre mort est jurée, nous le savons; mais, avant qu'elle nous atteigne, vous et votre famille périrez de la main

même des officiers municipaux qui vous gardent. Il est temps encore; et si vous le voulez, vous pouvez... — J'ai tout fait pour le bonheur du peuple, répondit le Roi avec fermeté : il ne me reste plus rien à faire. »

Souvent je me suis rappelé cette réponse, lorsque j'entendais parler d'une prétendue lettre écrite par Louis XVI au roi de Prusse pour déterminer la retraite de ce monarque. M. de Malesherbes et M. de Sèze, défenseurs officieux du Roi, m'ont confirmé l'inexistence de cette lettre, si contraire en effet aux vœux que j'avais entendu former à Louis XVI et à la famille royale pour leur délivrance.

A peine le Roi, auprès de qui j'étais en cet instant, eut-il cessé de parler, que Mathieu reprit : « Je vous arrête. — Qui? moi! dit Sa Majesté. — Non : votre valet de chambre. — Qu'a-t-il fait? Il m'est attaché; voilà son crime. Du moins, n'attentez pas à ses jours! — Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Mathieu, j'ai mes ordres. »

Je voulus monter dans ma chambre; Mathieu me saisit par le bras. « Reste là, me dit-il; tu es sous ma garde. » Il ne me permit d'y aller qu'avec lui.

Je voulais emporter avec moi quelque peu de

linge et des rasoirs. « Point de rasoirs, me dit le municipal; où je vais te mener on te rasera; je peux même t'assurer que les barbiers ne te manqueront pas. » Je gardai le silence, persuadé que j'allais droit à l'échafaud. J'eus à peine quitté ma chambre que les scellés furent mis sur les deux portes et ne furent levés qu'après la mort de Louis XVI. Descendu dans la chambre de la Reine je rendis au Roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernaient. « Homme malheureux, me dit-il le cœur navré, le peu d'argent qui vous restait vous l'avez avancé pour moi<sup>1</sup>, aujourd'hui vous partez et vous êtes sans ressource! — Sire! je n'ai besoin de rien! » Les larmes et les sanglots me suffoquaient.

Chaque personne de la famille royale m'honora de quelque témoignage de sensibilité. Cette scène attendrissante pouvant avoir de funestes effets, je fis sur moi un nouvel effort « Je suis prêt à vous suivre, » dis-je à mes conducteurs, et nous partimes<sup>2</sup>.

1. Cette somme, qui se montait à cinq cent vingt-six livres, fut remboursée à François Hûe par la municipalité quelques mois plus tard.

2. Cf. *Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel*, t. II, p. 248. — Cf. aussi dans la relation de Daujon sur le Temple, citée plus haut, le passage qui concerne le départ des serviteurs du Roi. « Capet, dit-il, se plaignit amèrement de cette rigueur.

Les femmes enchérirent d'aigreur, Elisabeth surtout, se promenant à grands pas, témoignait hautement sa colère et lançait partout des regards menaçants. Marie-Antoinette paraissait sensiblement affectée de cette séparation. « On voulait donc, disaient-elles, leur enlever les personnes qui leur étaient le plus attachées et en qui elles avaient mis leur confiance. Je ne puis m'empêcher de remarquer au sujet du départ de Hûe que c'est à la vanité du commissaire qui l'emmena, que ce valet de chambre doit la vie. L'arrêté portait qu'il serait porté à la Conciergerie. Son titre était suffisant pour lui attirer le sort des autres. Mais celui chargé de son arrestation — c'était un ex-capucin — le conduisit au Conseil général de la Commune où il fit parade de sa conduite, répéta sa harangue et remit son prisonnier. Le Conseil, après l'avoir interrogé, parut satisfait de ses réponses et ordonna qu'il serait seulement déposé à la geôle, espèce de maison d'arrêt de la Commune, où il resta très peu, ce qui le sauva. Peut-être aussi, le commissaire et le Conseil avaient déjà des inquiétudes sur les prisons.

On lit dans les *Mémoires* de Cléry, que ce fut par suite de son zèle maladroit et blessant pour les municipaux que Hûe quitta le Temple. On y lit aussi que « Louis XVI ne put jamais considérer Cléry à l'égal de Chamilly et de Hûe qui lui étaient très supérieurs par le rang et la naissance ». Mais ces *Mémoires* (Londres, Baylis, 1799) sont apocryphes. Ils contiennent une foule de notes injurieuses contre Louis XVI et ont été répandus, dit-on, par le Gouvernement français. Seul le *Journal* écrit par Cléry sous la direction de Mariaia doit être considéré comme authentique. Après le départ de Hûe, le roi s'inquiéta beaucoup de lui et demanda de ses nouvelles à Cléry.

## CHAPITRE V

(2 décembre 1792 octobre 1793).

Interrogatoire de Hûe à l'Hôtel de Ville. — Son incarcération. — Il est sauvé par la femme du concierge de l'Hôtel de Ville. — Les Septembriseurs. — Entrevue avec Tallien. — Ses manières affables. — Nouvel interrogatoire. — Hûe est enfermé dans une cellule où il découvre un autel dissimulé. — Troisième interrogatoire. — Son élargissement. — Entretien avec Chaumette. — Mort du Roi. — Son testament. — Correspondance secrète avec le Temple. — Visite de Hûe à la Conciergerie. — Anecdotes sur la Reine. — Le complot de l'OEillet.

Au bas de la tour, deux gendarmes se joignirent à Mathieu. Sur le chemin que je parcourus, quel épouvantable spectacle frappa mes regards ! Les passants fuyaient avec effroi, fermaient avec précipitation les portes, les fenêtres et les boutiques ; chacun se réfugiait dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. J'entendais les rugissements des assassins et les cris affreux des victimes.

Des monstres couverts de sang, armés de poi-

gnards, de coutelas et de bâtons, parcouraient les rues et montraient au peuple les trophées sanglants de leurs cruautés. Ils promenaient en triomphe au bout de leurs piques des lambeaux de corps humains.

Enfin, arrivé place de Grève, une horreur inexprimable me saisit. La place était couverte d'un peuple immense : la plupart agitaient dans leurs mains des piques, des sabres, des fusils. Dans l'impossibilité d'avancer en voiture jusqu'à l'escalier de l'Hôtel de Ville, on me fit descendre et passer au milieu de cette multitude. « Bon ! disaient-ils, voilà du gibier de guillotine ; c'est le valet de chambre du Tyran ! » A l'aspect de ce danger pressant, jaloux de ne pas déshonorer le sacrifice de ma vie, je demandai à Dieu de fortifier mon âme. Tout entier à cette pensée, j'entrai dans la salle de la Commune ; on me plaça auprès du président.

A peu de distance était Santerre. Ce commandant de la milice communale écoutait d'un air capable les plans que des gens à moitié ivres lui développaient pour arrêter les armées étrangères ; d'autres proposaient de se lever en masse et de marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du procureur de la Commune, Billaud de Varennes,

l'un des substitués, et Robespierre s'agitaient, criaient, donnaient des ordres et paraissaient très animés. Dans cette salle et dans les pièces voisines, le tumulte était extrême.

Au milieu de ce désordre, le président demanda du silence et me fit une première question. Avant qu'il m'eût été possible de répondre, on s'écria de toutes parts : « A l'Abbaye! A la Force! » Dans ce moment on y massacrait les prisonniers. Le calme rétabli, mon interrogatoire commença. Des faits, la plupart imaginaires, me furent reprochés.

— Tu as, dit l'un des municipaux, fait entrer dans la cour du Temple, une malle renfermant des rubans tricolores et divers déguisements : c'était pour faire évader la famille royale. — J'ai entendu, s'écriait un autre, le Roi lui dire, quarante-cinq; la Reine cinquante-deux. Ces deux mots lui désignaient le prince de Poix et le traître Bouillé » On me reprochait aussi d'avoir commandé une veste et une culotte savoyardes, preuve certaine d'une intelligence avec le roi de Sardaigne. A la vérité, j'avais signé et fait viser par les commissaires de garde la demande d'un vêtement de cette espèce pour Tison. Enfin on m'accusait d'avoir remis clandestinement certaines

lettres au Roi et à la Reine et de faire usage de caractères hiéroglyphiques pour faciliter leur correspondance, les caractères n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique. Tous les soirs, avant que M. le Dauphin se couchât, je posais ce livre sur son lit, afin que le jeune prince pût se préparer le matin à la leçon d'arithmétique que le Roi lui donnait.

Un grief irrémédiable était d'avoir chanté dans la tour l'air et les paroles : « O Richard! O mon Roi!... » Je n'avais chanté ni l'air, ni les paroles et quand je les aurais chantées, il était trop vrai, que, comme Richard, le Roi était abandonné, que ses sujets les plus dévoués à sa personne et à sa cause s'étaient éloignés pour le servir, que parmi ceux qui étaient restés auprès de lui, les uns avaient été massacrés le 10 août, les autres étaient actuellement en arrestation ou en fuite. Devais-je avoir pour les malheurs de mon maître l'insensibilité que montraient ses persécuteurs?

Un dernier grief était l'intérêt que la famille royale affectait, selon eux, de me témoigner tandis qu'à peine elle parlait aux commissaires municipaux.

A ce dernier reproche, je restai muet. Les clameurs se renouvelèrent : « A l'Abbaye! A la Force! »



Enfin la fureur contre moi fut au comble quand Billaud de Varennes s'écria : « Ce valet, renvoyé au Temple une première fois, a trahi la confiance du peuple, il mérite une punition exemplaire. » Au même instant un municipal se leva : « Cet homme, dit-il, tient les fils de la trame ourdie dans le Temple. S'assurer de lui, le mettre au secret, en tirer tous les renseignements qu'il peut donner, sera plus utile et plus sage que de l'envoyer à l'Abbaye ou à la Force. » Quel que fût en ce moment le motif du municipal, son observation me sauva la vie : on décida de m'enfermer dans un des cachots de l'Hôtel de Ville. Remis aussitôt à la garde d'un guichetier, il me fit descendre de la salle de la Commune, me fouilla, me conduisit au lieu de réclusion qui m'était destiné, ouvrit une porte de fer et la referma sur moi.

Quelle position que la mienne ! Seul au milieu des ténèbres, poursuivi par l'idée des assassinats qui se commettaient dans les prisons de Paris, entendant moi-même les égorgeurs errer autour de mon cachot et demander ma tête, laissant, hélas ! le Roi et la famille royale en captivité ! Je frissonne encore au souvenir seul de mes affreuses pensées.

En rentrant dans mon cachot, la lanterne du

guichetier m'avait fait apercevoir un mauvais grabat. Je m'y trainai à tâtons. Accablé de fatigue, je cédai à un sommeil qui me déroba à peine l'idée de ma position, lorsque, tout à coup, un bruit confus me réveilla. Je prêtai l'oreille, j'entendis clairement articuler ces paroles : « Ma femme, les assassins ont fini dans les autres prisons ; ils accourent à celles de la Commune. Jette-moi vite ce que nous avons de meilleurs effets : descends toi-même, sauvons-nous <sup>1</sup>. » A ces mots, je me précipitai de mon lit : je tombai à genoux, et, les mains levées vers le ciel, j'attendis dans cette situation le coup fatal dont j'étais menacé. Une heure après, une voix m'appela : je ne répondis pas. On appela encore ; je prêtai l'oreille.

— Approchez de votre fenêtre dit-on à voix basse. J'approchai. Ne vous effrayez pas, continua-t-on ; plusieurs personnes veillent ici sur vos jours.

Après ma sortie de prison, j'ai fait inutilement des recherches pour connaître ce généreux protecteur. Qui que vous soyez, homme sensible, quelque lieu que vous habitiez, recevez l'hommage d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie.

<sup>1</sup> C'était le concierge Viel qui parlait ainsi à sa femme.

Trente-six heures s'écoulèrent sans que personne entrât dans mon cachot, sans que j'eusse ni nourriture ni l'espérance d'en recevoir : je ne pouvais douter que le concierge et sa femme n'eussent pris la fuite. « Le guichetier, disais-je, aura fui comme eux. » Cette réflexion abattit le reste de mon courage; une sueur froide, un tremblement universel et les angoisses de la mort me saisirent : je tombai en défaillance. Revenu à moi, j'étais près d'appeler les assassins qu'à la clarté des réverbères je voyais aller et venir dans la cour, j'allais leur demander de mettre fin à ma longue agonie, quand mes yeux découvrirent une faible lueur partant du plancher. A l'aide d'une mauvaise table et de deux bancs que je plaçai l'un sur l'autre, je parvins à m'élever assez pour atteindre à l'endroit où j'entrevois cette lumière. J'y frappai plusieurs coups; une trappe s'ouvrit. « Que voulez-vous? me dit une voix douce. — Du pain ou la mort, » répondis-je avec l'accent du désespoir. La personne qui me parlait ainsi était la femme du concierge <sup>1</sup>. « Rassurez-vous, me dit-elle; j'aurai soin de vous. » A l'instant, elle me donna du pain, de la viande et de

1. La dame Viel.

l'eau. Tant que dura ma captivité dans ce lieu, cette femme compatissante daigna me nourrir. Elle me passa une bouteille garnie d'osier. Avais-je besoin d'eau, je présentais ma bouteille à l'ouverture du plancher, et la concierge y versait l'eau avec un entonnoir. Par ce moyen, la porte de ma prison ne s'ouvrait que rarement, et je restais mieux caché.

Néanmoins, des hommes dont les bras et les habits étaient couverts de sang, s'approchaient quelquefois de la fenêtre du cachot, et cherchaient à voir quelle victime on y avait jetée; mais l'obscurité de mon réduit augmentée par leur approche trompait leur attente. « Y a-t-il là quelqu'un à travailler? » se demandaient-ils dans leur horrible langage. Dès qu'ils étaient éloignés, je me hissais aussitôt pour observer ce qui se passait dans la cour. La première fois j'y vis les assassins profaner de leurs ordures la statue renversée de Louis XIV et jouer avec les restes ensanglantés de leurs victimes; ils se racontaient mutuellement les détails de leurs meurtres, se montraient leurs salaires, et se plaignaient de n'avoir pas reçu celui qui leur avait été promis. Quelques jours s'étant écoulés, j'eus la visite de Manuel; je sus par lui que, de toutes les personnes sorties

avec moi du Temple, lors de mon premier enlèvement, une seule avait péri; c'était la princesse de Lamballe. Il me raconta la fin tragique de cette princesse et ajouta : « Les massacres sont finis, vous n'avez plus rien à craindre. Je vous sauverai; mais il me faut du temps ». Cléry m'a dit, lorsque nous nous sommes retrouvés, que le Roi et la famille royale avaient instamment prié Manuel de protéger mes jours, et qu'il l'avait promis.

Un soir, le concierge entra dans mon cachot : « Savez-vous, me dit-il, que vous êtes encore l'objet de la fureur du peuple? Je crains bien que... — Quoi! lui dis-je, qu'il ne me mette à mort? » Un profond soupir fut sa réponse. Je crus que les massacres allaient recommencer. Quel fut mon effroi, quand, vers minuit, des cris qui perçaient l'âme se firent entendre d'un cachot peu éloigné du mien! C'étaient ceux d'une malheureuse mère de famille qui se débattait avec les assassins. Du ton le plus lamentable, cette mère infortunée demandait la vie, non pour elle, mais pour ses enfants en bas âge qui n'avaient d'autre ressource que son travail : des gardes accoururent et parvinrent à la sauver.

Ce fut pendant ma détention que le concierge

me raconta le massacre qui avait eu lieu à Versailles. Cinquante-quatre prisonniers, presque tous aussi recommandables par leur naissance et leur rang, que par la pureté de leurs principes et les preuves signalées de leur attachement au Roi, avaient été traduits dans les prisons d'Orléans pour y être jugés par la haute cour nationale. Mandés à Paris à l'époque des assassinats commis dans les prisons de cette capitale, ils étaient arrivés à Versailles le 9 septembre, escortés par deux mille hommes et six pièces de canon. A la grille de l'Orangerie, les gardes se laissèrent forcer par une poignée de brigands. Ces prisonniers, à l'exception d'un très petit nombre, furent impitoyablement massacrés.

Dans ces circonstances, Manuel, prêt à partir pour assister à l'assemblée primaire de Montargis, lieu de son ancien domicile, et s'y faire députer à la Convention nationale, vint m'annoncer que je serais quelque temps sans le voir. Il faut avoir été prisonnier et au secret pour sentir tout le prix des visites d'un seul homme, et surtout lorsqu'il paraît compatir à vos peines : chacun des premiers jours de l'absence de Manuel fut un siècle pour moi.

La situation désespérante où je me trouvai altéra

totale ment ma santé. Encore quelques jours et j'allais succomber, quand je fus informé par le concierge que Tallien, au lieu de s'intéresser à mon sort, allait resserrer plus étroitement mes chaînes. Le placard incendiaire qu'il rédigeait sous le titre de *l'Ami du Citoyen* ne pouvait me l'annoncer comme protecteur indulgent. Quelle fut ma surprise ! Au lieu de l'aspect farouche que mon imagination lui supposait, je vis un homme d'une physionomie douce, et qui, dans ses manières, n'avait rien que de rassurant. Ses premiers mots déterminèrent ma confiance. Je lui parlai des motifs imaginaires donnés à ma détention, de sa longueur, du dépérissement de ma santé ; enfin, des dangers auxquels, chaque jour, ma captivité m'exposait. Tallien, je dois le dire, parut vivement touché de ma position : il me recommanda aux soins du concierge et se retira.

Dès le lendemain, je comparus devant une commission particulière, composée d'officiers municipaux ; je subis un second interrogatoire et fus ensuite reconduit en prison : mais j'emportais quelque espoir de n'y pas rester longtemps. De ce moment j'eus la jouissance d'une pièce contiguë à mon cachot, le guichet par lequel communiquaient les deux pièces était si bas que je n'y

passais qu'à demi courbé. Dans la nouvelle chambre était une espèce d'armoire ; je l'ouvris : elle renfermait un autel. C'était là que, précédemment, on célébrait la messe pour les prisonniers au secret.

Je peindrai mal ce que j'éprouvai à la vue de cet autel. Souvent l'homme heureux s'efforce d'écarter de sa pensée l'idée d'un Dieu ; elle l'importune, elle troublerait ses jouissances ; et plus il doit être reconnaissant des faveurs qu'il a reçues du Ciel, plus il est ingrat. L'homme accablé de misères et de douleurs, lorsqu'il semblerait en quelque sorte être en droit d'accuser la Providence, est celui qui l'adore et qui cherche en elle sa consolation et son soutien. Je crus donc, en effet, que Dieu me manifestait sa présence. Mais était-ce un Dieu libérateur, ou bien ne s'offrait-il à moi que pour recevoir le sacrifice de l'existence que je tenais de lui ? Qu'importe !

Dans le transport que me causa cette découverte imprévue, je tombai à genoux. Les mains élevées vers le Ciel et les yeux humides de larmes je le remerciai de m'avoir sauvé de la fureur des cannibales : je priai pour mon Roi captif, je priai pour la famille royale, prisonnière avec lui. Ce dernier élan de mon âme acheva d'épuiser mes

forces : mon cœur déjà tant agité par de violentes secousses ne put soutenir cette vive épreuve : je tombai sans connaissance. Le concierge qui survint me trouva dans cet état.

Le 14 septembre, des commissaires choisis parmi les officiers municipaux me firent subir un nouvel interrogatoire. Lorsqu'il fut terminé le concierge se mit en devoir de me reconduire à mon cachot; je le suivis. Une des personnes qui composaient la commission (M. de Boyenval), et que je voyais pour la première fois, s'avança vers moi, je crus que c'était dans l'intention de fermer la porte de la salle au moment de ma sortie. Combien je me trompais! En effet lorsqu'il fut assez près pour n'être entendu que de moi, il me dit à la hâte : « Votre sort intéresse; cela ne sera pas long. » On peut juger de l'impression que me causa cette annonce inattendue.

Manuel était de retour; il donna, comme procureur syndic de la Commune, ses conclusions sur cet interrogatoire; elles tendaient à mon élargissement. Mais, d'après une nouvelle délibération de la Commune, tout prisonnier devait passer par l'examen d'un jury; il me déchargea de toute accusation, et me fit mettre en liberté.

L'un des municipaux, nommé Dangé, qui a péri

sur l'échafaud, m'offrit de me conduire jusqu'à mon logement; j'acceptai sa proposition. Chemin faisant, il osa me montrer plusieurs portraits en miniature, qu'il s'était appropriés le jour des massacres. « Les figures vous sont-elles connues? » me demanda-t-il. Une d'elles me l'était particulièrement. « Eh bien! me dit le municipal, aucune de ces personnes n'existe présentement. » Je frémis d'horreur et quittai brusquement ce conducteur féroce.

Malgré tous les périls réunis sur ma tête, la liberté n'eut pas pour moi le même charme que pour les autres victimes échappées à la mort. L'idée toujours présente de la captivité du Roi et de la famille royale ne me laissait aucun instant de repos. Porter mes pas à la tour du Temple était le seul adoucissement à mes peines. Je contemplais ce misérable réduit où le premier Roi du monde, ce Roi si digne d'être aimé, était emprisonné par des sujets rebelles. Mon imagination en parcourait l'enceinte avec un douloureux intérêt. Mais, disais-je avec l'accent du désespoir, si mes yeux ne doivent plus revoir les objets sacrés de mon dévouement, mon cœur ne cessera de leur être fidèle. J'attesterai partout, je publierai les conjurations et les trames de leurs ennemis,

l'innocence et les vertus de ces victimes; je présenterai aux générations futures le tableau des malheurs de l'âge présent; je dénoncerai ce que je sais; je peindrai ce que j'ai vu; je montrerai, je mettrai au grand jour les motifs des actions de mon maître, je dirai, je répéterai aux Français, j'apprendrai à nos neveux, que, de son propre mouvement, Louis XVI a tout fait pour le bonheur de son peuple.

Tourmenté jour et nuit du désir de rentrer au Temple, je fis des démarches auprès de Pétion. Après que ce dernier eut passé à la Convention nationale en qualité de représentant, je me déterminai à voir Chaumette, alors procureur syndic de la Commune. Cet homme m'accueillit beaucoup mieux que je ne l'espérais; il voulut causer confidentiellement avec moi, et fit interdire sa porte. D'abord il m'entretint de sa naissance, des occupations de sa jeunesse et des rigueurs que le gouvernement lui avait fait éprouver. Puis il me fit d'importants aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du Roi. Passant ensuite à la famille royale, il me laissa entrevoir de l'intérêt pour M. le Dauphin. « Je veux, dit-il, lui faire donner quelque éducation. Je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de

son rang. Quant au Roi, il périra. Le Roi vous aime », ajouta-t-il. Ces derniers mots firent couler mes larmes. Je m'efforçais de les retenir; Chaumette s'en aperçut. « Donnez, dit-il, un libre cours à votre douleur. Si vous cessiez un instant de regretter votre maître, moi-même je vous mépriserais. » Malgré cet accueil confiant, ma demande auprès de Chaumette demeura sans succès!...

Désespéré par ce dernier entretien, je me trouvai réduit à demander, le plus souvent qu'il me fût possible, et par voies indirectes, des nouvelles de la famille royale et à chercher vainement l'occasion de lui être utile.

Le 11 décembre 1792, quand j'eus appris que le roi devait se rendre à la Convention, je m'enveloppai dès le matin d'un grand manteau et je me postai à la porte du Temple jusqu'au moment où le roi quitta la prison pour monter en voiture. Mêlé au cortège qui suivait les prisonniers, je marchais du même pas, tantôt m'avançant pour jeter quelque regard vers le carrosse, tantôt contraint de me tenir en arrière afin de cacher mes larmes.

A six heures du soir, après la clôture de la séance, j'accompagnai de la même manière la voiture du roi jusqu'à la porte du Temple.

Quelques jours plus tard, le Roi trouva le moyen de me faire demander par M. de Malesherbes ce qu'étaient devenus quelques-uns de ses serviteurs dont il ignorait le sort depuis plusieurs semaines.

C'étaient la princesse de Tarente, les duchesses de Duras et de Maillé, les marquises de Tourzel et de la Roche-Aymon, la vicomtesse de Castellane, le duc de Choiseul, le chevalier de Coigny, le marquis de Briges, le vicomte de Saint-Priest et le comte d'Haussonville. Je m'empressai d'aller voir celles qui étaient encore à Paris et de faire passer au Temple, par l'entremise de M. de Malesherbes, le résultat de mes informations.

Le 26 décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de la Convention. Ce fut le dernier jour où j'aperçus mon Roi. Du Temple aux Tuileries et des Tuileries au Temple je suivis la voiture de manière à ne pouvoir être remarqué. Ce jour-là même, j'entendis M. de Sèze prononcer son fameux discours, et les quelques paroles que le Roi adressa à ses juges.

Je ne saurais exprimer le trouble que portèrent dans mon âme les paroles du Roi, quand il prononça ces mots : « En vous parlant peut-être pour la *dernière fois*... » M'élançant hors de la fatale enceinte, je fondis en larmes.

Enfermé plus tard dans la même prison que M. de Sèze, il me confia que le Roi après avoir entendu la lecture de son plaidoyer lui avait dit : « Retranchez votre péroraison, tout éloquente qu'elle est. Il n'est pas de ma dignité d'apitoyer ainsi sur mon sort. Je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce que vous retrancherez, mon cher de Sèze, me ferait moins de bien qu'il ne vous ferait de mal. »

A la suite de ces événements, je parvins à obtenir une audience de Pétion. Mon but était de lui parler du procès du Roi. Après m'avoir attentivement écouté, Pétion me dit : « Mais le Roi nous pardonnerait-il? — Oui, » répondis-je. Pétion se laissa presque émouvoir et me témoigna combien il était surpris qu'une certaine puissance ne réclamât que faiblement en faveur de la personne du Roi. Il me confia aussi que la faction des Girondins, dont il faisait partie, ne voulait pas la mort du Roi et qu'ayant sur eux quelque ascendant il les entretiendrait dans ces dispositions...

Le 21 janvier 1793 devait m'enlever ces dernières illusions! Louis XVI, qui, s'il n'eut pas la gloire d'égalier en exploits guerriers les nombreux héros de sa race, surpassa la vertu de la majorité

d'entre eux, fut assassiné sur l'échafaud! Son dernier mot fut : « Je meurs innocent et je pardonne<sup>1</sup>.... »

Louis XVI n'est plus!... Ma plume s'arrêterait ici, je laisserais ici reposer mon cœur, s'il n'était encore des détails liés à l'histoire de la famille royale que je veux consigner<sup>2</sup>.....

1. Dans son immortel testament, Louis XVI n'oublia pas ses fidèles serviteurs en écrivant ces lignes : « Je croirais calomnier les sentiments de la nation si je ne recommandais pas ouvertement à mon fils, MM. Chamilly et Hûe, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. »

2. On a vu plus haut que Louis XVI avait donné à François Hûe en récompense de son dévouement une mèche de ses cheveux et le peigne d'écaïlle dont il se servait habituellement, seuls présents dont il pouvait alors disposer. On sait d'autre part, qu'avant de mourir, Louis XVI remit à Cléry plusieurs objets destinés à sa famille.

Quelle ne fut pas notre surprise, nous trouvant au mois d'août 1901 au château de La Carrière (commune de la Bazoque, canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux, Calvados) de mettre la main, dans la bibliothèque, sur un paroissien romain daté de l'année 1792, petit livre in-18, sans autre caractère que son usure et la mesquinerie de sa reliure, et d'y lire au recto de la première feuille, cette mention à demi effacée : « Donné à notre fidèle Hûe. Dans la Tour du Temple. 20 janvier 1793. Signé Louis »! Nous serions-nous trouvé en présence du dernier livre de prières de Louis XVI? L'écriture est bien celle du souverain. Et cependant aucun historien, croyons-nous, n'a mentionné le don de cet ouvrage. — Les descendants de la famille Hûe n'en ont pas connaissance, et la dernière propriétaire du château de La Carrière, madame la comtesse de Choisy, née Mastin, à qui a appartenu cet ouvrage, n'avait aucun lien de parenté avec la famille Hûe. Par une curieuse coïncidence, elle a laissé sa propriété à une descen-

Après la mort du Roi, jusqu'au 7 avril suivant, je n'éprouvai aucune persécution. Mais ce jour-là, des commissaires de la section dans laquelle j'étais domicilié entrèrent inopinément chez moi et me traduisirent au comité révolutionnaire. Là, j'eus à subir, sur diverses accusations puérides, un long interrogatoire.

La dénégation des faits qu'on alléguait contre moi et l'aveu de mes sentiments tout personnels d'attachement à la personne intime du roi furent ma seule justification, les choses en restèrent là<sup>1</sup>. Un des griefs sur lesquels on insistait le plus

dante de François Hûe, qui, de ce fait, se trouve actuellement en possession de l'ouvrage dont nous discutons l'origine.

1. C'est là, peut-être, que Hûe se tira par une présence d'esprit dont il ne se départit jamais, et par une spirituelle saillie, d'une question embarrassante qui lui fut posée par ses juges. Comme on lui reprochait vivement de porter sur lui une tabatière ornée de l'effigie du « tyran :

« N'en est-il pas de même pour nous tous? s'écria-t-il. Quel est celui de vous, citoyens, qui n'a point en poche le portrait du ci-devant roi? »

Et comme un grand scandale s'élevait en la salle : « Tirez vos bourses, dit-il, et considérez la figure qui décore vos pièces de vingt livres. Ne sont-ce point là des « Louis »? En vérité, Citoyens, vous ne pouvez me tenir à grief d'agir comme vous le faites vous-mêmes ». François Hûe, par ce badinage, pouvait, il est vrai, perdre la tête; mais l'aplomb est fréquemment récompensé. Apparemment, il avait pu, avant de parler, juger de la belle humeur de ses juges, car ceux-ci se prirent à rire et passèrent à un autre chef d'accusation. Cette anecdote nous fut maintes fois contée par la baronne André Hûe.



était une correspondance entre les captifs du Temple et moi. Je tiens à faire connaître cette correspondance dont le détail n'est pas sans intérêt. Elle était entretenue par la Reine, Madame Élisabeth, M. Turgis et moi.

Dans une des pièces du troisième étage de la tour du Temple se trouvait un poêle où l'on avait pratiqué des bouches de chaleur. C'était dans l'une de ces ouvertures, ou dans un panier destiné à recevoir les balayures de la chambre, que Turgis déposait à la dérobée, soit un billet d'avis, soit des annonces de journaux. De leur côté, les princesses plaçaient aux mêmes endroits leurs billets, écrits tantôt avec du jus de citron, tantôt avec un extrait de noix de Galle. Un signe convenu indiquait respectivement le lieu du dépôt. Hors de la tour, le fidèle serviteur faisait revivre l'écriture, et me transmettait les choses qui me concernaient.

Quoique je ne pusse, sans un danger certain, paraître dans aucun lieu public, je n'en étais pas moins instruit de ce qui se passait. J'avais fréquemment avec des seigneurs de la cour, et même avec quelques députés, des entretiens nocturnes. Mes rendez-vous avec Turgis avaient lieu hors des murs de la ville dans des lieux écartés et

déserts; là, je lui remettais par écrit, soit à l'encre, soit au crayon, ce que je croyais devoir apprendre à la Reine.

Dans cette correspondance journalière, je rendais compte à la famille royale de l'esprit qui régnait dans Paris, des dispositions du reste de la France, des événements militaires de la Vendée, du progrès des armées étrangères et surtout des intrigues secrètes, des luttes et des projets ultérieurs des divers partis de la Convention.

Mon extrême circonspection ne put me soustraire aux dénonciateurs : on fit chez moi une seconde visite domiciliaire. Dans la matinée du 19 juillet, je vis entrer tout à coup dans mon appartement six hommes, tous membres de comités révolutionnaires. On me fit lecture d'un ordre de l'administration de police, à laquelle j'avais été dénoncé comme *entretenant une correspondance avec la veuve Capet*.

L'ordre portait de visiter mes papiers, mes effets, et pour peu qu'il se trouvât le moindre indice contre moi, de me conduire au tribunal révolutionnaire. Cette recherche m'exposait d'autant plus, qu'au moment même de l'apparition des commissaires, j'écrivais à la Reine, pour lui rendre compte d'une mission dont elle m'avait honoré.

Cette lettre était écrite sur un très petit morceau de papier. A peine eus-je le temps de la faire disparaître ! Je n'eus que la ressource de la mettre dans ma bouche et de l'avaler.

Deux de ces inquisiteurs me fouillèrent, et n'ayant rien trouvé sur moi ni dans mon appartement, ils rédigèrent leur procès-verbal et se retirèrent<sup>1</sup>.

Échappé au péril de cette dénonciation, je continuai à rendre à la famille royale les soins que je lui devais. Je redoublai de prudence et je pris des mesures pour éloigner tout soupçon.

1. On lit dans la *Relation de Turgy sur la Tour du Temple* (10 août 1792-13 octobre 1793), les mots suivants qui concernent sa correspondance avec François Hûe : « La facilité que j'avais de sortir du Temple deux ou trois fois par semaine pour les approvisionnements, me mettait à même de prendre les renseignements que le Roi et la Reine désiraient, ou de leur rapporter les notes et les avis dont on me chargeait pour Leurs Majestés. Je me trouvais également aux fréquents rendez-vous que M. Hûe me donnait, tantôt dans les quartiers les plus isolés de Paris, tantôt hors de la ville, et dans lesquels il me remettait des écrits pour le Roi ou des réponses à ses ordres. La persécution, la détention, n'ont jamais ralenti son zèle courageux. »

M. Lenôtre a publié dans sa *Captivité de Marie-Antoinette*, ouvrage cité plus haut (pp. 53 et 93), les billets adressés par Madame Elisabeth à Turgy et le tableau des signes conventionnels employés dans leurs rapports ; mais ce tableau — contenant quelques variantes — avait été publié quelques années plus tôt dans le *Journal de la Duchesse d'Angoulême* (Paris, F. Didot, 1892), d'après une copie faite à Vienne par Hûe, sur les originaux que lui avait confiés Turgy.

Quant à Turgis, l'entrée du Temple lui fut interdite dans le courant du mois de septembre 1793. Madame, duchesse d'Angoulême, lui a donné depuis la place de valet de chambre auprès de sa personne. Je crois rendre hommage à la fois à la mémoire de Madame Elisabeth et à la fidélité de M. Turgis en publiant un des derniers billets que cette princesse lui écrivit :

« Je suis bien affligée, ménagez-vous *pour le temps où nous serons plus heureux et où nous pourrions vous récompenser*. Emportez la consolation d'avoir servi de bons et malheureux maîtres.

« Le seul billet qui me soit resté de cette époque, écrit Turgy, est celui de Madame Elisabeth : » Vous remercirez Hûe pour nous. Sachez de lui s'il a pris les *cheveux* lui-même, ou s'il les achetés et si, par ses connaissances, il ne pourrait pas savoir ce que le Comité de sûreté générale veut faire de nous. »

« Probablement des cheveux de Louis XVI », ajoute M. Lenôtre, en note p. 103, *op. cit.*

Le même billet est publié dans les *Mémoires de la Duchesse d'Angoulême*, et une note concernant ce billet affirme qu'il s'agit bien là des cheveux offerts par Louis XVI à Hûe. Ce dernier en donna une partie à M. de Malesherbes et sans doute aussi à Madame Elisabeth. Ceux qu'il conserva sont demeurés dans la famille Hûe, ainsi qu'un peigne dont Louis XVI se servait au Temple et qu'il donna également à Hûe.

Hûe conserva toujours d'excellentes relations avec le brave Turgy. Né à Paris en 1767, Louis-François Turgy, qui avait débuté dans la maison du Roi par un très modeste emploi à la Bouche, se retira à Tournan en Brie après la Révolution. Il rejoignit Madame à Vienne (voir plus loin) et devint, sous la Restauration, huissier de la Chambre et premier valet de chambre de Madame la Dauphine.

» Adieu honnête homme et fidèle sujet. Que le Dieu auquel vous êtes fidèle vous soutienne et vous console dans ce que vous avez à souffrir. »

Cependant, nous arrivons à ces jours horribles où la Reine était publiquement désignée sous le nom de Louve autrichienne, de même que, plus tard, plusieurs députés de la Convention parleront du feu Roi en le qualifiant du nom de Louis le Raccourci.

Je pourrais signaler ici l'auteur d'une fable qui parut alors pour orner, disait-il, la mémoire des petits sans-culottes. Le Roi, la Reine et Monsieur le Dauphin y sont désignés par la plus grossière allégorie, sous les dénominations les plus révoltantes.

Les décrets de Dieu sont impénétrables, mais que d'insultes faites alors à chacun de ses représentants sur la terre et à tout ce qui servait au culte de ses autels!

Qui pourrait se rappeler sans indignation cette procession de mannequins désignant les principaux souverains et chargés d'inscriptions outrageantes pour la Majesté royale?

Ne vit-on pas aussi promener dans Paris et comme en triomphe des ânes affublés d'orne-

ments sacerdotaux? Que dis-je! Ignorait-on l'usage impossible à rappeler auquel servirent des vases sacrés! Citerai-je aussi ce défi fait à Dieu même lorsque les furieux qui composaient la municipalité de Paris faisant brûler sur la place de Grève les reliques de sainte Geneviève, patronne de cette capitale, l'un d'eux s'écria tout à coup comme un énergumène : « Si tu es Dieu, tonne! »

Dieu leur réservait un châtiment éclatant.

Plusieurs mois après, la plupart des membres de cette municipalité périrent sur l'échafaud.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Déjà Louis XVII, arraché des bras de la Reine, avait été séquestré dans la partie de la tour que le Roi avait occupée. Là, le jeune prince, que quelques-uns des régicides appelaient le louveau du Temple, était abandonné aux brutalités d'un monstre nommé Simon, autrefois cordonnier, ivrogne, joueur, débauché.

L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la langueur et les larmes de l'enfant royal, rien ne pouvait attendrir ce gardien féroce.

Un jour, étant ivre, peu s'en fallut qu'il n'arrachât d'un coup de serviette l'œil de ce jeune prince que, par un raffinement d'outrage, il avait

contraint de le servir à table. Il le battait sans pitié. Un jour, dans un accès de rage, il prit un chenet, et, l'ayant levé sur lui, il le menaça de l'assommer.

L'héritier de tant de rois n'entendait à chaque instant que des mots grossiers et des chansons obscènes.

— Capet, lui dit un jour Simon, si ces Vendéens te délivraient, que me ferais-tu?

— Je vous pardonnerais, lui répondit le jeune Roi.

Quelques mois après, Simon ayant été retiré de la tour du Temple, Louis XVII resta seul, dénué de linges et de vêtements, privé de tous les soins nécessaires à son âge, entièrement livré aux caprices des guichetiers. Personne ne faisait son lit, personne ne balayait sa chambre; ses draps n'étaient jamais changés. Soir et matin, on lui jetait plutôt qu'on ne lui présentait une nourriture grossière. Chaque jour de nouveaux commissaires remplaçaient, pour la garde de la tour, ceux de la veille.

Sous prétexte qu'ils devaient s'assurer de l'existence du jeune captif à toutes les heures du jour, et quelquefois pendant la nuit, ils venaient crier à la porte de sa chambre : « Capet, Capet,

es-tu là? » L'enfant, éveillé en sursaut, se levait tout effrayé :

— Me voilà, disait-il d'une voix tremblante, que voulez-vous?

— Recouche-toi, lui répondaient les cerbères.

Telle fut la révoltante situation de Louis XVII, jusqu'à ce que le nommé Laurent et après lui, les sieurs Gomin et Lanes <sup>1</sup>, qui m'ont confirmé

1. Pour Gomin et Lane, cf. *Louis XVII*, de M. de Beauchesne.

Gomin, né en 1757, mort en 1841, était fils d'un tapissier de la rue Saint-Louis; homme doux et tranquille, estimé dans son quartier, il fut nommé commissaire au Temple le 8 novembre 1794.

Étienne Lasne, fils d'un adjudant au régiment de la Marche, né en 1757, était grenadier aux gardes-françaises, compagnie de Sourches, lorsqu'il prit son congé en 1782 pour exercer le métier de peintre en bâtiments. Il entra au Temple le 31 mars 1795 et mourut à Paris, rue Le Regrattier, le 17 avril 1841, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa veuve se retira à Avon. Madame la baronne de B\*\*, fille du baron André Hûe, nous a souvent conté la visite qu'elle lui fit vers l'an 1850, au cours de sa petite enfance, en compagnie de sa mère, qui venait, toute émue, chercher auprès de madame Lasne quelque pieux souvenir sur la mémoire de Louis XVII. Mademoiselle Hûe cependant ne partageait pas cette émotion. Il lui déplaisait extrêmement de perdre quelques heures d'une belle journée d'été, auprès d'une vieille dame qu'elle ne connaissait point.

Afin de calmer son impatience, on l'avait gratifiée de quelque friandise qui lui demeura plus en mémoire que le souvenir de la veuve du gardien du Temple. Elle se rappelle cependant que madame Lasne était une personne de grand âge, de taille menue et d'aspect fort correct. Son visage, encore de belle apparence, s'encadrait de ces longues papilotes que l'on appelle *anglaises*. Elle parlait beaucoup. Ses

ces détails déchirants, furent envoyés dans la tour pour le soigner.

Ce n'était pas assez pour les régicides d'avoir enlevé Louis XVII à la Reine; elle-même, en vertu d'un décret la Convention, fut transférée le 1<sup>er</sup> août 1793, dans la prison de la Conciergerie du Palais. Vivement inquiète sur les suites de cet enlèvement, Madame Élisabeth m'envoya l'ordre de mettre tout en usage pour l'instruire de la véritable position de la Reine<sup>1</sup>.

Les renseignements que je parvins d'abord à me procurer me paraissant trop vagues, je conçus et j'exécutai le projet d'aller moi-même à la Conciergerie les vérifier.

A peine eus-je franchi le premier guichet qu'une

yeux s'humectèrent de larmes lorsqu'elle montra à madame Hûe un portrait et quelques souvenirs du Dauphin.

Elle entretint beaucoup son interlocutrice de la mort du jeune Prince. A chacune de ses paroles, madame Hûe, émerveillée autant qu'attendrie, s'écriait, en se détournant vers mademoiselle Hûe sa fille : « Écoute, mon enfant, écoute bien le récit de madame Lasne, c'est de l'histoire qu'elle nous conte, et tu seras heureuse plus tard de la raconter à ton tour! » Mais mademoiselle Hûe trouvait l'histoire trop longue, et c'est d'une oreille distraite qu'elle écoutait à demi ce qu'elle n'a pu, comme l'eût désiré sa mère, nous raconter elle-même. Ajoutons que François Hûe et sa famille furent toujours persuadés de la mort de Louis XVII au Temple.

1. « Quoi! jusque-là! il a pénétré jusque-là! » s'écria Madame Élisabeth quand elle apprit que François Hûe s'était introduit à la Conciergerie (*Mémoire de madame de Tourzel*).

personne qui me parut sensible, jugeant à mon air que j'étais embarrassé de la marche à tenir dans cette triste demeure, vint à moi, me tendit la main, et me conduisit dans un endroit écarté :

— Fiez-vous à moi, me dit-elle. Qui êtes-vous? Quel intérêt vous amène? Ne me dissimulez rien.

Cette invitation amicale détermina ma confiance; je m'ouvris à cette femme. Elle répondit avec complaisance à toutes mes questions.

— Vous voyez, lui dis-je, le motif qui m'amène. Faire passer à la Reine des nouvelles de ses enfants, informer ses enfants et Madame Élisabeth de l'état où la Reine se trouve est mon unique objet. Il est digne de vous de me seconder.

Cette femme le promit et me tint parole.

J'appris qu'elle se nommait madame Richard, et qu'elle était femme du concierge de la prison.

Dans la correspondance qu'elle me permit d'entretenir par la suite, avec elle, au Temple, Madame Élisabeth la désigna sous le surnom de « Sensible ».

Qu'on me permette de rapporter ici une anecdote que je tiens d'elle-même :

La Reine lui avait un jour témoigné l'envie de manger du melon. Cette femme, qui prenait le plus grand soin de Sa Majesté et qui veillait à

tous ses besoins autant que c'était en son pouvoir, courut au marché le plus proche de la prison.

— Il me faut un excellent melon, dit-elle à une marchande qui la connaissait.

— Je te devine, lui répondit celle-ci. Le melon que tu demandes avec tant d'empressement est, j'en suis sûre, pour notre malheureuse Reine. Choisis, prends ce qu'il y a de plus beau.

Elle-même lui donna celui qu'elle croyait le meilleur. La dame Richard voulut payer.

— Garde ton argent, lui répliqua la marchande, et dis à la Reine qu'il y en a parmi nous qui gémissent...

Elle allait en dire davantage lorsque la concierge se retira, porta le melon à la Reine et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Sa Majesté fut attendrie.

Quelques mois après, un prisonnier assassina, dit-on, la femme Richard<sup>1</sup>.

L'habitation de la Reine à la Conciergerie était une chambre au rez-de-chaussée, basse, étroite et

1. Madame Richard, née Barrassin, fut, en effet, assassinée par un prisonnier que ses soins venaient de rendre à la santé (Enquête de madame Simon Vouet sur Marie-Antoinette). Son mari et elle avaient été incarcérés pendant six mois aux Madelonnettes à la suite des soins trop empressés qu'ils avaient donnés à la Reine.

humide. Elle y respirait l'odeur infecte qui s'exhalait du voisinage. L'humidité avait fait séparer de la toile le papier dont le mur avait été couvert. Il n'en restait plus que des lambeaux. Des sangles renouées en plusieurs endroits avec des cordes, une paille à demi pourrie, un matelas déchiré, une couverture aussi usée que malpropre composaient le lit de la reine de France; un mauvais paravent lui tenait lieu de rideaux. C'était là que Sa Majesté passait la nuit à essayer de reposer sa tête des douloureuses méditations de la journée.

Un prisonnier, dit-on, avait procuré à la Reine quelques livres pour la distraire. En les rendant, elle écrivit avec une épingle sur un feuillet blanc. *Marie-Antoinette.*

Pour se faire un autre objet de distraction, la Reine tira les fils d'une vieille tenture et, à l'aide de deux bouts de plume, elle tricota une espèce de jarretière que le sieur Bault, concierge<sup>1</sup>,

1. La femme Bault, dont le mari avait été concierge de la prison de la Force, a laissé une relation sur son séjour à la Conciergerie (Lenôtre l'a reproduite, p. 279, *op. cit.*). Elle conte qu'à l'époque de la destitution de Richard, il était question de nommer à sa place « l'horrible Simon ». Mon mari, ajouta-t-elle, ayant l'honneur de connaître M. Hûe et M. Cléry, nous leur fîmes séparément part de notre dessein d'entrer à la Conciergerie. Ils nous y encouragèrent.... Plus tard, mon mari,

recueillit avec soin, et qu'il me confia pour en faire hommage à Madame Royale, qui le reçut avec un respect religieux<sup>1</sup>.

Mais que ces détails ne m'empêchent pas de conter le résultat de ma visite.

Madame Richard, à qui je m'étais confié, apprit à la Reine que j'avais pénétré jusque dans sa prison.

— Quoi! jusqu'ici! s'écria Sa Majesté...

Le succès justifia ma hardiesse, et, pendant quelques semaines, j'eus la consolation de pro-

quand il avait des informations par M. Hûe qui avait conservé ses correspondances avec le Temple et ne craignait pas de pénétrer aussi de temps en temps à la Conciergerie, pouvait quelquefois répondre à la Reine quand elle lui demandait des nouvelles.

1. Lorsque cet ouvrage fut achevé, la Reine, écrit madame Bault, le laissa tomber un jour à ses pieds, au moment où mon mari entra dans sa chambre. Il devina sur-le-champ la pensée de la Reine, s'avança rapidement vers elle, tira son mouchoir qui parut lui échapper, en couvrit la jarrettière et ramassa le tout ensemble. Nous conservâmes religieusement ce tissu précieux. Je le donnai à M. Hûe qui devait accompagner S. A. R. Madame, à Vienne; il lui remit en la joignant à Huningue (Cf. également à ce sujet les dépositions de Rosalie Lamorlière). Cette tresse a été exposée en 1894 à la Galerie Sedelmeyer, dans la collection de M. le marquis de Villefranche en même temps que différents objets appartenant à la famille Hûe et provenant de la maison royale. Il en existe une reproduction au musée Grévin. Enfin M. le comte de Reiset, le savant historien, si dévoué à la mémoire de la Reine, et à la parfaite obligeance duquel nous devons de précieux renseignements, y fait également allusion dans sa publication du *Journal de Madame Eloff*.

curer aux princesses captives dans le Temple des nouvelles de la Reine.

Alors se préparait dans le silence la procédure monstrueuse où, jusque dans la nature, tout fut outragé.

Cependant je conservais encore quelque espoir. Ma confidente à la Conciergerie l'entretenait par ses rapports et voulait le faire partager à la Reine.

— Madame, lui disait-elle, je parlais de vous, ce matin, avec l'accusateur public. Voici comment il s'exprimait :

» — Je ne sais pourquoi la Reine a été transférée de la tour du Temple à la Conciergerie. Dans les pièces qui m'ont été remises, aucune n'est à sa charge.

» Madame, je ne désespère pas, continuait cette femme, qu'incessamment vous soyez reconduite au Temple.

» — Vous le croyez, répondit la Reine, pour moi je suis loin de l'espérer. Ils ont immolé le Roi! Ils me feront périr malheureuse comme lui. Non, je ne reverrai plus mes enfants ni ma tendre et vertueuse sœur! »

A ces mots la Reine fondit en larmes.

Dans ces circonstances un fidèle sujet conçut le

projet d'offrir à la Reine des moyens d'évasion : C'était un chevalier nommé M. de Rougeville<sup>1</sup>. Une femme aimée du municipal Michonis fut mise dans la confiance, et s'engagea à seconder le projet. Elle redoubla de soins pour le municipal et l'invita à diner. M. de Rougeville fut du nombre des convives et passa pour un étranger. Pendant le repas, la conversation étant devenue plus intime, on la fit adroitement tomber sur les événements du jour.

— Ce doit être, dit M. de Rougeville, un étrange spectacle qu'une Reine et surtout une Reine de France, enfermée dans un des cachots de la Conciergerie!

— Ne la connaissez-vous pas? demanda le municipal.

— Non, répondit avec indifférence cet officier.

— Voulez-vous la voir? reprit le municipal, je peux vous faire entrer dans sa prison.

M. de Rougeville ne montra aucun empressement. Les convives, qui étaient dans le secret, l'invitèrent à accepter la proposition; il y consentit. L'heure fut prise pour le jour même. Dans

<sup>1</sup>. On connaît tous les détails de la *Conspiration de l'Œillet*. Il s'agit ici du fameux *Chevalier de Maison-Rouge*, en réalité A.-D.-J. Gonze de Rougeville (1761-1814).

l'intervalle, sous le prétexte que ce jour était la fête de la dame du logis, M. de Rougeville fit acheter un bouquet et le donna à cet officier, qui s'absenta pendant quelques instants; il plaça avec adresse dans le calice de la fleur un papier roulé sur lequel était écrit : *J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent.*

Sur le soir, le municipal mena M. de Rougeville à la Conciergerie. Introduit dans la chambre de la Reine, cet officier s'aperçut que Sa Majesté le reconnaissait. Après quelques mots indifférents, il feignit de croire que son œillet devait faire plaisir à la Reine, et s'empressa de le lui offrir; elle l'accepta. Avertie par un coup d'œil d'y chercher ce qu'il renfermait, Sa Majesté se retira dans un coin de la chambre, ouvrit l'œillet, y trouva le papier et lut ce qui était écrit.

Déjà la Reine traçait avec une épingle sa réponse négative, lorsqu'un des gendarmes en faction à la porte du cachot entra brusquement et saisit le papier. Grande rumeur dans la prison; dénonciation à la Commune et au Comité de sûreté générale. Aussitôt la femme du concierge de la prison et son fils furent arrêtés comme complices. On les enferma au couvent des Madelonnettes; ils y furent mis au secret; quelques jours après ils



recouvrèrent leur liberté. M. de Rougeville s'était sauvé : sa tête fut mise à prix. Le détail de ce fait m'a été donné par M. Pommier, l'un des convives. J'ai été prisonnier avec lui à l'hôtel de la Force, il a péri sur l'échafaud.

Voici une anecdote un peu antérieure et qui m'a paru mériter d'être recueillie. Vers la fin de l'hiver 1794, des municipaux, dont était le sieur Coutan, attendris sur le sort de la Reine et de la famille royale, projetèrent de les faire évader de la prison du Temple<sup>1</sup>. L'exécution de ce dessein paraissait facile. Il ne s'agissait que de faire entrer furtivement des habits à peu près semblables à ceux des commissaires municipaux et surtout des écharpes tricolores, afin de faire sortir sous ce travestissement la Reine et Madame Élisabeth. Quant au jeune Roi et à Madame Royale, rien n'était plus aisé que leur évasion. Chaque jour, un homme du dehors venait avec deux petits garçons allumer les réverbères intérieurs et extérieurs de la tour. Gagné à prix d'argent il aurait substitué le jeune Roi et Madame Royale à ces deux enfants et les aurait emmenés. Mais, soit faute de hardiesse chez les officiers municipaux,

1. Cf. pour le détail plus exact de toute cette affaire le savant ouvrage de M. Paul Gaultot, *Un complot sous la Terreur*.

soit par l'effet de la perfidie de Tison qui soupçonna le projet et le dénonça, soit enfin par défaut d'argent, rien ne s'effectua. Un million de livres prélevé sur les millions sans nombre dépensés depuis le commencement de la guerre, des intelligences ménagées avec certains municipaux, auraient sauvé trois têtes augustes, mais, le dirons-nous? les souverains ont la plupart regardé ces sanglants spectacles avec une inexplicable tranquillité.

## CHAPITRE VI

(13 octobre 1793-février 1794.)

François Hûe est arrêté le 13 octobre 1793 et conduit au comité révolutionnaire de la section des Tuileries. — Il est interrogé et envoyé au Comité de sûreté générale de la Convention. — Le lendemain, il est incarcéré à la Force d'où on le transfère au Faubourg Saint-Antoine puis à Port-Royal. — M. de Malesherbes.

Cependant, ma visite à la Reine devait être bientôt suivie de mon propre internement. Tandis que je vivais à Paris, évitant, le plus possible, le contact du public, la Terreur sévissait dans toute sa force. La Convention décrétait que les prêtres insermentés, les nobles et les magistrats et toutes personnes réputées riches et suspects seraient incarcérés. C'était ma condamnation. J'y étais résigné. Dans ces jours de calamité, l'échafaud suivait de près la prison. Je regardais la perte de ma vie comme un sacrifice inévitable. J'étais pré-

paré<sup>1</sup>. Mes serments, moins encore que les affections de mon cœur m'enchaînaient à Paris. Jamais je ne me serais consolé d'avoir, par mon éloignement volontaire, perdu quelque occasion de servir la famille royale. Mère auguste! Pouvais-je oublier la promesse que vous aviez exigé de moi, lorsque, avant la journée du 10 août 1792, prévoyant déjà que ce fils si cher serait arraché de vos bras, vous me fîtes promettre de lui rendre les soins qu'en d'autres temps ma place m'eût commandés.

Les risques auxquels m'exposait la prolongation de mon séjour à Paris ne tardèrent pas, en effet, à se réaliser. Dans la matinée du 13 octobre 1793, revenant de la place Louis-le-Grand, je traversais le jardin des Tuileries où je n'entrais plus que rarement pour ne pas accroître mes peines par l'amertume des souvenirs qu'il me rappelait. Un homme m'arrêta.

1. Ne semble-t-il pas que cette phase de François Hûe retrace en quelque mots le général état d'âme des royalistes du temps? Le dévouement absolu n'était point chose si rare qu'on y attachât la pensée d'un mérite extrême. Il paraissait naturel de mourir pour la cause de ceux qu'on aimait, et la pensée d'un trépas imminent était si vraisemblablement établie dans l'esprit de chacun qu'on arrivait à la concevoir avec une résignation... nous dirions presque une insouciance, en vérité toute française.

C'était un aide de camp de Ronsin, chef de l'armée révolutionnaire. Il marchait, dans cet instant, à la suite d'Henriot, commandant de la garde nationale parisienne. M'ayant reconnu pour avoir été dans le temps au service de la famille royale, il me conduisit à Henriot et lui dénonça mes précédentes fonctions. Sans autre information, ce commandant ordonna à deux fusiliers de me conduire au Comité révolutionnaire de la section des Tuileries. En vain je réclamai mon renvoi devant ma propre section : on n'écouta point mes remontrances; je fus entraîné.

Déposé dans un corps de garde voisin, j'attendis jusqu'au soir que les membres du comité eussent le loisir de m'entendre. Objet de la curiosité du public, je voyais aller et venir, dans la pièce où j'étais gardé, des gens de toute espèce. Les uns, avec l'air de la simple curiosité, d'autres avec l'expression d'une joie cruelle, s'approchaient pour me considérer : « Tu es donc, me disaient-ils avec ironie, l'homme du ci-devant? Eh bien, ton tour est venu! »

Enfin, à dix heures du soir, on me conduisit au comité révolutionnaire. L'homme qui m'avait arrêté, ayant couru à ce comité pour prévenir

mes juges, je ne doutai pas qu'il n'y fût allé fournir des moyens de m'embarrasser. Ils cherchèrent, en effet, à me surprendre par des questions insidieuses. « Aimais-tu le roi, me demandait-on, excite-t-il tes regrets? »

Cette question cachait un piège d'autant plus dangereux que la peine de mort était prononcée contre quiconque émettait un vœu en faveur de la royauté et de la maison régnante :

— Distinguez, repris-je froidement, l'homme d'avec le roi, le sujet d'avec le serviteur.

— Pourquoi cette question? dit au président l'un des membres du comité. N'a-t-il pas été libre d'aimer la personne qu'il servait?

— Mais aimais-tu la Constitution de 1791?

— J'en avais juré le maintien, répondis-je, car je l'avais acceptée comme le Roi et tout le monde, en une époque où ce serment était exigé dans les moindres formalités de la vie coutumière.

Cette réponse ne suffit pas au tribunal qui me tint à grief d'être nommé dans le testament de Capet.

— Malgré le ton ironique dont on parle ici de ce testament, répliquai-je, je vous déclare — et j'en demande acte — que loin de croire que ce

dernier témoignage des bontés de mon maître puisse m'inculper, je ne m'en crois que plus sûr de la bienveillance et de la sauvegarde de tous les Français.

Tandis qu'on rédigeait le procès-verbal de mon interrogatoire, un pourvoyeur de l'échafaud, homme d'aspect féroce appartenant à cette catégorie de gens envoyés dans les campagnes voisines pour amener aux prisons de Paris les personnes prétendues suspectes, entra dans la salle et prononça quelques mots qui me firent frémir.

— Citoyen, dit-il au président, je loue ton zèle, mais à n'aller que le pas, tu ne feras que glaner. Va au grand galop, et la récolte sera complète.

Incertains du parti qu'ils devaient prendre, les membres du comité arrêterent de me renvoyer au Comité de sûreté générale de la Convention.

Deux commissaires furent chargés de m'y conduire et d'y remettre copie de mon interrogatoire. Ce nouveau tribunal n'ayant pas loisir de m'entendre je fus consigné dans un corps de garde et exposé toute la nuit aux outrages d'une soldatesque effrénée.

Le lendemain, à onze heures du soir, seulement, le Comité de sûreté générale, qui ne chômait guère dans ses condamnations, fut libre d'en-

tendre mes déclarations. Mais à peine étais-je entré dans la salle qu'une grande clameur s'éleva de tous côtés :

— A la Force! A la Force!

A l'instant même, deux gendarmes s'emparèrent de moi, me lièrent les mains et m'entraînèrent, au milieu de la nuit, dans cette prison. Peu préoccupé de mon sort je ne songeais alors qu'à la situation alarmante de la Reine qui absorbait toutes mes pensées... Quelques jours après, le bruit des tambours se fit entendre dans les rues qui avoisinaient ma prison... La Reine n'était plus! Majestueuse et gracieuse sur le trône, elle mourait après s'être montrée sublime dans l'adversité!

De la Force, où je demurai quelque temps, je fus transporté dans un lieu de réclusion situé dans le faubourg Saint-Antoine d'où je cherchai vainement à m'évader. De là je fus transféré à Port-Royal<sup>1</sup>, qu'on appelait alors Port-Libre, où

1. Nous avons retrouvé le registre d'écrou de François Hûe ainsi conçu. « Le 25 vendémiaire, a été incarcéré en dite maison par ordre signé Vadier et Parris, membres du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, *François Hûe*, âgé de trente-cinq ans, natif de Fontainebleau, demeurant quai de l'Égalité, arrêté pour mesure de sûreté générale. » Signé Richelot, c. g. de la Force. » En marge est un cachet sur lequel est écrit Prison de la Force.

je fus rejoint par M. de Malesherbes<sup>1</sup> avec lequel j'avais entretenu déjà d'anciennes relations<sup>2</sup>.

Dès le mois de septembre 1793, Malesherbes ayant reçu du Comité de sûreté générale l'avis secret de quitter Paris afin de ne pas courir le risque d'être enveloppé dans le procès de la Reine, m'avait prévenu de son départ et m'avait également exhorté à quitter Paris. Mon attachement à la famille royale me retenait à Paris. J'exprimai mes motifs à M. de Malesherbes qui les comprit et m'écrivit dans ces termes :

« Si je m'absente moi-même, c'est pour conserver avec ma liberté le moyen d'offrir à la Reine les mêmes services que j'ai pu rendre au Roi. Vous qui ne quittez pas la capitale, dépêchez-moi un courrier à l'instant où vous croirez que mon ministère, et même le sacrifice de ma vie peuvent être utiles à Sa Majesté. A tout événement, suppliez la Reine et Madame Élisabeth de ne point

1. M. de Boccielli, « peintre de l'ancien roi de Pologne », peignit à Varsovie en 1804 un portrait de François Hûe « apprenant la mort de la Reine dans la prison de la Force ». L'original en est au château de Saint-Sauveur. Il a été reproduit dans le *Journal de M. Th., duchesse d'Angoulême* (Paris, Firmin Didot, 1892), ouvrage publié par les soins de la famille Hûe.

2. Hûe y connut également Monseigneur de Bausset avec lequel il demeura, par la suite, dans les meilleurs termes.

faire appeler auprès d'elles M. de Firmont, ce serait l'exposer infailliblement à perdre la vie! »

Au mois de mars précédent, j'avais envoyé à M. de Malesherbes des cheveux du feu Roi, et l'ancien ministre m'avait remercié par cette lettre :

Malesherbes, le 4 avril (1793).

« J'ai reçu, monsieur, avec la plus vive reconnaissance le plus précieux de tous les présents. Il acquiert encore un nouveau prix pour moi, me venant de la main du plus fidèle serviteur de notre malheureux maître.

» Mon premier mouvement a été d'aller à Fontainebleau vous en marquer toute ma reconnaissance et de vous prier d'en venir recevoir les tendres assurances dans ma retraite. On m'a fait faire attention que, dans les moments de crise où nous sommes, les meurtriers du Roi ayant, partout, des émissaires qui veillent à toutes mes actions et, vraisemblablement, aussi, aux vôtres ne manqueraient pas de dire que les partisans de la maison royale se réunissaient pour tramer des complots contre leurs assassins. Il y a des gens de bien qui ont été persécutés sur des indices qui n'étaient pas plus forts que celui-là.

» Cette considération m'a empêché depuis longtemps d'aller à Paris, où j'ai des affaires; mais je ferai ce voyage dès que l'orage du moment sera un peu calmé. Je m'empresserai, en passant à Fontainebleau, de vous y voir, et si vous n'y étiez pas, ce sera à Paris que j'irai vous embrasser, et mêler mes larmes aux vôtres.

» Je vous prie d'être très persuadé, monsieur, de mon sincère attachement.

» MALESHERBES<sup>1</sup>. »

C'est donc au fond d'une prison que je devais me rencontrer de nouveau avec le ministre de mon Roi! Si quelque chose put y suspendre ma douleur de la mort du Roi, ce fut le plaisir de

1. Malesherbes était voisin de campagne de M. Gillet de la Renommière, ami de François Hûe et très lié avec lui ainsi qu'avec sa femme, née Élisabeth Marinier de Banassat. Or il vint un jour visiter madame de la Renommière, qui attendait son quatorzième enfant. Et comme il lui exprimait sa sympathie plus que ses compliments au sujet de cette prochaine naissance, son interlocutrice s'écria : « Oh! c'est pour moi, monsieur de Malesherbes, la chose la plus insignifiante du monde. Je suis fort habituée à ce genre d'incidents, mais ce qui me consterne en la circonstance, c'est le choix d'un parrain. Je crains vraiment de lasser la patience de ma famille et je me verrai, pour cette fois, obligée de choisir le premier pauvre du village... — Je vous demande la charité, » lui répondit, en s'inclinant, M. de Malesherbes. Et c'est ainsi qu'il fut, en 1783, parrain de mademoiselle Henriette Gillet de la Renommière, qui épousa plus tard M. de Mazonod et fut mère de la baronne André Hûe.

converser avec ce respectable vieillard et de m'entretenir avec lui de l'objet commun de nos regrets. Je ne pouvais aller que la nuit et sans lumière dans le réduit où couchait M. de Malesherbes. Quel tendre accueil je recevais de ce nouveau Socrate! Avec quel respect je recueillis ses paroles dont je veux me faire ici l'interprète.

## CHAPITRE VII

(Février-septembre 1794).

Entretien de Malesherbes et de Hûe dans la prison de Port-Royal, sur la mémoire de Louis XVI. — Traits de bonté du monarque. — Mort de M. de Malesherbes. — Élargissement de Hûe.

« Mon ami, me dit-il un jour, vous survivrez, je l'espère, au supplice qui m'attend. Retenez donc ce que vous méritez d'entendre : ajoutez aux traits sous lesquels vous avez connu le plus vertueux et le plus courageux des hommes les traits que je veux vous faire connaître. »

Quelques jours après, M. de Malesherbes, cédant à mes instances, voulut bien me donner un écrit qui contenait en substance les différentes conversations que je vais rapporter.

Le concierge de la prison où j'étais, accordant quelquefois à mon fils, alors âgé de huit ans<sup>1</sup>, la

1. André Hûe.

permission de me voir, je cachai soigneusement sous ses habits l'écrit de M. de Malesherbes, ainsi que plusieurs mots et renseignements précieux que j'avais recueillis. Mon fils, au sortir de la prison, m'informa, par un signal dont nous étions convenus, que ces papiers étaient en sûreté.

— J'ai vu Louis XVI arriver au trône, me disait M. de Malesherbes. Quoique dans l'âge où les passions sont les plus vives et les illusions les plus fortes, il y apportait des mœurs pures, le mépris du faste, une sage disposition au tolérantisme et le désir inépuisable de faire le bien. Son esprit pour la religion était égal à la fermeté de sa croyance. Plus d'une fois, m'exprimant combien il souhaitait que je partageasse ses opinions religieuses il me disait :

» — Sans religion, mon cher Malesherbes, point de vrai bonheur pour les sociétés et pour les individus. La religion est le plus ferme lien des hommes entre eux, elle empêche l'abus de la puissance et de la force, protège le faible, console le malheureux, garantit dans l'ordre social l'observation des devoirs réciproques. Croyez-moi, il est impossible de gouverner les peuples par les principes de la philosophie.

» Cette conviction était chez Louis XVI la

base solide de ses vertus. Elle le rendit époux fidèle, père tendre, bon frère, bon maître, en un mot, un modèle de vertus morales et domestiques.

» A mon entrée dans le ministère, désirant vérifier les motifs des lettres de cachet précédemment données, j'avais conçu le projet d'une visite générale des prisons d'État. J'aurais voulu que le Roi fit lui-même la visite de quelques prisons, qu'il en connût le local et le régime intérieur; je désirais surtout que des prisonniers, trop légèrement ou depuis trop longtemps enfermés, reçussent de la bouche même du monarque l'annonce de leur liberté. Le fond de mon projet plut beaucoup au Roi, il m'ordonna d'en suivre l'exécution et d'y employer les intendants des provinces.

» — Pour moi, ajouta-t-il, je ne visiterai aucune prison. Faisons le bien, monsieur de Malesherbes, mais faisons-le sans ostentation.

» C'est ainsi que le Roi mettait sur ses vertus un voile qu'il étendait jusque sur ses connaissances. C'est un mal; un Roi doit laisser voir les unes et les autres. Un jour, travaillant avec Sa Majesté, je fus surpris du développement et de l'étendue de ses lumières. Le Roi s'en aperçut.

» — J'ai senti, me dit-il, au sortir de mon éducation, que j'étais loin encore de l'avoir com-

plétée. Je formai le plan d'acquérir l'instruction qui me manquait. Je voulus savoir les langues anglaise, italienne et espagnole : je les appris seul. Je me rendis assez fort dans la littérature latine pour traduire aisément les auteurs les plus difficiles. Ensuite, m'enfonçant dans l'histoire de France, je m'imposai la tâche d'éclaircir ses obscurités. Je méditai la législation et les coutumes du royaume; je comparai la marche des différents règnes; j'analysai les causes de leur prospérité et de leurs revers. A ce travail habituel je joignais la lecture de tous les bons ouvrages qui paraissaient. Ceux qui traitaient des matières d'administration ou de politique m'attachaient spécialement; j'y faisais mes observations.

» Cet avenu du Roi, continua M. de Malesherbes, me donna une haute idée de la constance de son caractère et de sa capacité. Chaque jour, pendant mon ministère, j'eus occasion de reconnaître que la timidité assez habituelle dans ce Prince n'était que l'effet d'une trop grande modestie, qui le tenait continuellement en garde contre la présomption et le portait à penser que ses ministres avaient, en affaires, un discernement supérieur au sien; voilà ce qui lui faisait sacrifier si facilement son opinion à celle de son Conseil. Ce bon prince



craignait aussi de ne pas rendre clairement sa pensée. — J'aime mieux, me disait-il un jour, laisser interpréter mon silence que mes paroles.

» Du même fonds de modestie naissait l'indécision apparente que vous lui avez peut-être entendu reprocher. J'en étais journellement le témoin au conseil d'État, j'ai vu qu'elle n'était en lui que l'hésitation sur le meilleur parti à prendre, et sur les nombreuses difficultés qui se présentaient.

» — Quelle responsabilité! disait-il souvent : chacune de mes actions influe sur le sort de vingt-cinq millions d'hommes! »

Si, dans le cours de cette révolution, il lui est arrivé quelquefois de prendre le mauvais parti, c'était, m'a-t-il répété, par des raisons qui eussent rendu celui qu'il a pris le meilleur, sans les trahisons contre les quelles la prudence la plus éclairée n'a point de précaution à prendre.

» Le Roi me savait un gré particulier du dédain que j'avais pour ces formes extérieures que le monde appelle grâces, mais qui, trop souvent, sont le masque de la fausseté.

» — Monsieur de Malesherbes, me disait-il, vous et moi, avons ici le ridicule de tenir aux mœurs du vieux temps; mais ce ridicule ne vaut-il pas mieux que les beaux airs d'aujourd'hui?

d'hui? Leur vernis cache souvent de vilaines choses.

» Le Roi n'ignorait pas les plaisanteries que la jeunesse de la Cour se permettait sur ses manières : il méprisait sa critique.

» Dans mon ministère, je ne le vis ordonner ou approuver aucune dépense superflue.

» — Soyons, disait-il à ses ministres, avares dispensateurs du trésor public; il est le prix des sueurs et quelquefois des larmes du peuple.

» Malheureusement tous ses ministres ne partagèrent pas ce sentiment.

» J'ai souvent admiré l'opinion flatteuse que le Roi avait de sa nation, il mettait de l'orgueil à rappeler et à compter les grands hommes qu'elle a produits. Il ordonna de rassembler leurs statues dans la galerie du Louvre, le ciseau des meilleurs artistes fut employé à les exécuter. C'était offrir aux talents et aux vertus un objet d'émulation, et aux arts un moyen d'encouragement.

» — Je veux avoir sous les yeux, me disait Sa Majesté, les images de ceux à qui la France doit sa gloire; les voir chaque jour sera pour moi une leçon et une jouissance.

» Le Roi fit modeler à la manufacture de porcelaine de Sèvres ces statues en proportions

réduites et les distribua dans ses appartements intérieurs.

» A peine arrivé au ministère, je m'occupai de rendre au Roi le cœur d'une partie de ses sujets, et aux protestants la jouissance de l'état civil. J'eus à cet égard plusieurs entretiens avec lui. Frappé des considérations que je lui présentais :

» — Oui, me disait-il, je conviens avec vous que l'humanité réclame la tolérance. La persécution ne convertit point, elle ne fait que des hypocrites et des traîtres. La douceur qui persuade vaut mieux que la sévérité qui aigrit : aussi ne veux-je pas que, pour l'unique fait d'opinion religieuse, aucun Français soit recherché ou puni. Mais la loi qui statue sur le sort des protestants est une loi de l'État. Louis XIV en est l'auteur, les cours souveraines sont d'avis de la maintenir. Ne déplaçons pas les bornes anciennes; la sagesse les a posées. Défions-nous surtout des conseils d'une aveugle philanthropie.

» J'ai plus d'une fois remarqué que dans les changements proposés au Roi, rien ne l'arrêtait autant que son respect pour les anciennes institutions, et surtout que la mémoire de Louis XIV.

» — Sire, reprenais-je, les temps et les circonstances demandent d'autres mesures. Ce qui fut

jugé utile par Louis XIV peut aujourd'hui devenir nuisible. D'ailleurs, l'utilité ni la politique ne prescrivent jamais contre la justice.

» — Où est donc, répliqua le Roi, l'atteinte portée à la justice? Le salut de l'État n'est-il pas la suprême loi? Depuis près de deux cents ans, des guerres de religion agitaient la France. Louis XIV, en éloignant de la famille quelques membres turbulents, a voulu ramener la paix dans son sein; comme Roi c'était son devoir. Que les protestants, s'ils trouvent ma domination trop dure, vendent ce qu'ils possèdent dans mes États et qu'ils aillent s'établir ailleurs; je ne l'empêche pas. Mais la justice est-elle de sacrifier au bien-être d'un petit nombre de mes sujets la tranquillité de tous?

» Malgré mes tentatives fréquemment réitérées, je n'obtins du Roi, en faveur des protestants, que la suppression des dispositions pénales portées contre eux. Le cardinal de Loménie, sans doute par l'ascendant de l'état qu'il professait, fut plus heureux que moi. Sous son ministère, les protestants ont recouvré la puissance de l'état civil. Cette faveur méritait de leur part quelque reconnaissance. Vous savez comme moi que le Roi n'a point eu de plus mortels ennemis.

Le nom du cardinal de Loménie amena M. de Malesherbes à me parler du ministère en général; et des continuelles mutations qui s'y opéraient.

« On les a attribuées, me dit-il, tantôt à l'inconstance, tantôt à la faiblesse du Roi; elles ne doivent l'être ni à l'une ni à l'autre. Tant que vécut le comte de Maurepas, ce principal ministre, arbitre de tous les choix, fit et défit les ministres. Après sa mort, le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de se déterminer par l'opinion publique, cette opinion l'a souvent égaré.

» Il est si rare que le public, toujours prompt à s'enthousiasmer ou à se prévenir, juge d'une manière saine des talents et des vertus! D'ailleurs, pour faire un bon ministre, l'instruction et la probité ne suffisent pas. Turgot et moi en avons été la preuve, notre science était toute dans les livres, nous n'avions nulle connaissance des hommes.

» Heureusement, je ne fus pas longtemps à le reconnaître. Ne convenant pas plus au ministère que le ministère et la cour ne convenaient à mes goûts, je demandai au Roi la permission de me retirer.

» — Pourquoi? me répondit-il avec bonté.

» — Sire pour la retraite et pour l'étude.» — Que

ne puis-je en faire autant! reprit le Roi, car dans les temps où nous vivons...

» Débarrassé des affaires, j'avais partagé mon temps entre mes goûts champêtres, mes livres, ma famille et mes amis. La révolution m'a rappelé à la ville. Tant que je l'ai pu, je me suis tenu à portée du Roi, et quand la Convention l'a mis en jugement, j'ai sollicité et j'ai obtenu l'honneur de le défendre.

» La première fois qu'à ce titre, il me fut permis de pénétrer dans la tour du Temple, le Roi m'eut à peine aperçu, que, sans me laisser le temps d'achever ma révérence, il vint à moi, et, me serrant dans ses bras :

» — Ah! c'est vous, mon ami! me dit-il les yeux baignés de larmes; vous voyez où m'ont conduit l'excès de mon amour pour le peuple et cette abnégation de moi-même qui me fit consentir à l'éloignement des troupes destinées à défendre mon pouvoir et ma personne contre les entreprises d'une Assemblée factieuse. Vous venez m'aider de vos conseils, vous ne craignez pas d'exposer votre vie pour sauver la mienne, mais tout sera inutile.

» — Non, Sire, je n'expose pas ma vie, et même j'ose croire que celle de Votre Majesté ne

court aucun danger. Sa cause est si juste et les moyens de défense si victorieux!

» — Non, ils me feront périr. N'importe! Ce sera gagner ma cause que de laisser une mémoire sans tache. Occupons-nous de mes moyens de défense.

» Ensuite le Roi me questionna sur MM. Tronchet et de Sèze, mes adjoints. Le premier, ayant été membre et président de l'Assemblée constituante, lui était connu. Il me demanda quelques renseignements sur M. de Sèze qu'il ne connaissait que comme un avocat renommé.

Lorsque le Roi fut conduit à l'Assemblée dite Convention nationale, pour y être interrogé, on le fit attendre vingt-trois minutes dans une salle qui précédait la barre de l'Assemblée. Sa Majesté se promenait. MM. de Sèze et Tronchet se tenaient, ainsi que moi, à quelque distance du Roi. Il m'adressait de temps à autre la parole; j'employais à lui répondre, les mots *Sire, Votre Majesté*. Treilhard, l'un des députés, entra tout à coup, et, furieux d'entendre les expressions dont je me servais en parlant du Roi, il se plaça entre lui et moi.

» — Qui vous rend donc si hardi, me dit-il, de prononcer ici des mots que la Convention a proscrits?

» — Mépris pour vous, lui répondis-je et mépris de la vie.

» J'eus dans la tour, avec le Roi, plusieurs entretiens dans lesquels il me fit d'importantes ouvertures. Il me parla de la guerre des puissances alors coalisées contre la France :

» — La guerre, me disait-il, dùt-elle opérer le rétablissement de mon trône, est un moyen violent qui, loin de me ramener les cœurs, ne fera que les aigrir davantage. Le trône, reconquis par la force, éprouvera chaque jour de nouvelles secousses. L'épuisement des finances et une sage politique ne permettront pas de garder longtemps au sein du royaume des troupes étrangères en assez grand nombre pour m'aider à y rétablir l'ordre. Ces troupes seront à peine éloignées que les factieux intrigueront de nouveau. Il serait beaucoup plus heureux pour moi et beaucoup plus sûr pour le repos de l'État, que je dusse à l'amour des Français le retour à mon autorité.

» Ma première idée avait été que, n'osant prononcer contre le Roi un décret de mort, la Convention nationale le condamnerait à la déportation. Dans cette hypothèse, je lui demandai quel pays il préférerait habiter.

» — La Suisse, répondit-il, ce que l'histoire rapporte du sort des rois fugitifs...

» — Mais, Sire, repris-je, si, rendu à lui-même, le peuple français vous rappelait. Votre Majesté voudrait-elle revenir?

» — Par goût, non, par devoir, oui; mais dans ce cas je mettrais à mon retour deux conditions : l'une, que la religion catholique, apostolique et romaine continuerait, sans néanmoins exclure les autres cultes, d'être la religion de l'État; l'autre, que la banqueroute, si elle était inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur. C'est lui qui l'aurait rendue nécessaire, ce serait à lui d'en porter la honte.

» Un jour, la conversation ayant pour objet les divers partis qui divisaient la Convention :

» — La plupart des députés, me dit le Roi, auraient été faciles à acheter.

» — Eh bien! Sire, quel motif a pu retenir Votre Majesté? Les moyens lui manquaient-ils?

» — Non, j'avais les moyens. L'argent m'était prêté; mais un jour il eût fallu le rembourser des deniers de l'État. Je n'ai pu me résoudre à les faire servir pour la corruption. Les fonds de la liste civile, n'étant que la juste représentation des fonds de mes domaines, me laissaient peut-être

plus de liberté mais l'irrégularité des paiements et la nécessité de mes dépenses opposaient de grands obstacles. »

» Un autre jour, le Roi me laissa connaître la détresse absolue dans laquelle on le tenait depuis sa captivité :

» — Vos deux collègues, me dit-il, se sont dévoués pour ma défense. Ils me consacrent leur travail, et, dans la position où je suis, je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers eux. J'ai songé à leur faire un legs, mais le payerait-on?

» — Il est payé, Sire!... Le Roi en les choisissant pour ses défenseurs a immortalisé leur nom.

» Dans le même entretien, ayant vu le Roi sensiblement peiné de ne pouvoir faire à qui que ce fût la moindre largesse, j'arrivai le lendemain au Temple avec une bourse remplie d'or.

» — Sire, lui dis-je, en la lui présentant, permettez qu'une famille riche en partie de vos bienfaits et de ceux de vos aïeux, dépose cette offrande à vos pieds. »

Le Roi hésita. J'insistai; il se rendit à mes instances. J'ai su depuis qu'après sa mort cette bourse avait été trouvée intacte parmi ses effets. Le Roi avait eu la précaution d'y attacher cet

avis écrit de sa main : *Argent à rendre à M. de Malesherbes*. Cette recommandation n'a point été suivie.

» Un jour que j'étais revenu au Temple, après avoir passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la Convention, le Roi m'en fit des reproches.

» — Mon ami, me dit-il, pourquoi vous exténuer de la sorte? Ces fatigues fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdrais; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, abstenez-vous-en quand je vous assure qu'elles seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est fait, conservez la vôtre pour une famille qui vous chérit. »

» Le Roi était si frappé du pressentiment de sa mort, que, dès le premier jour où je fus admis à le voir, il me prit à l'écart et me dit :

» — Ma sœur m'a donné le nom et la demeure d'un prêtre insermenté qui pourrait m'assister dans mes derniers moments; allez le voir de ma part, disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe; mais si vous étiez à ma place, combien je vous souhaiterais de penser comme moi! Je vous le répète, mon ami, la religion console tout autrement que la philosophie.

» — Sire, repris-je, cette commission n'a rien de si pressant.

» — Rien ne l'est davantage pour moi, répondit-il.

» Quelques jours après le Roi me montra, écrits de sa main, son testament et un codicille. Sa Majesté me permit d'en prendre une copie, sur laquelle même sont quelques corrections de sa main. J'emportai ces pièces avec moi; je suis parvenu à les envoyer hors de France; j'ai même acquis la certitude qu'elles sont arrivées à leur destination.

» Dès mon entrée au Temple, le Roi m'avait exprimé l'envie de lire quelques journaux. Je m'empressai de satisfaire ce désir. J'étais souvent témoin du sang-froid avec lequel il lisait les motions qui se faisaient contre lui à la tribune. Néanmoins, parmi les qualifications qu'on lui prodiguait, celle de *tyran* l'offensait toujours :

» — Moi! tyran! disait-il; un tyran rapporte tout à lui; n'ai-je pas constamment tout rapporté à mon peuple? Qui d'eux ou de moi hait plus la tyrannie? Ils m'appellent tyran, et savent, comme vous, ce que je suis.

» Je lui apportai aussi un exemplaire de la romance faite alors et chantée dans tout Paris.

Elle était intitulée *Louis XVI aux Français* et parodiée sur ce passage de Jérémie : *Popule meus, quid feci tibi?* « O mon peuple, que t'ai-je fait? » Sa lecture procura au Roi quelques instants de consolation.

» Un matin, j'attendais dans la salle du conseil le moment d'être introduit dans la tour; je parcourais quelques feuilles périodiques. Un municipal m'interpella :

» — Comment, me dit-il, vous, l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est habituellement si maltraité?

» Louis XVI, répondis-je, n'est pas un homme comme tant d'autres. — Ce municipal était un gentilhomme.

» Le Roi voyait avec une surprise mêlée de peine des gentilshommes servir basement les ennemis du trône et de la noblesse.

» — Que des hommes, me disait-il, nés dans une condition obscure, que des gentilshommes, même, qui n'ont jamais été dans le cas de me connaître, aient cru et suivi aveuglément les ennemis de mon autorité, je ne m'en étonne pas; mais que des gens, attachés au service de ma personne et la plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le nombre de mes persécuteurs, voilà ce

que je ne saurais concevoir. Dieu m'est témoin que je ne conserve contre eux aucun sentiment de haine; et même s'il était en mon pouvoir de leur faire du bien, je leur en ferais encore.

Tandis que M. de Malesherbes m'honorait de ces entretiens, un événement affreux vint les suspendre pour quelque temps. La même prison renfermait avec ce respectable vieillard ses enfants et ses petits-enfants. C'était à qui allégerait le plus le poids de sa captivité. Chaque jour, quelques amis se réunissaient à cette intéressante famille, et en partageaient à l'envi les égards et les soins. Soudain, un ordre du tribunal révolutionnaire cita, devant ce tribunal de sang, M. Lepelletier de Rosambo, gendre de M. de Malesherbes<sup>1</sup>. Le digne fils de M. de Rosambo conduisit son vertueux père jusqu'au guichet de la prison. Ce guichet, qui s'ouvrit pour envoyer à la mort ce magistrat aussi courageux que fidèle, se referma sur son fils jusqu'au moment où la plus grande partie de cette famille malheureuse fut traînée à l'échafaud.

Lorsque M. de Malesherbes eut payé à la nature

1. Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au parlement de Paris.

le tribut de douleur qu'il lui devait, je le priai de reprendre avec moi ses conversations nocturnes ; il se plaisait tant à me parler du Roi, que malgré ses chagrins il se rendit à mes instances.

« Je ne vous ai pas encore entretenu, me dit-il, d'un cruel sujet de peine pour le Roi : c'est de l'injustice des Français envers la reine.

» — S'ils savaient ce qu'elle vaut, m'a-t-il répété souvent avec amertume, s'ils savaient à quel degré de perfection elle s'est élevée depuis nos infortunes, ils la révèreraient, ils la chériraient : Mais, dès avant nos malheurs, ses ennemis et les miens ont eu l'art, en semant des calomnies parmi le peuple, de changer en haine cet amour dont elle fut si longtemps l'objet.

Puis, entrant dans le détail des griefs qu'on lui imputait il faisait l'apologie de la Reine.

« — Vous l'avez vue, me disait-il, arriver à la cour ; elle sortait à peine de l'enfance. Ma grand'mère et ma mère n'étaient plus, mes tantes lui restaient ; mais leurs droits sur elle n'étaient pas les mêmes. Placée au milieu d'une cour brillante, vis-à-vis d'une femme que l'intrigue y soutenait, chaque jour la Reine, alors Dauphine, avait sous les yeux l'exemple du faste et de la prodigalité. Quelle opinion ne dut-elle pas concevoir de sa

puissance et de ses droits, elle qui réunissait sur sa tête tant d'avantages. Vivre dans la société de la favorite était indigne de la Dauphine. Forcée d'embrasser une sorte de retraite, elle adopta ce genre de vie exempt d'étiquette et de contrainte ; elle en porta l'habitude sur le trône. Ces manières, nouvelles à la cour, se rapprochaient trop de mon goût naturel pour que je voulusse les contrarier. J'ignorais alors de quel danger il est pour les souverains de se laisser voir de trop près. La familiarité éloigne le respect dont il est nécessaire que ceux qui gouvernent soient environnés. D'abord, le public applaudissait à l'abandon des anciens usages ; ensuite il en a fait un crime. La Reine voulut avoir des amies. La princesse de Lamballe fut celle qu'elle distingua davantage. Sa conduite dans le cours de nos malheurs a pleinement justifié ce choix. La comtesse Jules de Polignac lui plut ; elle en fit son amie. A la demande de la Reine j'accordai à la comtesse, depuis duchesse de Polignac, et à sa famille, des bienfaits qui éveillèrent l'envie. La Reine et son amie sont devenues l'objet de la plus injuste censure. Il n'est pas, ajoutait le Roi, jusqu'à son sentiment pour l'empereur Joseph II, son frère, que la calomnie n'ait attaqué. D'abord on a débité sour-



dement, puis, imprimé dans plusieurs journaux, enfin on a affirmé à la tribune de l'Assemblée nationale, que la Reine avait fait passer à Vienne et donné à l'empereur des millions sans nombre; calomnie atroce qu'un député du clergé a victorieusement détruite. Les factieux, continuait le Roi, ne mettent cet acharnement à décrier et à noircir la Reine que pour préparer le peuple à la voir périr : sa mort est résolue. En lui laissant la vie, on craindrait qu'elle ne me vengeât. Infortunée princesse ! Mon mariage lui promit un trône ; aujourd'hui quelle perspective lui offre-t-il !

» En prononçant ces derniers mots, le Roi me serra la main et laissa échapper quelques larmes.

» La veille, le Roi m'avait demandé si j'avais rencontré dans les environs du Temple la *femme blanche*. « Non, Sire, lui répondis-je... »

» — Eh quoi ! répliqua-t-il en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais ?

» Quand malgré les soins de mes collègues et les miens, le fatal jugement eut été prononcé, ils me prièrent de prendre sur moi la douloureuse commission de l'annoncer au Roi. Je le vois encore ; il avait le dos tourné vers la porte, les coudes

appuyés sur une table et le visage couvert de sa main. Au bruit que je fis en entrant, le Roi se leva.

» — Depuis deux heures, dit-il, en me fixant, je recherche en ma mémoire, si, durant le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien, je vous le jure en toute sincérité, je ne mérite de la part des Français aucun reproche, jamais je n'ai voulu que leur bonheur. »

» Alors, prenant la parole, j'annonçai au Roi le jugement rendu par la Convention ; et, comprimant la douleur dont j'étais navré :

» — Un espoir, lui dis-je, nous reste encore : l'appel à la nation.

» Un signe de tête m'indiqua qu'il n'en attendait rien. Sa résignation, son courage, firent sur moi l'impression la plus vive. Le Roi s'en aperçut.

» — La Reine et ma sœur, dit-il, ne montreront pas moins de force et de résignation que moi. Mourir est préférable à leur sort.

» Malgré l'opinion du Roi, continua M. de Malesherbes, l'appel à la nation me laissait encore quelque espérance ; mais Sa Majesté connaissait mieux que moi ses implacables ennemis. Je comptais aussi sur quelque mouvement favorable. Revenant avec mes collègues de l'Assemblée, où nous

étions allés, de la part du Roi, notifier sa déclaration d'appel, quelques personnes qui m'étaient inconnues m'avaient entouré dans les corridors de la salle et m'avaient assuré que de fidèles sujets arracheraient le Roi des mains de ses bourreaux, ou périraient avec lui. Je le dis au Roi.

» — Les connaissez-vous, me répondit-il?

» — Non Sire, mais je pourrais les retrouver.

» — Eh bien, tâchez de les rejoindre et déclarez-leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposerait leurs jours et ne sauverait pas les miens. *Quand l'usage de la force pouvait me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir, voudrais-je aujourd'hui faire couler le sang français?*

» Après cette pénible conférence, j'eus encore une fois l'honneur d'entretenir le Roi. Au moment de me séparer de lui, je ne pus retenir mes larmes.

» — Sensible vieillard, dit le Roi en me serrant la main, ne pleurez pas : une meilleure vie nous réunira. Je regrette de quitter un ami tel que vous. Adieu! Au sortir de ma chambre, contraignez-vous; il le faut. Songez que l'on vous observera.... Adieu!... Adieu!...

» Je sortis du Temple, le cœur brisé. Un Anglais de ma connaissance, m'ayant rencontré la veille

du jugement rendu par la Convention, m'avait dit :

» — Ce qui rassure les bons citoyens, c'est que le plus malheureux des Rois a pour défenseur le plus vertueux des hommes.

» — Si Louis XVI succombe, lui répondis-je, le défenseur du plus vertueux des Rois sera le plus malheureux des hommes.

» Dès ce moment ma réponse se réalisa.

Je me plaisais aussi à citer à M. de Malesherbes quelques particularités propres à faire connaître, jusque dans les plus petites choses, le caractère du Roi, dont son ministre me peignait les principaux traits. Je me borne ici à en rapporter une. J'ai dit que la Reine avait eu la bonté de se charger des enfants de M. de Chaumont, l'un de mes camarades; c'était d'après la connaissance que j'avais donnée à Sa Majesté du peu de fortune que le père leur avait laissé. Un jour que, dans une pièce de l'appartement du Roi, je voulais prendre dans mes bras la plus jeune de ces enfants, âgée de six à sept ans, le Roi entra, et la trouvant se mutinant contre moi.

« — Quoi! dit le Roi, est-ce que Zoé n'est pas sage?

» — Sire elle se refuse à mes caresses.

» Le Roi affectant un ton sévère lui dit :

« — Zoé, si vous avez l'avantage d'être élevée

par les soins de la Reine, vous en avez la première obligation à M. Hûe. Embrassez-le; je n'aime pas les ingrats.

Un prince si bon a trouvé des ingrats.

Quelques semaines après que M. de Malesherbes m'eut conté ces précieux détails, périt le même jour <sup>1</sup>, en vertu d'un jugement du tribunal révolutionnaire, M. de Malesherbes, madame de Rosambo sa fille <sup>2</sup>, M. et madame de Chateaubriand <sup>3</sup>. J'étais aussi présent à ce dernier départ. Quel spectacle! M. de Malesherbes, courbé sous le poids des ans, s'appuyait sur madame de Rosambo qui était suivie de sa fille et de son gendre.

Madame de Rosambo aperçut mademoiselle de Sombreuil: « Adieu, mon amie lui dit-elle, Adieu! Vous avez eu la gloire d'arracher votre père aux mains du bourreau. J'ai la consolation de mourir avec le mien! » Madame de Sénozan <sup>4</sup>, sœur de M. de Malesherbes, eut bientôt le même sort <sup>5</sup>.

1. 22 avril 1794.

2. Antoinette-Marguerite-Thérèse Le Pelletier de Rosambo, née Lamoignon-Malesherbes.

3. Jean-Baptiste-Auguste, comte de Chateaubriand, ancien capitaine de cavalerie, et Aline-Thérèse Le Pelletier de Rosambo, sa femme, fille de la précédente.

4. Anne-Nicole Olivier, marquise de Sénozan, née Malesherbes, périt sur l'échafaud en même temps que Madame Élisabeth, le 10 mai 1794.

5. Quand François Hûe donna, en 1814, une édition de ses

Après la mort de M. de Malesherbes, je fus transféré dans la prison du Luxembourg. O vous! épouse chérie, qui à travers mille dangers <sup>1</sup> m'avez prodigué tant de soins! et vous, âmes sensibles qui, dans ces tristes lieux, avez adouci l'amertume de mes chagrins, recevez l'hommage d'une reconnaissance que le temps ne saurait affaiblir.

*Dernières années de Louis XVI*, dans lesquelles il faisait l'éloge de M. de Malesherbes, il reçut les remerciements de M. Le Pelletier de Rosambo, petit-fils de Malesherbes, de la comtesse de Tocqueville, sa petite-fille, et enfin de sa propre fille, la marquise de Montboissier-Canillac qui, le 3 septembre 1814, le remerciait de « l'hommage rendu à la mémoire de son père, hommage dont elle sentait tout le prix et qui, sous la plume de M. Hûe, montrait la bonté de son cœur et la justesse de son esprit ».

1. A une date que nous ne saurions préciser, madame Hûe apprit qu'on devait venir l'arrêter chez elle, quai de l'Égalité. Elle eut le temps de se réfugier chez ses amis, M. et madame Henry, en leur hôtel de la rue Chabanais. M. Henry, neveu du chanoine Henry, qui avait donné à madame Hûe la bénédiction nuptiale en 1781, lui était attaché par les liens d'une intimité d'enfance. A peine était-elle arrivée chez ses amis que plusieurs membres du Comité révolutionnaire, avertis de sa nouvelle retraite, ou tout au moins la suspectant, se présentèrent chez M. et madame Henry, qui les laissèrent perquisitionner avec le plus grand calme. Leurs recherches furent vaines. Ils s'en allèrent en maugréant sans avoir mis la main sur l'accusée. Madame Henry avait eu la présence d'esprit de faire pénétrer son amie dans un cabinet noir et de la dissimuler dans une large armoire à coulisse qui n'apparaissait point aux regards. Nous tenons cette anecdote de madame Duchanoy, née Culhiat de Coreil, petite-fille du baron Henry, qui nous a dit qu'on voulait alors conduire madame Hûe aux Madelonnettes. L'armoire qui dissimula madame Hûe se voit encore dans un appartement du n° 6 de la rue Chabanais.

Toute la famille de François Hûe était alors inquiétée. L'oncle

Pendant de longs mois je demurai dans cette prison, dans l'attente perpétuelle du trépas<sup>1</sup>.

Encore une fois cependant, ma vie fut épargnée, alors que tant d'autres plus utiles étaient fauchées par l'échafaud. Six semaines après la mort du tyran, de l'infâme Robespierre, je sortis de prison après onze mois de détention.

de madame Hûe, J.-B. Brion, greffier en chef du Parlement de Paris, dut quitter son logis du quai des Miriamiones et se réfugier, sous la Terreur, dans la maison de campagne de M. Henry précité, sise à Bagneux. Il y demeura pendant huit jours, se dissimulant à chaque alerte dans une large cheminée à double fond où on lui apportait sa nourriture (Anecdote contée par mademoiselle Determe, petite-fille du baron Henry). Ces deux événements resserrèrent entre les familles Hûe et Henry, une ancienne amitié que le temps n'est pas encore parvenu à détruire.

1. On a souvent attribué, dans la famille de Hûe, les circonstances qui le sauvèrent plusieurs fois de la mort, à l'influence déjà grandissante de Joséphine de Beauharnais.

Une ancienne intimité unissait en effet Joséphine de la Pagerie à la famille Hûe. Elle tutoyait même le fils de François, André Hûe, qu'elle avait connu dans son enfance. La veuve de ce dernier, la baronne Hûe, née Mazenod, nous a conté fréquemment l'anecdote suivante sans pouvoir, à notre vif regret, nous en préciser les détails. Joséphine aurait une fois convié à souper madame Hûe, qui désirait obtenir l'élargissement de son mari, alors incarcéré dans une des nombreuses prisons qu'il occupa.

Elle l'aurait réuni à sa table, de même que son fils André, à un révolutionnaire fort influent (Barras?), pour que tous deux implorassent sa clémence.

Il paraît qu'au dessert le « révolutionnaire influent », fort enflammé par la beauté de madame Hûe, promit « d'exercer sa clémence », mais embrassant le jeune André Hûe en jetant sur sa mère un regard des plus tendres, il lui dit : « Porte de ma part ce baiser à ta maman ». Et Joséphine, indignée,

s'écria fort impétueusement : « Oh! citoyen, ne souille pas cet enfant d'une pareille mission! »

D'autre part, la baronne des Michels, fille de M. Fagnan, secrétaire du comte Mollin, et de mademoiselle Pinodel de Champarmois, cousine germaine de François Hûe, se plaisait à répéter sur ses vieux jours, vers 1882, aux descendants de Hûe : « Ma mère a sauvé pendant la Révolution la tête de votre bisaïeul! » Madame Fagnan était, paraît-il, fort liée avec madame Joséphine de Beauharnais. Peut-être appuya-t-elle auprès de son amie la cause de M. Hûe?

## CHAPITRE VIII

(Septembre 1794-18 décembre 1795.)

Vaines tentatives de François Hüe et de sa femme pour rentrer au Temple. — Lettres de madame Hüe au Comité de sûreté générale. — Les romances de Lepitre. — Consolations apportées à Madame Royale pendant sa captivité. — M. et Madame Hüe dans la Rotonde. — Libération de Madame Royale. — Hüe obtient l'autorisation de l'accompagner à Vienne. — Conversation avec le ministre Benezech.

Aussitôt après ma sortie de prison, instruit de l'état dans lequel se trouvait le fils de mon Roi, je sollicitai auprès du Comité de sûreté générale l'autorisation de m'enfermer de nouveau avec Louis XVII et de lui donner mes soins. Ma demande fut rejetée sous prétexte que le jeune Roi était soigné par les commissaires du Temple<sup>1</sup>...

1. Nous supprimerons ici le récit que Hüe retraça de la mort de Louis XVII. Il n'en fut pas témoin, et les détails qu'il donne sont ceux que l'on retrouve dans tous les Mémoires du temps. Au reste, on peut lire dans les *Dernières années de Louis XVI* quelques-unes de ces pages et des réflexions poli-

Après la mort du Prince, le 8 juin 1795, j'appris que le Comité avait arrêté qu'une femme serait donnée à Madame Royale pour la servir. Ignorant que madame de Chantrène<sup>1</sup> avait été immédiatement nommée à cet office, ma femme sollicita vainement d'entrer au Temple et écrivit dans ce but les deux lettres suivantes :

*Aux citoyens du Comité de sûreté générale  
de la Convention nationale.*

« Instruite d'un arrêté pris au Comité de sûreté générale, par lequel il a été dit qu'une citoyenne serait placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon, détenue dans la tour du Temple, la

tiques que l'étendue donnée à ce volume ne nous a pas permis de reproduire ici. Ajoutons cependant, comme nous l'avons rapporté plus haut, que malgré qu'on en ait dit, François Hüe et son fils André ne doutèrent jamais de la mort de Louis XVII au Temple. Les partisans de la « Survivance » ont toujours trouvé en eux d'inébranlables adversaires. Sans entrer dans cette question qui a fait couler tant de flots d'encre, parfois inutiles, nous rappellerons que l'impératrice Joséphine, à laquelle on a voulu attribuer l'évasion de Louis XVII, était fort liée avec François Hüe. « Jamais, disait madame André Hüe, elle n'aurait eu le courage de dissimuler à mon beau-père la survivance d'un prince pour lequel il aurait donné sa vie et qu'il pleura jusqu'à sa mort. »

1. Madame Bocquet de Chantereine, née Hilaire de la Rochette, avait été mise par les soins du gouvernement auprès de Madame Royale.

citoyenne Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, âgée de trente-quatre ans, native de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, épouse de François Hûe, natif de Fontainebleau, demeurant ensemble à Paris, quai de l'Égalité, n° 6, Ile de la Fraternité, précédemment attaché au service de Louis XVI et de sa famille, qu'il a suivis au Temple où il a été enfermé avec eux, ladite citoyenne demande à être nommée par vous, pour donner ses soins à Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon.

» La citoyenne Hûe n'a rien à redouter sur les informations que vous prendrez sur ses mœurs. Épouse et mère, elle en remplit fidèlement tous les devoirs.

» V. M. H. HUTIN HÛE.

» Ile de la Fraternité, quai de l'Égalité, n° 6. »

» 7 messidor, l'an III de la République française  
(25 juin 1795).

*Au citoyen Bergoing,  
président du Comité de sûreté générale.*

« Citoyen,

» Je viens pour la quatrième fois vous demander réponse à l'adresse que j'ai présentée au comité

pour être placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon. Je sens que beaucoup d'affaires peuvent vous empêcher de vous occuper de ma pétition; mais mon impatience redouble par le retard et par l'idée accablante que cette jeune et malheureuse personne languit, de plus en plus, par le défaut des soins et des consolations qu'elle recevrait d'une personne qui serait admise à partager et à soulager sa solitude et ses malheurs<sup>1</sup>.

» Salut et fraternité. »

» HÛE.

Décadi 10 messidor, l'an III de la République française  
(28 juin 1795).

Peu de temps après cette requête, le bruit courut dans Paris que la captivité de Madame avait reçu quelque adoucissement et qu'il lui avait été permis de descendre de la tour dans le jardin du Temple où la suivaient sa chèvre et son petit chien *Coco*<sup>2</sup>,

1. « Cet honneur, écrit M. de Beauchesne (*Op. cit.*, t. II, p. 331) ne pouvait être accordé à madame Hûe. Rendons lui l'hommage qui dépend de nous en faisant connaître un acte de dévouement, sympathique à tout le monde, mais qui, sous un tel nom, n'étonnera personne. »

2. La duchesse d'Angoulême donna plus tard à madame Hûe une miniature représentant *Coco*, son chien favori qui la suivit en exil.

seules distractions qui lui fussent laissées. Dès lors, je louai une chambre contiguë aux murs de cette prison <sup>1</sup>. De mes fenêtres je voyais Madame et je pouvais en être aperçu; elle put même entendre chanter dans cette chambre une romance qui lui annonçait que bientôt les portes de sa prison allaient s'ouvrir :

Calme-toi, jeune infortunée,  
Bientôt, ces portes vont s'ouvrir,  
Bientôt, de tes fers délivrée  
D'un ciel pur tu pourras jouir....

L'auteur de cette romance était M. Lepitre <sup>2</sup>, officier municipal.

C'est là aussi que j'amenais mademoiselle de Brévannes <sup>3</sup>, pour qu'elle essayât, en faisant de la musique, de distraire cet ange de vertu et de

1. La Rotonde, où Hûe loua cette chambre, était une grande maison ovale actuellement démolie. Entre elle et la rue du Temple se sont élevées depuis les halles aux vieux habits connues sous le nom de Marché du Temple.

2. Lepitre, né en 1763, ancien professeur de rhétorique à l'Université, chef d'institution, rue Saint-Jacques, membre de la Commune de 1789 et de la Commune provisoire le 2 décembre 1792, désigné huit jours plus tard pour prendre part à la surveillance des prisonniers du Temple. Cet individu, « gros, petit, boiteux et laid », se piquait de belles-lettres. Il est l'auteur d'une relation bien connue sur son séjour au Temple.

3. Mademoiselle Le Pilleur de Brévannes, plus tard baronne de Charnacé.

douleur. Mademoiselle de Brévannes a composé, à cette occasion, la complainte suivante de la *Jeune prisonnière* (paroles et musique), qu'elle a chantée en cet endroit :

Du fond de cette tour obscure  
Où m'a confinée le malheur,  
Vainement toute la nature  
Me paraît sourde à ma douleur.  
Ah! cependant des cœurs sensibles  
Que je sais s'occuper de moi  
Rendent mes chaînes moins pénibles  
Et me prouvent encor leur foi !....

1. Hûe, par un scrupule de modestie, s'est gardé de transcrire la suite de cette romance qui célèbre son attachement à la fille de Louis XVI et le compare à Blondel auprès de Richard. On conserve dans la famille Hûe un tableau de l'époque représentant la tour et le jardin du Temple où se promène Madame Royale. On y aperçoit les fenêtres de la Rotonde derrière lesquelles madame Hûe accompagnait sur la harpe mademoiselle de Brévannes et madame Duguerre, artiste de Louvois, qui venait également y chanter aux heures de promenade de Madame.

Devant cette toile, d'exécution médiocre mais d'expression très vive, on ne peut se défendre d'un sentiment d'émotion réelle. En face d'elle, l'imagination, remontant le cours des ans, se transporte aux heures où se déroulaient ces pénibles scènes. En vérité, ce ne devait pas être chose banale que le spectacle de ces trois jeunes femmes, émues et tremblantes, venant en compagnie du serviteur de Louis XVI, vieilli par la douleur, dans la chambrette de la Rotonde. Et on les voit, tous quatre, dans quelque mansarde misérable, au cours d'une de ces journées accablantes de l'été parisien, bravant l'émotion pour chanter tour à tour les mièvreries de Dorilas et de Célis, cependant que la fille de Louis XVI les écoute, anxieuse de deviner l'énigme de leurs romances, dans le triste jardin du Temple où son petit chien Coco la suit, en folâtrant, dans la maigre verdure des plates-bandes....

Mademoiselle de Brévannes y faisait également entendre la complainte suivante :

COMPLAINTÉ PASTORALE  
qui se chante alternativement.

## DORILAS

Mes yeux, fondez-vous en eau,  
Prenez le deuil, ô nature.  
Cessez vos chants, tendre oiseau,  
Fanez-vous, fleurs et verdure,  
Le modèle des vertus  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

## CÉLIS

Victime de son amour,  
Pour le bien qu'il voulait faire  
Il s'est vu ravir le jour  
Par ceux dont il fut le père;  
Vains regrets, pleurs superflus!  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

## DORILAS

Protecteur des malheureux,  
Ferme appui de l'innocence,  
Seul, il comblait tous nos vœux.  
Il était notre existence;  
Le modèle des vertus,  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

## CÉLIS

Pour éclairer ses bienfaits,  
Au ciel brillait chaque aurore  
Sans le plus noir des forfaits,  
Il ferait du bien encore,  
Vains regrets? pleurs superflus!  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

## DORILAS

O douleur! O jour affreux?  
Détestable sacrifice!  
Par des monstres furieux,

Il est conduit au supplice,  
Le modèle des vertus,  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

## CÉLIS

Louis voit couler son sang,  
Quoi, dit-il, tout m'abandonne!  
Amis, je meurs innocent,  
Et cependant, je vous pardonne...  
Vains regrets, pleurs superflus!  
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*)<sup>1</sup>.

Le gouvernement fut bientôt instruit de ces particularités<sup>2</sup>. Il me fit prévenir indirectement qu'il respecterait cet hommage rendu au malheur, pourvu qu'il n'allât pas plus loin.

1. Il semble que cette romance qui rappelait à Madame tous ses malheurs ne fût point de nature à la distraire des ennuis de la prison; mais il convient de ne pas oublier qu'en 1796 la « sensibilité des âmes » aimait à faire couler les larmes et non point à les tarir. De même qu'avant sa sortie de prison, on entretenait Marie-Thérèse de la mort de son père, de même, plus tard, l'Europe tout entière, lui rappelant implacablement ses malheurs, la qualifia sans cesse d'orpheline du Temple et d'Antigone moderne.

La Princesse, sensible au début à des manifestations aussi touchantes que celles de mademoiselle de Brévannes, en contractera par la suite une sorte de lassitude. Et c'est, peut-être, par quelque inconsciente protestation contre cette compassion devenue plus tard fâcheusement officielle, qu'elle exagérera la fermeté de son caractère et la froideur de son abord.

2. Les concerts organisés par Hûe avaient pris une extension considérable et ils durèrent plus de quatre mois dans la chambre de la Rotonde « occupée jadis par de braves gens qu'on a payés très cher pour les faire partir ». Ils se transportèrent ensuite 12 rue de Beaujolais, « où on vit des femmes très élégantes et des hommes à nattes retroussées ».... (Dénonciation de Leblanc, qui porte à une centaine le nombre des « adorateurs de la fille Capet ».)



Je n'en indiquai pas moins à Madame, à l'aide d'un signal qu'elle se rappela, que j'étais chargé d'une lettre pour elle : cette lettre était de Sa Majesté Louis XVIII. Je la fis parvenir dans la tour, et Madame m'envoya sa réponse. La lettre dont le Roi m'honora confirmera ce que j'avance.

« Je suis fort satisfait, monsieur, du zèle avec lequel vous m'avez servi; et je serai fort aise, si cela est possible, que vous restiez attaché à ma mère.

» En tout état de cause, je n'oublierai jamais que votre courageuse fidélité vous a valu, de la part du feu Roi, mon frère, l'honneur d'être nommé dans son testament. Soyez bien sûr, monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

» LOUIS. »

Quelques jours après que j'eus reçu cette lettre de Louis XVIII, un des agents que le Prince avait à Paris me remit une lettre pour Madame Royale.

C'était une lettre du chevalier de Charette<sup>1</sup>. La personne à qui je me confiai pour la faire par-

1. Il s'agit ici du fameux chef vendéen fusillé à Nantes en 1796.

venir dans la tour, craignant, ainsi que moi, de compromettre la sûreté des jours de Madame, si cette lettre était saisie, je me fis autoriser à en prendre lecture, afin que Madame ne connût que de vive voix ce qu'elle contenait. Je fus même contraint, pour éviter tout danger, de brûler cette intéressante lettre.

Le chevalier de Charette, cette illustre victime de l'honneur et de la fidélité, exprimait à la jeune princesse les sentiments de l'armée catholique et royale de Vendée, qu'il avait l'honneur de commander. Il terminait sa lettre en protestant que ses compagnons d'armes et lui verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour briser les fers de l'auguste captive.

Madame Royale fut touchée de ces sentiments généreux et me fit donner l'ordre de témoigner au chevalier de Charette et à son ami sa reconnaissance des efforts que l'on faisait pour mettre fin à son affreuse captivité. Je transmis cet ordre au roi.

Cependant, les habitants de Paris et quelques membres de la Convention témoignaient un vif intérêt à Madame Royale. Le Directoire exécutif, qui lui succéda, prit donc bientôt le parti de lui rendre la liberté et d'échanger sa personne contre

celles des commissaires de la Convention livrés à l'Autriche par Dumouriez<sup>1</sup>.

Aussitôt qu'elle fût prévenue de cette décision, Madame demanda l'autorisation d'emmener avec elle quelques-uns de ses serviteurs<sup>2</sup>, parmi lesquels elle daigna me nommer, M. Benezech<sup>3</sup> me remit alors plusieurs pièces, dont une copie du décret délivrant Madame et un arrêté m'autorisant à la suivre à Vienne sans que, pour raison de ce voyage, on pût m'opposer les lois contre l'émigration.

Voici quelques-unes de ces pièces.

*Extraits des registres du Directoire exécutif, du sixième jour du mois de frimaire, l'an quatrième de la République française, une et indivisible.*

« Le Directoire exécutif arrête que les ministres de l'Intérieur et des relations extérieures, sont chargés de prendre les mesures nécessaires

1. Le ministre Bournonville, les députés Camus, Bancal, Lamarque et Quinette.

2. Madame désirait emmener avec elle mesdames de Tourzel, de Mackau et de Sérent, MM. Hûe et Turgy. Quand elle apprit qu'il fallait diminuer le nombre de sa suite, elle dit à Benezech : « Les preuves d'attachement que MM. Hûe et Turgy ont données aux miens me font cependant un devoir de vous prier de leur permettre de m'accompagner. »

3. Benezech était alors ministre de l'Intérieur.

pour accélérer l'échange de la fille du dernier Roi contre les citoyens Camus, Quinette et autres députés ou agents de la République, de nommer pour accompagner jusqu'à Bâle la fille du dernier Roi, un officier de gendarmerie décent et convenable à cette fonction; de lui donner pour l'accompagner celles des personnes attachées à son éducation qu'elle aime davantage.

• Pour expédition conforme,

» Signé : REUBELL, président.

• Pour le Directoire exécutif,

» Le secrétaire général, LAGARDE.

» BENEZECH. »

« Le Ministère de l'intérieur déclare qu'en exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, dont copie conforme est ci-dessus, le citoyen Hue a été autorisé à suivre Marie-Thérèse-Charlotte fille du dernier Roi, à l'accompagner à Vienne, et même à rester auprès d'elle, sans qu'on puisse lui opposer les lois de la République française contre l'émigration pour raison de ce voyage, à condition toutefois qu'il ne pourra pas rentrer en France, sans une autorisation expresse du gouvernement français.

» BENEZECH. »

Paris, le 27 frimaire, an IV de la République  
une et indivisible.

« Par ordre du Directoire exécutif, il est enjoint au maître de la poste de Paris de fournir au citoyen Hue, demain 28, à dix heures précises du matin six chevaux de poste pour une berline. Il est également enjoint à tous les maîtres de poste de la route de Paris à Huningue de fournir audit citoyen Hue la même quantité de chevaux, etc., sans aucun retard et de préférence à toute (*sic*) autre service sous peine d'être personnellement responsable des refus ou difficultés que le dit citoyen Hue pourrait éprouver de leur part.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» BENEZECH. »

Paris, le 27 frimaire, an IV de la République  
une et indivisible.

M. Benezech, quand j'allai le remercier, me parla avec attendrissement du sort de la jeune princesse qu'il n'appelait que du nom de *Madame Royale*. S'apercevant que je le fixais d'un air étonné : « Ce nouveau costume, me dit-il, n'est que mon masque. Je vais même vous révéler une de mes plus secrètes pensées : la France ne recouvrera sa tranquillité que le jour où elle reprendra son antique gouvernement. Ainsi donc, lorsque

vous le pourrez, sans me compromettre, mettez aux pieds du Roi l'offre de mes services, assurez Sa Majesté de tout mon zèle à soigner les intérêts de la Couronne. »

Je m'acquittai de cette commission.

## CHAPITRE IX

(18 décembre 1795-1 juin 1799.)

Voyage de Madame de Paris à Vienne. — Hûe la rejoint Huningue. — Triste séjour de Marie-Thérèse à Vienne. — Lettres de la princesse de Chimay et de la princesse de Tarente à Hûe. — Il est l'intermédiaire entre les Princes et Madame. — Lettre du comte d'Artois. — Départ pour Mittau.

Madame Royale, accompagnée de M. Benezech, sortit du Temple, à minuit, le 19 décembre 1795, jour anniversaire de sa naissance. La voiture du ministre l'attendait à une petite distance. Madame ayant accepté l'ordre d'y monter, le ministre la conduisit jusqu'au boulevard de la porte Saint-Martin, où se trouva la voiture de départ. Après avoir remercié M. Benezech des égards qu'il lui avait témoignés, Madame se mit en route pour se rendre à Vienne. La marquise de Soucy<sup>1</sup>, sous-

1. On sait que la marquise de Soucy était fille de la baronne de Mackau que Madame avait également demandé d'emmener avec elle. Madame de Mackau, fort malade alors, n'était pas en état de voyager.

gouvernante des enfants de France, et les sieurs Méchain, officier de gendarmerie, et Gomin, commissaire du Temple, se placèrent avec elle; le fidèle Turgis, que Madame voulait emmener, était malade et ne la rejoignit à Vienne que quelques jours plus tard. M. Cléry n'y vint que quelques mois plus tard.

Un courrier précédait Madame. Son Altesse royale voyageait sous le nom de Sophie; et l'officier qui l'accompagnait avait l'ordre de lui faire garder le plus strict *incognito*. La Princesse fut cependant reconnue. Elle reçut de Paris jusqu'à la frontière, et particulièrement à Huningue, les hommages silencieux, mais expressifs, de l'attendrissement et du respect.

Madame étant arrivée à Huningue dans la nuit du 24 au 25 décembre, je l'y joignis presque aussitôt<sup>1</sup>. Ma plume ne pourrait rendre que faiblement ce que je ressentis lorsque la fille de Louis daigna m'adresser la parole pour la première fois depuis ma sortie du Temple. Elle me remit à cet instant une lettre qu'elle écrivait au

1. Hûe était parti dans une seconde voiture avec le jeune fils de madame de Soucy, Meunier, Baron et le fidèle Coco. Le petit chien de Madame Royale entra à Huningue dans la chambre de sa maîtresse en même temps que Hûe et pensa mourir de joie en la revoyant.

Roi son oncle, en m'ordonnant de la faire parvenir à Sa Majesté. Ce ne fut pas la seule fois que je reçus la même commission, et dans une de ces occasions, la confiance dont Madame m'honorait fut assez grande pour qu'elle me donnât l'ordre de lire la lettre dont elle me chargeait. Qui ne conserverait un éternel souvenir des sentiments que cette princesse témoignait à Sa Majesté, en implorant sa clémence en faveur des Français, et même des meurtriers de sa famille, par ces expressions. « Oui, mon oncle, c'est celle dont ils ont fait périr le père, la mère et la tante, qui, à genoux, vous demande et leur grâce et la paix! »

Madame était descendue à Huningue à l'auberge du Corbeau, où elle resta trente-six heures.

Peu d'instant avant qu'elle en partit, le maître de l'hôtellerie monta dans la chambre de cette Princesse, et malgré les regards inquiets de quelques témoins, il se jeta à ses pieds en lui demandant sa bénédiction. La Princesse lui donna sa main à baiser. Au moment où elle allait monter en voiture, ses yeux se remplirent de larmes. Elle pleura sur la France et dit aux personnes qui l'entouraient : « Je quitte la France avec regret; je ne cesserai jamais de la regarder comme ma patrie. »

Le 26 décembre, la Princesse partit d'Huningue pour Bâle où se fit son échange, dont M. Bacher, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, lui épargna le douloureux spectacle avec un respect qu'il sut allier à la délicatesse de sa mission.

Il conduisit Madame à la maison de campagne de M. Reber, riche négociant de Bâle, située à une petite distance de la porte Saint-Jean de cette ville.

Là, il remit la princesse entre les mains du prince de Gavres et du baron de Degelmann, ministre de la cour impériale en Suisse, l'un et l'autre nommés par Sa Majesté l'empereur d'Autriche pour la recevoir. J'exécutai aussi l'ordre qui me fut donné par Madame, de rendre à ses conducteurs le trousseau que les gouvernants de la France lui avaient fait préparer<sup>1</sup>.

Le soir même, Madame, accompagnée du prince de Gavres et de la marquise de Soucy, se

1. Au moment où Madame entrait dans une chambre adjacente au salon de M. Reber, M. Hûe demanda la permission de lui parler. « J'ai été chargé, lui dit-il, par le ministre de l'Intérieur, de remettre à Madame deux malles contenant un trousseau destiné à S. A. R., Madame veut-elle que je les ouvre? — Non, répondit la princesse, remettez-les à mes conducteurs en les priant de remercier M. Benezech. Je suis touchée de ses attentions, mais ne puis accepter ses offres. » (Beauchesne, t. II, p. 444).

mit en route pour Vienne, et arriva dans la nuit à Lauffenbourg, où elle trouva, pour la servir, des femmes que l'Empereur avait envoyées à sa rencontre.

Le lendemain, cette Princesse entendit une messe qu'elle fit dire en mémoire de ses augustes parents. Le 28, s'étant remise en marche, elle arriva à Vienne le 9 janvier 1796, après s'être arrêtée deux jours à Inspruck, pour y voir S. A. I. l'archiduchesse Élisabeth, sa tante.

M. le prince de Gavres outrepassa certainement les instructions qu'il avait reçues de sa cour, en ne permettant pas à des Français, qui se trouvaient sur le passage de Madame, de se présenter à la fille de leur Roi pour lui offrir leurs respects. Cependant un jour que, par un heureux hasard, la voiture de cette princesse et celles des personnes qui composaient alors sa suite s'étaient arrêtées sur la grande route, j'aperçus de loin un officier du corps de Condé.

C'était M. Berthier, l'un des aides de camp de S. A. S. Je prévins Madame, qui le fit avancer. Elle lui demanda avec un vif intérêt des nouvelles du Prince et le chargea de lui exprimer, ainsi qu'à ses braves compagnons d'armes, les sentiments dont elle était pénétrée.

Quand Madame fut arrivée à Vienne, l'Empereur fit monter sa maison sur le même train que celui des archiduchesses. On lui donna pour grand maître le prince de Gavres et pour grande maîtresse madame la comtesse de Chanclos. Elle prit le deuil le plus austère, consolation qui lui avait été refusée au Temple, et vécut dans la plus grande retraite.

Étant au nombre des rares Français qui pouvaient l'entourer, je recevais des personnes dévouées à la mémoire de ses augustes parents des lettres fréquentes dont le but était d'obtenir de ses nouvelles. En transcrivant ici deux lettres de madame la princesse de Chimay, et de madame la princesse de Tarente, que j'avais eu l'honneur de connaître au service du feu Roi, je ne saurais mieux marquer la touchante affection qu'elles avaient conservée pour Madame Royale.

Erfurt en Thuringe, le 26 janvier 1796.

« Depuis l'instant, monsieur, que la *Gazette* m'a appris que vous suiviez Madame, je me suis senti le besoin, le désir de vous écrire.

1. La comtesse de Riquet-Caraman, princesse de Chimay, née Fitz-James, dame d'honneur et amie de la reine Marie-Antoinette.

» J'ai laissé passer les premiers moments de votre arrivée à Vienne, et je ne puis différer davantage à me donner la consolation que je vais trouver à m'entretenir avec celui dont l'attachement, dont le dévouement sans bornes pour mes infortunés maîtres me sont connus depuis si longtemps. Parlons surtout de cette malheureuse petite princesse dont l'existence et la liberté me paraissent un songe, un miracle!

» Je ne puis me fier à ce que disent les gazettes et les lettres particulières sur sa santé que l'on dit bonne?

» Je crois aisément à ses sentiments de douleur, de douceur, d'élévation et de dignité qu'elle montre; mais, monsieur, il me faut des détails sur tout ce qui la concerne. Que de sentiments différents dont mon pauvre cœur doit être ému! Les bontés de l'Empereur, l'amitié que lui témoigne la famille impériale doivent adoucir la plaie dont il est déchiré, mais aussi que de souvenirs amers doivent s'y mêler! puis *la contrainte dont la reconnaissance paraît lui faire un devoir envers son libérateur. quoiqu'il fût bien mal de se l'exagérer.*

» Il faut qu'elle ne se contraigne pas, son moral comme son physique en ont un grand

besoin, j'ai appris avec satisfaction qu'on lui parlait peu de ses malheurs, qu'elle avait demandé à prendre le deuil des objets si justes de ses regrets, qu'elle redoutait le plus léger son de musique par l'usage affreux qu'on en faisait dans notre si coupable patrie, elle montre, dit-on, une impression de terreur lorsqu'elle aperçoit une fenêtre grillée.

» Le contraste de sa situation actuelle avec les trois années et plus d'un malheur dont les termes manquent pour l'exprimer me fait craindre, si on n'a pas les plus grands ménagements, que sa santé n'en souffre.

» Je sais que l'Empereur ne pouvait confier Madame en meilleures mains sous tous les rapports que celles de madame la comtesse de Chanclos.

» On me dit aussi que cette dernière avait deux nièces de l'âge de Madame<sup>1</sup> et qui par cette raison pourrait lui être de ressource.

» Faites-moi part, monsieur, de tout ce qui peut regarder et intéresser notre malheureuse princesse.

» Mon attachement ne me fera regarder rien

1. Mesdemoiselles de Chanclos, nièces du comte de Chanclos.

de minutieux. Quelle vie lui fait-on mener? Paraît-elle déjà trouver quelque soulagement dans le changement de son existence; je sais qu'elle montre une grande piété. Ce doit être toute sa consolation et sa force. Quelle est aussi sa vie sous ce rapport? Avec qui passe-t-elle ses journées? Quelles sont les occupations qu'elle s'est faites si elle a déjà pu s'en faire? A-t-elle le besoin de parler de ses peines ou son caractère lui porte-t-elle à les taire?

» Je suis comme une mère qui questionne sur son enfant. Mon attachement pour tout ce que nous avons perdu m'en donne bien le droit. Le vôtre m'entendra et je pense avec plaisir que c'est lui qui me répondra. Tout ce que j'en ai vu, monsieur, dans les dernières années de vos malheurs vous ont acquis auprès de moi un intérêt aussi réel et sincère qu'il est mérité. Ne répondez donc point à ma lettre sans me parler de vous.

» Comment est-il possible que vous ayez échappé à tant d'horreurs et que vous ayez été choisi pour accompagner notre malheureuse princesse? Que n'avez-vous pas souffert jusqu'au moment de votre départ et qu'allez-vous devenir? On me mande que l'Empereur vous distingue comme vous le méritez assurément, qu'il veut

même vous en donner des marques. Je le désire bien vivement et je dis hautement que ses bontés ne peuvent être mieux placées.

» Je sais, monsieur, que je vais déchirer votre cœur, mais pardonnez au mien de vous demander quelques détails sur ma malheureuse maîtresse et Madame Élisabeth.

» A l'époque de leur martyre, les papiers n'osaient rien en dire et les lettres particulières ne passaient point. Ce ne sont point les horreurs monstrueuses que je vous demande, mais les effets, les traits de leur courage, de leurs vertus et si l'une et l'autre ont pu avoir la consolation de quelques secours spirituels? Vous croyez bien que je ne doute pas de leur bonheur actuel, mais je voudrais savoir si elles ont pu être soutenues et consolées dans leur abandon et dans leurs souffrances. Pour notre malheureux maître, nous sommes moins dans l'ignorance pour ce qui le regarde. Je vous avoue que j'ai bien de l'inquiétude pour madame de Tourzel, je sais bien positivement par une lettre de Paris du 10 décembre qu'elle n'était plus en prison et qu'elle se portait bien. Avez-vous appris qu'elle y ait été remise depuis? Que pensez-vous, monsieur, de l'état des esprits en France, croyez-vous que la terreur soit



le seul motif qui empêche le retour à l'autorité légitime, votre opinion est-elle que les Jacobins prendront encore le dessus et que le règne de la terreur se rétablira? Je bornerai ici mes questions déjà trop longues et pour lesquelles je vous fais mille excuses, mais j'espère que vous vous mettez à ma place. J'en appelle aux sentiments que je vous connais et qui font toute ma confiance.

» Je ne vous dis rien de notre malheureux petit roi qui vous était si cher, mais tout ce que vous pourriez m'en dire me serait d'un grand intérêt, comme quelques détails sur Madame dans son affreuse prison et quelle a été l'époque où elle a été séparée de Madame Élisabeth, de son pauvre petit frère et celle où elle a appris toutes les pertes que successivement elle a faites. Je n'ai pas besoin de vous dire, je l'espère, monsieur, quelle discrétion je porterai à tout ce que vous me manderez. J'espère que vous me connaissez assez pour juger les motifs de ma question et ma prudence pour ne pas vous citer.

» Depuis le jour du 10 août je me suis enfui de notre affreuse patrie, je suis ici un an où je compte rester jusqu'à ce qu'il soit possible de rentrer dans le Brabant où les terres du prince

de Chimay m'offrent un asile pour y passer loin du monde que je déteste le reste d'une vie que nos malheurs ont rendu bien malheureuse.

» Mon adresse ici est à Erfurt en Thuringe. Est-il vrai que depuis un an, Madame voyait souvent madame de Tourzel?... »

Quelques mois plus tard, madame la princesse de Tarente, dont l'attachement à la malheureuse reine Marie-Antoinette ne s'était jamais démenti, m'écrivait également dans ces termes pour obtenir que je parlasse en sa faveur à ma maîtresse, sur l'existence de laquelle je lui avais donné quelques détails.

Richemond, le 1<sup>er</sup> septembre 1796.

« Ce n'est que demain le jour de la poste, mais je ne puis résister au besoin de vous dire à l'instant même quelle douce et sensible impression m'a faite la lettre touchante que vous m'avez écrite.

» Depuis deux heures que je l'ai reçue, j'en ai déjà lu trois fois les intéressants détails, elle a fait couler mes larmes avec cet intérêt qui durera autant que ma vie car, ni mon éloignement de ce malheureux pays, ni le temps qui passe si vite mais qui efface tout, n'ont pu attirer aucun des

sentiments qui ont dirigé toutes mes actions pendant le temps que j'ai passé auprès de mes maîtres adorés; leurs souffrances et leur fin funeste m'ont rendu presque insensible à aucune autre impression qu'à celles où leur idée chérie est mêlée.

» Ce profond souvenir vous dit assez tout ce qui a oppressé mon pauvre cœur, en lisant cette lettre, témoignage touchant et vrai d'un dévouement presque unique. Ah! je vous remercie de votre confiance, elle est bien placée, tous les sentiments de mon cœur vous en répondent, je connais peu de personnes dignes de la lecture de votre lettre, cette triste connaissance du peu d'intérêt qu'on attache à tant de malheurs vous devient une sûreté parfaite de ma discrétion, je vous le dois, rien ne peut en dispenser mais j'en rougis... je ne puis vous exprimer de quelle consolation c'est pour moi si j'apprends que nos maîtres infortunés ont eu quelques soulagements dans leur rigoureuse prison. J'entends, je sens parfaitement l'accent de la Reine, il a retenti jusqu'au fond de mon cœur tout à Elle. Je jouis qu'elle ait eu la douceur de recevoir par vous dans cette horrible demeure des nouvelles de ses enfants, par vous qu'Elle regardait, ainsi que le Roi, comme le meil-

leur et plus dévoué serviteur, et c'est une double jouissance que d'avoir la gloire de n'avoir évité aucuns dangers pour leur prouver jusqu'à la fin que votre attachement était inébranlable. Vous êtes heureux maintenant au milieu de vos souffrances (croyez-le) et je vous avoue que je vous envie, tout malheureux que vous vous trouvez, vous tenez en quelque sorte à l'objet qui réunit tous mes vœux les plus chers, toutes mes affections les plus sensibles. C'est pour Elle que vous êtes là, c'est Elle qui vous y a amené; enfin vous connaissez son intérêt.

» Il est vrai qu'il vous est bien dû, et qu'en s'acquittant de ce devoir Elle satisfait sûrement à votre cœur dont le besoin le plus absolu doit être d'alléger des maux si profondément sentis.

» Cette partie de votre lettre qui la regarde m'a fort soulagée, j'en avais besoin, combien la Princesse m'a affligée et combien elle m'afflige encore. Elle n'en a aucune idée, moi qui aurais trouvé tant de bonheur à lui renouveler le sacrifice de ma liberté que j'avais fait avec un abandon si entier à sa mère adorée. Elle n'a pas semblé m'entendre. Enfin sa réponse est celle qu'elle eût faite à une personne tout à fait indifférente et dont elle n'aurait pas connu les sentiments. Cependant

cette lettre, *toute froide* qu'elle est, est beaucoup pour moi, puisqu'elle est d'Elle, de la fille du Roi et de la Reine. Une seconde est restée sans réponse...

» Ah! Dieux! Comme Elle a blessé un cœur tout à Elle qui brûlait de reposer sur Elle des sentiments, des soins que sa mère daigna agréer, et qui, d'après cette douce expérience me semblaient dignes d'Elle.

» ... Comment puis-je écrire? Je n'ose. Je le dis, les larmes aux yeux, et le cœur *pénétré* de tristesse, il m'est assez prouvé que mon hommage ne peut lui plaire; aussi, tout en lui donnant mes vœux les plus tendres, mes pensées les plus habituelles, je me suis condamnée au silence absolu, silence qu'elle a commandé, et mon intérêt pour Elle est si grand que j'y trouve même quelque soulagement dans ma pénible existence.

» Si Elle pouvait lire cette lettre, Elle saurait au moins que les sentiments qui m'attachaient au Roi, à la Reine, à leur Fils, à Elle, à sa Tante, que ces sentiments, dis-je, qui ont fait la douce occupation de ma vie en font maintenant le supplice — digne de partager toutes ses affections — et que c'était Elle seule qui pouvait, par des bontés sur lesquelles j'avais osé compter, calmer

des chagrins auxquels le temps, ce destructeur de tout, n'apporte aucun remède, mais que chaque jour qui s'écoule rend plus difficile à supporter.

» Je ne l'accuse en rien, Dieu m'en est témoin! Je ne pense pas à la juger et, si, jamais sa position était changée et qu'elle le permit, je lui prouverais, je l'espère, par l'abandon de tous les moments de ma vie, qu'elle a tous les droits possibles, tous les droits de sa Mère sur moi, sur mes sentiments, et sur mon existence.

» Si vous m'avez parlé avec confiance, je vous parle de même et je vous demande aussi le secret.

» Je ne suis convenue qu'avec peu de personnes de ceci, je n'ai pas montré sa lettre, je l'aime trop pour cela.

» Peut-être, si elle a pensé à moi, s'est-elle dit que j'aurais dû aller l'attendre à Bâle. Mon cœur m'y portait, mais la triste politique qui ne connaît pas d'affection m'en a éloignée sans doute.

» Je ne peux répondre à toute votre lettre dont la longueur fait tout l'intérêt et le charme, j'entends si rarement parler un tel langage! Bien peu de personnes, oui, bien peu, pourraient vous comprendre, on a si peu de mémoire; mais moi je suis animée comme il faut pour en sentir tout le prix, écrivez-moi quand des occasions se présen-

teront ou que des courriers partiront. Portez vos lettres, ou au Nonce, ou à madame la comtesse de Rynsky, sous l'adresse de madame de Circello; elles m'arriveront sûrement, parlez-moi de nos maîtres infortunés, de leur Fille, de vos sentiments, de votre position, enfin de ce qui fait l'occupation de votre vie comme de la mienne, et croyez que rien au monde n'aura jamais le pouvoir de me distraire de mes chères et funestes idées.

» Vous savez tout ce que je pense sur ce qui vous est personnel et je suis charmée de vous voir tant de courage et de résignation.

» Adieu, mon cher, on trouve encore des douces consolations dans les malheurs, tels affreux qu'ils soient, quand on a une âme comme la vôtre. Comptez, si cela peut vous apporter quelque consolation, sur mon constant intérêt. Quels horribles anniversaires que ceux que nous amènent ces jours-ci! Dites-moi dans quel temps vous avez vu la Reine dans cette affreuse prison, si elle ne vous a pas chargé d'aucune commission ou de quelques paquets.... »

Madame de Tarente avait été profondément accablée par la froideur de la lettre que lui avait

adressée Madame; mais en agissant ainsi vis-à-vis d'elle Madame Royale n'avait pas agi selon son cœur. Elle avait dû écarter les services de l'ancienne dame du Palais de son infortunée mère, par ménagement pour les volontés de l'Empereur qui avait placé auprès d'elle madame la comtesse de Chanclos<sup>1</sup>. Elle devait user, en raison de la guerre entre les deux nations et la volonté de l'Empereur, de la plus grande prudence dans ses rapports avec les Français. Je fus moi-même bientôt écarté de sa présence et contraint à habiter la ville sans aller jusqu'au palais. Madame y prit garde et voulut bien dire à madame de Soucy, quand celle-ci fut contrainte de quitter Vienne : « Je vous prie de consoler M. Hûe, qu'il ne désespère pas, je parlerai de lui à l'Empereur et je ne doute pas qu'il n'ait soin de ce fidèle serviteur de mon père. »

1. On sait dans quelle contrainte vécut Marie-Thérèse à Vienne. Elle fut reçue à la cour d'Autriche, plus en prisonnière qu'en parente. Dans la fière maison des Habsbourg, la fille de Marie-Antoinette ne comptait qu'une seule amitié désintéressée, celle d'une enfant... de la petite archiduchesse Marie-Louise, qui, plus tard, fut la femme du plus grand adversaire des Bourbons, de Napoléon I<sup>er</sup>. Et, jeux singuliers du hasard, ironie des puissances, trente-deux ans plus tard, le sort du fils de Marie-Louise, du duc de Reichstadt, de l'« Aiglon », exilé français, jouet de l'orgueil autrichien, devait ressembler, en plus d'un point, à celui de Marie-Thérèse, isolée dans cette cour de Vienne qui nous fut toujours hostile.

Cependant, je devais me priver de la société habituelle de Madame et, malgré tous mes efforts pour ne pas déplaire à l'Empereur, elle me fit savoir qu'il serait prudent pour moi de quitter Vienne et d'aller à Vérone auprès du Roi, pour rentrer ensuite à Ratisbonne. Devinant quelque sujet de mécontentement de la part de Madame Royale qui avait bien voulu me confier les projets de mariage que l'Empereur berçait à son égard<sup>1</sup>, je crus devoir, d'une part en entretenir le Roi, et d'autre part écrire à Madame et dans ces termes<sup>2</sup> :

« Madame,

» Occupé continuellement et par principe et par reconnaissance de la maison de V. A. R. et des vôtres, je dépose aux pieds de V. A. R. une nouvelle assurance qu'aucune des privations douloureuses que m'impose l'éloignement dans lequel on me tient de son auguste personne ne me fera transiger avec mes devoirs envers Madame.

» Comme Français, comme l'un des plus fidèles serviteurs de V. A. R., j'ose la supplier de croire que je serai constamment ce que Madame est

1. Avec l'archiduc Charles d'Autriche.  
2. Vienne, 1<sup>er</sup> mars 1796.

en droit d'attendre de moi. Cependant, je ne lui dissimule pas que pendant les premiers temps de son séjour à Vienne, madame de S...<sup>1</sup> commit des inconséquences, des légèretés, des imprudences même. Si une telle conduite avait pu, sans que je puisse le soupçonner, m'exposer à quelque reproche de V. A. R., elle daignera croire que je suis innocent et que j'étais digne de ses bontés.

» Conformément aux ordres de Madame, j'ai pris la liberté d'écrire au Roi. J'ai instruit Sa Majesté de l'intention que V. A. R. me fit connaître le jour qu'elle daigna me recevoir<sup>2</sup>, mais, le dirai-je à Madame, je crains que, soit dans un moment, soit dans un autre, il ne lui soit fait des *propositions contraires aux volontés que Madame a daigné m'exprimer*<sup>3</sup>.

» Si j'appréhende toujours qu'on n'ait pas renoncé à toute prétention sur Madame, c'est que dans la société où je vis j'entends dire habituellement — les Français exceptés — que le mariage dont Madame fut instruite à Insprück ne peut qu'être avantageux aux intérêts de V. A. R.

» Il s'en faut toujours que je ne pense pas à cet

1. Madame de Soucy.  
2. Le projet de mariage avec le duc d'Angoulême.  
3. Les propositions de l'Empereur, relativement au projet d'une union entre Marie-Thérèse et l'archiduc Charles.

égard tout ce que Madame voulut bien me faire connaître. Sans chercher à flatter bassement V. A. R., *je persiste à croire que l'intérêt qu'elle continue d'inspirer en France peut lui ménager un jour le moyen de rendre par sa présence à ce royaume le repos qu'il a perdu.*

» Pour l'instant, Madame, je n'ai rien d'intéressant à faire savoir à V. A. R.; mais comme il se pourrait qu'il fût important de l'instruire autrement que par des lettres ostensibles (celles du Roi), je ne verrais d'autre moyen dont Madame pourrait faire usage que le jus de citron.

» Madame sait comment il s'emploie. Si Madame consent à se servir du citron je lui écrirais à l'aide de ce procédé sur l'enveloppe des lettres que le Roi me ferait parvenir pour Madame. Si V. A. R. avait quelque disposition secrète à faire connaître, elle voudrait bien mettre une enveloppe aux lettres qui me seraient confiées pour les envoyer au Roi. Les lettres que Madame écrit à Sa Majesté doivent lui parvenir scellées du sceau de Madame.

» J'irai lundi sur le rempart vers midi et demie, je continuerai chaque jour jusqu'à ce que Madame ait pu me faire connaître ses volontés. Si Madame veut employer le jus de citron, elle voudra bien

se moucher plusieurs fois. Mettre la main à mon oreille indiquera à Madame que j'ai compris le signe. Et quand j'aurai une lettre du Roi pour Madame, je la porterai conformément à ses instructions à la comtesse de C...<sup>1</sup>.

» J'irai ensuite sur le rempart, et, des caresses faites par Madame à Coko seront, ainsi qu'elle a pris la peine de me l'écrire, l'indice sûr que la lettre du Roi lui a été remise.

» J'ai vu M. de Rivière. Ce qu'il m'a dit *des qualités et des vertus de Monseigneur le duc d'Angoulême* ne peut qu'augmenter mon attachement inaltérable pour la maison de Madame. »

Connaissant l'attachement de Madame Royale pour la personne du Roi son oncle et celle de son cousin le duc d'Angoulême, je me trouvais l'intermédiaire entre sa personne et celle des princes fort opposés à l'idée de lui voir contracter une union avec l'archiduc Charles.

1. La comtesse de Chanclos. Le 9 janvier 1796, le comte de Provence écrivait à François Hûe, de Vérone : « ... Voici une lettre que je veux qui soit rendue en mains propres à ma nièce et sans que personne d'autre en soit informé. Je m'en rapporte sur cela à votre zèle et à votre intelligence. Elle vous donnera deux lettres sans adresse. Vous les remettrez au duc de Gramont. Souvenez-vous que le secret le plus absolu est de nécessité indispensable et comptez, monsieur, sur tous mes sentiments pour vous. » LOUIS. »

Alors que Cléry, installé à Vienne depuis quelque temps, partait en Écosse pour rejoindre Monsieur le comte d'Artois, j'écrivis au Prince pour le tenir au courant des événements, et S. A. R. voulut bien me répondre en ces termes :

» J'ai reçu, mon cher Hûe, la lettre que vous aviez remise à Cléry et je profite de son retour à Vienne pour vous répondre.

Édimbourg, le 4 août 1798.

(Reçue à Vienne en Autriche, le 24 septembre. Note de Hûe.)

» Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné, il m'est une nouvelle preuve de votre attachement à ma famille et à ma personne et je suivrai très exactement votre conseil. *Ma nièce m'est bien chère, bien précieuse* et le temps ne pourra qu'ajouter à ma vive tendresse pour elle.

» Je me réfère à tout ce que Cléry vous dira sur le désir qui m'anime de voir terminer une union si importante et si intéressante sous tous les rapports et je suis bien sûr que vous ferez à cet égard tout ce qui dépendra de vous.

» Je n'essaierai pas d'exprimer ce que l'ouvrage de Cléry m'a fait éprouver. Vous le devineriez facilement. Je sais que vous devez travailler sur ce sujet si pénible et si touchant à la fois.

» J'attends avec impatience le résultat de votre travail. Adieu, mon cher Hûe, comptez pour la vie à tous les sentiments qui m'attachent à vous.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Pendant trois années, Madame demeura à Vienne dans cet état de contrainte sans obtenir de l'Empereur qu'il lui fût permis de recevoir aucun des membres de sa famille paternelle. Enfin, grâce à l'intervention du tsar Paul I<sup>er</sup>, elle obtint la faveur de quitter Vienne et de se rendre à Mittau au mois de mai 1799<sup>1</sup>.

1. Marie-Thérèse quitta Vienne le 2 mai 1799. François Hûe demeura dans la ville de Vienne pendant ces trois dernières années et obtint la permission de ne pas quitter la capitale autrichienne pendant toute cette période. Sa femme avait été attachée à la Princesse, en qualité de dame lectrice.

## CHAPITRE X

(4 juin 1799-janvier 1805).

Premier séjour à Mittau. — Départ subit de la capitale de la Courlande pour Memel. — La duchesse de Sérent et François Hûe négocient la vente des diamants de la duchesse d'Angoulême. — Détresse de la famille royale. — Départ pour Varsovie. — Mauvais état des finances royales. — Mesures d'économies prises par François Hûe. — Tentatives d'empoisonnement sur la personne du Roi. — Second séjour à Mittau.

Madame Royale avait reçu des habitants de Vienne les plus grandes marques d'attachement pendant tout le temps de son séjour et, lorsqu'elle en partit, ils lui témoignèrent vivement le regret de la voir s'éloigner.

J'accompagnai la princesse à Mittau, nouvelle résidence qui lui avait été assignée par la générosité de l'empereur de Russie Paul I<sup>er</sup>, et c'est là que j'eus la joie de revoir le roi Louis XVIII qui supportait avec grandeur d'âme les heures cruelles de l'exil.

SOUVENIRS DU BARON HÛE. 231

Ma femme était demeurée au service de Madame Royale, mais je me trouvai moi-même sans état.

Aussi me fit-elle venir, dès le lendemain de son arrivée, pour me dire :

— Je n'aime pas à donner à mes fidèles des titres sans emploi. Ici, comme à Vienne, madame Hûe demeurera à mon service<sup>1</sup>, mais comme vous ne pouvez pas trouver de place en ma maison je vous prie de passer dans celle du Roi mon oncle qui vous veut beaucoup de bien.

Immédiatement, Sa Majesté voulut bien m'adresser la nomination suivante :

« Voulant donner à M. Hûe une preuve de ma satisfaction de sa fidélité pour le feu roi mon frère et de l'attachement qu'il a témoigné pour madame Marie-Thérèse ma nièce, je lui donne la place de commissaire général de ma maison. Le duc de Villequier lui en délivrera le certificat ainsi que je l'ai autorisé le 1<sup>er</sup> octobre 1796 à en délivrer à toutes les personnes de ma cour.

» LOUIS. »

A Mittau, le 4 juin 1799.

1. Madame Hûe était, nous l'avons dit, lectrice de la duchesse d'Angoulême. Encore qu'elle eût parfois à essayer les difficultés de caractère de la Princesse, elle en était fort aimée.



Ce service m'attachait définitivement à l'auguste personne du Roi<sup>1</sup>.

Ce fut pendant le séjour de Mittau que, sous la protection du Ciel et sous les auspices de Paul I<sup>er</sup>, Marie-Thérèse de France fut mariée le 10 juin 1800, à Monseigneur, duc d'Angoulême, fils aîné de Monsieur, frère de Sa Majesté Louis XVIII. Dans la matinée de ce jour, le Roi et la Reine vinrent prendre Monseigneur et Madame, chacun dans

1. Il est regrettable que Hûe nous donne fort peu de détails sur la Cour de Mittau, dans cette partie très brève de ses *Souvenirs*. La tradition nous en a rapporté quelques-uns. La place de commissaire-général, qui lui avait été octroyée, le mit en contact perpétuel avec le roi Louis XVIII qui le voulut bien honorer d'une estime toute particulière. On conçoit aisément que cette faveur ne fut pas sans exciter l'envie la plus violente dans la petite cour de Mittau où le désœuvrement et l'ennui régnaient en maîtres, où les moindres actes des princes en exil étaient commentés, chaque jour, par l'habituel bavardage des grands seigneurs inactifs.

On tenait à grief à M. Hûe le régime d'économie sévère que les circonstances lui firent imposer dans la maison du Roi. On lui reprochait plus encore l'affection dont l'honorait Louis XVIII. Dès lors, quelques esprits malveillants s'appliquant à lui nuire, cherchèrent l'occasion de le perdre dans l'esprit du roi, en baguenaudant à l'envi, sur une correspondance, en apparence fort suspecte, que François Hûe échangeait avec Joséphine Bonaparte, son amie des heureux jours. Fort contrarié de cette méchante affaire, le commissaire général prit le parti loyal de montrer les lettres de Joséphine au souverain qui s'écria : « Quand on a des relations comme celles-là, on les conserve ! » Et comme Hûe lui demandait si on devait cesser toute correspondance... « On les conserve et on leur écrit ! » répliqua le Prince d'un ton bref.

son appartement et les conduisirent à la bénédiction nuptiale. Elle leur fut donnée par le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, dans une vaste galerie du château des anciens ducs de Courlande<sup>1</sup>. Un autel y avait été dressé; des branches de verdure et de lilas dans lesquelles s'entrelaçaient des lis et des roses, formaient le seul ornement de l'enceinte. Ce fut dans ce simple appareil que les rejetons de tant de rois, les héritiers du premier trône de l'Europe, relégués loin du beau pays qui les avait vus naître, prononcèrent le serment de leur union. La noblesse de Courlande, les habitants de Mittau, de fidèles serviteurs du Roi, furent présents à cette scène touchante. Leurs yeux et les miens s'arrêtèrent plusieurs fois sur l'auguste fille de Louis XVI et sur l'abbé Edgeworth !

Cette heure d'apaisement dans l'exil devait être pour nos princes de bien courte durée<sup>2</sup> !

1. André Hûe fut chargé avec un autre enfant de la Cour de tenir le *podle* au-dessus des mariés. Cet objet est demeuré dans la famille Hûe.

2. Ce fut vers cette époque que Marie-Thérèse donna à madame Hûe un portrait d'elle, en miniature. Ce portrait, peint par Chamisso en 1800, la présente sous un aspect charmant bien différent de celui qu'on remarque en ses portraits ultérieurs. Son visage finement dessiné, aux traits estompés à peine, au sourire tendre, et d'un teint éblouissant, est d'une expression délicieuse. Vêtue de blanc et de

Le 21 janvier 1801, notre malheureux Roi et sa famille recevaient l'ordre de quitter la Russie, malgré les rigueurs d'un hiver terrible. Sans se plaindre, Louis XVIII supporta son sort avec la magnanimité qui lui était propre et son départ s'effectua dans la plus grande précipitation.

Il laissa derrière lui plusieurs serviteurs au sujet desquels il écrivit cette lettre si digne d'un grand roi :

« Je charge mon cousin le duc d'Aumont d'assurer ceux de mes fidèles serviteurs que je ne puis emmener avec moi, que leurs traitements continueront à être payés. Il leur exprimera la peine que je ressens en me séparant d'eux, de ne pouvoir faire davantage, l'espoir que j'ai encore de les réunir auprès de moi, il leur commandera surtout de ne jamais oublier que je dois à Paul I<sup>er</sup> l'union de mes enfants et que, s'il me

bleu, elle appuie sa petite main sur un coussin de velours rouge, tandis que son fidèle chien Coco repose à ses côtés. Les portraits de Madame lorsqu'elle était jeune, sont assez rares. On peut signaler, entre autres, celui peint par Friger et qu'elle donna, lors de son mariage, à Monseigneur de la Fare. Dans l'éclat de ses vingt ans, elle est douée d'une réelle beauté, dont elle ne conserva par la suite aucun vestige.

retire aujourd'hui l'asile qu'il m'avait donné, sa générosité me laisse les moyens de pourvoir à leur subsistance.

» LOUIS. »

Le 21/9 janvier 1801 ..

Je suivis la famille royale dans la petite ville de Memel<sup>1</sup>, en Prusse, où elle obtint une précaire hospitalité du roi, après un voyage qui fut une longue suite de souffrances. La détresse du Roi et celle de Madame, en arrivant à Memel, était à son comble. Ils n'avaient pas pour deux mois de subsistance.

Au moment du départ de Mittau, l'ordre de l'Empereur pour le paiement de cent mille roubles, montant d'une demi-année du traitement du roi, venait d'arriver à Riga. Cette assurance de la continuation et de l'exactitude des paiements de cette pension était déjà annoncée à Sa Majesté, de la part de l'Empereur, par l'organe de M. le comte de Pahlen. Dans l'embarras et la précipitation des apprêts, on chercha promptement de l'argent à Riga, afin de pouvoir se mettre en route. Des banquiers, sur la connaissance de l'ordre de paiement de cent mille roubles, certifié par écrit par le

1. Chef-lieu de la province du même nom, Prusse orientale.

vice-gouverneur de Riga, en prêtèrent dix mille. C'est avec cette somme que le Roi et Madame partirent pour entreprendre un voyage sans termes, Sa Majesté laissant sa procuration pour recevoir la totalité des fonds qui lui étaient assignés. Mais qu'arriva-t-il? Peu après, le Roi apprit que le Cameralhoff de Mittau, avec lequel il avait lui-même concerté cette mesure, avait refusé de payer! Le duc d'Aumont, revêtu de la procuration de Sa Majesté, arriva à Memel auprès d'elle et lui rendit compte que jamais on n'avait pu la lui faire accepter, tandis que pour apaiser les créanciers de Riga, il avait fallu que ses serviteurs se dépouillassent de leurs dernières ressources. Parmi tout le chagrin dont il était dévoré, le Roi emporta celui de ne pouvoir faire honneur à une dette sacrée et dont la parole de Paul I<sup>er</sup> était le gage.

La misère du Roi était accrue d'autant que le traitement fixé par l'Empereur avait mis fin aux secours que, jusqu'en 1798, il avait reçu de différents souverains.

La vente des effets, provisions, etc., dont on aurait dû tirer par aperçu et au dernier rabais douze mille thalers n'en produisit au plus que quatre mille; cette vente étant devenue un pillage par

toutes les entraves qu'y apporta le gouvernement de Courlande qui, aussitôt après le départ du Roi, changeant de conduite et de langage, et sous le prétexte qu'une vente publique qu'il avait d'abord autorisée ne pouvait se faire dans le château de l'Empereur, menaça de faire saisir par la police le serviteur du Roi dépositaire des effets, s'il n'était parti à jour fixe et, arrêtant ainsi la vente, se fit adjuger à vil prix et, en les taxant lui-même, nombre d'objets à sa convenance.

Enfin, aux embarras cruels où jeta le refus de paiement des cent mille roubles dans une situation où les dépenses du Roi étaient centuplées, se joignit la détresse affreuse de deux cent cinquante malheureux de tous rangs<sup>1</sup>, de tout âge, de tout sexe qui n'avaient pu atteindre Memel qu'avec le secours des habitants du pays et auxquels le Roi, dont les bienfaits répandus sur l'émigration épuisaient annuellement les ressources, dut cependant

1. D'anciens gardes du corps, des officiers français avaient été chassés de Russie en même temps que le comte de Provence. Réduits à la misère, ils s'échouèrent à Memel, où le roi de Prusse leur fit signifier de ne point demeurer plus de vingt-quatre heures. Le comte de Provence leur donna quelques subsides. Marie-Thérèse leur fit remettre cent ducats par le vicomte d'Agoult, sans vouloir que son nom fût prononcé.

Il est curieux de constater que, six ans plus tard, le roi de Prusse, qui recevait si mal les émigrés dans son royaume, devait lui-même se retirer en proscrit à Memel, devant les armées de Napoléon.

fournir le moyen de se traîner en Allemagne, sous peine de les voir mourir sous ses yeux.

De ce nombre étaient cent fidèles et braves gentilshommes, près de la moitié d'entre eux gardes du corps sous quatre rois. Ils ne purent même pas toucher de la Russie leur solde échue, et ne purent obtenir un instant pour vendre le peu d'effets dont ils pouvaient disposer. La plupart de ces vieillards retombaient naturellement à la charge de leurs maîtres.

Dans cette cruelle nécessité, Madame, mue par un dévouement admirable à la cause de son oncle, se résigna à vendre ses diamants. Le séjour de Memel ne pouvant se prolonger pour elle, elle chargea madame la duchesse de Sérent<sup>1</sup>, avant son départ, de recourir à madame de Pahlen<sup>2</sup> pour la négociation d'une affaire qu'il lui était impossible de traiter elle-même.

Madame de Sérent me communiqua la lettre qu'elle écrivit le 18 février 1801 :

« Madame la duchesse d'Angoulême me charge, madame la comtesse, de m'adresser à vous pour

1. Bonne-Marie-Félicité de Montmorency, duchesse de Sérent, ancienne dame d'atours de Madame Élisabeth.

2. Le comte de Pahlen (1744-1826), gouverneur de Saint-Petersbourg, fut chef du complot qui mit fin aux jours de Paul I<sup>er</sup>, le 23 mars 1801.

l'exécution d'une mission très pénible mais dans laquelle je trouve l'adoucissement de me rappeler à votre souvenir. Les détails suivants eussent trop coûté à Madame elle-même. La lettre ci-jointe vous dira donc simplement qu'elle attend de vous un service. La cruelle position dans laquelle se trouve le roi son oncle, sans asile, sans argent, entouré de fidèles serviteurs que leur attachement pour lui ont réduit à la dernière misère, a réduit madame la duchesse d'Angoulême à faire au Roi offre de ses diamants. De ce nombre est le magnifique collier qu'elle tient de Paul I<sup>er</sup>. Jugez, madame la comtesse, combien il en coûte à cette auguste princesse de s'en détacher, mais la nécessité est impérieuse. On a attendu jusqu'au dernier moment et Madame ne rougira point d'avouer qu'elle est réduite à faire ce sacrifice.

» C'est donc à madame de Pahlen, qui a témoigné à Madame la duchesse d'Angoulême respect et attachement et à qui de son côté S. A. R. accorde tous les sentiments qu'elle mérite à tant de titres, que je m'adresse au nom de Madame. Elle sera sûrement trop pénétrée de son affreuse situation pour ne pas se prêter à lui offrir le moyen de tirer le parti le plus avantageux du

collier en question, les joailliers de Pétersbourg qui l'ont fourni le reprendront sans doute et ils sentiront qu'ils ne peuvent l'évaluer trop au-dessous du prix qu'ils ont fixé eux-mêmes.

» Madame la duchesse d'Angoulême attache d'ailleurs la plus grande importance à démontrer jusqu'à l'évidence que c'est la nécessité seule qui lui fait la loi en cette circonstance.... »

A cette lettre était jointe cette note :

« J'autorise madame la Duchesse de Sérent, ma dame d'honneur, à remettre à M. Laurent Lorck, consul de Danemark à Memel, une parure de diamants pour être vendue, et le prix en provenant, aider, dans notre commune détresse, le Roi, mon oncle, ses fidèles serviteurs et moi-même.

» Comme aussi j'autorise la Duchesse de Sérent à nommer en mon absence M. Hûe pour stipuler mes intérêts hors de la vente.

» MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE,  
duchesse d'Angoulême. »

Memel, le 22 février 1801.

Madame ayant quitté Memel après la rédaction de cette lettre, ainsi que le Roi, je demurai pen

dant quelques jours en arrière, étant préposé par le Roi à la direction de ses équipages<sup>1</sup>. Comme on l'a vu, par la note citée plus haut, je fus chargé de négocier les conditions de cette affaire avec M. Lorck à condition, me dit M. le comte d'Avaray, d'y apporter beaucoup de discrétion et de mesure. J'obtins de M. Lorck une avance de 2 300 ducats à 4 pour 100 d'intérêts qui firent face aux dépenses les plus urgentes. Sa Majesté la remboursa par la suite et je la rejoignis bientôt à Varsovie où je me rendis malgré le mauvais état de ma santé.

Je trouvai le Roi et sa suite installés à Varsovie, dans les premiers jours du printemps de l'année 1801. Sa Majesté occupait dans cette ville l'hôtel de la famille Vassilievitch. C'était une demeure modeste bien peu digne de recevoir l'héritier des Bourbons. Cependant la situation de mon malheureux maître et des quelques seigneurs de sa suite était telle qu'il dût établir dans sa maison un ordre et une économie sévères qu'il entendit cependant concilier avec la dignité due à son rang. Ce règlement dont il me donna

1. Hûe ne nous dit pas si madame de Pahlen répondit à madame de Sérent. Il est permis d'en douter, car elle dut recevoir sa lettre au moment de l'assassinat de l'Empereur.

le soin est une preuve de l'état auquel les horreurs de l'exil avaient réduit la famille royale :

*Règlement du Roi pour le service de sa maison.*

« Le Roi voulant établir dans sa maison un ordre et une économie sévères, entendant toutefois les concilier avec la dignité convenable, ordonne ce qui suit :

» I. — L'éclairage en nature étant, d'après l'expérience acquise lors du séjour du Roi à Mittau, une source d'abus qu'il est impossible d'arrêter, Sa Majesté veut qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril suivant, il ne soit fourni de sa maison, à chaque maître et domestique, ni bougie ni chandelle et pour remplacement de cet éclairage, elle autorise M. HÛe, son commissaire général, à payer, des fonds de la caisse qui lui sera confiée, la valeur de 10 livres de chandelle pour un maître et 3 pour son domestique, le tout chacun des six mois à parcourir jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain. Il se réglera sur le prix moyen du pays de la résidence actuelle du Roi.

» Les gens de Sa Majesté, ceux de ses cuisines et de son office seront éclairés comme précédemment, mais avec l'économie convenable. Le Roi

se réserve, à l'égard des six mois qui suivent le 1<sup>er</sup> avril prochain, de fixer la quotité de chandelle qui sera payée à chaque maître et domestique.

» II. — L'abus énorme occasionné par la fourniture du chauffage aux personnes de la maison de Sa Majesté n'a point échappé à son attention. Elle se réserve, quand le local le permettra, d'aviser aux moyens qui lui paraîtront les plus économiques.

» III. — Lorsque le linge qui appartient au Roi arrivera dans le lieu de sa résidence actuelle, il sera délivré à chaque maître, sous sa responsabilité, deux paires de draps, deux taies d'oreillers, douze serviettes de toilette, deux paires de draps de domestiques et six torchons. Cette fourniture faite, le Roi veut que chaque maître paye de ses deniers le blanchissage de linge qui lui est prêté.

» IV. — Le Roi supprime, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, le paiement de tout médicament à fournir aux personnes de sa maison. Sa Majesté se réserve le soin de venir, s'il lui plaît, au secours de ceux dont une maladie grave exigerait beaucoup de drogues. Et, dans ce cas, l'état de fournitures en serait arrêté par son médecin et payé sur les deniers de la caisse de l'administration.

» V. — Les déjeuners particuliers, donnant lieu à beaucoup d'abus, le Roi défend au chef de l'of-

fiée, sous peine d'en être responsable, de fournir pour le déjeuner, ailleurs que sur la table de Sa Majesté, sauf le cas d'indisposition, tout café ou boisson quelconque d'agrément.

» VI. — L'économie, si nécessaire dans les cuisines du Roi, ne doit point échapper à la surveillance de son commissaire général. Sa Majesté lui ordonne de soigner très attentivement cette partie, dans laquelle il existe, depuis très longtemps, une grande dilapidation. Et, pour commencer à arrêter les abus, Sa Majesté défend très expressément au chef de ses cuisines de fournir dans toute chambre, si ce n'est en cas d'indisposition marquée et en vertu d'un ordre exprès, tout repas quelconque.

» VII. — La table dite aujourd'hui 2<sup>e</sup> table, anciennement table des maîtres, sera composée de MM. Perronet, HÛe, sa femme et mademoiselle Bazire. Elle sera servie de la desserte du Roi, mais avec les égards que méritent les personnes qui y mangent.

» VIII. — Il y aura — outre cette 2<sup>e</sup> table — une table d'office. Elle sera composée des sieurs Bäuer, l'Hôpital et des femmes de chambre de madame la duchesse de Sérent, madame la comtesse de Damas et de mademoiselle de Choisy.

» (*De l'écriture de Louis XVIII*) : J'ordonne à M. HÛe, mon commissaire général, de faire exécuter le présent règlement, je le charge de tous les objets faisant partie de ma maison tels que bouche, office, approvisionnement et ameublements quelconques, réparations locatives et autres, entretien ou acquisition de voitures pour mon service, paiement de la nourriture de mes chevaux, sauf à remettre à mon écuyer lorsque je le rappellerai près de moi, ceux des objets qui concernent sa place.

» J'autorise M. HÛe à demander et à recevoir directement mes ordres, toutes les fois que le service de ma maison l'exigera.

» LOUIS. »

A Varsovie, le 28 septembre 1801.

Le Roi manquait de tout dans la ville de Varsovie et il était difficile pour moi de concilier la dignité de sa maison avec les nécessités de la vie. Le chauffage était insuffisant. Madame, la comtesse de Choisy<sup>1</sup> et mademoiselle Bazire souffraient du grand froid dans leurs chambres. Les meubles

1. La comtesse Henriette de Choisy, chanoinesse de Sainte-Anne, dame d'honneur de Madame, et plus tard vicomtesse d'Argoult.

les plus utiles faisaient défaut. Je dus, un jour, présenter à Sa Majesté la requête de M. l'abbé Edgeworth, si modéré dans ses demandes, qui n'avait pu obtenir un lit qui lui convînt et occupait une couche trop étroite que lui avait prêtée M. le comte d'Avaray.

L'éclairage lui-même était insuffisant et je dus obtenir du Roi une augmentation de luminaire pour le personnel de la Maison <sup>1</sup>.

1. Les registres de Hûe, soigneusement revus par le prince en exil, dont on reconnaît en marges l'écriture si caractéristique, nous renseignent exactement sur les ressources et les dépenses de Louis XVIII, pendant son séjour en Pologne.

Les revenus oscillent entre 250 et 300 000 livres par an. Les dépenses mensuelles sont d'environ 20 à 25 000 livres, comme il paraît par ce compte, pris au hasard au milieu de tant d'autres, des dépenses du mois de septembre 1803.

Le Roi possède alors en caisse 410 ducats 12 518 florins.

	Ducats.	Florins.
Traitements.....	120	658
Habillement.....		50
Pharmacie.....		1 713
Lingerie.....		754
Bouche-office.....		3 610
Bouche-cave.....		257
Bouche-cuisine.....		3 316
Chauffage.....		1 090
Eclairage en argent.....		304
Eclairage en nature.....		35
Loyers et maison.....		2 120
Ameublement.....		941
Réparations.....		4 752
Écuries.....		10 224
Diverses.....		819
Soit.....	120	30 643

Ce qui, d'après le calcul de Hûe, égale environ 20 000 livres

Pendant les étés que nous passâmes en Pologne, Sa Majesté s'était établie dans un château de la banlieue de Varsovie.

C'est là que se produit un incident dont les conséquences auraient pu être très graves et qui enleva à Sa Majesté tout regret de quitter la Pologne : En 1804, pendant la quatrième année que Louis XVIII passa à Varsovie, il prit la résolution de se rendre en Suède, où Monsieur devait se réunir à lui dans la ville de Calmar; le départ de Sa Majesté était fixé après la fête de la Saint Louis, et l'on était à la veille de cette fête, lorsque le bruit se répandit que la famille royale et toutes les personnes attachées à sa maison avaient couru le danger d'être empoisonnées par des carottes remplies d'arsenic qui avaient dû être jetées dans la marmite destinée à composer les soupes et ragoûts du dîner.

L'effroi fut général. Je l'ai éprouvé et ne pourrai le peindre.

Voici les détails qui circulèrent dans le relais

françaises. En octobre, la dépense est de 26 186 livres, en novembre, de 22 795 livres; en décembre, de 24 355 livres; à la fin du mois, la caisse est parfois vide. Il est temps que le premier jour du mois suivant arrive, apportant la pension mensuelle d'environ 20 000 livres, servie, croyons-nous, par la Prusse et le Brésil et augmentée de quelque milliers de livres dont l'origine nous est inconnue.



de la Lazenski où tous les Français étaient alors réunis.

Un Italien, le nommé H. Coulon, domestique de M. le baron de Milleville, écuyer de la Reine, lui rapporta que des hommes l'avaient suivi, accosté et mené dans une maison secrète pour lui proposer d'entrer dans un projet qui lui vaudrait beaucoup d'argent si le secret était gardé et le succès assuré. Il confia cette proposition à son maître qui en fit le rapport à M. le duc d'Aumont, chevalier d'honneur, celui-ci à M. le comte d'Avaray qui, d'après la volonté du Roi, chargea M. de Milleville d'ordonner à Coulon de se rendre à un rendez-vous qui lui avait été assigné et de s'engager à seconder les vues de ces hommes.

Il les joignit donc, monta en voiture avec eux et circula dans toutes les rues de Varsovie assez longtemps pour être dépaysé, il entra dans un logement bien meublé, et là, les hommes lui présentèrent un paquet de plusieurs grosses carottes, lui firent jurer qu'il le jetterait dans la marmite du Roi et lui dirent qu'ils lui donneraient encore une demi-bouteille de liqueur qu'il devait boire sur-le-champ pour se remettre du trouble qu'il aurait éprouvé. Il devait ensuite se placer dans une partie

du jardin à la vue d'une élévation nommée Belvédère où est située l'église, et agiter un mouchoir blanc en signe de victoire. Il avait déposé les carottes et la bouteille chez M. le comte d'Avaray et le soir même il rentra chez lui dans la rue de Cracovie où il logeait avec sa femme et ses enfants et tenait un billard. Il rapporta le lendemain à son maître que les hommes s'étaient approchés de sa chambre et que n'ayant rien à attendre d'eux, il avait couru mettre le verrou à la porte et entendu prononcer très distinctement :

— Le coup est manqué. Que dira Galon-Boyer<sup>1</sup>?

Peu de temps après cet événement auquel, malgré les réclamations du Roi, la police prussienne ne voulut donner aucune suite, Sa Majesté partit pour Calmar où elle ne séjourna que peu de temps car elle obtint du successeur de Paul I<sup>er</sup> l'autorisation de rentrer dans ses États, au mois de janvier 1805. J'étais demeuré à Varsovie à cause du délabrement de ma santé quand le Roi me rappela par une lettre du mois de décembre 1804 :

« En vous appelant aujourd'hui près de moi, mon cher HÛe, j'éprouve un véritable plaisir,

1. Galon-Boyer était un aventurier français qui rôdait depuis quelques temps aux environs de Varsovie. — Cf. Beauchamps, *Histoire de Louis XVIII.*

mais il n'est pas sans quelque regret : je connais vos forces. Je sais qu'elles répondent mal à ce courage qui, dans un terrible moment, vous a mérité la plus noble récompense pour un véritable Français. Je crains donc que votre santé ne souffre du voyage que vous allez faire, mais vous m'êtes nécessaire et je me flatte qu'à l'ordinaire le moral soutiendra chez vous le physique. Vous n'avez pas besoin d'exemple. Autrement je vous dirais : voyez auprès de moi. Rendez-vous donc sans délai à Mittau. Je me réfère pour le détail aux ordres que je vous fais passer aujourd'hui.

» Adieu, mon cher Hûe,

» LOUIS. »

En rentrant dans les États d'Alexandre I<sup>er</sup>, le Roi prit de minutieuses précautions pour ne pas déplaire à son hôte. Pour répondre à la confiance que l'Empereur lui accordait relativement à l'introduction de ses effets dans l'Empire, Sa Majesté m'ordonna, dès qu'ayant obéi à ses ordres je l'eus rejointe à Mittau, de faire moi-même la visite de tous les ballots lui appartenant, ainsi que ceux des princes arrivant en Russie par voie de mer ou de terre, afin d'être bien certain qu'il ne s'en ren-

contrerait aucun qui fût prohibé et de nature à déplaire à Sa Majesté Impériale.

Alexandre I<sup>er</sup> répondit à ces égards par une conduite généreuse et reçut le fils des Bourbons de manière à lui faire oublier les outrages dont l'avait abreuvé l'Empereur son père <sup>1</sup>.

Dès mon arrivée à Mittau, je repris mes fonctions de commissaire général et je fus chargé des dépenses de la maison, plus considérables qu'à Varsovie. La suite de Sa Majesté comprenait alors quarante-trois personnes, tant maîtres que domestiques dont je dressai l'état.

1. Nous apprenons par les comptes de Hûe que le tsar servit au comte de Provence une pension d'environ 200 000 roubles. Malgré tout, le Prince avait grand'peine à suffire à ses dépenses mensuelles qui variaient entre 10 et 20 000 roubles. En janvier 1805, il possédait en caisse 25 000 roubles 13 751 florins. Les dépenses du mois, qui se reproduisent sans grandes variantes pour les mois suivants, sont celles-ci :

	Roubles.
Pharmacie.....	259
Lingerie.....	196
Bouche-office.....	771
Éclairage.....	906
Dépenses diverses.....	60
Soit.....	9 994

La situation s'aggrave encore, quand, à partir de juillet 1805, les libéralités du tsar se resserrent, qu'il faut louer une « maison » 24 000 francs par an, payer les frais d'ameublement et d'écurie. On en est réduit à économiser sur la bouche-office et la bouche-cuisine. C'est un problème que l'entretien de la petite Cour!

C'étaient :

M. le duc de Gramont<sup>1</sup> et son domestique.

M. le duc de Piennes et son domestique.

M. le duc d'Havré<sup>2</sup> et deux domestiques.

M. le comte de la Chapelle<sup>3</sup> et son domestique.

M. le marquis de Bonnay<sup>4</sup> et son domestique.

M. l'abbé Edgeworth de Firmont<sup>5</sup> et son domestique.

M. Le Fèvre<sup>6</sup> et son domestique.

M. Gilles et son domestique.

M. l'abbé Fleuriel<sup>7</sup>.

Madame la comtesse de Narbonne<sup>8</sup> et sa femme de chambre.

1. Le duc de Gramont, capitaine des gardes, devint, après 1815, pair de France, lieutenant général et reçut le commandement d'une compagnie des gardes du corps qui prit son nom.

2. Le duc d'Havré, également capitaine des gardes, de la maison de Croy, grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, lieutenant général et commandant de la Compagnie d'Havré aux gardes du corps du roi après 1815.

3. Alexandre Le Filleul, comte de la Chapelle, maréchal de de camp.

4. Pair de France, ministre d'État, membre du Conseil privé sous la Restauration.

5. Le célèbre confesseur de Louis XVI, dont il sera question plus loin.

6. Plus tard secrétaire de la chambre du duc de Bordeaux.

7. Un des aumôniers du Roi qui, présent à Rome, en 1817, lors des négociations avec le Saint-Siège, échangea une curieuse correspondance avec François Hûe, au sujet du Concordat.

8. Émilie de Sérent, dame de madame la duchesse d'An-

M. Collignon et un valet de chambre.

M. l'abbé Destournelles.

M. de Perronnet.

M. de Préau. M. Gonet<sup>1</sup>.

M. le comte de Damas et son domestique.

Madame la duchesse de Sérent et sa femme de chambre.

M. le comte et madame la comtesse de Damas-Crux, un domestique et une femme de chambre.

Madame la comtesse de Choisy.

Madame Collignon.

Madame Hûe.

M. Turgy.

M. Hûe et son valet de chambre.

Plusieurs des personnes de la suite demeuraient en ville et c'est Sa Majesté elle-même, soucieuse des intérêts de chacun, qui leur assignait leurs domiciles. Elles se réunissaient chaque jour à sa table et demeuraient tout le jour en son entourage.

Le Roi se levait de grand matin et, chaque jour, vers huit heures, entendait dans la petite chapelle

goulême, et femme de Raymond-Jacques-Marie, comte, puis duc de Narbonne-Pelet.

1. MM. Collignon, de Préau et Gonet étaient valets de chambre du Roi. Il a été parlé de MM. de Damas, de Perronnet, etc.

de Mittau la messe célébrée soit par M. l'abbé Edgeworth, soit par M. l'abbé Fleuriel. Le dimanche était réservé aux audiences. Sa Majesté recevait quelques personnes étrangères, nobles russes, émigrés demeurés fidèles à la dynastie de nos rois et ruinés depuis le licenciement des cent gardes qu'avait formés l'Empereur Paul I<sup>er</sup>....

Une des consolations que le Roi rencontrait dans son triste séjour en exil était la présence de M. l'abbé Edgeworth, ce témoin des dernières heures du roi martyr, modèle de toutes les vertus. Depuis 1796, Edgeworth de Firmont avait été appelé auprès de lui comme le confident d'un frère dont il pleurait sans cesse la perte, et dont tous les Français béniront à jamais la mémoire. La satisfaction que Sa Majesté éprouvait de l'avoir auprès d'Elle était sans bornes, et, le 20 avril 1797, Elle avait écrit à son sujet au cardinal de Montmorency ces pages mémorables :

« J'ai appris, monsieur, avec une extrême satisfaction que vous êtes enfin échappé à tous les

1. La partie des souvenirs de Hûe concernant le séjour en Allemagne et en Russie, se présente sous forme de notes insuffisamment reliées entre elles, de projets de lettres et de pages hâtivement rédigées qui nous obligent parfois à suspendre le récit et à pratiquer des « coupures » quand il aborde des sujets personnels, indifférents aux lecteurs.

dangers auxquels votre sublime dévouement vous a exposé. Je remercie sincèrement la divine Providence d'avoir daigné conserver en vous un de ses plus fidèles ministres et le confident des dernières pensées d'un frère dont je pleurerai sans cesse la perte, dont tous les bons Français béniront à jamais la mémoire; d'un martyr dont vous avez, le premier, proclamé le triomphe et dont j'espère que l'Église consacrerait un jour les vertus. Le miracle de votre conservation me fait espérer que Dieu n'a pas encore abandonné la France. Il veut sans doute qu'un témoin irréprochable atteste à tous les Français l'amour dont leur Roi fut sans cesse animé pour eux, afin que, connaissant toute l'étendue de leur perte, ils ne se bornent pas à de stériles regrets, mais qu'ils cherchent, en se jetant dans les bras d'un père qui les leur tend, le seul adoucissement que leur juste douleur puisse recevoir. Je vous exhorte donc, monsieur, ou plutôt je vous demande avec instance de recueillir et de publier tout ce que votre saint ministère ne vous ordonne pas de taire. C'est le plus beau monument que je puisse ériger au meilleur des Rois et au plus chéri des frères<sup>1</sup>.

1. L'abbé Edgeworth avait donné à l'abbé J.-B. Hûe, frère de François Hûe, un fac-similé des testaments de Louis XVI et de Marie-Antoinette sur satin blanc.

» Je voudrais, monsieur, vous donner des preuves efficaces de ma profonde estime; mais je ne puis que vous offrir mon admiration et ma reconnaissance. Ce sont les sentiments les plus dignes de vous<sup>1</sup>.

» LOUIS. »

Aussi Sa Majesté fut-elle douloureusement éprouvée quand, le 22 mai 1807, M. Edgeworth mourut des suites d'une fièvre maligne qu'il avait contractée en soignant des prisonniers français.

Peu de temps après la mort de M. l'abbé Edgeworth, le Roi et Madame quittèrent la Russie pour aller demander au roi d'Angleterre l'hospitalité sur la terre d'exil. J'avais moi-même quitté Mittau, ayant obtenu de Sa Majesté un congé qu'Elle m'avait accordé avec sa bonté habituelle.

En but à des tracasseries<sup>2</sup> dont l'unique objet était de me contraindre à la retraite, je m'étais retiré, à force de dégoûts, sous un prétexte plausible, prêt cependant à revenir au service de mon Roi dès qu'il daignerait me rappeler auprès de lui.

1. Cette copie a été faite à Mittau sur l'original même dont le roi a permis à M. le cardinal de me donner communication, le 16 août 1798. (Note de HÛe.)

2. De la part de l'entourage du Roi, jaloux de son influence.

## CHAPITRE XI

(Janvier 1805-avril 1814).

François HÛe à Londres puis à Hambourg. — Séjour à Hartwel. — La vie privée de Louis XVIII. — Mesures d'économie prises par HÛe. — Retour en France.

Après avoir quitté Mittau, je me rendis à Londres pour donner le jour aux pages que j'avais écrites sur les dernières années du règne et de la vie de mon malheureux Roi. Lorsque j'avais entrepris de rassembler ces tristes souvenirs, la France couverte de ruines fumait encore du sang des victimes immolées à la fureur des partis.

Ce fut au bruit des armes, au son du tocsin que je traçai les premières lignes de ce récit. Combien de fois, dans la prison de la Force, l'apparition subite d'inquisiteurs sanguinaires soudoyés pour épier les sentiments secrets, pour interroger les pensées m'avait forcé de détruire mon ouvrage! Enfin, je le terminai mais en me réservant de lui

donner plus de développement lorsque cela me serait possible.

Quand je rejoignis Madame à Huningue je laissai mon manuscrit en France. Peu de temps après, ma famille le confia à un étranger, M. d'Auewerck, qui partait en Angleterre. Il le conserva pendant trois mois et ne put me le faire parvenir à Vienne qu'au mois de juillet 1796 par l'intermédiaire de M. de Damas<sup>1</sup>. Une fois que je fus en possession de ces feuilles, j'aurais voulu céder au désir de faire publier ces vestiges des malheurs d'une famille que pleurait l'Europe entière, mais je rencontrai là bien des difficultés.

Les intrigues des subalternes qui étaient voués seulement au comte d'Avary en arrêtaient longtemps la publication. On avait fait craindre à M. d'Avary qu'elle ne réveillât en faveur de

1. Madame François Hûe se plaignait amèrement des emprunts faits au manuscrit de Hûe dans le *Journal de Cléry*. Cléry, qui rédigea son journal à Mittau, sur le conseil de la princesse de Hohenlohe et fut aidé sans doute par le nommé Mariala, homme d'affaires du duc d'Arenberg, ignore probablement la source de ces emprunts faits par Mariala. Quoiqu'il n'y eût pas une grande sympathie entre lui et Hûe, qui fut peut-être moins récompensé de ses services que le valet de chambre de Louis XVI, Cléry conserva toujours de bons rapports avec François Hûe et lui offrit même, en 1799, un exemplaire de son *Journal*.

Madame, duchesse d'Angoulême, un intérêt qui était au détriment du Roi son oncle. Quelle absurdité! Il me coûte de dire qu'un sieur Mariala, qui rédigea le journal de Cléry, abusa, lors de ce travail, de la confiance avec laquelle je lui avais prêté, à Vienne en Autriche, le manuscrit de mon ouvrage.

En 1798, je fis une tentative pour obtenir l'autorisation de le publier, mais aucun succès ne couronna mon entreprise, et M. le comte d'Artois m'adressa la lettre suivante au sujet du refus que j'essayai du Roi :

Édinburgh, le 3 janvier 1798.  
(Reçu à Vienne, le 5 février 1798. Note de Hûe.)

« J'ai tardé à vous répondre, mon cher Hûe, parce que j'attendais de savoir par vous ce que le Roi vous aurait fait connaître sur la publication de votre ouvrage. Mais si mon frère a pensé qu'il n'était pas encore temps de divulguer ce qui doit produire, un jour, un si grand effet sur les Français, je veux au moins que vous sachiez directement que votre conduite si noble et si touchante pour mon trop malheureux frère vous a acquis à mon affection et à mon intérêt des droits imprescriptibles et que je me trouverais heureux de

vous en donner la preuve dans toutes les circonstances.

» Ce sera toujours avec le même plaisir que je vous renouvellerai, mon cher Hûe, l'assurance de ma bienveillante affection.

» CHARLES PHILIPPE ».

Enfin en arrivant à Londres j'avais obtenu la permission de publier, mais au prix de quelles difficultés !

Mon manuscrit était précédé d'une adresse aux Français qui déplut à M. d'Avaray à cause de quelques expressions telles que celles de patriotes qui pouvaient se prendre en mauvaise part. Enfin, j'avais cru inutile de dire aux lecteurs, en rappelant la convocation des États Généraux, que, seul, le bureau de Monsieur avait voté

1. L'ouvrage de Hûe, qui obtint beaucoup de succès en Angleterre et en France, était précédé de cette belle dédicace adressée à sa femme :

« Sois à jamais le modèle des épouses, mon amie, tu liras ces récits des malheurs de la famille la plus auguste et la plus infortunée : tu les répéteras à cet enfant, gage de notre union.....

» Tu embraseras son cœur de ce fidèle amour que j'eus pour ceux que je servais. Il partagera nos sentiments, il les transmettra tant qu'une génération naîtra de nous, et si jamais il a un maître tel que fut le mien, dis lui qu'alors il se souvienne de son père. »

Cf. à l'appendice les lettres de différents souverains que Hûe reçut à l'occasion de la publication de son ouvrage.

le redoublement du Tiers. M. le comte d'Avaray, malgré mes représentations et celles de M. le duc d'Havré, me contraignit à faire usage de cette phrase aussi inutile qu'inconvenante. Je demurai en Angleterre pendant près de deux ans jusqu'au jour où M. le comte d'Avaray m'écrivit de Mittau, le 3 mars 1807, une lettre qui me parvint le 28 avril suivant et qui m'annonçait ma nomination au poste confidentiel occupé jusqu'alors par M. le comte de Gimel<sup>1</sup>.

M. de Gimel était chargé dans la ville d'Hambourg, d'aller percevoir et encaisser les fonds que l'Espagne y faisait payer pour aider à la subsistance de la famille royale et de distribuer aux émigrés les secours que leur accordait le Roi.

1. Voici quelle était la teneur de cette lettre :

« Monsieur,

» N'ayant qu'un instant avant le départ du courrier, je m'empresse, conformément aux ordres du Roi, de vous faire part que l'estime et l'affection de notre auguste maître vient de vous nommer à la mission vacante par la mort de Monsieur le comte de Gimel, dont Sa Majesté vient d'être instruite. Ce fidèle et dévoué serviteur ne peut être remplacé d'une manière plus satisfaisante dans un poste important que par l'homme que Louis XVI a désigné lui-même à la confiance de son frère. Le Roi me charge spécialement de vous dire, Monsieur, qu'il vous aurait donné sur-le-champ ce témoignage de sa main s'il n'était dans l'impossibilité d'écrire par l'effet de la goutte. Le prochain courrier vous portera des instructions.

» Agréez, etc.... »

J'écrivis pour demander qu'un autre que moi fût nommé à ce poste que mon extrême fatigue me donnait la crainte de ne pouvoir remplir. On insista, j'obéis. Cette soumission m'a coûté cher! Mon séjour à Hambourg fut bien difficile et j'y séjournai pendant plusieurs mois dans une situation où la plus grande réserve ne me mit pas toujours à l'abri des dangers<sup>1</sup>. A l'époque où l'Espagne cessa le paiement qui était fait à la famille de Madame, je fus rappelé. La crainte de nouveaux chagrins me faisait désirer de ne pas revenir; mais Madame, en quittant Mittau, chargea ma femme qui venait me voir à Hambourg de me ramener où elle serait. Après un voyage mouvementé, je revins auprès de cette princesse qui se trouvait alors à Hartwel en compagnie de son oncle et du duc d'Angoulême.

Je trouvai beaucoup de monde dans l'entourage

1. Hûe courut à Hambourg les dangers les plus grands. Le Sénat de la ville ne voulut pas le reconnaître comme agent d'un prince détrôné et lui enjoignit, au contraire, de se constituer prisonnier dans une forteresse, ou de sortir du territoire sans passeport et sans escorte. Ces conditions ne pouvant convenir au caractère dont il était revêtu, il prit le parti de se tenir dans la ville où sa femme l'avait rejoint. Il y passa environ neuf mois, à la faveur d'un passeport que lui délivra M. de Bourrienne, ministre de l'Empereur. Le danger de sa position le détermina enfin à quitter Hambourg, et ce ne fut qu'à l'abri d'une frêle barque et au péril de sa vie qu'il put aborder en Hollande.

du Roi, en arrivant à Hartwel, en 1807. Pour pouvoir loger toute la cour dans cette demeure seigneuriale on avait dû diviser la maison en pièces de médiocre étendue et établir des baraquements dans les communs<sup>1</sup>.

Sa Majesté y menait la vie simple d'un grand seigneur anglais. La promenade et la lecture occupaient ses heures de loisir tandis que son inépuisable charité et celle de Madame ouvraient leurs bourses et leurs cœurs aux nombreuses infortunes qu'ils soulageaient.

La présence d'un nombre considérable de grands seigneurs établis à Hartwel donnait quelque éclat à la résidence royale. Le Roi avait auprès de lui Monseigneur, duc d'Angoulême, et Madame, Monseigneur le duc de Berri et monsieur le prince de Condé. Le comte d'Artois résidait plus habituellement à Londres. Les capitaines des gardes du Roi étaient les ducs de Gramont et d'Havré et les premiers gentilshommes, les ducs de Fleury

1. Louis XVIII fit peindre, sous la Restauration, les vues de ses différentes résidences en exil et les offrit à François Hûe en même temps qu'un service de Sèvres sur lequel étaient reproduits les mêmes motifs. Le château d'Hartwel, bâtiment sans style et sans grandeur, apparaît dans cette collection entouré de maisonnettes et de baraques qui donnent à la résidence l'aspect étrange d'un campement ou d'une colonie naissante.



et d'Aumont. Les visites que Sa Majesté recevait le plus habituellement étaient celles de MM. de Flamarens, de Colbert, de Belbeuf, de Villedieu, Amelot, d'Argentré, de Laurentie, de Dillon et Lamarche, évêques français qui s'étaient réfugiés à Londres après la conclusion du concordat.

Ayant repris mon poste de commissaire général que le Roi daigna me restituer, je dus seconder ses vues d'économies, pour faire face aux dépenses qui s'imposaient à sa dignité royale, alors que ses revenus s'élevaient à peine à six cent mille livres par an. Sur cette somme Sa Majesté donnait au duc d'Angoulême une pension annuelle de cent mille livres et la même somme pour ses aumônes à l'archevêque de Reims, M. de Talleyrand-Périgord, et il distribuait de larges aumônes aux officiers français ruinés par l'émigration. Le Roi me donna donc bientôt l'ordre d'établir à Hartwel, comme il l'avait fait à Mittau, une économie sévère, entendant toutefois les concilier avec sa dignité royale.

Ce règlement fut dressé sous la forme suivante :

« Le Roi, voulant établir dans sa maison un ordre et une économie sévères, entendant toutefois les concilier avec la dignité convenable, ordonne ce qui suit :

» I. — Sa Majesté veut qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre suivant, il soit payé à chaque maître pour son éclairage la somme de huit schillings par mois et celle de cinq schillings aussi par mois, pour chacun de leurs domestiques et que chacune desdites sommes soit augmentée d'un tiers depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. L'éclairage continuera d'être fourni en nature, mais avec la plus stricte économie aux gens de bouche, de cave et d'office du Roi et aux valets de pied et gens d'écurie de Sa Majesté.

» II. — Chaque maître ayant reçu précédemment sous sa responsabilité deux paires de draps, deux taies d'oreillers et six serviettes, et chaque domestique deux paires de draps et six torchons, tous lesquels objets ont été fournis de la lingerie du Roi, les maîtres et domestiques représenteront les dits objets dans l'état où ils peuvent être ou diront ce qu'ils sont devenus, avant qu'il soit pourvu au remplacement de ceux qui se trouveront manquer. Les dits maîtres et domestiques continueront de payer de leurs deniers le blanchissage du linge qui leur est prêté. Les gens de bouche, d'office et de cave du Roi, et les valets de pied et gens d'écurie de Leurs Majestés recevront en argent, comme par le passé, le prix du blanchissage du linge qui

leur est fourni de la lingerie et, à cet effet il leur sera payé par mois la somme de deux schillings.

» III. — La dame Guignet, ayant sous sa garde et surveillance immédiate le linge qui appartient au Roi, sauf celui dont le sieur Guignet a le manie- ment journalier pour le service de la personne du Roi, remettra chaque trois mois, en état énonciatif, la quantité de chaque espèce de linge de corps du Roi. Le raccommodage et entretien continueront d'en être faits par la dame Risbourg.

» IV. — Le Roi maintient l'article de son règle- ment du 18 septembre 1801 par lequel Sa Majesté a supprimé le payement de tous médicaments qui seraient fournis aux personnes de sa maison. Sa Majesté continue de se réserver de venir au secours de ceux dont une maladie grave exigerait beaucoup de drogues et, dans ce cas, l'état de fourniture en serait arrêté par son médecin et payé des deniers de la caisse du Roi.

» V. — Les déjeuners particuliers donnant lieu à beaucoup d'abus, le Roi défend très expressément au chef d'office de fournir ailleurs que sur la table de Sa Majesté, sauf le cas d'indisposition, tout café et boisson quelconque d'agrément.

» VI. — Le Roi défend au chef de cuisine de fournir dans les chambres tout repas quelconque,

si ce n'est dans le cas d'indisposition marquée, ou de cause valable, mais, dans l'un ou l'autre cas, il ne pourra le faire sans en avoir reçu l'ordre exprès. Mêmes défenses sont faites au sommelier du Roi pour le vin confié à sa garde.

» VII. — La table d'office sera composée des sieurs et dames Mouillard, Bäuer, Risbourg, Fran- çais, Gouvernot, Lefèvre, Pierre, Armand, la dame Pierre, la Marie (?) et des femmes de chambre de mesdames la comtesse de Narbonne, duchesse de Sérent, comtesse de Damas et made- moiselle de Choisy.

» VIII. — Chacun désormais payera ses ports de lettres. Celles qui sont portées chez le comte de la Châtre continueront d'être insérées dans le paquet qu'il expédie pour le service du Roi. »

En récompense des modestes services que je pouvais lui rendre Sa Majesté m'adressa le 1<sup>er</sup> jan- vier 1810 le billet suivant écrit de sa main.

« J'assure à M. Hûe, voulant de plus en plus l'attacher à ma personne, une des charges de mon premier valet de chambre et, pour lui donner une marque de l'estime particulière que je lui porte, je le charge spécialement d'exercer les fonctions de trésorier général de ma maison. »

Ces bontés du Roi attirèrent sur moi le courroux du gouvernement inique qui pesait alors sur la France. Quelle ne fut pas ma stupeur, en apprenant en 1810, qu'après avoir obtenu un arrêt qui me mettait à l'abri des lois sur l'émigration, je figurais sur la liste des émigrés depuis 1807 sous le nom de Hûe, valet de chambre de la comtesse de Lille, demeurant à Altona!

Mon frère<sup>1</sup>, sorti des cachots où la Terreur

1. Jean-Baptiste Hûe, né en 1760 à Fontainebleau, chanoine de Saint-Denis, secrétaire général de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs, administrateur des hospices de Fontainebleau, chapelain du roi Louis XVIII après 1815, mourut en 1835, après avoir essuyé la seconde révolution de 1830 qui le priva encore une fois de ses fonctions. Il avait été, sous la Terreur, incarcéré à Fontainebleau, dans la même prison que M. Gillet de la Renommière, capitaine des chasses royales à Fontainebleau, que ses filles et que la comtesse du Tillet, née Sigy. De cet écrou devait résulter un double hymen. Madame du Tillet fit, en 1805, le mariage d'un de ses jeunes amis, M. de Mazonod, avec la fille de M. de la Renommière. Et en 1828, l'abbé Hûe bénit l'union de leur fille, Louise de Mazonod avec son neveu André Hûe.

L'abbé Hûe contaient souvent, qu'entrées en prison au moment de leur croissance, mesdemoiselles de la Renommière avaient vainement demandé au comité révolutionnaire de leur octroyer des vêtements. La réponse ayant été négative, elles sortirent de prison, après le 9 thermidor, vêtues de robes qui leur tombaient aux genoux.

L'abbé Hûe était fort lié avec l'abbé Edgeworth de Firmont et avec l'abbé Liautard, fondateur du collège Stanislas, parain d'une fille d'André Hûe, qui se souvient avoir vu, dans son enfance cet « aimable vieillard, doué d'une rare corpulence, d'un regard malin et d'un aspect affable et bienveillant ». « Il a formé beaucoup d'hommes de bien. Ses pensées

l'avait plongé et qui était demeuré en France, plaïda ma cause de la manière qui suit :

*Pétition de M. l'Abbé Hûe à son excellence M. le Ministre des relations extérieures, Jean-Baptiste Hûe, prêtre ordonnateur administrateur des hospices de Fontainebleau et administrateur général de leurs dépenses.*

« Monseigneur,

» Le décret impérial du 15 novembre 1807 porte, comme maintenu sur la liste des émigrés, Hûe à la résidence d'Altona, qualification de valet de chambre de madame la comtesse de Lille. Ce décret est rendu sur le sénatus-consulte du 6 floreal an X qui accorde amnistie pour fait d'émigration à tout individu qui en est prévenu et qui n'est pas rayé définitivement et maintient ceux de cette classe qui le premier vendémiaire an XI n'auraient pas satisfait aux conditions qui y sont fixées.

» François Hûe, mon frère, a été suivant l'acte du Directoire exécutif et la Déclaration du ministre

étaient profondes. J'ai vu peu de prêtres dont la piété fût plus aimable et la charité plus grande », écrivait, en 1887, la baronne André Hûe au sujet de M. Liautard.

de l'Intérieur, dont je joins ici copie légale, autorisé à suivre Marie-Thérèse-Charlotte, fille du dernier Roi, à l'accompagner à Vienne et même à rester auprès d'elle, sans que l'on puisse lui opposer les lois de la République française contre l'émigration pour raison de voyage, à condition qu'il ne pourra rentrer en France sans aucune autorisation expresse du gouvernement français.

» François HÛe n'a jamais été et n'est point valet de chambre de madame la comtesse de Lille, j'ai l'honneur de supplier Votre Excellence de déclarer ou faire déclarer par qui il appartiendra que François HÛe porté dans la déclaration du ministre de l'Intérieur du 27 frimaire an IV, n'est pas le HÛe porté sur la liste des émigrés maintenus au 15 novembre 1807.

» Mon espérance est d'autant plus fondée qu'elle repose sur la sagesse et la justice du gouvernement qui n'a pu vouloir maintenir sur la liste des émigrés un homme qui n'a jamais été porté sur aucune et qui n'a pu l'être puisqu'il n'est sorti de France qu'en vertu d'une permission, je pourrais presque dire d'un ordre du gouvernement.

» J'ai l'honneur..., etc.

» HÛE. »

Pour toute réponse mon frère reçut communication de la note suivante :

« M. HÛe avait été effectivement autorisé à accompagner la fille de Louis XVI à Vienne. A cet égard, il serait ridicule de l'assimiler aux émigrés. Mais l'autorisation qui lui fut donnée dans le temps ne lui accordait ni la faculté de s'attacher particulièrement au comte de L'Isle, ni celle de se rendre l'agent de la correspondance et des manœuvres des Princes. »

Cette vexation, dont je m'honorais plus que je ne m'en indignais puisqu'elle était une preuve de mon attachement bien naturel à mes princes légitimes, fut bientôt suivie d'un acte également arbitraire.

En 1813, ma femme obtint de Madame la permission de rentrer pendant quelque temps sur le sol de France où l'attiraient des affections et des intérêts de famille<sup>1</sup>. A peine était-elle arrivée à Calais qu'elle fut appréhendée au corps, conduite

1. Pendant son séjour à Hartwel où elle occupait les fonctions de dame lectrice du Cabinet, madame HÛe, que la duchesse d'Angoulême honorait d'une dilection toute particulière, reçut d'elle un précieux cadeau : C'est le « Journal des événements qui se sont passés pendant la captivité du Temple ». Dans ce curieux manuscrit écrit en entier de la main du comte de Provence, sous la dictée de sa nièce, il ne faut chercher aucune trace visible d'émotion. Le style en est sec, net et précis. Nature digne et fière, madame Royale répugnait aux manifestations de « sensibilité » qui furent, si l'on peut ainsi parler, le snobisme de son époque.

en prison, détenue pendant un mois et renvoyée à Paris où elle demeura sous la plus étroite surveillance. Le 14 octobre 1813 le gouvernement de l'usurpateur m'adressa la note suivante :

« M. Hûe est informé que sa femme en débarquant en France a été arrêtée et détenue pendant un mois après lequel temps elle a obtenu de se rendre auprès de sa mère pour y rester en surveillance, sans qu'elle sache s'il lui sera permis de le rejoindre. Le gouvernement est violemment courroucé contre M. Hûe pour s'être attaché à M. le comte de Lille lorsqu'il n'avait que l'agrément d'accompagner madame d'Angoulême et de rester auprès d'elle. C'est donc à cette princesse que doivent être reprochées toutes les disgrâces et les malheurs que l'on éprouve. Si au défaut de son frère à qui Louis XVI avait légué M. Hûe, elle eut acquitté sa dette, le gouvernement ne reprocherait rien à M. Hûe contre lequel il est extrêmement irrité.

» Il faut que M. Hûe s'abstienne de tout autre chose que de donner des nouvelles à madame Hûe! »

Malgré le courroux des séides de Bonaparte, je ne tins aucun compte des observations qui

m'avaient été faites et je continuai mon service auprès du Prince jusqu'au jour béni où je pus rentrer sur le sol de mes pères en compagnie d'un Roi dont l'inaltérable confiance ne s'était jamais lassée et qui, le 25 avril 1814, mit pied à terre à Calais et, rendu à l'affection de son peuple, put remercier sur la côte française le souverain Maître des Peuples et des Rois.

## CHAPITRE XII

(Avril 1814-avril 1815.)

La Restauration. — Les Cent-Jours. — Hüe est chargé de transférer les diamants de la Couronne hors de France. — Péripéties de son voyage. — On veut l'arrêter à Beauvais. — Nouveaux incidents à Armentières, Tournai et Courtrai. — Lettre de M. de Blacas. — Hüe rejoint le Roi à Gand. — Il rentre en France après Waterloo. — On lui conserve la garde des diamants de la Couronne.

Il faudrait une autre plume que la mienne pour retracer l'allégresse du peuple et l'émotion de nos princes pendant les jours et les mois qui suivirent le retour en France du roi Louis le Désiré. Après avoir fait tomber les fers de la nation, le Roi donna à son peuple une charte et une paix. Sa bienfaisance trouva chaque jour l'occasion de s'exercer et il fut la Providence de son peuple. Attaché à sa personne en qualité de trésorier de sa cassette, je fus le distributeur de ses aumônes et de sa miséricorde dont j'eus, chaque jour, de

nouvelles preuves. Je n'ai pas la prétention de retracer les événements de cette première période de sa restauration et, ayant eu à tâche de parler des malheurs de nos souverains plus que de leurs fortunes, je ne parlerai que des événements auxquels j'ai été mêlé. Je ne ferai donc que consigner ici le récit de la dernière infortune de nos rois et, n'ayant pas à rapporter les événements de 1814 qui sont gravés dans toutes les mémoires, je voudrais retracer seulement mes derniers souvenirs sur l'heure douloureuse à laquelle ils reprirent le chemin de l'exil.

Une dernière mission devait, en effet, me revenir quand, après une année de bonheur à peine, Sa Majesté dut gagner les frontières à la nouvelle du retour de Bonaparte.

Le 18 mars 1815, le Roi prévoyant son prochain départ, sans toutefois en faire part à son entourage, avait confié à M. de Vitrolles le soin de faire emballer les diamants de la couronne qu'il désirait emporter aux frontières. Tous les fonds dont il pouvait disposer avaient été dissimulés également dans des caissons d'artillerie<sup>1</sup>.

1. Cette somme se montait à 7 434 050 francs (Archives de la famille Hüe). Cf., pour le récit des événements des Cent-Jours, les intéressants *Souvenirs* du vicomte de Reiset.

Le lendemain, Sa Majesté me fit mander pour me faire connaître ce qu'Elle attendait de moi. Il fallait transporter le précieux bagage à Calais et, de là, le faire passer en Angleterre. Il était nécessaire d'agir avec la plus grande prudence. M. le comte de Blacas me remit les sauf-conduits et les passeports qui m'étaient nécessaires, un état des joyaux de la couronne dressé par M. de Gournay<sup>1</sup> et m'engagea à quitter les Tuileries vers minuit. Il me donna également une lettre de recommandation pour M. le comte de Cély, commandant de la place de Calais, dont la grande fidélité était connue du Roi.

Je devais partir à minuit, le 20 mars, mais quelques mouvements se faisant remarquer dans la troupe pour s'opposer à mon départ je ne pus sortir des Tuileries qu'à six heures du matin. Chacun des caissons qui composait le convoi portait en même temps deux gendarmes déguisés et fortement armés. Les intentions du Roi, qui me furent transmises par M. le comte de Blacas, portaient de me rendre à Calais et d'y attendre les ordres ultérieurs de Sa Majesté.

Je partis donc dans une chaise de poste avec des

1. Le chevalier Radulph de Gournay, trésorier-général du garde-meuble de la Cour, chevalier de Saint-Louis.

chevaux des écuries du Roi et me rendis à Saint-Denis sans éprouver beaucoup d'obstacles. Là, je pris des chevaux de poste et j'arrivai jusqu'à Beauvais après avoir essuyé des averses fines et glaciales sur un terrain détrempe<sup>1</sup>. Dans cette ville, je devais rencontrer des difficultés plus sérieuses. A peine étais-je arrivé à la poste aux chevaux qu'on vint m'annoncer une visite. C'était celle de M. Saal, officier d'origine bavaroise, chevalier de la Légion d'honneur et commandant la gendarmerie de cette ville.

« Ne vous inquiétez pas, me dit-il, mon cœur est attaché par les liens les plus fidèles à l'auguste dynastie des Bourbons. Le but respectable de votre haute mission m'est connu. Vous courez de grands dangers car vous devez suivre la route d'Abbeville qui est infestée de mauvais sujets. Si vous n'êtes pas sous meilleure garde vous serez infailliblement dévalisé. Je vais donc faire placer sur votre passage le plus grand nombre possible de mes gendarmes, mais ayez soin de ne pas paraître les apercevoir. Les événements se dessinent de telle sorte que je ne puis pas sembler

1. On sait qu'une température exceptionnellement mauvaise, que des pluies diluviennes et incessantes, signalèrent le printemps et causèrent de grands dommages dans les troupes de Louis XVIII et des Anglais comme dans celles de Napoléon.

vosre complice. C'est dans l'assurance de vosre discrétion que je prête la main à ces projets. »

A la poste où j'étais descendu pour me réchauffer pendant qu'on relayait, je reçus la visite des autorités du lieu. Les municipaux voulaient à toute force visiter les caissons dans le soupçon, disaient-ils, qu'ils renfermaient des trésors.

Je leur résistai avec la même opiniâtreté, me bornant à dire que j'ignorais ce que contenaient les caissons, que seulement je pensais que cela pouvait être des effets à l'usage du Roi. Ils insistèrent en me traitant d'agent du Roi emportant de l'argent à l'étranger. Je persistai de mon côté. Je fis monter les postillons sur leurs chevaux et les forçai à se mettre en marche, ce qu'ils firent, et me délivrèrent de ces importuns. J'ai su depuis, par M. le comte de Blacas, qui passa après moi, que les mêmes hommes avaient été trouver le maire, M. de Nully d'Hécourt<sup>1</sup>, pour lui dire que je n'étais pas très éloigné et qu'ils allaient faire courir après moi et m'arrêter, que la présence d'esprit et la louable façon de penser de cet honnête royaliste avait tout sauvé en leur disant :

— Ne reconnaissez-vous donc pas ce voyageur ?

<sup>1</sup>. Le maire de Beauvais a laissé d'estimables souvenirs dans cette ville. Une rue y porte encore son nom.

C'est M. Hûe, qui a été enfermé au Temple avec le Roi. Il emporte avec lui la cendre de ses maîtres. Osez-vous y porter une main sacrilège ?

Apaisés par ce discours, ils se retirèrent.

Arrivé à Abbeville, où je devais passer la nuit, je fus appelé à la préfecture, en m'annonçant que j'y coucherais. Je m'y rendis et fus introduit dans une pièce où, à mon grand étonnement, j'aperçus le Roi et plusieurs personnes de sa cour qui m'avaient suivi. Sa Majesté était calme. Elle m'adressa quelques paroles de bonté, me dit d'aller me reposer et de partir le lendemain de bon matin pour Calais où je n'arrivai qu'après avoir couru le risque de perdre deux barils remplis d'or, qu'il fallut remettre en état de continuer la route, après avoir ramassé les pièces qui s'étaient échappées et qui furent ramassées à une centaine près, ce qui retarda ma marche et me fit appréhender d'être atteint par les gens de Bonaparte.

Entré dans Calais, je remis la lettre du Roi à M. le comte de Cély, qui conféra avec le capitaine du port sur les moyens à prendre pour me faire passer en Angleterre.

Cet officier répondit qu'il s'y engageait, mais qu'il faudrait employer la force.

Je dis à M. de Cély que, dans ce cas, je courrais



le risque presque certain de faire décidément tomber la place au pouvoir de Bonaparte et de perdre les objets qui m'étaient confiés, que dans cette crainte je croyais me décider à prendre la route de Lille où je pouvais penser que le roi devait être; sur ces entrefaites un courrier qui avait été expédié de Londres par M. le duc de la Châtre, ambassadeur de France en Angleterre, à M. de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères, ayant appris à Montreuil-sur-Mer l'arrivée de Bonaparte à Paris, rebroussa chemin et vint à Calais dans l'auberge, il demanda à me parler et me consulta sur l'usage qu'il devait faire des dépêches dont il était porteur.

Dans l'opinion où j'étais que le Roi était à Lille, je l'engageai à aller les porter à Sa Majesté; en même temps je le chargeai d'une lettre par laquelle j'informais M. le comte de Blacas de ma position à Calais. M. le comte de Cély écrivit aussi au Roi et me montra sa lettre par laquelle il approuvait beaucoup la résolution que j'avais prise de me rendre à Lille. Aussi dès le lendemain, je partis de grand matin sans éprouver aucun obstacle de la part des habitants de Calais puisque je restais sur le continent. La dernière des postes qui conduisent de cette ville à celle de Lille est de quatre

lieues, je n'étais pas à moitié chemin qu'un individu, qui était en chaise et que je ne reconnus pour être de la maison du Roi que lorsqu'il eut fait arrêter ma voiture, me remit une lettre écrite à la hâte par M. le comte de Blacas par laquelle il m'ordonnait de la part du Roi de me rendre en diligence à Tournai ou à Mons et me laissait carte blanche sur les moyens pécuniaires à employer pour sauver mes équipages.

Pour me conformer à cet ordre, lorsque je fus arrivé à la station où les chevaux rafraîchissent avant Lille, je dis aux gendarmes dont je n'avais eu qu'à me louer, que mes affaires m'appelaient momentanément à Tournai où je préférais me rendre et les invitai à me suivre; mais, comme ils étaient déjà instruits de l'entrée de Bonaparte à Paris, ils me donnèrent des raisons de refus auxquelles il me fut impossible de ne pas me rendre. Le maréchal des logis de l'escorte me dit que quand ils étaient venus aux Tuileries ils ignoraient l'objet de leur mission, que préférant retourner en ce moment à Paris ils seraient arrêtés, chemin faisant, parce qu'ils n'avaient pas de feuilles de route. Je lui répondis sans hésiter que je connaissais beaucoup le commandant de la place de Lille, quoique de fait j'ignorasse

jusqu'à son nom, que j'allais lui écrire et qu'il lui porterait la lettre par laquelle je le prierais de leur donner les papiers nécessaires pour qu'ils ne fussent pas inquiétés. J'ai quelquefois affecté cette assurance et m'en suis bien trouvé. Ce fut à cette même poste, avant Lille, que j'éprouvai un très grand embarras par le refus que me firent d'abord les postillons de me conduire à Tournai contre mon premier dessein. Je parvins cependant à les y déterminer à la faveur d'un léger sacrifice d'argent. Les lanciers étaient dans la même auberge que moi; l'un d'eux, au nom de ses camarades, me proposa de me servir d'escorte; je ne balançai pas à accepter leur offre dans la crainte qu'un refus de ma part ne les blessât et ne compromît la sûreté des effets dont j'étais chargé, je fis venir du vin et, pour leur tenir compagnie, je bus plus de rasades qu'il ne m'était jamais arrivé de ma vie. Ils me prévinrent cependant qu'ils ne pouvaient m'accompagner que jusqu'au poste le plus prochain de l'armée anglaise dont une partie était sur la frontière. Je donnai aux gendarmes une gratification, que le Roi me dit depuis avoir été trop mesquine. Me voilà enfin en route sous une pluie battante et une nuit des plus obscures; surcroît de difficulté :

il fallait pour tourner la place de Lille et n'être aperçu par aucune des sentinelles en faction sur les remparts, passer à travers des terres labourées qui étaient tellement mouillées qu'un de mes trois caissons s'embourba. Cet accident m'arrêta plus d'une heure et me causa les plus vives inquiétudes. Cependant, quoique avec beaucoup de peines et de fatigues, nous parvinmes à dégager ce caisson, je me remis en route et vers les six heures du matin je pus me présenter aux avant-postes anglais; là, je remerciai les lanciers qui m'avaient escorté et je les priai d'accepter quelques pièces d'or pour boire à la santé du Roi, ce qu'ils me promirent de faire de bien bon cœur. Arrivé à Tournai je n'éprouvai aucune difficulté, M. le comte de Blacas m'ayant remis avant mon départ tous les passeports et sauf-conduits dont je pouvais avoir besoin. Descendu dans une auberge j'y appris que M. le duc d'Orléans y était arrivé la nuit. Lorsque le Prince fut éveillé, je le priai de m'instruire sur la route que je devais tenir pour me rendre auprès du Roi. Il me dit, sans néanmoins m'affirmer rien de bien positif, que je pouvais me diriger sur Ostende. Je fis donc réparer mes caissons qui étaient dans le plus mauvais état et, à peine à Tournai, je partis dès

le lendemain matin pour recommencer une nouvelle marche. Quand je fus à Courtrai pour prendre des chevaux, le maître de postes me dit que je ne pouvais en avoir que fort tard, ce qui me détermina à aller à la municipalité montrer les ordres dont j'étais porteur et qui me prescrivaient de me donner tant en France qu'en pays étranger, les chevaux dont j'aurais besoin sans y mettre de délai. Monsieur le maire me reçut fort obligeamment et m'invita à retourner à mon auberge en m'assurant qu'il allait mettre des chevaux en réquisition et que sous deux heures je serais en état de partir.

Durant l'intervalle, je liai conversation avec un Français qui habitait Courtrai depuis de longues années, il me parla du Roi d'une manière qui me satisfit et me dit même que dans ce moment il donnait l'hospitalité à un émigré, je l'invitai à dîner avec moi, ce qu'il voulut bien accepter, m'ayant demandé où j'allais, je lui répondis que c'était à Ostende où l'on m'avait dit que le Roi était. « Vous êtes mal informé, me dit ce particulier, les rapports que nous avons ici établissent que Sa Majesté est à Gand et qu'elle loge chez M. le prince de Broglie, évêque de cette ville. » Cette annonce m'ayant été donnée comme positive,

je changeai de route et pris celle de Gand; arrivé dans cette ville, pendant la nuit, je ne trouvai qu'avec peine un logement dans une auberge, j'y demandai des nouvelles du Roi, on me répondit qu'il n'était point venu, que l'évêque était absent. J'appris alors, par un jeune homme qui se trouvait là, que le Roi était à Ostende comme on me l'avait dit d'abord, que même, lui, jeune homme, en était parti la veille et qu'il allait à l'instant prendre la voiture publique pour y retourner auprès de sa famille. J'écrivis à la hâte à M. le comte de Blacas et priai ce jeune monsieur de lui remettre ma lettre aussitôt qu'il serait rendu à Ostende. Moi-même, je me mis bientôt en route pour cette ville, où j'arrivai peu d'heures après que ma lettre y eut été reçue. Comme M. le comte de Blacas était alors en mission, elle avait été remise à M. le duc de Duras, qui la communiqua à Sa Majesté et calma la crainte qu'elle avait que je n'eusse été arrêté. Sa Majesté était dans une vive impatience quand elle me reçut et quand j'eus enfin la satisfaction de l'aborder, elle me fit conter les détails de ma mission et me témoigna sa vive reconnaissance.

Ce ne fut que quelques jours après mon arrivée à Ostende que Sa Majesté partit pour Gand, où

j'eus l'honneur de la suivre et de rester auprès d'elle jusqu'au moment où l'armée de Bonaparte, ayant fait une incursion dans la Belgique, je reçus nouvel ordre de partir pour Anvers avec mes bagages et injonction de passer en Angleterre si l'armée française, faisant de plus grand progrès, venait à s'approcher d'Anvers; mais, la bataille de Waterloo ayant eu lieu, je revins à Gand d'où, peu après, le Roi se mit en marche sur Paris, où j'entraï quelques heures avant Sa Majesté<sup>1</sup>.

1. Par une faveur spéciale, Louis XVIII, lors de son retour en France, détacha de la charge de trésorier du garde-meuble la surveillance des diamants de la Couronne, dont il laissa le soin à François Hûe jusqu'en 1817. (Cf. Appendice.)

## APPENDICE

### ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

LETTRES REÇUES PAR FRANÇOIS HÛE  
AU SUJET DE LA PUBLICATION  
DES « DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XVI »

*Lettre du duc de Bourbon<sup>1</sup>.*

Londres, le 25 février 1807.

Je vous remercie, monsieur, de l'ouvrage que vous m'avez envoyé, où vous tracez d'une manière si touchante et si honorable pour votre cœur les malheurs de notre infortuné maître. Je l'ai lu avec le vif intérêt qu'il mérite sous tant de rapports et je profite en même temps, de cette occasion pour vous renouveler, monsieur, l'assurance de la bien sincère estime que vous m'avez inspirée et mon affection pour vous.

L. H. J. DE BOURBON.

1. Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, né en 1756, fils du prince de Condé et père de l'infortuné duc d'Enghien, émigra, commanda plusieurs fois l'armée royale sans succès, revint en France en 1814, tenta vainement de soulever la Vendée, et mourut tragiquement à Saint-Leu en 1830. Il avait connu Hûe à la cour de Vienne.

*Lettre de Mademoiselle de Condé, ancienne abbesse de Remiremont*<sup>1</sup>.

Le 15 mars 1807.

Loué soit le T. S. S.

J'ai reçu, monsieur, l'intéressant ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer et si je ne vous ai pas remercié plus tôt, c'est que je me suis laissé aller au charme douloureux qui enchainait mon cœur et qui l'a fait se livrer à une lecture qu'on ne peut quitter facilement. Que n'ai-je point éprouvé, en voyant retracés les malheurs et les vertus des plus augustes victimes, par le pinceau d'un attachement aussi pur que constant et courageux? Ce sentiment, monsieur, qui vous a si bien caractérisé, est fait pour assurer ceux de la parfaite et sincère estime dont je trouve un grand plaisir à vous renouveler les assurances et dont je désire que vous ne cessiez jamais d'être bien convaincu.

S. JOSEPH de la Miséricorde,  
(dans le monde) LOUISE-ADÉLAÏDE DE BOURBON.

Je vous prie, lorsque vous écrirez à madame Hüe, de lui dire mille choses de ma part.

1. Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, dite Mademoiselle de Condé, sœur du précédent, née en 1757, abbesse de Remiremont en 1786 et, depuis la Restauration, supérieure des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, décédée au Temple à Paris, en 1824, laissant une grande réputation de vertus et de piété.

*Lettre du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel*<sup>1</sup>.

J'ai lu, ainsi que la Reine<sup>2</sup>, mon épouse, et la princesse Béatrix, ma fille<sup>3</sup>, avec autant de sensibilité que d'intérêt l'histoire des dernières années du règne et de la vie de Louis XVI que vous avez rédigée, monsieur, comme témoin oculaire et serviteur fidèlement dévoué de ce digne et malheureux souverain et, en vous remerciant de votre attention à en faire parvenir un exemplaire à toute ma famille, je me fais un plaisir de vous assurer des sentiments d'estime particulière que m'inspirent pour vous votre zèle et courageux dévouement au service d'un si regrettable maître, surtout dans les temps dangereux de ses derniers malheurs, et je prie Dieu qu'il vous aye en sa sainte garde.

V.-EMMANUEL.

Cagliari, le 9 juin 1811.

*Lettre de Frédéric-Guillaume de Prusse*<sup>4</sup>.

Monsieur Hüe, je sais apprécier l'intention qui vous a dicté la lettre que vous m'avez écrite le premier de mars. J'y suis sensible et j'accepte avec d'autant plus de plaisir

1. Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, né en 1759, mort en 1824. Deuxième fils de Victor-Amédée III il succéda en 1802 à son frère Charles-Emmanuel IV, abdiqua en 1821 et mourut en 1824. Il était fort hostile aux idées libérales et à la Révolution française. Par le mariage de ses sœurs, il était beau-frère de Louis XVIII et de Charles X.

2. Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe d'Autriche-Modène, née en 1773, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche et nièce de la reine Marie-Antoinette.

3. Marie-Béatrice-Victoire-Joséphine, née en 1792, morte en 1840, avait épousé son cousin François IV d'Autriche-Este, duc de Modène, dont elle eut, entre autres, la comtesse de Chambord.

4. Frédéric-Guillaume III de Prusse, né en 1770, mort en 1840, roi de Prusse en 1797. — Cf. plus haut : Séjour du roi à Memel, p. 234.

l'exemplaire de l'ouvrage que vous m'avez envoyé qu'il me confirme dans la bonne opinion que votre talent et vos sentiments m'avaient inspirés. En vous assurant que je serai charmé de trouver l'occasion de vous en marquer ma bienveillance, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME<sup>1</sup>.

Bartenstein, le 8 mars 1807.

En recevant les *Dernières années de Louis XVI*, l'empereur François<sup>1</sup> d'Autriche ne répondit point en personne à François Hüe, mais il lui voulut bien envoyer un présent, témoignage de sa reconnaissance, comme il apparaît par la lettre suivante :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche a daigné me charger de vous remettre de sa part la boîte<sup>2</sup> que vous trouverez ci-jointe. Recevez-la, monsieur, comme un témoignage de l'accueil gracieux que cet auguste souverain vient de faire à votre intéressant ouvrage que vous lui avez soumis ainsi que du plaisir que lui a fait votre attention d'en faire parvenir aussi un exemplaire à LL. AA. II. et RR. Monseigneur l'archiduc, grand prince héréditaire et Madame l'archiduchesse<sup>3</sup>.

Très charmé d'être l'organe de ce gracieux sentiment de mon auguste maître, j'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, monsieur,

Votre très humble serviteur,

TH. YOUNG,

Secrétaire intime de S. M. I. et R.

Vienne, le 8 juillet 17807 (*sic.*).

1. François I<sup>er</sup>, né en 1768, mort en 1835, neveu de Marie-Antoinette.

2. Nous ne savons quelle était cette « boîte » dont on a perdu le souvenir dans la famille Hüe.

3. Le futur empereur Ferdinand I<sup>er</sup>, alors âgé de treize ans, et sa sœur Marie-Louise, âgée de quinze ans, qui devint, par la suite, femme de Napoléon I<sup>er</sup>.

*Lettre de l'archiduc Charles d'Autriche.*

Vienne, le 26 juin 1807.

Monsieur, j'ai reçu avec reconnaissance l'ouvrage que vous m'avez adressé, avec votre lettre du 1<sup>er</sup> mars. C'est une marque d'attention à laquelle j'ai été d'autant plus sensible que les sentiments qui vous ont dirigé sont infiniment respectables.

CHARLES.

*Lettre de M. Silvestroph,  
secrétaire de la Reine douairière de Suède<sup>1</sup>.*

1<sup>er</sup> juin 1807.

Sa Majesté la reine, ayant reçu, monsieur, votre lettre en date du 1<sup>er</sup> mars et l'ouvrage intéressant que vous venez de consacrer à la mémoire de feu votre maître, m'a ordonné de vous marquer sa satisfaction et de vous faire parvenir la médaille ci-jointe comme un témoignage des sentiments avec lesquels elle a reçu cette marque d'attention de votre part.

*Lettre du baron de Ramel,  
gouverneur du prince de Prusse.*

21 juillet 1807.

S. A. R. monseigneur le prince royal<sup>2</sup> a reçu, monsieur, l'intéressant livre que vous avez eu l'attention de lui

1. Sophie-Madeleine, princesse de Danemark, née en 1746, mariée en 1766 au roi Gustave III de Suède, veuve en 1792, aïeule du suivant. Elle adressa à Hüe un portrait de son petit-fils.

2. Gustave, prince Wasa, fils de Gustave IV roi de Suède, ne parvint jamais au trône. Il suivit dans la retraite son père, qui se vit, par suite de son impopularité, contraint à abdiquer en 1809, et entra au service de l'Autriche, en qualité de feld-maréchal.

envoyer et me charge de vous témoigner, monsieur, sa sensibilité de votre obligeance.

Permettez qu'en ma qualité de son gouverneur, je vous en marque ma reconnaissance particulière. Mon prince lira un jour votre livre, ce livre qui inspire tant d'intérêt aux lecteurs de toutes les classes, quelle impression ne fera-t-il pas sur le rejeton des rois, attaché depuis des siècles à l'auguste maison de Bourbon par les liaisons les plus intimes d'alliance et d'amitié!

Les sensations vives qu'éprouvera son jeune cœur y graveront profondément les utiles leçons que fournit cette lecture aux princes destinés à régner. Il y verra à quel point de véritable grandeur peut parvenir un souverain à l'école du malheur. Il y puisera la conviction intime et consolante que, même pour les maîtres de la terre, un seul sujet fidèle et attaché comme vous peut devenir d'un prix inestimable.

Votre livre vous donne, monsieur, des droits à l'estime des âmes honnêtes de tous les pays et de tous les temps. Agrérez, etc...

*Lettre de la duchesse d'Angoulême.*

Gosfield Hall. Essex, le 1<sup>er</sup> novembre 1808.

Les témoignages de satisfaction qui furent donnés en mon nom à M. Hüe, lors de l'envoi qu'il me fit d'un exemplaire de son ouvrage ne lui étant pas parvenus par la difficulté des correspondances, je veux lui expédier de ma propre main que j'ai lu cet ouvrage avec le plus vif intérêt. J'y ai reconnu la loyauté de l'auteur et la marque du dévouement et de l'attachement qu'il a toujours témoignés au Roi mon frère et de celui qu'il conserve à sa mémoire et porte à toute ma famille.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE.

*Lettre de la baronne du Coëtlosquet<sup>1</sup>.*

Metz, le 27 septembre 1814.

Trouvez bon, monsieur, que le petit neveu de l'ancien évêque de Limoges vienne vous remercier du témoignage que vous avés rendu à la mémoire de ce saint Prélat<sup>2</sup>; vous le louez côme il méritoit de l'être sur sa *doctrine et sa vertu*. Ah! que cet héritage est doux à recueillir! Aucune révolution ne peut l'enlever! Mon vertueux mari, le baron du Coëtlosquet sçavoit en connaître le prix et il avoit inspiré le même sentiment à ses enfants. Pourquoi la mort prématurée nous prive telle de le voir témoin du bonheur de la France! Mais cette mort sainte précédée d'une vie chrétienne, la déjà réuni à son oncle. Ainsi je dois chercher à modérer mes regrets et espérer que du haut du ciel, il veillent ensemble sur leurs rejettons et obtiendront à mes fils de marcher sur leurs traces. J'aurai une véritable consolation, Monsieur, d'apprendre que vous avez bien voulu accueillir l'ainé et que vous le verrés avec le même sentiment que lui accordent ceux qui ont connu son grand oncle et son père.

J'hésitois, Monsieur, à avoir l'honneur de vous écrire dans la crainte de vous importuner, mais il y a des sentiments irrésistibles et de ce nombre est celui que j'ai éprouvé à me rapprocher de vous et de vous présenter mon fils après la lecture de votre excellent ouvrage. Il doit attendre tous les François, mais plus particulièrement encore les Coëtlosquet qui y trouvent le patron de leur famille peint d'une manière si vraie et si digne de lui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

1. Baronne de Coëtlosquet, née Lasalle.

2. Jean-Gilles du Coëtlosquet, né en 1690, évêque de Limoges jusqu'en 1758, précepteurs de Louis XVI et de ses frères.

*Lettre du maréchal Dutheil*<sup>1</sup>.

Monsieur, j'achève la lecture de votre intéressant ouvrage sur les dernières années de la vie d'un Monarque dont vous fûtes un des plus zélés serviteurs. Il n'est aucun français qui ne soit profondément touché de votre récit et lorsque dans un siècle nos neveux jetteront les yeux sur cette sanglante époque de notre histoire, ils remarqueront, sans doute, que l'honneur français et l'humanité avoient encore des autels dans le cœur de quelques fidèles serviteurs.

Votre ouvrage sera un répertoire aussi utile qu'honorable à consulter pour les familles qui, sous Louis XVI, ont donné des preuves de dévouement. On regrettera néanmoins quelques lacunes que j'ose me permettre de vous indiquer, parce que leur rétablissement donnera à votre ouvrage un nouveau degré d'intérêt.

On ne conçoit pas comment après avoir rendu compte de la lettre si honorable du chef de la Vendée<sup>2</sup>, vous ayez passé sous silence la conduite si noble et si courageuse de la ville d'Orléans qui fut, quoiqu'on en ait dit, la seule ville qui ait osé réclamer la mise en liberté de madame la duchesse d'Angoulême.

Cette adresse était l'ouvrage d'un digne serviteur du Roy, M. de Mersen, ex-législateur, alors procureur général d'Orléans et, depuis, proscrit pour ses opinions royalistes au 18 fructidor.

Je sais que ce vertueux citoyen a été présenté à Madame Royale, mais comme il est sans intrigue, à peine les journaux qui ont rendu compte de sa démarche, en parlent-ils aujourd'hui.

Il est digne, monsieur, des hommes qui approchent le souverain et madame la duchesse d'Angoulême d'appeler

1. Vicomte Dutheil de la Rachère.

2. Charette.

leur attention sur la conduite héroïque de M. de Mersen qui, je crois, mériterait d'être anobli (il n'est pas gentilhomme).

Il serait essentiel de joindre cette adresse de la ville d'Orléans à la suite du testament de Louis XVI.

Cette pièce inspirée par les sentiments et le courage a été déjà insérée dans la troisième édition de l'*Orpheline du Temple*.

En admettant cette addition, je présume que vous considérez aussi comme une tâche honorable celle de faire connaître à Sa Majesté la noble conduite de M. de Mersen. Vous pouvez, à cet égard, consulter la table du *Moniteur* et la *Bibliographie moderne* (au nom de M. de Mersen).

Comme ancien serviteur du Roy, comme ayant trouvé un azyle à Orléans sous le règne de la Terreur, j'acquitte la dette de la reconnaissance envers M. de Mersen qui jusqu'ici n'a point été récompensé après trois proscriptions.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur, votre très humble serviteur.

A. DUTHEIL,

Ancien maréchal de camp.

Rue de Mont-Rouge n° 60.

*Lettre de madame de Luchapt.*

Monsieur, les événements appartiennent à l'histoire et à l'histoire qui s'en empare, mais les faits sont la propriété de ceux qui y ont figuré.

J'ai lu votre inimitable et bien touchant récit des dernières années de notre malheureux roi. La douleur d'un côté et l'horreur de l'autre sont les sentiments qui s'emparent de l'âme, en voyant tant de vertus et de constance la proie des brigands. Mais jugez, monsieur, ce que doit éprouver une femme qui, à chaque page, croit y



trouver le nom de son mari et de son beau-frère et qui voit qu'ils ont été oubliés.

C'est du fond de sa tombe, monsieur, que mon mari vous crie de ne pas lui ôter l'honneur. C'est sa veuve, c'est son fils unique qui vous demandent justice. Mais je dois m'expliquer.

Mon mari servait dans les gardes du corps dans les affreuses journées des 5 et 6 octobre. M. de Luchapt, mon mari, M. de Larie, mon beau-frère, M. d'Afflon, officier, et deux autres gardes dont je ne me rappelle pas le nom, étaient au poste de l'appartement de la Reine<sup>1</sup>, pressés de toutes parts, ils y entrèrent pour la faire lever et l'engager à se retirer chez le roi. Quelques minutes après, le roi y entra par une autre issue et demanda la Reine. Sachant qu'elle était sauvée, il reprit le même chemin et mon mari lui demanda la permission de le suivre et de mourir à ses côtés, ce qui fut fait.

M. du Repaire, ami intime de mon mari, a été criblé de blessures à l'escalier de marbre et non à la porte de l'appartement. Mon mari, heureux en remplissant son devoir, d'avoir été utile à Sa Majesté ne parloit nullement de sa conduite; il y étoit encore engagé par M. du Repaire, son ami, qui lui écrivoit continuellement d'attendre pour donner le récit de tout ce qui lui étoit arrivé. Enfin M. du Repaire réclama de l'amitié le détail circonstancié de tous les événemens arrivés à mon mari dans cette nuit désastreuse. Ils lui furent encore demandés par M. le comte d'Agoult. Mon mari fit tout passer à son ami.

Quelque temps après, mon mari reçut de madame Noll, veuve Thibaut, première femme de la Reine, une lettre écrite par ordre de cette Princesse infortunée, pleine de satisfaction de sa conduite, et l'annonce d'une pension de 100 francs sur sa cassette.

1. Cf., pour ces faits, la Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur les faits d'octobre 1789 (1790).

J'ai cette pièce entre les mains et un certificat qui constate tout ce que j'ai l'honneur de vous mander.

Comment se fait-il, Monsieur, que je voie le nom de MM. du Repaire et Miomandre à la place de celui de mon mari et de mon beau-frère, morts tous deux à l'armée de Condé. Cette mort serait-elle un terme même du souvenir de leur conduite, et ne l'auroit-on connue que pour m'en punir dans la révolution par toutes les horreurs dont j'ai été la victime? Je ne puis le croire. La parfaite connaissance que j'ai, Monsieur, de votre justice m'avait engagée à me présenter chez vous pour vous porter mes titres, mais, au moins dix fois, j'ai été malheureuse, j'ai donc pris le parti de vous écrire tous ces détails, vous priant, au nom de l'honneur, d'y avoir égard, et de ne pas priver mon fils du seul héritage qui lui reste de son père. J'ai l'honneur, etc.

VEUVE DE LUCHAPT.

Rue de Marivaux, n° 7.

Ce 14 septembre 1814.

*Lettre de la duchesse de Tourzel<sup>1</sup>*

22 septembre 1814.

Je suis infiniment sensible à votre souvenir, Monsieur, et je vous prie de recevoir tous mes remerciemens pour l'ouvrage que vous m'avez envoyé et qui aura un double intérêt pour moi par mon ancienne et constante estime pour l'auteur de l'ouvrage.

Permettéz-moi de vous exprimer une petite peine que j'ai éprouvée en le feuilletant, c'est d'y avoir vu oublier mon fils qui n'a, non seulement jamais quitté la personne du roi, mais qui même, par suite d'une circonstance particulière, a passé toute la matinée du jour où il a été au Temple auprès de sa personne, et où il obtint du roi de

1. Cf. *Mémoires de la duchesse de Tourzel*.

demander encore qu'il l'y accompagnât, il ne le quitta, n'ayant pu obtenir cette permission, qu'un quart d'heure avant qu'il montât en voiture sur l'ordre exprès de ce bon prince qui lui dit :

« N'attendés pas le dernier moment, ce serait trop dangereux » et il ajouta : « Je vous ordonne de vous retirer. C'est peut-être le dernier ordre que vous recevrez de moi. » Il lui fit l'honneur de l'embrasser ainsi que toute la famille royale et le força de le quitter, baigné de larmes comme vous le croyés bien, et le cœur navré de douleur. Je suis fâché de vous faire une observation qui, je suis sûre, vous peinera; car je suis bien sûre qu'elle est une distraction, mais mon cœur ne le pourrait passer sous silence, et soyés assuré que je n'en conserverai pas moins pour vous les sentimens que vous me connaîtés, et avec lesquels je suis, très parfaitement Monsieur, votre très humble, etc.

CROY DE TOURZEL.

Je demande pardon à M. Hüe de ma petite observation d'hier. J'ai vu aujourd'hui un autre article où mon fils n'avait pas été oublié et je m'empresse à réparer une erreur qui aurait affligé un aussi bon cœur que le sien si elle avait existé dans un ouvrage fait pour consacrer le dévouement des fidèles serviteurs de notre bon Roi. Je lui renouvelle, etc.

CROY D'HAVRÉ, marquise DE TOURZEL.

*Lettre de M. de Fontanes.*

Paris, 30 novembre 1814.

J'aurais prévenu, Monsieur, le désir que vous me faites l'honneur de m'exprimer. Je ne connais rien de plus propre à former l'âme de la jeunesse que le récit touchant des vertus et des malheurs de Louis XVI. Ce sera donc

avec un véritable empressement que je mettrai entre les mains de nos élèves les mémoires dont vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire. Ils y puiseront l'amour de la Religion et du Roi et trouveront dans l'auteur même qui les publie le modèle de la fidélité qu'ils doivent tous au Prince.

Je vais inviter MM. les recteurs des Académies à comprendre ces mémoires parmi les ouvrages qui doivent être distribués en prix dans tous les lycées et les collèges de l'Université.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FONTANES <sup>1</sup>.

Toutes les lettres de M. Hüe lors de la publication de son ouvrage ne sont point lettres de louanges. Quelques-unes contiennent de douloureuses récriminations. M. Hüe a oublié des faits mémorables! M. Hüe n'a pas nommé tout le monde! Et on ne lui ménage point les hyperboles pour le ramener à des sentimens meilleurs. Citons comme exemple cette lettre curieuse et touchante de la Maréchale de Rochambeau <sup>2</sup>.

1. A ces lettres adressées à Hüe sont jointes une quantité d'autres de Royer-Collard, Villenave, du cardinal de Bausset, etc., une lettre du vicomte de Rivarol, frère du fameux écrivain, qui se plaint de n'avoir pas vu nommer dans les *Dernières années de Louis XVI* « le comte de Rivarol qui fut le seul écrivain osant au commencement de la Révolution défendre le Roi! » enfin une correspondance de MM. de Tilly, de Clermont-Gallerande, des députés Cahier et Feydel formant un véritable dossier sur la Révolution.

2. Il s'agit ici de la veuve de Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, gouverneur d'Artois et de Picardie, maréchal en 1791, le fameux héros des guerres d'Amérique, condamné à mort pendant la Terreur, sauvé par la chute de Robespierre, mort en 1807.

## A Rochambeau, par Vendôme.

Vous, Monsieur, qui êtes si parfaitement bon, vous voudrez bien me permettre sans rancune de vous exposer une erreur que je viens de trouver à la page 79 du livre *Dernières années de Louis XVI* qui pèse infiniment sur mon cœur et qui ne rend pas justice aux sentimens, au respect et à la reconnaissance et à l'attachement que feu mon époux et moi ont toujours conservé pour toute la famille royale dont voici la preuve. Louis XVI fit appeler trois fois aux tuilleries mon époux pour le nommer commandant de l'armée du nord. Sur ses refus et représentation que le maréchal de Broglie étoit plus capable que lui, il eut la bonté de le prendre par le bras, de le lui serrer et lui dit : je ne connais personne en qui j'ai plus de confiance. Ce mot exprimé avec tant de bonté lui rappela toutes les obligations de respect pour obéir, il revint chez lui et me dit, ma tête répond de cet ordre et je me soumetts à tout. Vous savez, Monsieur, que six mois après, il fut heureusement rappelé et remplacé par Lakener et nous partimes tout de suite pour venir et rester ici. Louis XVI a eu la bonté de faire copie sur les originaux qu'il avoit dans son cabinet deux superbes tableaux, l'un de la prise de l'armée angloise dans l'Amérique septentrionale qu'il commandoit et le second la prise d'Yorktown<sup>1</sup> que le roi Louis XVI eut la très grande bonté de lui envoyer avec un médaillon où est écrit : « Donné par Louis XVI à M. le comte de Rochambeau » et après cela, toujours par cette même bonté, maréchal de France, j'ai eu le bonheur de les conservé en les cachant soigneusement; mon époux et moi depuis sa démission de l'armée du nord nous n'avons (pas) quitté Rochambeau. Je comprends dans cet espase neuf mois d'emprisonnement que M. de Rochambeau a passé à la consiergerie, menacé

1. La fameuse capitulation de Cornwallis à Yorktown, 1781.

chaque jour d'estre conduit à l'échafaud qu'il n'a échappé que par miracle par la mort de Robes pierre. D'après cet exposé (*sic*) véritable, vous jugez, Monsieur, que vous ne pouvez vous dispenser si votre exelente ouvrage a une nouvele édition de corriger cette erreur en séparent mon époux de tous ceux qui ont figuré dans les nombreuses scènes de la révolution dont il a bien pensé être la victime. Monsieur votre réponse portera quelques consolations à sa mal'heureuse veuve. Voulez-vous bien en recevoir d'avance les assurances de ma reconnaissance ainsi que les sentimens de considération de vénération que vous méritez a tant de titres et que je me feré toujours un devoir de vous rendre.

Voilà mes sincères et véritables sentimens avec lesquelles je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant

La Maréchale DE ROCHAMBEAU.

Les États-Unis d'Amérique envoyant à mon époux deux piesttes de canon avec leurs affûts que le roi Louis XVI eut la bonté d'envoyer à Rochambeau, M. Grégoire<sup>1</sup> qui ce disoit évêque de Blois les fit prendre et envoyé à Blois.

Je ne suis pas encore consolé de cette dernière adversité ne m'étant jamais revenus<sup>2</sup>.

Ces lettres furent accompagnées de bien d'autres dont l'énumération serait ici de lecture fastidieuse<sup>3</sup>.

1. Le fameux abbé Grégoire qui prêta, le premier, le serment à la Constitution civile du Clergé.

2. Nous avons conservé l'orthographe de cette lettre, mais, en faisant remarquer le caractère fantaisiste dont elle est empreinte, il serait oiseux d'ajouter qu'elle n'est pas personnelle à la maréchale de Rochambeau, femme de grande naissance et de haute éducation. On sait assurément que les grandes dames du xviii<sup>e</sup> siècle ne s'arrêtaient point aux minutieux détails de la langue française et usaient souvent de l'orthographe du cœur.

3. Mentionnons seulement une lettre du duc d'Orléans, plus

*Portrait de M. Hüe par sa femme Henriette Hutin.*

PARALLÈLE FAIT A MON INSCU  
PAR MA FEMME ENTRE MOI ET CLÉRY

(Note de François Hüe.)

M. HÜE

L'article du testament de Louis XVI qui concerne M. Hüe, prouve l'estime qu'en faisait le malheureux monarque. La Reine et madame Élisabeth l'appréciaient aussi et lui donnèrent en plusieurs occasions des témoignages de confiance qu'il pourrait citer. Les premiers coups de la révolution menaçant le bonheur et la sécurité de la famille royale, elle sentit plus que jamais le prix des personnes dont la fidélité, le dévouement croissaient avec leurs peines et leurs dangers. M. Hüe qui ne respira que pour la servir et que son zèle retint sans intervalles auprès d'elle lui donna dans toutes les circonstances des preuves d'un attachement sans bornes. C'est sans doute ce qui le fit choisir comme premier valet de chambre du Dauphin, choix toujours important, et qui eût alors l'approbation de toutes les personnes qui pensaient que ce précieux ne devait être confié qu'à un homme dont le cœur et les principes étaient purs.

Le désastre du 10 août auquel M. Hüe échappa miraculeusement le sépara de la famille royale, mais, le lendemain, dès six heures du matin, il avait repris son poste aux Feuillants et rendit au Roi le service le plus essentiel à la sûreté du moment. Il brûla dans une des cellules, et presque sous les yeux des gardiens inquiets, des papiers que Louis XVI avait cachés sur lui; il fut du nombre des

tard le roi Louis-Philippe, en date du 25 juin 1807, lui parlant de « son dévouement pour le Roi, qui ajoute encore à la satisfaction qu'il ressent de tous les sentiments que Hüe manifeste pour lui ».

personnes que le Roi demanda pour le suivre au Temple et la dernière qui lui fut enlevée le 2 septembre au soir. Enfermé dans un cachot pendant quinze jours, jugé, enfin rendu à la liberté, M. Hüe chercha par tous les moyens imaginables celui de servir de loin les infortunés du service desquels il avait été arraché. Son amour augmentant toujours avec leurs malheurs, il brava tous les dangers pour parvenir à la Conciergerie où la Reine reçut tous les jours par lui des nouvelles de sa famille.

Emprisonné une deuxième fois pendant près d'un an, à peine est-il libre qu'il trouva moyen de se rendre utile à Madame Royale et lorsqu'elle eût la liberté de se promener dans le jardin du Temple, M. Hüe qui avait loué un petit appartement dont les fenêtres donnaient sur le jardin, s'y montrait soir et matin, avec les personnes qui osèrent se montrer attachées à cette princesse. Le gouvernement jeta un voile sur ce culte des âmes sensibles et ne gêna point l'hommage silencieux et triste rendu par le malheur à la fidélité. Madame demanda au Directoire que M. Hüe la suivit.

Il quitta Paris avec elle, en emportant le juste tribut d'admiration que les révolutionnaires ne purent refuser à son courage et à son dévouement à ses maîtres. Il arriva à Vienne où Madame consentit à lui voir associer M. Cléry. En ne voyant aucune nuance entre eux, le public dût croire que les services qu'ils avaient rendus à la famille royale en France et leurs opinions ainsi que leur conduite pendant la révolution étaient également purs. Ce qui lui était réservé à Mittau ne devait pas lui faire oublier toutes les humiliations qu'il avait reçues dans la capitale de l'Autriche. Avec le titre d'une belle place que le Roi lui donna comme récompense, on n'a jamais voulu voir en lui qu'un commis, ou de M. le duc d'Aumont, ou de M. de Villéon, ou de M. de Thouvenay. M. le marquis de Bonnav, ancien membre de l'Assemblée constituante, s'est aussi permis la même prétention!!! Cette situation

détestable l'a laissé en but à une multitude de mauvais procédés; on n'a tenu aucun compte de son empressement à faire ce qui était agréable à tout le monde et les refus que commandait la position du Roi lui ont été reprochés comme des fautes capitales. A ces chagrins qui lui étaient personnels, il fallut bientôt en ajouter d'autres qui étaient plus poignants.

Avant son départ de Vienne, ne pouvant avoir aucune place dans la maison de Madame, il avait offert à S. A. R. le service de madame Hüe. Il ne savait pas alors que dans la maison de la fille de Louis XVI, on n'admettait aucune différence entre sa coëffeuse et la femme de M. Hüe. Lorsque M. l'abbé Marie chargé à Mittau de présenter l'état de la maison de Madame crut devoir proposer une nuance (?), Madame n'y consentit qu'avec peine disant *qu'elle ne voulait pas près d'elle une madame Campan.*

La femme de M. Hüe une madame Campan! Sa femme qui avait harcelé le gouvernement pour s'enfermer au Temple avec Madame qui sacrifia parents, amis, fortune pour voler auprès de cette princesse et la servir dans son exil. Ce que M. Hüe pensa alors, ce qu'il craignait ne s'est que trop réalisé; il était pourtant loin de prévoir que les humiliations réservées à sa femme augmenteraient de jour en jour et seraient portées au point où il les a vues au moment de son départ. Il est difficile de ne pas voir que M. Hüe a été le jouët d'une fortune aveugle qui se plait à tromper les hommes<sup>1</sup>.

1. Ce portrait de M. Hüe est suivi d'une biographie de Cléry, dont les termes sont trop pamphlétaires pour que nous les reproduisions ici. Madame Hüe reproche au valet de chambre de Louis XVII ses liaisons avec les Jacobins tels que Dorat-Cubières, son attitude à la Journée des Poignards, le rôle qu'aurait tenu sa femme (chanteuse distinguée) dans une fête de la Déesse Raison, la bienveillance de la comtesse de Provence qui l'admit une fois à sa table, etc. Hâtons-nous d'ajouter que nous n'entendons nullement diminuer l'admirable dévouement de Cléry, en disant quelques mots

*État des diamants de la Couronne.*

Paris, le 22 janvier 1818.

Je soussigné, garde général des meubles et diamants de la Couronne, certifie que M. Hüe, premier valet de chambre du Roi, m'a remis en présence de MM. le baron de Villedavray, Ménière, Oiselle, Grouvelle, Lazard et Bapst 1° une malle, 2° un nécessaire, 3° un écrin renfermant les diamants, perles, pierreries et bijoux de la couronne que nous transportons au garde-meuble où M. Hüe sera présent à l'ouverture qui sera faite des dites malles, nécessaires et écrins pour constater ce qu'ils renferment.

Le chevalier DE RADULPH DE GOURNAY.

L'an 1818, le 22 janvier, en conformité des ordres de M. Jean-Baptiste François de Chardebeuf, comte de Pradel, directeur général du ministère de la maison du roi. Devant M. Armand Thierry, baron de Ville d'Avray, premier valet de chambre du roi, intendant du garde-meuble, Alexandre, Louis-Camille Asseline, secrétaire trésorier de la garde-robe de Sa Majesté en l'absence de M. le comte de Blacas, grand maître de la garde-robe,

des reproches que madame Hüe lui adressa à l'insu de son mari. C'est dans un froissement d'amour-propre qu'il faut chercher l'origine de ce conflit. A tort, sans doute, on a parlé de l'ingratitude proverbiale des Bourbons. Cléry n'eut point à en souffrir. Il reçut les récompenses que méritait son attachement sans bornes à ses maîtres. Madame Hüe n'eut pas à se louer autant de leur générosité. Elle vit Cléry, homme de grand cœur, mais de petite naissance, recevoir des honneurs dont son mari fut privé. Il n'en faut point davantage pour expliquer un pamphlet qui est un véritable document de la psychologie des cours.

B. Pierre, chevalier de Radulph de Gournay, garde général des meubles et diamants de la Couronne, inspecteur en chef, Jacques Evrard Bapst faisant fonction de joailler du roi, Paul Nicolas Minière, joailler, inspecteur des diamants de la Couronne, assistés de M. Jean-François-Gabriel de Cambes, chef de division au ministère de la maison du roi, s'est présenté M. Hüe, premier valet de chambre du roi, trésorier général de la maison militaire de Sa Majesté demeurant aux Tuileries, lequel a dit que les 15 et 19 mars 1815 les diamants, perles, pierreries et bijoux de la Couronne détaillés dans l'état qu'il a présenté avaient été extraits du Trésor de la liste civile par ordonnance du roi, en date du 19 mars 1815 et confiés à sa garde, etc... Sont intervenus les sieurs Charles Ouizille, expert de la couronne, Jacob Lazard et Jean-François Grouvelle, joailler, à Paris, qui ont rédigé un procès-verbal trop long pour être inséré ici avec détails des objets remis à M. Hüe, d'où il résulte que dans les colliers, boucles d'oreilles, ceintures, diadèmes, couronnes, parures, agraffes, etc., composant le trésor de la couronne il existe : 4769 diamants dont plusieurs très gros, entre autres le Régent, 1770 pierres et perles, 54 saphirs, 241 turquoises, 236 rubis, 234 améthystes, et un nombre innombrable de petits diamants non comptés, employés dans l'ornementation, plus 103 épis de diamants, 12 palmes de diamants, plaques d'or, croix, décorations, etc., paquets de diamants et de pierres précieuses non montées, estimés les uns 175,089 fr. 21, et les autres 39,302 francs.

(Suivent les signatures.)

*Notice biographique sur son père rédigée par André baron Hüe et signée par la duchesse d'Angoulême*<sup>1</sup>.

FAITS RELATIFS A MON PÈRE DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE QU'IL EUT L'HONNEUR D'ÊTRE ATTACHÉ AU SERVICE DU ROI LOUIS XVI.

Mon père, honoré de la recommandation du roi Louis XVI dans son testament, a été attaché depuis l'année 1785 au service de ce prince. Il mérita ses bontés et celles de la Reine qui aimait à lui confier son fils, Monseigneur duc de Normandie, ensuite Dauphin et depuis la mort de Louis XVI, connu sous le nom de Louis XVII. Dès la première année de la révolution, mon père ne quitta presque plus le Roi à toutes les époques qui troublèrent la tranquillité de la famille royale ou l'exposa à quelque danger, il fut constamment auprès d'elle pendant la nuit du 5 au 6 octobre, il veilla à la porte du Roi et le lendemain le suivit à Paris. Lors du retour de Varennes, il parvint à rester dans le jardin des Thuilleries malgré la consigne de n'y laisser entrer personne. Il y attendit l'arrivée du Roi qui descendit de voiture au bas de la terrasse. Mon père reçut dans ses bras monseigneur le Dauphin et le porta dans les appartements du Roi ; le 20 juin 1792, mon père fut chargé de veiller sur ce précieux dépôt.

Il passa la nuit du 9 au 10 août auprès de Louis XVI et n'a échappé à la mort, dans l'instant où le Roi se rendit à l'Assemblée, qu'en se jettant d'une fenêtre dans le jardin des Thuilleries, qu'il traversa sous le feu qui renversait une quantité considérable de Suisses. Poursuivi au delà de ce jardin, il se réfugia dans un bateau, ensuite il fut

1. Ce fut sur la seule présentation de cette pièce que, âgé de quinze ans, André Hüe obtint, en 1814, une lieutenance en Angleterre.

obligé de se jeter dans la rivière d'où, quelques heures après, il sortit pour se rendre à sa maison située place du Carrousel, il la trouva en feu.

Sans azile, n'osant en demander à personne, mon père erra dans Paris, jusqu'au lendemain 6 heures du matin, qu'a travers mille dangers, il pénétra dans le jardin des religieux feuillands et jusque dans la cellule où le Roi et la famille royale étaient détenus. Le Roi qui était encore couché, lui tendit la main et sûr de son zèle ne craignit pas de lui confier des papiers de la plus haute importance pour la sûreté de la famille royale. Le 10 août, le Roi avait sur lui ces papiers qu'il avait cachés soigneusement dans son lit. Mon père les reçut de sa main pour les brûler, ce qu'il fit. Le 14 août, mon père suivit la famille royale au Temple. Il y resta seul de tous les serviteurs de la famille royale jusqu'au 27, jour de l'arrivée de Cléry. Le 2 septembre, deux officiers municipaux arrêtaient mon père aux côtés du Roi pour, disaient-ils, le conduire à la prison de la Force. Ils changèrent de résolution et le conduisirent à la Commune de Paris.

Il subit un long interrogatoire avant d'être jetté dans un cachot d'où il vit et entendit massacrer des prisonniers.

Le 17 septembre suivant, mon père ayant subi un nouvel interrogatoire fut mis en liberté. Peu de temps après, il établit une correspondance avec la famille royale et, malgré les plus grands dangers l'a entretenue avec la Reine lorsqu'elle a été conduite à la Conciergerie. Ce fut par lui que, jusqu'à sa mort, la Reine reçut des nouvelles de ses enfants et de madame Élisabeth.

Le 16 octobre 1793, mon père fut arrêté de nouveau et conduit successivement pendant onze mois dans quatre prisons différentes. Il ne recouvra sa liberté que six semaines après la mort de Robespierre.

Lorsqu'il fut permis à Madame, fille de Louis XVI, de se promener dans le jardin du Temple, mon père profita de la liberté donnée à cette auguste et malheureuse prin-

cesse, pour lui donner de nouvelles preuves de son zèle, en lui procurant de correspondre avec sa famille, de donner de ses nouvelles et de recevoir des siennes. Madame, du moment où sa longue captivité cessa, daigna demander que mon père la suivit à Vienne. Mon père l'a suivie dans cette ville, ensuite à Mittau et, présentement, est à Varsovie avec Madame.

La description de ces faits que le fils de M. Hüe m'a mis sous les yeux est d'une exacte vérité.

MARIE-THÉRÈSE. L'abbé EDGEWORTH DE FIRMONT.

(Sceau en cire rouge de Madame, duchesse d'Angoulême.)

Varsovie, ce 1 octobre 1803.

*Lettre d'André Hüe à François Hüe son père et réponse de celui-ci*<sup>1</sup>.

Trimestery, le 23 août 1810.

(Reçu le 25 octobre, répondu le 20 novembre. Note de François Hüe.)

Mon cher papa, j'ai reçu votre lettre, en date du 27 juin. Le malheur arrivé à ma chère maman m'a fait

1. En 1810, François Hüe, voulant éprouver son fils qui guerroyait en Sicile, au service de l'Angleterre, ou voulant peut-être sacrifier à la plus chère de ses convictions, la plus chère de ses tendresses, lui fit une proposition pour le moins singulière : celle de servir sous les ordres de « Buona-parte ». Nous croyons devoir transcrire ici, sans commentaires, la réponse que lui fit son fils et la lettre de François qui suivit cette dernière. Elles sont la plus parfaite image de l'état d'esprit des émigrés, état d'esprit que nous pouvons à peine concevoir et que nous ne pouvons encore juger avec sérénité. Alors qu'on entend un Français, de caractère aussi pacifique et doux que le fut M. Hüe, parler avec aisance de tuer Murat « comme une bête puante », et cela dans une lettre où, par ailleurs, il exprime les sentiments les plus chevaleresques, on conçoit mieux que jamais que le devoir, en matière politique, est de nature essentiellement « ondoyante et diverse ».

infiniment de peine <sup>1</sup>. Il faut espérer cependant, que la fortune qui nous fut jusqu'ici si contraire nous deviendra un jour favorable; ma résolution lorsque je suis entré au service anglais n'a jamais eu d'autre but que de servir en quelque manière que ce fût, les droits de mon Roy. Je compte donc y attendre que *des événements qui ne sont pas impossibles me permettent de servir sous des drapeaux que la Révolution a renversés*. Je vous prie de témoigner à Sa Majesté combien je suis sensible à la recommandation dont elle a bien voulu m'honorer.

Vous me mandez dans votre lettre qu'il est presque impossible d'avancer un officier aux dépens d'un autre, mais cela est seulement dans son propre régiment, mais passer de lieutenant, capitaine dans un autre régiment sont des choses qui se voyent tous les jours et, pour preuve, c'est que nous en avons reçu 6. Je suis lieutenant depuis quatre ans et ne suis encore que le 11<sup>e</sup> dans la colonne, ce qui rend mon avancement dans la colonne, non pas impossible, mais du moins très reculé. Veuillez donc, mon cher papa, supplier Sa Majesté de me demander une compagnie dans un régiment étranger. Il y en a tant qu'il est presque probable que cette demande ne sera pas refusée à Sa Majesté.

Le major Renaud m'a dit, il y a quelques temps, que lorsque vous auriez retiré les cent louis que vous avez eu la bonté de m'avancer, vous auriez la bonté de me rendre la pension que vous me faisiez alors; faites-moi le plaisir de me mander dans votre lettre si cela est. Les changements continuels que fait le bataillon de chasseurs, car nous en sommes déjà depuis un an et demi à notre 17<sup>e</sup> cantonnement, m'ont fait dépenser beaucoup plus d'argent que je ne l'aurais fait au régiment, qui n'a changé que deux fois pendant ce temps. Quant à la chasse, elle ne me fait pas faire de grandes dépenses, mais je ne

1. Nous ignorons à quel événement il est fait allusion ici.

pourrai pas y aller cet hiver si vous ne me faites pas faire une paire de platines, celles qui sont à mon fusil, qui, du reste, est très bon étant en trop mauvais état, et qu'il ne se trouve pas un armurier dans toute la Sicile qui y soit capable de faire les pièces qui y manquent.

Adieu, mon cher papa, témoignez à tous mes amis combien je suis sensible à leur souvenir et soyez sûr que ma conduite sera telle que vous le désirez.

Nous passons toujours les nuits sous les armes dans l'attente du général Murat qui nous a menacés de sa visite. Adieu, je vous embrasse tendrement.

ANDRÉ HUE, lieutenant.

François Hùe répondit à son fils, dans les termes suivants :

*Hartwel-House, Buckingham Shire 20 9-1810.*

Hartwel-House, Buckingham-Shire, 20 novembre 1810.

Tu dois croire, mon cher enfant, que la résolution si noblement et si fortement énoncée par ta lettre du 23 août dernier flatte autant mon orgueil que mes principes de fidélité à la mémoire de Louis XVI et de très respectueux dévouement au Roi, qu'il faut espérer que la divine Providence replacera un jour sur le trône de ses pères. Non, tu ne dois jamais combattre sous les drapeaux de la rébellion. C'était et ce sera mon opinion jusqu'à mon dernier soupir. Et quand je te fis le tableau de la position pécuniaire si différente aujourd'hui de ce qu'elle aurait été sans notre exécrable révolution, quand je te laissais l'arbitre de ton sort, alors que je t'écrivais par cette lettre à laquelle tu réponds de manière à me convaincre que tu portes et porteras avec honneur un nom qui a pu acquérir un peu de célébrité et que je te transmettrai sans tache, alors, dis-je, que je t'écrivais



que, dans quelque lieu que tu portes tes pas, ma vive tendresse t'y suivrait, c'était assez te dire que je ne quittais pas le chemin de l'honneur, et t'inviter, presque, à m'y suivre, malgré les épines dont cette route est hérissée. Des considérations me forcèrent, en quelque sorte, à te faire des questions sur les projets que tu aurais eus, peut-être, parce qu'il n'est pas donné à tous les hommes de sacrifier la fortune à un sentiment, plus ou moins fort chez la plupart d'entre eux.

Partagé entre mon devoir de père et mon religieux attachement à la maison de France, je n'aurais pas voulu me mettre dans le cas de me reprocher, ce dont tu es incapable, mais de penser au-dedans de toi-même que, sous la crainte de me déplaire, tu te serais occupé des moyens de réparer, dans ta patrie, la fortune dont tu dois la perte à la religieuse observance de mes sermens. Tu es digne de moi, mon enfant. Ta lettre, que j'ai baisée, me le prouve. Je te presse de nouveau contre mon cœur. Je te donne de nouveau ma bénédiction.

Parlons chasse maintenant! Ma précédente lettre t'aura annoncé, mon enfant, que j'avais chargé M. de Besson de t'acheter chez le meilleur armurier de Londres deux platines de fusil, l'une droite et l'autre gauche, parce que j'ai dû supposer que ton fusil était à deux coups. Il a fait aussi l'emptette de poudre à tirer, dont il a fait mettre dans un baril, et, si bien arrangée que j'espère qu'elle t'arrivera sans humidité. Je regrette de ne pouvoir manger de ta chasse, et surtout de ces bonnes cailles que j'aime beaucoup et qui doivent être bonnes dans le pays que tu habites. Si ce cuistre de Marat se trouvait au bout de ton fusil, ne le manque pas. Mais ne m'en fais pas l'envoi. Car, autant j'aime le gibier, autant je déteste les bêtes puantes, de l'accabit surtout de cet ancien garçon d'écurie et de sa détestable famille, car cette canaille n'a pas craint de se faire oindre de l'huile sainte, et Dieu n'a pas tonné!

J'ai prévenu aussi dans ma dernière lettre la demande que tu me fais, relativement à ta pension. C'est le 31 décembre prochain que j'aurais remboursé à un de mes amis les 100 louis que je t'avançai pour payer une dette d'honneur. Tu peux donc compter affirmativement sur les 2 louis que le Roi veut bien te faire donner par mois, à titre de haute paye. Quant aux deux autres que je prenais sur le traitement de ta mère et sur le mien, je ferai pour mon fils bien aimé tout ce que ma position actuelle me permettra. Je te disais aussi par ma dernière lettre que je ne faisais que l'avance du prix des deux platines du fusil et de la poudre à tirer, ne pouvant, aujourd'hui que je suis seul, faire face à tout ce qui concerne tes intérêts pécuniaires. Je te donnais presque le denier de la veuve en t'envoyant 12 louis comme récompense de ta conduite militaire lorsque tu pris l'île de Sainte-Maure.

J'admiraux tout à la fois le bon officier et le procédé d'un cœur sensible, puisque tes soins contribuaient à arracher des mains d'une soldatesque effrénée des officiers qu'ils voulaient massacrer. Sois victorieux, c'est un de mes vœux, mais respecte constamment le malheur de celui que tu soumets à tes armes. *Honor miseris* est une maxime qu'il ne faut jamais perdre de vue. Ta bonne maman regardera comme une consolation du malheur qui lui a ravi la majeure partie des débris de sa fortune l'envoi que je t'ai demandé pour elle, d'une mèche de tes cheveux, et moi je te demande de m'envoyer ton portrait que je mettrai sur une boîte à tabac dont j'use aujourd'hui comme remède pour mes yeux. Tu me fais cet envoi que si tu trouvais un bon peintre, je n'aime ni la caricature, ni les croûtes. C'est moi qui payerai ce portrait du prix d'une de mes bagues de diamant que je vendrai, avec le prix duquel je ferai monter aussi le portrait sur une boîte simple, mais analogue à ce que j'ai de plus cher au monde.

Je finis par où j'aurais dû commencer, je veux dire la protection dont le Roi daigne t'honorer.

Sa Majesté a bien voulu te recommander encore dernièrement à M. le comte de La Châtre, son ministre confidentiel auprès du gouvernement britannique. Un beau jour, celui de ton avancement peut-être, luiira peut-être pour toi, mais il faut l'attendre. Un roi sans trône, sans pouvoir, recevant un asile chez des étrangers, exige par le respect que doivent lui porter ses fidèles sujets dont je vois, avec plaisir, que tu fais nombre, qu'on ne compromette pas une dignité que le plus simple délai à lui accorder une demande juste, ne peut que compromettre infiniment. Ne perds donc pas courage, et sois assuré que ton bon père qui est aidé de quelques appuis, veille sur toi. Ce ne serait pas un strict devoir de ma part, que ta bonne conduite me porterait à ne rien négliger pour ton avancement. Une circonstance amenée par le hasard a fait que le Roi a pris connaissance de ta lettre et ma réponse. Madame duchesse d'Angoulême en a pris aussi connaissance et je suis en droit de t'assurer que tu t'es acquis des titres à leur bienveillante affection. Ton ami Perronet<sup>1</sup> va être forcé de quitter le service d'Autriche d'après un ordre de l'empereur d'Allemagne qui enjoint à tout français à son service d'aller servir sous les drapeaux de l'usurpateur. O honte éternelle pour ce monarque! Je crois que Perronet passera en Suisse et que son père essaiera de le placer au service de Sa Majesté britannique. Adieu, mon cher enfant, je te serre encore contre mon cœur. J'omettais de te dire que tu es inscrit au bureau de la guerre sur la liste des postulants. Le nombre en est de 80. M. le comte de La Châtre suivra ta demande. Ainsi je t'invite de nouveau à la patience.

1. Fils du premier valet de chambre du Roi et, plus tard, premier valet de chambre lui-même.

*Lettre de madame la baronne Hûe à  
Madame, duchesse d'Angoulême<sup>1</sup>.*

Madame.

J'étais prévenu par les médecins sur l'extrême danger de mon mari. Lui seul en ignorait la gravité, quand une note insérée dans les journaux est venue le mettre dans le secret de sa situation et le frapper de la plus douloureuse pensée en lui faisant connaître qu'on désignait à ses places un autre que son fils. Serait-ce donc le sinistre présage d'un malheur dont M. Hûe et sa famille seraient menacés? Si, ce que je ne puis croire, telle était la détermination du Roi, je sais qu'il faut respecter ses décrets en silence, mais je dois recourir à la prière et faire connaître à Madame que, lorsqu'originellement mon mari fut nommé à la place de premier valet de chambre de Louis XVII, alors dauphin, il était absent et que cette faveur, non sollicitée, fut l'effet de l'estime et de la confiance éprouvées du Roi et de la Reine, et de la conviction qu'ils avaient du dévouement de M. Hûe pour ses augustes maîtres, ainsi que des qualités, je dirais même des vertus qu'exigeait cette place.

M. Thierry<sup>2</sup> avait occupé le même poste auprès du roi Louis XVI, encore enfant, ce qui l'a naturellement porté à celui de premier valet de chambre du Roi. La justice de Sa Majesté l'a rendu à son fils, ainsi que l'intendance du garde meuble de la couronne. M. le comte de Blacas avait offert à M. Hûe, en dédommagement de la place de tréso-

1. A peine Hûe avait-il quitté la Cour pour n'y plus revenir, que le Roi chercha, sollicité de toutes parts, à disposer de ses charges dont son fils avait cependant promesse de survie. C'est alors que madame Hûe écrivit en ces termes à Madame.

2. Thierry, baron de Ville-d'Avray, dont il a déjà été parlé plus haut.

rier général de la maison du Roi, dont il avait la promesse de la main de Sa Majesté, mais dont les fonctions ont été continuées par M. de la Bouillerie, une autre place dont un autre titulaire était encore en vie. Au lieu de cette dernière, M. Hüe a eu en compensation l'emploi de trésorier de la maison militaire. M. Hüe aurait préféré vivre sans emploi, plutôt que d'accepter celui qu'il croirait devoir appartenir à un autre. Jamais son caractère de probité et sa délicatesse dans les procédés ne peut se démentir et s'il pouvait pressentir un avenir humiliant pour son fils, dont il atteste la fidélité, le dévouement et le zèle pour le service du Roi et de son auguste famille, il lui resterait encore trop de jours à en souffrir. J'implore en sa faveur la bonté, l'auguste protection de Madame contre l'intrigue qui déjà, peut-être, s'agite autour de lui...

Paris, 9 septembre 1818.

*Lettre de madame Hüe au comte de Pradel,  
ministre de la maison du Roi<sup>1</sup> (s. d.).*

Monsieur le Comte,

Mon malheur est consommé. M. Hüe n'existe plus. C'est le 19 janvier qu'il est mort et c'est le 21 qu'il a été inhumé à la suite du service annuel pour le feu Roi. Lui seul n'a pu se croire si proche de sa fin. Il n'a été averti du danger de son état qu'au moment d'être administré et c'est dans cette trompeuse tranquillité que jusqu'à ses dernières heures il ne s'est occupé que du détail journalier de ses emplois. Alors il ne lui restait plus ni force ni courage pour

1. Aussitôt après le décès de Hüe, Louis XVIII s'empressa de disposer de sa charge de trésorier de la cassette. Vainement, madame Hüe en demanda-t-elle l'office pour son fils André. Sa requête fut inutile.

recommander au Roi sa malheureuse famille. Quelques heures avant, Sa Majesté avait fait demander l'apport des registres de caisse qui ont été à l'instant mis sous ses yeux, elle a pu juger par elle-même du mérite et de la scrupuleuse exactitude de M. Hüe. Une vérification faite depuis, par des commissaires nommés à cet effet, a dû lui en donner une nouvelle assurance.

J'étais instruite, en secret, des épargnes que M. Hüe se plaisait à accumuler pour subvenir aux besoins pressants dans lesquels le Roi pourrait se trouver, elle se montait, je crois, à 2 000 400 francs à part des sommes en or renfermées dans 6 barils. M. Hüe m'a souvent répété : si je venais à te manquer, tu porteras au Roi un bon portefeuille, il y verra avec quelle sollicitude j'ai géré ses affaires. Sa Majesté ne t'abandonnera pas.

Je crains bien, monsieur le Comte, que l'espoir sur lequel mon mari se fondait avec la confiance d'une âme pure, ne soit cruellement trompé. J'ai eu l'honneur de voir le Roi au moment où je venais de perdre M. Hüe. Oserais-je le dire? *Pas un mot de regret pour le mari, pas un regard de pitié pour la veuve désolée.* Sa Majesté m'a répété que M. Hüe avait trois belles places; le serrement de cœur que j'éprouvai ne m'a pas donné la faculté de donner au Roi une juste idée de la position de mon mari. Je vais la faire connaître à Votre Excellence. M. Hüe avait un traitement de 15 000 francs pour chacune des places de premier valet de chambre et de trésorier de la maison militaire, une retenue de 3 000 francs sur chacune réduisait à 24 000 francs le produit des deux sur lequel mon mari prenait encore 1 800 francs pour les employés de son bureau, car on avait diminué de 3 000 la somme qui lui était allouée pour les frais. Il est vrai que M. le comte de Pradel donnait depuis 2 ans une forte gratification pour le travail extraordinaire qu'exigeait l'emploi des fonds privés. Cette place était donc gratuite et le Roi mieux instruit n'aurait pu la compter que pour telle.

Cependant cette gestion était celle qui plus que l'autre donnait par ses détails un travail continuel et demandait une attention fatigante, aussi est-ce celle qui a le plus contribué au dépérissement de sa santé en lui ôtant tout loisir de jouir de quelque repos. Esclave de ses devoirs, rien n'a pu le déterminer à quitter son bureau pour aller à la campagne chercher l'air dont il avait besoin et un logement qu'il pût atteindre sans monter 100 marches ce qui épuisait le peu de forces qui lui restait. Il n'a cessé de travailler qu'en cessant de vivre. J'ai crû devoir entrer dans ces détails pour que Votre Excellence daigne faire connaître au Roi la position de la veuve de M. Hüe chargée de l'entretien de sa mère et de son oncle, tous deux dans un âge très avancé. La générosité de M. Hüe a jusqu'ici suffi à leurs besoins. La munificence du Roi laissera-t-elle la famille de l'homme dont il est superflu que je rappelle les services pendant 20 ans, au-dessous de l'idée qu'on a dû se faire de la justice et des nobles sentiments de Sa Majesté.

C'est vous, monsieur le Comte, que je prie, dans ces tristes circonstances d'être l'arbitre de mon sort et le plus ferme appui de mes espérances parce que vous avez su apprécier l'homme dont la mort me réduit au désespoir.

HUTIN HÜE.

Immédiatement après la mort de Hüe, les journaux publièrent un grand nombre d'articles nécrologiques, de biographies et de pièces de vers à sa mémoire dont nous ferons grâce au lecteur. Rappelons seulement ce passage des *Annales politiques* du 21 janvier 1819 : « M. Hüe était le distributeur des aumônes secrètes de Sa Majesté. C'est par ses mains que les secours de la bienfaisance du prince arri-

vaient au pauvre honteux et à l'indigent. Il ne laissait jamais une pétition ni une lettre sans réponse et souvent nous l'avons vu, sortant de table, se mettre à son bureau, examiner les nombreuses demandes qui lui étaient adressées tous les jours et ne se délasser du travail pour le bien qu'il avait fait que par le travail pour le bien qu'il allait faire. Que de larmes il a taries ! que de services il a rendus sans ostentation, avec une intarissable bonté, avec une fatigue perpétuelle et qui sans nul doute a avancé le terme de ses jours. On croit pouvoir affirmer que M. Hüe n'avait pas un seul ennemi. Ses amis étaient nombreux... Aucune vie n'a été plus remplie de vertus et d'honneur. »

*Extraits du Journal tenu par Louise de Mazenod, baronne Hüe, pendant les premiers temps de son séjour à Saint-Cloud, et rédigé sous forme de lettres à sa mère Henriette Gillet de la Renommière, dame de Mazenod<sup>1</sup>.*

1<sup>er</sup> juillet 1823. — La voilà donc terminée, cette première journée de Saint-Cloud où tout est nouveau pour moi, où j'ai été examinée par chacun, où j'ai déjeuné à la table du château avec contrainte, où enfin je me suis occupée de mon emménagement, en regardant par la fenêtre et me disant : « Quel plaisir de quitter les Tuileries, de respirer un air pur, de promener ma vue sur

1. Archives de la famille Hüe. Louise-Élisabeth de Mazenod (1808-1893) était mariée depuis 1828 à André, baron Hüe, capitaine aux mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, premier valet de chambre de Charles X. La situation de son mari la

ce magnifique tapis de verdure. Beaux marronniers, superbes marronniers! que vous avez de charmes pour moi! Je ne puis profiter de votre ombre bienfaisante. Elle est réservée à nos princes, mais au moins tout ici est tranquille et je puis contempler le ciel, ma pensée s'élèvera plus facilement vers l'auteur de la nature. Je m'y retirerai souvent seule pour réfléchir à Dieu, à mes parents, à mes amis de Seine-et-Marne.»

2 juillet. — Bonheur d'habiter Saint-Cloud. Oui, c'est avec plaisir que je connais Saint-Cloud. Déjà je me promets mille jouissances de cette aimable solitude. Puisse-t-elle être ainsi nommée par moi. Après le déjeuner, j'ai vu le jeune duc de Bordeaux<sup>1</sup> et Mademoiselle descendre chez le roi, je me suis mise ensuite à l'ouvrage. J'ai été dérangée par le duc de Damas<sup>2</sup> qui, en homme galant et poli, a voulu me présenter de suite à la duchesse. Je n'étais pas en toilette, cependant il a fallu profiter de cette offre. Mon amour propre en eût souffert s'il eût fallu paraître devant une femme hautaine et fière.

Madame de Damas est tout le contraire, l'accueil que j'en ai reçu m'a donné la juste preuve de sa simplicité et surtout de sa bonté. Je suis revenue on ne peut plus contente. J'ai passé le reste de la journée gaiement et utilement. J'ai vu notre roi, madame la dauphine et si, dans la journée, j'ai eu à compter quelque contrariété,

retenait depuis quelques mois à la Cour, tantôt aux Tuileries, tantôt à Saint-Cloud, quand elle écrivit ce journal à sa mère demeurée en Seine-et-Marne.

1. Madame Hûe possédait à Saint-Cloud une fort belle chatte jouissant de l'affection particulière du duc de Bordeaux qui venait fréquemment lui offrir ses caresses. On le savait dans l'entourage de madame Hûe et on profitait des heures de récréation du jeune prince pour venir la visiter, afin de le rencontrer.

2. Le duc de Damas dont il a été plusieurs fois question dans le cours de cet ouvrage était alors premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême.

ce sont les petits dérangements qui m'ont empêché de donner à ma bonne mère de plus longs détails sur mes actions.

4 juillet. — Disons un mot de la journée d'hier. Je ne suis pas sortie le matin, il pleuvait. Je me suis occupée toute la journée de manière à ne pas m'ennuyer. Le soir, mon frère Édouard et M. de Sasselange<sup>1</sup> sont venus dîner avec nous. C'était un jour maigre. On ne servait pas de viande à la table. Aussi était-elle déserte. Le dîner ne fut pas long. Je sortis ensuite avec mon frère et M. de Sasselange. Nous parcourûmes quelques allées du parc où mes deux jeunes gens s'amuserent beaucoup de la prodigieuse quantité de lapins que nous y vîmes. Cette promenade agréable dans le moment fut pourtant pour moi la source de quelque chagrin. Voici ce que c'est. Entraînée par le plaisir de trouver dans mon frère et mon parent une société qui me convenait, je parlai beaucoup, je ne ménageai pas assez la charité. Je fus vaine, étourdie.

En un mot, ma conscience fut alarmée de tout mon babillage et je résolus de tout vous avouer comme à ma meilleure amie.

...7 juillet. — J'ai fait aujourd'hui une lecture... Ces points vous étonnent, ma chère maman. En effet, vous saurez qu'un mauvais roman était la lecture que j'avais commencée et dont la perversité me fit rejeter loin de moi ce qui, sans gêner mon âme, ne pouvait que la salir.

— Comment est-il possible, disais-je ce matin à André, que l'homme ait l'esprit assez impur, assez détestable pour écrire et répandre un tel mélange de scandale, de libéralisme et d'hypocrisie?

— Tel est le monde, me répondit-il. Telles sont beaucoup de femmes à Paris.

Le monde est donc une abomination? Heureux celui

1. Le marquis Saignard de Sasselange, allié de la famille de Mazonod.

qui, élevé loin du monde, peut trouver son bonheur dans une morale simple et pure en même temps qu'il ignore la perversité, le désordre affreux dont le récit n'est qu'un scandale. Voilà, bonne mère, les pensées qui m'ont occupée ce matin.

Ce soir, j'ai vu le roi, le dauphin, la dauphine et madame de Berri. Comme cette dernière courait avec son chien ! Comme elle semblait contente de sa liberté ! Cette promenade de nos princes ressemblait beaucoup à une réunion de famille. Et cela me fit plaisir pour eux...

*9 juillet.* — Ce matin, j'ai visité le Trocadéro. C'est un endroit du parc fort élevé, distribué dans le genre d'un jardin anglais entouré d'un treillage.

Au milieu est un pavillon en coutil bleu chamarré en dedans de diverses couleurs et meublé de sofas, fauteuils et tables champêtres.

Plusieurs fontaines se trouvent sur le Trocadéro qui est cependant un lieu assez aride. On remarque aussi un autre petit pavillon d'une forme chinoise ouvert d'un seul côté et dirigé sur une machine où le jeune duc de Bordeaux s'exerce à tirer au pistolet.

Une grande quantité d'arbres sont étiquetés, même les plus communs de nos forêts. Sans doute cette méthode est pour instruire nos jeunes princes du nom de chacun de ces arbres.

Rentré au château, j'ai reçu la visite de M. de Trogoff, gouverneur de Saint-Cloud. C'est un homme qui m'a semblé assez simple. J'ai vu aussi M. de la Bourdonnais<sup>1</sup>, qui est entré un instant, en sortant de chez le roi. Je laisse à vous, ma bonne mère, le soin de le juger. Sa démarche est fière, ses questions brèves. Au reste il a été poli. J'avais à faire une visite de redevance qui me tenait fort à cœur. Je me suis donc costumée pour la rendre au plus

1. Le comte Arthur de La Bourdonnaye, gentilhomme de la chambre du Roi.

vite. J'ai trouvé dans madame Collignon<sup>1</sup> beaucoup d'affabilité. J'ai tâché de suivre cette méthode dont je vous ai souvent entendu parler et plus souvent encore dont vous m'avez donné l'exemple. J'ai écouté et laissé parler.

Pour finir ma journée, j'ai vu de ma chambre les princes qui folâtraient devant le roi comme nous jadis devant bon-papa.

*14 juillet.* — Le Roi a chassé. Pendant ce temps je suis sortie dans le parc avec André. Nous avons visité les cascades, lieu charmant où malgré la chaleur affreuse de midi nous sentions une agréable fraîcheur émanant des eaux jaillissantes que l'on faisait jouer pour les préparer au lendemain, jour de la Saint-Henri. Nous avons prolongé notre promenade dans des endroits sombres par la hauteur des arbres qui s'y trouvent. Là, nous avons assisté aux exercices d'un jeune écuyer de la Dauphine, M. O'Héguerty<sup>2</sup> qui, fier de son talent, domptait un jeune cheval destiné à la Princesse.

*15 juillet.* — Au milieu de la belle fête dont j'ai fait un petit récit à Bonne maman, mon esprit y était à peine. Je regrettais ma campagne si calme où j'ai si souvent goûté le bonheur d'être à moi, le bonheur de la réflexion... et par dessus tout, celui d'être avec une mère que je chérirai toujours.

*16 juillet.* — Ma journée a été employée utilement pour ma layette et pour me délasser des fatigues d'hier. La seule chose dont je puisse vous faire mention est quelques instants passés avec M. O'Héguerty, jeune homme étourdi selon l'opinion de ses camarades. M. O'Héguerty ne veut pas se marier. On croit dans le monde que c'est pour jouir de sa liberté. Point du tout, ce jeune homme connaît le monde depuis sa tendre jeunesse. Il ne

1. Première femme de chambre de la duchesse d'Angoulême.

2. Le vicomte O'Héguerty, écuyer cavalcadour de madame la duchesse d'Angoulême, fils du comte O'Héguerty, écuyer-commandant du Roi.

s'abuse pas sur le peu de ressources que l'homme de bien peut trouver dans une femme mondaine. Il est dégoûté de la fausseté du monde. Il en connaît toute l'illusion. Enfin, en l'écoutant, il me semblait trouver un raisonnement comme je souhaiterais en entendre toujours et je me félicitais plus que jamais d'avoir les idées que je ne dois qu'à vous.

18 juillet. — J'ai eu aujourd'hui la visite de M. Alibert<sup>1</sup>, célèbre médecin, auteur de la *Physiologie des passions*. Mon frère Édouard était avec moi; nous étions fort attentifs aux raisonnements de cet homme dont le physique annonce un esprit vif et ardent. La conversation tomba sur le bonheur du mariage, sujet bien propre à captiver mon attention!

D'abord, je trouvai que ses réflexions avaient beaucoup d'analogies avec celles que fait, si je ne me trompe, Milady Montaigne. « Le bonheur, consiste, dit-il, dans l'assortiment de caractère et de goûts, dans cette union de sentiments et de pensées qui fait que l'homme et la femme ne forment plus, pour ainsi dire qu'une seule âme s'aimant l'un et l'autre par-dessus tout ce que l'on peut aimer sur la terre et passant sa vie à se donner des marques réciproques d'affection. »

Voici jusqu'à présent des idées que j'approuve... mais continuons : « Pour être heureux, il faut être riche, sans la richesse point d'union, point d'accord. Il faut que le mari soit à même par sa fortune de prévenir les moindres désirs de sa femme.

» Un cachemire, un bijou de tel prix qu'il soit étant remarqué la veille doit être le lendemain dans la toilette de « Madame ».

Dernière pensée qui me semble bien tenir à l'idée que les gens du monde se font du bonheur. Après cela, M. Alibert se tournant du côté de mon mari et de moi,

1. Le célèbre baron Alibert (1766-1837), premier médecin du roi, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

voulant nous donner des avis à cause de notre inexpérience, me prouva combien il paraissait peu chrétien et peu bienveillant à l'égard des femmes.

Je l'avoue, j'ai jugé simplement par mon cœur pour combattre le système de M. Alibert contre la richesse, système qui quoique bien extraordinaire peut avoir de malheureux exemples. Je connais à peine le monde, il le connaît depuis sa jeunesse. Et c'est sans doute pour l'avoir trop connu que M. Alibert a, selon moi, une fausse idée du bonheur. Il parle d'un bijou, d'un schall comme les objets du bonheur. Il oublie la vertu, les principes religieux et, selon moi, voilà le fondement du bonheur auquel je joindrai les premières réflexions de M. Alibert qui m'ont, ainsi qu'à mon frère, semblé justes. A vous, ma bonne mère, la décision, car en tout vous serez ma boussole.

18 juillet. — Ce matin c'était la messe du Roi. Les toilettes y sont brillantes, les dames debout par respect pour le Roi, la musique merveilleuse, selon le monde, mais, suivant ma petite décision, trop mondaine et surtout chantée par des gens trop mondains. Comment se peut-il que nos Princes, si chrétiens, trouvent dans cette messe de quoi satisfaire leur piété? Il est vrai que, seuls dans leur tribune, ils ne sont distraits que selon leur volonté. Dans l'intérieur de la chapelle, il n'y a, au contraire, aucun recueillement. Il semble que le Roi soit le seul adoré. Tous les regards sont portés sur lui. On tourne le dos à l'autel et la curiosité tient lieu de dévotion. Je voudrais être assez forte pour rester recueillie au milieu de tout le bruit. Peut-être m'y accoutumerai-je?

J'ai fait aujourd'hui des visites et une surtout qui m'a intéressée. Je voulais connaître une jeune femme dont on m'avait fait l'éloge sans le vouloir.

Madame d'Acher Montgascon<sup>1</sup>, dit une dame que je con-

1. Femme d'un huissier de la chambre du duc d'Angoulême

nais à peine, mais dont le ton ne me plaît pas, est une bonne petite femme, mais toute adonnée à la dévotion et voyant très peu de monde.

Comme le mari de cette jeune femme mange à notre table, et qu'André ne semblait pas s'opposer à ce que je fis cette connaissance, je fus aujourd'hui faire ma première visite. Plusieurs fois, j'avais aperçu madame d'Acher à la chapelle. Elle était en deuil et je savais que c'était de sa mère. Je la trouvai aujourd'hui, dans le même costume et avec cet air de douceur mêlée de tristesse que j'avais remarquée en elle.

Après avoir causé de son enfant<sup>1</sup> qui, par son extrême délicatesse, lui a causé déjà bien des tourments, elle me parla de tous les chagrins qui l'éloignaient maintenant du monde où les peines sont un instant prises en pitié, mais, où elles trouvent bien vite un contraste excédant. Cette jeune femme a perdu successivement ses frères et sœurs. Ils étaient sept et ne sont restés que deux. Le dernier chagrin de cette intéressante personne est la mort d'une mère *bonne comme la mienne*. Je suis restée longtemps auprès d'elle et j'espère la connaître davantage et vous en parler quelquefois.

19 juillet. — Le Roi a chassé. J'en ai profité pour me promener avec André dans le parc. A peine rentrée, j'ai reçu des visites de Paris. M. de Manne<sup>2</sup>, bibliothécaire du Roi, est venu apporter des livres à mon mari, lesquels furent cause d'une discussion entre ces messieurs et moi. Je fis de sérieux reproches à M. de Manne sur la qualité des livres qu'il confiait à mon mari. Il me répondit que ne les ayant pas lus, sa conscience n'était pas engagée. Cependant, dit-il, je sais que ces livres sont infâmes et je

1. Le baron d'Acher de Montgascon, ministre plénipotentiaire, marié plus tard à mademoiselle Laurens de Waru, et ensuite à mademoiselle de La Loyère.

2. Conservateur-directeur de la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Bibliothèque Nationale.)

ne les prêterais pas à un jeune homme, mais à l'âge de M. Hûe on peut sans risquer, lire un tel livre et, même d'un mauvais livre, il peut résulter un bon fruit. L'homme raisonnable, dit-il, conçoit de l'éloignement pour le mal. Les exemples de dépravation et d'immoralité que nous trouvons dans les livres doublent l'horreur qu'il a pour le crime.

Mon mari, fort de l'avis de M. de Manne, ainsi que de quelques autres messieurs, soutenait ce système en ajoutant que les mauvais livres ne lui avaient jamais fait de mal. Et d'ailleurs, dit-il, lorsqu'on a l'esprit assez fort pour s'en amuser, ils ne sont point dangereux. Je rassemblai tous les arguments qui me vinrent à l'esprit pour combattre son opinion et lui demander ainsi qu'à ces messieurs : « Si vous jugiez votre estomac assez fort pour supporter une dose de poison et qu'il n'y eût que votre volonté pour vous forcer à l'avalier, risqueriez-vous cette épreuve? »

M. Hûe m'assura qu'il le ferait, mais bon nombre de ces messieurs qui étaient d'abord de son côté passèrent du mien, en approuvant ma réflexion. Je vous l'avoue, ma bonne mère, mon amour propre fut trop flatté de ce succès. J'aurais dû réfléchir combien j'avais peu réussi puisque mon mari ne semblait pas convaincu. Sa réponse était celle d'un mari. Celles de ces messieurs venaient de leur politesse.

24 juillet. — Déjà quatre jours sans un mot sur le petit cahier! Ah! ma fille, cela n'est pas bien.... Cherchons donc dans notre mémoire ce qui peut vous occuper. Que vous dire, chère maman, de la visite d'une sollicitieuse sans fin, ou plutôt sans fin de paroles. Une femme bavarde et singulière restée chez moi pendant tout le temps que mon mari était chez le Roi et qu'il eut à son retour bien de peine à faire partir, en m'engageant à me défier d'elle. En un instant, je sus tous les noms, prénoms, aventures, malheurs, bonheurs, *tout, tout*, ce que peut éprouver



une femme par son mari et ses enfants et sa famille. Ce à quoi, je lui donnai des consolations religieuses mais peu ou point comprises : « Dieu sera juste, me disait cette femme courroucée contre l'un, contre l'autre ! » — A souhaiter, madame, qu'il le soit pour vous et que sa miséricorde s'étende sur vos parents coupables, » lui dis-je enfin.

Vint ensuite M. D..., gentilhomme ordinaire du Roi, qui, dit-on, fut le plus grand bavard possible. Depuis huit ans ce Monsieur est attaqué d'une extinction de voix qui augmente tous les ans. Maintenant, à peine peut-il se faire entendre et il parle toujours. Comme il mange à notre table, où plusieurs convives sont fort plaisants, il est pour eux un sujet d'amusement. Au reste, M. D... est d'un caractère excellent et s'amuse de la gaité de ces messieurs.

A d'autres jours d'autres remarques. En attendant qu'il y en ait à faire, pensons à notre bonne mère.

28 juillet. — Vous saurez, ma mère, que j'ai été fort occupée tous ces jours-ci d'un livre intitulé *la Physiologie des passions* par M. Alibert. La conversation que j'avais eue avec lui dernièrement et dont je vous ai fait mention ci-dessus, m'avait prévenu contre son ouvrage, que je craignais même d'ouvrir, pensant qu'il pouvait être matérialiste et irrégulier. Avant hier M. Alibert m'apporta son ouvrage pendant une visite de mon frère Édouard. Nous nous empressâmes de lire les premières pages avec une méfiance bien naturelle aux enfants d'une mère pieuse comme la nôtre. Nous le jugeâmes sévèrement, je l'avoue. Mais ayant continué ensemble, nous trouvâmes dans ce livre, non seulement une élocution brillante, mais une définition précise et claire de la conscience, de la raison, de la volonté, de la mémoire, etc., puis des réflexions religieuses qui prouvent un esprit éclairé et une âme entraînée vers le bien, au milieu d'un monde où elle a puisé de fausses idées qui la retiennent encore...

10 août. — Nous sommes aujourd'hui au 10 août. Que de choses se sont passées ces jours-ci. Avant hier j'ai

commencé à m'apercevoir que je suis à la cour par le mouvement qui se fait ici. Un changement de ministère! Quelle occupation pour les esprits. Que d'allants et venants, tous préoccupés du même sujet, mais chacun par des idées différentes. Déjà les nouveaux ministres sont désignés. Chacun se courbe à leur approche, tous les visages semblent gracieux à leur arrivée et chacun songe à profiter de leur faveur.

Jetez un coup d'œil de ce côté. Quel est ce personnage dont la mine est allongée? Où va-t-il? Qui le connaît ici? Mais chut! En voici un autre, puis deux, puis trois, puis un grand nombre qui semblent ne faire qu'un, par la ressemblance et la même expression de physionomie. Aussi les salue-t-on en corps. Ce n'est plus le salut de la veille. Tout est pour les nouveaux ministres. Ils sont disgraciés ceux-ci! on leur tourne le dos! Heureux si cette exemple de l'instabilité humaine servait de leçon aux nouveaux venus qui, comme les premiers, auront leur fin!

J'ai le cœur bien gonflé et songe sans cesse à la mort de ma bonne maman ! Je vois les larmes de ma famille. Je médite sur la brièveté du temps, la longueur de l'éternité! Oh! monde que tu es peu de chose à celui qui te quitte! Combien alors, nous sont indifférentes les peines qui dans la vie nous ont tenu le plus au cœur! Que restait-il des jouissances passées? Si ce n'est celles que nous ont procurées nos bonnes œuvres. Un seul instant va détruire toutes les illusions de la vie! Oh! décrets de la Providence je vous adore, mais en considérant votre mystère, mon âme est saisie de respect et de frayeur, j'humilie ma tête coupable et je me jette dans les bras de votre infinie miséricorde.

1. Thérèse de Cugnières, veuve de Louis-F.-S.-C. de Mazonod, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, morte le 11 août 1829.

Je songe aussi, en évoquant le souvenir de ma grand-mère bien aimée, que l'enfant que Dieu me donnera bientôt, devra aussi mourir! S'il profite des grâces que Dieu me promet pour lui, son tour viendra d'être heureux. Peut-être comme nous, aura-t-il bien des épreuves à subir sur cette terre? Comme moi, il donnera des larmes à la mémoire de ses parents<sup>1</sup>! Puissè-je alors, en le précédant, trouver grâce devant le Seigneur. Voici le souhait que je forme et c'est à Saint-Cloud, entourée du monde et de ses vanités, c'est à Saint-Cloud où je me trouve pourtant une solitude que je viens à le former! Et à qui dois-je cette faveur? A ma bonne mère qui forma mon esprit et mon cœur, aussi se dirigent-ils, sans cesse, vers elle comme l'oiseau se dirige vers le feuillage protecteur quand il est incommodé des rayons du soleil.

1. Ce fut ce fils, Alfred Hüe, né en 1830, qui précéda sa mère dans le tombeau. Il mourut à Paris, le 10 décembre 1850.

FIN.

TABLE

INTRODUCTION..... I

CHAPITRE PREMIER

(1787-20 juin 1792.)

François Hüe au service du Dauphin. — Ses rapports journaliers avec le jeune prince. — L'abbé Davaux et madame de Tourzel. — Charité de la reine Marie-Antoinette. — Fidélité de la ville de Fontainebleau au Roi. — Les Journées d'octobre 1789. — Hüe assiste à la première communion de Marie-Thérèse de France. — Le retour de Varennes. — Journée du 20 juin 1792. — La Reine confie le Dauphin à Hüe. — Le garde national Drouet..... 1

CHAPITRE II

(10-11 août 1792.)

La nuit du 10 août 1792. — Sécurité de la Reine. — Son entretien avec le marquis de Clermont-Gallerande. — Louis XVI apprend la mort de Mandat. — Jugement porté par Hüe sur cet officier. — Le commandement du Palais est donné au maréchal de Mailly. — Réflexion du Dauphin. — Le Roi dans la cour des Tuileries. — On pointe les canons sur le château. — Adieux du Roi à son entourage. — Entretien de Hüe et de Rœderer. — Départ de la famille royale. — Massacre des Suisses. Hüe est sauvé par un batelier..... 34

## CHAPITRE III

(11 août-14 août 1792.)

Hüe rejoint le Roi aux Feuillants. — Paroles de Louis XVI. — Dénuement de sa famille. — Hüe est chargé de dresser la liste des personnes que le Roi désire amener au Temple. — Il est lui-même désigné pour cet honneur. — Départ pour la prison. — Pénible traversée de Paris. — Arrivée au Temple. — Accueil de Santerre. — Description du Temple. — Règlement de vie du Roi. — Emploi des journées de la famille royale. — Le Conseil de la Commune exige le départ de Hüe. — Visite de Manuel. — Hüe part pour l'Hôtel de Ville..... 56

## CHAPITRE IV

(14 août-2 septembre 1792.)

Hüe comparait devant le Conseil de la Commune. — Il est interrogé par Billaud-Varenes et reconduit à la tour du Temple. — Manuel vient annoncer au Roi que mesdames de Lamballe et de Tourzel ne rentreront pas au Temple. — Service de Hüe. — Il raccommode les vêtements du Roi, avec Madame Elisabeth. — Louis XVI lui donne une boucle de ses cheveux. — Propos inconvenants des municipaux. — Avance de six cents livres faite au Roi. — Entrée de Cléry au Temple. Départ de Hüe..... 80

## CHAPITRE V

(2 décembre 1792-octobre 1793.)

Interrogatoire de Hüe à l'Hôtel de Ville. — Son incarcération. — Il est sauvé par la femme du concierge de l'Hôtel de Ville. — Les Septembriseurs. — Entrevue avec Tallien. — Ses manières affables. — Nouvel interrogatoire. — Hüe est enfermé dans une cellule où il découvre un autel dissimulé. — Troisième interrogatoire. — Son élargissement. — Entretien avec Chaumette. — Mort du Roi. — Son testament. — Correspondance secrète avec le Temple. — Visite de Hüe à la Conciergerie. — Anecdotes sur la Reine. — Le complot de l'écillet..... 116

## CHAPITRE VI

(13 octobre 1793-février 1794.)

François Hüe est arrêté le 13 octobre 1793 et conduit au comité révolutionnaire de la section des Tuileries. — Il est interrogé et envoyé au Comité de sûreté générale de la Convention. — Le lendemain, il est incarcéré à la Force, d'où on le transfère au Faubourg Saint-Antoine, puis à Port-Royal. — M. de Malesherbes..... 154

## CHAPITRE VII

(Février-septembre 1794.)

Entretien de Malesherbes et de Hüe dans la prison de Port-Royal, sur la mémoire de Louis XVI. — Traits de bonté du monarque. — Mort de M. de Malesherbes. — Élargissement de Hüe..... 164

## CHAPITRE VIII

(Septembre 1794-18 décembre 1795.)

Vaines tentatives de Hüe et de sa femme pour rentrer au Temple. — Lettres de madame Hüe au Comité de sûreté générale. — Les romances de Lepitre. — Consolations apportées à Madame Royale pendant sa captivité. — M. et madame Hüe dans la Rotonde. — Libération de Madame Royale. Hüe obtient l'autorisation de l'accompagner à Vienne. — Conversation avec le ministre Benezech..... 192

## CHAPITRE IX

(18 décembre 1795-4 juin 1799.)

Voyage de Madame de Paris à Vienne. — Hüe la rejoint à Huningue. — Triste séjour de Marie-Thérèse à Vienne. — Lettres de la princesse de Chimay et de la princesse de Tarente à Hüe. — Il est l'intermédiaire entre les Princes et Madame. — Lettre du comte d'Artois. — Départ pour Mittau..... 206

## CHAPITRE X

(4 juin 1799-janvier 1805.)

Premier séjour à Mittau. — Départ subit de la capitale de la Courlande pour Memel. — La duchesse de Sérent et

100327

334

TABLE.

François Hüe négociant la vente des diamants de la duchesse d'Angoulême. — Détresse de la famille royale. — Départ pour Varsovie. — Mauvais état des finances royales. — Mesures d'économie prises par François Hüe. — Tentatives d'empoisonnement sur la personne du Roi. — Second séjour à Mittau..... 230

CHAPITRE XI

(Janvier 1805-avril 1814.)

François Hüe à Londres, puis à Hambourg. — Séjour à Hartwel. — La vie privée de Louis XVIII. — Mesures d'économie prises par Hüe. — Retour en France..... 257

CHAPITRE XII

(Avril 1814-avril 1815.)

La Restauration. — Les Cent-Jours. — Hüe est chargé de transférer les diamants de la Couronne hors de France. — Péripéties de son voyage. — On veut l'arrêter à Beauvais. — Nouveaux incidents à Armentières, Tournai et Courtrai. — Lettre de M. de Blacas. Hüe rejoint le Roi à Gand. — Il rentre en France après Waterloo. — On lui conserve la garde des diamants de la Couronne.. 274

APPENDICE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES..... 287

